

ÉDITION  
2018

# GUADELOUPE 2017



# THÉMATIQUE DU RAPPORT 2017



## POURQUOI LE TOURISME DURABLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ?

Comme chaque année, l'IEDOM et l'IEOM s'inspirent des thématiques célébrées par l'Organisation des Nations Unies pour illustrer leurs rapports annuels. Les années internationales proclamées par l'Assemblée générale des Nations unies sont dédiées, chaque année depuis les années 2000, à un ou plusieurs thèmes particuliers. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2017 « Année internationale du tourisme durable pour le développement ».

Cette décision fait suite à la reconnaissance par les dirigeants mondiaux, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qu'un « tourisme bien conçu et bien organisé » peut contribuer au développement durable dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale), à la création d'emplois et aux débouchés commerciaux.

Photo de couverture : La mangrove se trouve au cœur du projet culturel et écotouristique « Taonaba » (marécage ou milieu humide en langue amérindienne), porté par la ville des Azyennes. Ce projet prévoit notamment des parcours pédestres et aquatiques au cœur d'une zone humide, mais également un écomusée dédié à la mangrove.

Paysage de mangrove de la Guadeloupe © Damien Despierre

---

**INSTITUT D'ÉMISSION  
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

SIÈGE SOCIAL  
115, rue Réaumur 75002 PARIS



# | Guadeloupe

---

Rapport annuel  
**2017**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans le présent rapport ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

Pages

Sommaire	5
Avant-propos	9
La Guadeloupe en bref	10
Synthèse	11
<b>CHAPITRE I - Les caractéristiques structurelles</b>	<b>15</b>
Section 1 - Géographie et climat	16
1. Aperçu géographique	16
2. Climat	16
Section 2 - Repères historiques	17
1. Les origines et la découverte	17
2. La période coloniale	17
3. La période contemporaine	18
Section 3 - Cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage communautaire	21
Section 4 - Les dépendances de la Guadeloupe	23
1. Marie-Galante	23
2. Les Saintes	24
3. La Désirade	25
<b>CHAPITRE II - Panorama de l'économie guadeloupéenne</b>	<b>26</b>
Section 1 - La population	27
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	30
1. Les comptes économiques	30
2. L'emploi et le chômage	35
3. Les revenus et salaires	42
4. Les prix	47
5. Les échanges extérieurs	50
Section 3 - Les politiques et finances publiques	57
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	57
2. Le système fiscal	60
3. Les finances publiques	66
<b>CHAPITRE III - Les secteurs d'activité</b>	<b>70</b>
Section 1 - Aperçu général	71
Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche	75

1. Aperçu structurel	75
2. L'agriculture	75
3. L'élevage	79
4. La pêche et l'aquaculture	80
<b>Section 3 - L'industrie et l'artisanat</b>	<b>83</b>
1. L'industrie	83
2. L'artisanat	85
3. La filière canne - sucre - rhum	86
<b>Section 4 - Les déchets, l'énergie et l'eau</b>	<b>88</b>
1. Aperçu structurel	88
2. La gestion des déchets	88
3. L'énergie	91
4. L'eau	94
<b>Section 5 - Le bâtiment et les travaux publics</b>	<b>97</b>
1. Aperçu structurel	97
2. L'activité du secteur	97
3. Le logement	98
<b>Section 6 - Le commerce</b>	<b>102</b>
<b>Section 7 - Le tourisme</b>	<b>103</b>
1. Aperçu structurel	103
2. L'activité du secteur	103
3. Le tourisme de séjour	104
4. Le tourisme de croisière et de plaisance	107
<b>Section 8 - Les transports</b>	<b>108</b>
1. Aperçu structurel	108
2. Les activités portuaires	108
3. Les activités aéroportuaires	111
4. Le transport terrestre	114
<b>Section 9 - Les autres services marchands</b>	<b>115</b>
<b>Section 10 - Les services non marchands</b>	<b>116</b>
1. Aperçu structurel	116
2. L'éducation	116
3. La santé	118
<b>CHAPITRE IV - L'évolution monétaire et financière</b>	<b>120</b>
Remarques méthodologiques	121
<b>Section 1 - Aperçu général</b>	<b>122</b>
<b>Section 2 - Structure du système bancaire et financier</b>	<b>123</b>
1. L'organisation du système bancaire	123
2. La densité du système bancaire	127
3. Les moyens de paiement	129

4. L'activité des fonds de garantie	133
Section 3 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	134
1. Les taux d'intérêt	134
2. L'Observatoire des tarifs bancaires	143
3. Le bilan agrégé des banques locales	145
4. Les performances financières des banques locales	146
Section 4 - L'évolution de la situation monétaire	150
1. Les avoirs financiers des agents économiques	150
2. Les concours à la clientèle	153
3. La circulation fiduciaire	156
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	158
5. Le surendettement	161
<b>ANNEXES</b>	<b>163</b>
1. Liste des établissements de crédits installés localement	163
2. Les principaux faits juridiques et réglementaires en 2017	165
3. Les actifs financiers	170
4. Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit	171
5. Le bilan agrégé de l'échantillon de banques locales	172
6. Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de banques locales	173



## Avant-propos

En 2017, le climat des affaires de la Guadeloupe est affecté par des évènements sociaux, politiques et climatiques. En début d'année, le risque de propagation de la crise guyanaise et l'attentisme lié aux élections dégradent la confiance des chefs d'entreprises. En fin d'année, ce sont les épisodes cycloniques Irma et Maria suivis de l'incendie du CHU régional qui fragilisent l'archipel. L'indicateur du climat des affaires (ICA), calculé par l'IEDOM, reste ainsi en dessous de sa moyenne de longue période.

Toutefois, après un léger recul du PIB en 2016 (-0,3 % en volume), l'activité présente des signes d'amélioration. Elle est soutenue par la consommation des ménages, dans un contexte de légère progression des prix, principalement sous l'effet de la hausse de ceux de l'énergie. En parallèle, l'investissement peine à décoller, par manque de projets d'envergure en 2017. Les échanges avec l'extérieur sont, quant à eux, orientés à la hausse.

Ces éléments de conjoncture s'inscrivent dans le contexte contraignant qui s'impose à la Guadeloupe : éloignement du marché européen, insularité, faible taille du marché domestique, forte exposition aux aléas économiques et climatiques, etc. Celui-ci amplifie de nombreuses difficultés de l'archipel, au premier rang desquelles figure un taux de chômage très élevé : 22,4 % en 2017.

La prolifération des sargasses et les problématiques de la gestion et de la distribution de l'eau sont par ailleurs autant de défis que la Guadeloupe doit relever pour préserver son attractivité, essentielle pour l'industrie touristique. Plus généralement, l'ensemble des secteurs d'activité est pénalisé par la dégradation des délais de paiement dans le secteur public local.

L'IEDOM, société par actions simplifiée filiale à 100 % de la Banque de France, poursuit son action en Guadeloupe : assurer la continuité territoriale en matière monétaire, coter l'activité et le risque-crédit des entreprises et piloter la médiation du crédit, accompagner les TPE en mettant à leur disposition un correspondant qui leur est dédié, traiter le surendettement des ménages et enfin, réaliser des études macro-économiques et financières.

À ces missions s'est ajoutée en 2017 celle d'éducateur économique, budgétaire et financier des publics (EDUCFI). En partenariat étroit avec l'éducation nationale, l'institut coordonne des actions et anime des formations visant à faciliter l'accès à une information neutre et pédagogique. L'IEDOM a ainsi signé une convention de partenariat avec le Rectorat de la Guadeloupe en juin 2017.

L'année a également été marquée par les lourds dégâts causés par le passage de l'ouragan Irma sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les 5 et 6 septembre. L'IEDOM a déclenché, dès le 7 septembre, une cellule de crise aux côtés des banques, de la Préfecture, de la Direction régionale des Finances publiques, de la Brinks et de la représentation des entreprises, ceci en lien étroit avec la Banque de France, pour un retour à la normale de l'activité bancaire aussi rapide que possible. En parallèle, des mesures d'urgence ont été prises par les banques.

Par cet ouvrage et ses autres publications, élaborés avec le concours des différents acteurs publics et privés de l'archipel, l'IEDOM apporte aux responsables politiques et économiques, ainsi qu'aux acteurs de la société civile, des données, analyses et études fondamentales à la réflexion, au diagnostic et aux décisions sur les sujets ultra-marins.



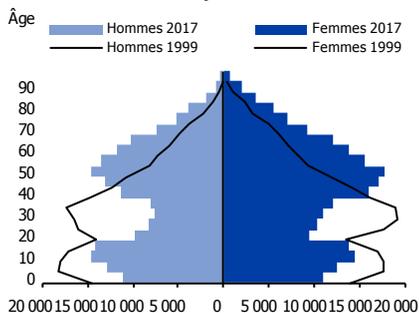
**Le Directeur,**



**Gilles GENRE-GRANDPIERRE**

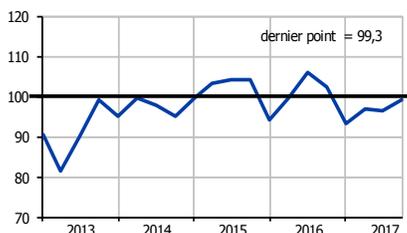
# La Guadeloupe en bref

## Pyramide des âges de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2017



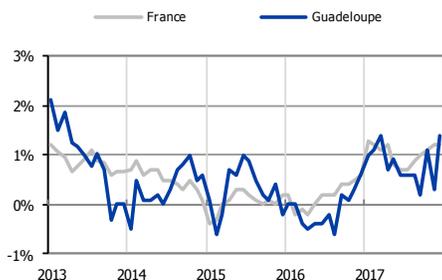
Source : Insee - Recensement de la population 1999, Estimations de la population 2017.

## Indicateur du climat des affaires



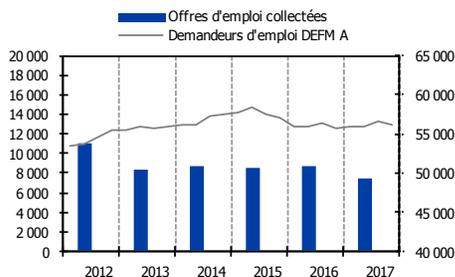
Source : Iedom.

## Indice des prix à la consommation (En glissement annuel)



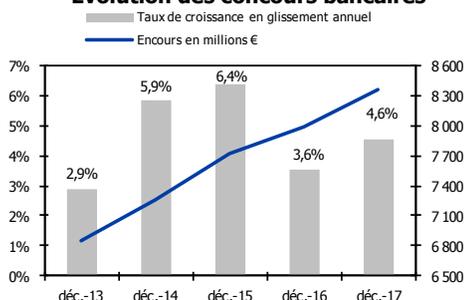
Source : Insee.

## Demandeurs d'emploi et offres d'emploi (En données CVS)



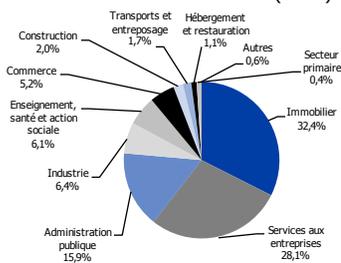
Source : Dieccte.

## Évolution des concours bancaires



Source : Iedom.

## Encours sectoriels au 31 décembre 2017 (en %)



Source : Service central des risques – Banque de France.

## Les chiffres clés de la Guadeloupe

	2007	2017	France 2017
<b>Indicateurs sociaux</b>			
Population <sup>(1)</sup> (hors îles du Nord, en milliers, millions pour la France, au 1er janvier)	403	394	67
Taux de croissance annuel moyen de la population (2007-2017)	0,6 %	-0,2 %	0,5%
Taux de natalité (‰)	15,0	11,8*	11,2
Espérance de vie des femmes à la naissance	83,3	84,1*	85,3
Espérance de vie des hommes à la naissance	74,6	77*	79,5
Taux de réussite au baccalauréat général	76,5 %	93,0 %	88,8%
Nombre de médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	73	80*	104*
Indicateur de développement humain (rang mondial)	32 <sup>(2)</sup>	38***	21**
<b>Environnement</b>			
Superficie totale en km <sup>2</sup>	1 632	1 628	633 208
Surface agricole utilisée (en milliers d'hectares)	31,4 <sup>(3)</sup>	31***	27 739***
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	8,6 % <sup>(5)</sup>	17,6 %*	18,4 %
<b>Économie</b>			
PIB (en milliards d'euros courants)	7,9	8,4 *	2228,9
Taux de croissance du PIB en volume	2,6 %	-0,3 %*	1,2 %
PIB par habitant (en euros courants)	17 439	21 005*	32 307
Taux d'inflation (évolution en moyenne annuelle)	1,4 %	0,8 %	1,0 %
Taux de chômage (au sens du BIT)	22,7%	22,4 %	8,9 %
Nombre de DEFM A à fin décembre (données brutes)	41 830	55 810	3 778 200

	2007	2017	Var. 17/07 <sup>(4)</sup>
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>			
Créations d'entreprises	4 700	4 399	-0,7%
Importations (en millions €)	2 202,9	2 722,7	2,1%
Exportations (en millions €)	155,4	298,4	6,7%
Taux de couverture des échanges	7,1 %	11,0 %	0,39 point
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Ventes de ciment (en tonnes, Îles du Nord incluses)	288 377	189 943	-4,1%
Immatriculations de véhicules neufs	18 850	20 165	0,7%
Nombre de passagers à l'aéroport (hors transit en milliers)	1 864	2 255	1,9%
Production électrique (en GWh)	1 881	1791*	-0,5%
Exportations de bananes (en tonnes)	41 843	40 308	-0,4%
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Crédits bancaires sains tous établissements confondus (en millions €)	6 762	8 359	2,1%
<i>Ménages</i>	2 267	3 679	5,0%
<i>Entreprises</i>	3 109	3 321	0,7%
<i>Collectivités locales</i>	634	1 002	4,7%
<i>Autres agents</i>	155	356	8,7%
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux	8,8 %	4,9 %	-0,39 point
Actifs financiers (en millions €)	5 810	7 658	2,8%
<i>Ménages</i>	4 210	5 461	2,6%
<i>Entreprises</i>	1 268	1 833	3,8%
<i>Autres agents</i>	332	364	0,9%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 698	2 508	-0,7%
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 528	1 106	-3,2%
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,7	2,6	-0,2%
<i>dont comptes à vue</i>	0,9	1,1	2,1%
<i>dont compte d'épargne</i>	1,8	1,8	0,1%
Personnes physiques en interdiction bancaire	22 986	17 445	-2,7%
Dossiers de surendettement déposés	365	341	-0,7%
Personnes morales en interdiction bancaire	2 721	2 995	1,0%

\* Données 2016

\*\* Données 2015

\*\*\* Données 2013

\*\*\*\* Données 2010 AFD

<sup>(1)</sup> estimations de la population 2017 pour la Guadeloupe et bilan démographique 2017 pour la France.

<sup>(2)</sup> en 2000      <sup>(3)</sup> en 2010      <sup>(4)</sup> Taux de croissance annuel moyen

Sources : Insee, IEDOM, CEROM, Eurostat, AFD, DAAF, Douanes, EDF, Banque de France, Dieccte, Ciments antillais, Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes.

# Synthèse

## UNE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE MONDIALE PORTÉE PAR LE DYNAMISME DE L'INVESTISSEMENT

La croissance mondiale s'affermite en 2017, s'inscrivant à +3,8 % après +3,2 % en 2016, selon les dernières estimations du FMI publiées en avril 2018. Portée par une reprise de l'investissement, la croissance - la plus rapide enregistrée depuis 2011 - a été particulièrement soutenue au second semestre.

Dans les pays avancés, la croissance s'établit à +2,3 % (+1,7 % en 2016), soutenue par le dynamisme des investissements. Aux États-Unis, la croissance s'accélère : +2,3 % en 2017, après +1,5 % en 2016. L'investissement des entreprises progresse, l'inflation s'affermite et le taux de chômage se stabilise à un niveau bas (4,1 % en fin d'année) caractérisant un marché du travail proche du plein emploi. Dans ce contexte, la Réserve fédérale (Fed) a relevé à trois reprises son principal taux directeur. Dans la zone euro, la reprise a été plus vigoureuse qu'attendu (+2,3 % après +1,8 % en 2016) en raison de la résilience de la consommation privée et du recul du chômage. Bénéficiant de conditions de financement et d'un climat des affaires favorables, l'investissement repart à la hausse. Tous les États membres connaissent actuellement une phase d'expansion économique. Par ailleurs, l'économie japonaise enregistre une croissance de +1,7 % (+0,8 point), soutenue par le raffermissement des échanges internationaux et la relance budgétaire. En revanche, avec une croissance estimée à +1,8 % en 2017 (+1,9 % en 2016), l'économie britannique est affectée par les incertitudes associées à la mise en œuvre du Brexit et par la dépréciation passée de la livre, qui a entraîné une hausse de l'inflation pesant sur la consommation des ménages.

Dans les pays émergents et les pays en développement, l'accélération de 0,4 point de la croissance, qui atteint +4,8 % en 2017, tient principalement à une augmentation de la consommation privée. Les économies russe (+1,5 %) et brésilienne (+1,0 %) se redressent après deux années de récession tandis que la croissance chinoise (+6,9 %) reste soutenue. Les pays exportateurs de produits de base, qui avaient souffert de la chute des cours les années précédentes, voient leur croissance s'accroître en 2017 avec la fin de la contraction de l'investissement.

Grâce à des conditions financières qui restent favorables, la croissance mondiale devrait s'établir à +3,9 % en 2018 et 2019. Une accélération est attendue dans les pays émergents d'Asie et d'Europe tandis que la croissance des pays avancés devrait être résiliente (+2,5 % en 2018 et +2,2 % en 2019).

*Source : FMI, données arrêtées à avril 2018.*

## Des chocs exogènes pèsent sur le climat des affaires

En 2017, l'appréciation des chefs d'entreprise est affectée par une année riche en événements sociaux, politiques et climatiques. Toutefois, des signes d'accélération de l'activité sont perceptibles, après un léger recul du PIB de la Guadeloupe en 2016 (-0,3 % en volume).

La consommation des ménages poursuit sa progression comme l'illustrent les importations de biens destinés aux ménages qui s'inscrivent en hausse. Plus globalement, les importations et les exportations de l'archipel augmentent. La progression des prix, notamment ceux de l'énergie, y contribue, après trois années de stabilité. L'évolution de l'investissement est, quant à elle, mitigée. Le marché de l'emploi se dégrade après une amélioration en 2016 : le nombre de demandeurs d'emploi augmente alors que l'offre diminue. Paradoxalement, le taux de chômage diminue (-1,6 point) mais reste à un niveau élevé à 22,4 % de la population active.

Au niveau sectoriel, le tourisme réalise une bonne année, à l'instar des industries agroalimentaires et du commerce. L'activité du secteur des services marchands évolue en demi-teinte, tandis que celles des autres industries, et du secteur primaire sont mal orientées. Dans ce dernier cas, le passage de l'ouragan Maria au mois de septembre 2017 porte un coup d'arrêt à la production du secteur.

En parallèle, l'activité bancaire accélère en 2017, qu'il s'agisse de l'octroi de crédits ou de la collecte de dépôts ; les ménages comme les entreprises contribuent à cette accélération.

### Les prix s'inscrivent en légère hausse

L'indice des prix à la consommation (IPC) augmente en moyenne de 0,8 % sur l'année, après une année 2016 stable. Les prix de l'énergie tirent l'IPC à la hausse (+4,8 %) sous l'effet de l'augmentation des prix des produits pétroliers (+6,6 %). Les prix de l'alimentation progressent en fin d'année suite au passage de l'ouragan Maria.

## **La consommation des ménages augmente**

La consommation des ménages est bien orientée, et ce, malgré une population décroissante (-2 372 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Les importations de biens de consommation durables et non durables s'inscrivent en hausse (respectivement +8,5 % et +4,4 % sur un an). L'encours des crédits à la consommation, principalement utilisés pour l'acquisition de véhicules, progresse de nouveau (+6,6 % après +5,2 % un an plus tôt). Les immatriculations de véhicules neufs augmentent de 11,2 % sur un an.

## **L'investissement peine à décoller**

L'évolution de l'investissement est mitigée faute de projets d'envergure. Les ventes de ciment diminuent (-3,9 %) après une année 2016 déjà défavorable. Toutefois, les importations de biens d'investissement et de biens intermédiaires s'orientent à la hausse (respectivement +6,6 % et +4,9 %). Parallèlement, les encours de crédits immobiliers augmentent au même rythme qu'en 2016 (+4,7 % après +4,8 % en 2016) et l'encours des crédits à l'investissement progresse de 4,8 % (+5,6 % en 2016).

## **Hausse des importations et des exportations**

En 2017, les importations progressent (+9,9 % en valeur). Les importations de produits pétroliers contribuent en grande partie à cette évolution par la hausse simultanée des quantités importées et de leurs prix. Hors produits pétroliers, les importations augmentent de 5,5 %, principalement en raison de l'investissement des entreprises en matériel de transport. Les exportations augmentent de manière soutenue (+28,4 %), portées par les réexpéditions de produits pétroliers. Toutefois, les exportations hors produits pétroliers enregistrent une hausse plus modérée (+1,9 %).

## **Des dynamiques sectorielles hétérogènes**

### **Le secteur primaire frappé par l'ouragan Maria**

Les résultats du secteur primaire se sont détériorés en 2017 suite à l'activité cyclonique du mois de septembre. Déjà sur des niveaux inférieurs à ceux de 2016 avant le passage de l'ouragan Maria, les exportations de bananes se sont effondrées en fin d'année (-39,1 % sur un an). Elles atteignent 40 308 tonnes, dont 193 tonnes exportées au quatrième trimestre 2017 (16 344 tonnes au quatrième trimestre 2016). La banane, principal produit d'exportation agricole représente 77,3 % des exportations du secteur primaire. Les exportations de melons, deuxième produit du secteur le plus exporté, sont stables (-0,5 %).

### **Les industries agroalimentaires réalisent une bonne année**

Sur l'année 2017, les professionnels du secteur de l'industrie agroalimentaire ont une appréciation positive de leur activité. L'industrie agroalimentaire réalise notamment une bonne performance à l'export (+26,3 %) après deux années de stabilité. Avec une hausse de 48,3 % de ses exportations, l'industrie sucrière y contribue largement. Les professionnels du secteur ont d'ailleurs eu recours à une main d'œuvre temporaire supplémentaire pour pallier les jours d'inactivité liés aux ouragans et ainsi atteindre leur objectif de production. Les chefs d'entreprise redoutent cependant l'impact des dégâts causés dans le secteur primaire et s'attendent d'ores et déjà à un début d'année 2018 difficile.

### **De nouvelles opportunités dans le secteur du tourisme**

L'activité touristique demeure l'un des moteurs de l'économie de la Guadeloupe. En 2017, le nombre de touristes de séjour est en plein essor (+11,8 % après +13,5 % en 2016). L'aéroport enregistre 2,3 millions de passagers (hors transit), en hausse de 4,4 % (+7,8 % en 2016), et l'activité de croisière accélère, portée par le repositionnement des touristes des îles du Nord (+15,7 % en 2017 contre -10,8 % en 2016) après le passage de l'ouragan Irma.

### **Une année difficile pour le BTP mais des perspectives encourageantes**

Globalement, les difficultés du secteur du BTP persistent en 2017 par manque de commandes publiques. Les ventes de ciment diminuent, qu'il s'agisse des ventes en vrac utilisées sur les grands chantiers (-3,1 % après -8,0 % en 2016) ou des ventes en sac (-5,2 % après -6,1 % en 2016). De même, la Caisse des congés du BTP enregistre une nouvelle diminution des effectifs salariés (5 278 salariés après

5 770 à fin 2016). Sur le marché immobilier, la croissance du nombre de permis de construire reste dynamique (+12,8 % après +13,2 % en 2016). Elle est corroborée par la hausse des crédits à l'habitat.

Les professionnels du secteur interrogés durant l'année 2017 font part de leurs difficultés. Toutefois, un certain optimisme s'observe en fin d'année avec la perspective de chantiers de taille conséquente en 2018. L'agrandissement de l'aéroport Pôle Caraïbes, la construction du nouveau centre hospitalier universitaire ou celle d'un nouvel hôtel dans le prolongement du Mémorial Acte peuvent être cités en exemple.

## Une activité bancaire dynamique

### Le financement bancaire accélère

Avec une hausse de 4,6 % de l'encours sain de crédits en Guadeloupe en 2017, la croissance du financement bancaire accélère (+3,6 % en 2016). L'encours des crédits consentis aux ménages progresse de 6,5 % en 2017, soit un rythme plus élevé qu'en 2016 (+3,8 %). L'encours total atteint 3,7 milliards d'euros en fin d'année. Avec une consommation des ménages dynamique en 2017, les crédits à la consommation sont en hausse de 6,6 % (+5,2 % en 2016) et l'encours des crédits à l'habitat augmente de 6,5 % (+3,5 % en 2016). La hausse de l'encours de crédit aux entreprises, qui atteint 3,3 milliards d'euros, accélère (+6,5 % après +4,7 % en 2016), tirée par la hausse des crédits d'investissement (+11,6 % après +4,1 % en 2016). Les crédits immobiliers augmentent, quant à eux, plus légèrement (+1,7 % après +7,0 en 2016). En parallèle, les crédits octroyés aux collectivités locales reculent à 1,0 milliard d'euros (-4,2 % après +4,6 % en 2016). Leurs crédits d'investissement diminuent de 4,5 % (+7,7 % en 2016).

En 2017, le taux de créance douteuse affiche une légère amélioration (-0,1 point) à 4,9 %. L'encours de créances douteuses augmente (+4,2 % sur un an) mais à un rythme moins élevé que l'encours brut de crédit (+4,6 % sur un an).

### Une épargne dynamique

La collecte nette d'épargne accélère (+6,3 % après +3,0 % en 2016). Les actifs détenus par les agents économiques atteignent 7,7 milliards d'euros. En 2017, l'épargne des entreprises augmente plus vite qu'en 2016 (+12,9 % après +7,5 % un an plus tôt) et s'établit à 1,8 milliard d'euros. À 5,5 milliards d'euros, l'épargne des ménages repart à la hausse (+6,4 %) après s'être stabilisée en 2016. Les actifs financiers des autres agents sont, quant à eux, en diminution à 363,8 millions d'euros (-19,0 % après +27,3 % en 2016).

## Perspectives pour l'année 2018

En 2017, l'économie guadeloupéenne résiste aux chocs externes qui l'ont frappée. Toutefois, selon les professionnels interrogés par l'IEDOM, les perspectives pour le début 2018 sont mitigées. La dégradation continue des délais de paiement du secteur public local est notamment au cœur de leur attention. Elle pourrait fragiliser le tissu économique guadeloupéen dans son ensemble.

À l'échelle sectorielle, le secteur primaire continuera de subir les conséquences de la saison cyclonique 2017 ; celles-ci pourraient s'étendre au secteur des industries agroalimentaires.

Le secteur touristique, qui connaît une dynamique positive depuis plusieurs années, envisage un élargissement de sa clientèle, en particulier nord-américaine. Toutefois, les dysfonctionnements chroniques du réseau d'eau potable ainsi que l'échouage massif de sargasses sur les plages constituent des menaces pour l'attractivité touristique de l'archipel guadeloupéen.

Après une nouvelle année difficile pour le secteur du BTP en 2017, celui-ci se raccroche à de nouveaux chantiers et s'attend à une situation plus favorable, notamment au second semestre 2018 : l'extension de l'aéroport, de nouvelles constructions (centre hospitalier universitaire, de nouveaux hôtels, etc.) ou la reconstruction des îles du Nord contribueront à relancer le secteur. Ces perspectives de travaux couplées aux prévisions de renouvellement des outils productifs des entreprises sont de nature à dynamiser l'investissement en 2018 selon les professionnels interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM.



# CHAPITRE I

## Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Aperçu géographique

---

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 628 km<sup>2</sup> située dans la zone Caraïbe à 6 800 km de Paris, 180 km de la Martinique et 2 500 km de la Floride aux États-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : la Grande-Terre (588 km<sup>2</sup>), où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre (848 km<sup>2</sup>), où se trouve la ville de Basse-Terre, chef-lieu administratif du département. L'archipel compte également 3 dépendances :

- l'archipel des Saintes, 13 km<sup>2</sup>, au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas ;
- la Désirade, 21 km<sup>2</sup>, à l'est de la Grande-Terre ;
- Marie-Galante, 158 km<sup>2</sup>, au sud de la Grande-Terre.

Les « îles du Nord », Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à respectivement 260 et 230 km au nord de la Guadeloupe, anciennes communes de cette dernière, sont devenues collectivités d'outre-mer le 15 juillet 2007.

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de la formation d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres), alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne. En raison de ses caractéristiques géologiques, l'archipel de la Guadeloupe est classé en zone de forte sismicité (zone 5, soit le niveau le plus élevé dans l'échelle de notation française comptant 5 niveaux). Il est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque nord-américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse annuellement de 2 cm environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe. Le dernier séisme important de la Caraïbe est celui survenu le 12 janvier 2010 à Haïti. Bien que d'une magnitude de 7 à 7,3 sur l'échelle de Richter, il n'aura pas été ressenti en Guadeloupe en raison de l'éloignement de son épïcêtre (10 km de profondeur à 15 km de la capitale de Haïti, Port-au-Prince) mais aura causé à Haïti des dégâts humains et matériels considérables. Ce séisme, qui fait suite au séisme intra-plaque du 29 novembre 2007 en Guadeloupe et en Martinique d'une magnitude de 7,3, a rappelé brutalement l'exposition aux risques sismiques dans la zone Caraïbe.

### 2. Climat

---

La Guadeloupe bénéficie d'un climat tropical tempéré par les alizés orientés vers l'Est par l'anticyclone des Açores. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche appelée Carême de décembre à mai, durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables (25°C en moyenne) et les alizés généralement bien établis ; cette saison correspond à la haute saison touristique ;
- une saison plus humide appelée hivernage, de juillet à octobre, accompagnée de périodes de pluies fréquentes et intenses et de températures moyennes supérieures à 26°C, au cours de laquelle surviennent des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

## Section 2

# Repères historiques

---

### 1. Les origines et la découverte

---

Les traces des premiers habitants présents en Guadeloupe, originaires d'Amérique du Sud, remontent à 3 500 av. J.-C.. Après une vague de migration du peuple huécoïde, en provenance des Andes précolombiennes autour de 700 av. J.-C., les Indiens Arawaks, peuple pacifique vivant de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, arrivent à leur tour sur l'île. Autour du IX<sup>e</sup> siècle, les Indiens Caraïbes ou « Kalinas » prennent possession de l'île. Ce peuple, originaire de la région amazonienne, la baptise du nom de Karukera, qui signifie « l'île aux belles eaux ».

Après s'être rendus à Marie-Galante, l'amiral Christophe Colomb et sa flotte débarquent le 4 novembre 1493 à Sainte-Marie sur la Basse-Terre. Il nomme l'île « Guadeloupe », en hommage au monastère de Santa María de Guadalupe au sud de l'Espagne. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Espagnols firent quelques tentatives pour conquérir la Guadeloupe et furent repoussés par les Indiens Caraïbes.

### 2. La période coloniale

---

Au XVII<sup>e</sup> siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, des marchands français fondent la Compagnie des Îles d'Amérique qui organise la colonisation. Mandatés par la compagnie, Charles Liénard de l'Olive et Jean Duplessis d'Ossoville sont les premiers Français à entreprendre l'occupation de l'île. En juin 1635, ils prennent possession de l'île, la plupart des Indiens Caraïbes sont décimés alors que les survivants immigrent à la Dominique. Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la compagnie et reçoit de Louis XIV le titre de marquis de Guadeloupe.

Vers 1644 se dessine la vocation économique de la Guadeloupe avec la culture de la canne à sucre qui exige une main-d'œuvre importante. Cette dernière sera issue du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et le continent américain, fournissant aux planteurs des esclaves originaires d'Afrique. En 1656, on estime à 3 000 le nombre d'esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre en Guadeloupe. En 1664, l'archipel passe sous la tutelle de la Compagnie des Indes occidentales, puis est rattaché au domaine royal en 1674 en tant que colonie du Royaume.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par les rivalités franco-britanniques pour la conquête des îles caribéennes. De 1693 à 1703, les Anglais occupent la Basse-Terre et Marie-Galante. Ils amènent en Guadeloupe plus de 18 000 esclaves supplémentaires. L'île est reprise par les Français en 1703 puis est à nouveau anglaise entre 1759 et 1763, date de la signature du traité de Paris qui met fin à la guerre. La Guadeloupe redevient administrativement française de 1763 à 1794. Elle est dotée d'une assemblée coloniale acquise aux intérêts des planteurs en 1787, provoquant ainsi une forte croissance du nombre d'esclaves (près de 90 000) dans les années qui suivent.

En avril 1794, profitant des troubles provoqués par la Révolution française, les Britanniques reprennent possession de l'île pour une courte durée, vaincus par Victor Hugues, commissaire de la Convention, qui proclame l'abolition de l'esclavage en application de la Convention du 4 février 1794. Un régime de terreur s'installe et les planteurs ne se soumettant pas aux lois de la Convention sont traduits devant un tribunal révolutionnaire, poussant ainsi une partie des colons d'origine aristocratique à émigrer vers la Martinique, toujours anglaise à l'époque. En 1802, Louis Delgrès, colonel de l'armée française, affecté à la protection de la Guadeloupe, résiste avec Joseph Ignace aux troupes du général Richepance, envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage. Le 23 mai 1802, Delgrès et 300 compagnons se suicident à l'explosif à Matouba. Rétabli en 1802, ce n'est qu'en avril-mai 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli, au terme de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme aux Antilles menée notamment par Victor Schœlcher<sup>1</sup>.

Entre 1854 et 1885, l'économie étant toujours fondée sur la culture de la canne à sucre, plus de 45 000 indiens provenant des comptoirs de l'Inde viennent travailler aux Antilles. Nombreux sont ceux qui restent sur place à la fin de leur contrat quinquennal. Alors que l'entrée dans la III<sup>e</sup> République en 1870 apporte un réel progrès sur le plan des droits politiques, le niveau de vie de la population ne connut une amélioration significative que vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. De 1870 à 1914, la crise sucrière affecte fortement la Guadeloupe, les propriétés se concentrent au profit des usines appartenant aux industriels métropolitains. L'économie sucrière poursuit son développement, alors que l'exportation de la banane et du rhum commence à concurrencer la canne à sucre avant la Première Guerre mondiale.

### 3. La période contemporaine

---

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale érige la colonie de Guadeloupe en département français d'outre-mer (DOM). Ce nouveau statut provoque de profonds bouleversements de la société guadeloupéenne. Il transforme sa structure économique, permet de développer ses infrastructures et modifie progressivement les conditions sociales.

Au cours des décennies 70 et 80, la Guadeloupe est affectée par deux catastrophes naturelles : en 1976, le réveil de l'activité volcanique de la Soufrière et, en 1989, le passage du cyclone Hugo qui dévasta l'archipel dans la nuit du 16 septembre.

L'adoption de la loi du 31 décembre 1982<sup>2</sup> fait de la Guadeloupe une région monodépartementale qui devient l'une des 26 régions françaises.

En mars 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République instaure la possibilité d'évolutions statutaires des collectivités ultramarines. Le 7 décembre 2003, une consultation de la population est organisée en Guadeloupe sur un projet d'évolution institutionnelle vers une collectivité unique se substituant au département et à la région. Le « non » l'emporte à 72,5 %. Dans le même temps, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont consultées sur la création, dans chacune de ces îles, d'une collectivité d'outre-mer se substituant à la commune, au département et à la région. Les électeurs approuvent cette perspective à respectivement 76,2 % et 95,6 % des voix. La loi du 21 février 2007, portant les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, en prend acte et crée les deux nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

---

<sup>1</sup> Victor Schœlcher est un homme politique français né en 1804 et mort en 1893. Il a notamment été député de la Martinique (1848-1849 et 1871-1875), de la Guadeloupe (1849 et 1850-1851) et sénateur inamovible (1875-1893) (*source : Assemblée nationale*).

<sup>2</sup> Loi n°82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion.

## Section 3

# Cadre institutionnel

**Dans le paysage administratif français**, le cadre institutionnel de l'Outre-mer est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. Celle-ci reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité.

La Guadeloupe et La Réunion – 2 départements et régions d'outre-mer (DROM) – ainsi que la Guyane, la Martinique et Mayotte – 3 collectivités uniques – sont régies par l'article 73 de la Constitution. Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis-et-Futuna, et la Polynésie française constituent les 5 collectivités d'outre-mer (COM) régies par l'article 74<sup>2</sup> de la Constitution. Le statut de la Nouvelle-Calédonie est quant à lui déterminé par le titre XIII (articles 76 et 77). Enfin, la Loi détermine le régime législatif et l'organisation particulière des Terres australes et antarctiques françaises et de Clipperton.

**Le droit communautaire** a institué deux régimes pour tenir compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP), qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dédié essentiellement aux collectivités d'outre-mer.

## 1. Dans le paysage administratif français

### 1.1 UN DÉPARTEMENT ET UNE RÉGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitains, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la région détermine, dans le cadre défini par le Conseil de l'Union européenne, le taux, les exonérations et la répartition de l'Octroi de mer<sup>3</sup>.

Au même titre que les départements et les régions de l'hexagone, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'État depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>4</sup>. Dès lors, ces collectivités interviennent chacune dans les domaines suivants : aménagement du territoire, transport, environnement, voirie, logement social, éducation et culture. Elles disposent de domaines dans lesquels elles tiennent un rôle de coordinateur. Le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale et la région, dont le rôle a été renforcé par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et de 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> L'Octroi de mer est une taxe indirecte sur la consommation, collectée dans les 5 DROM (depuis le 31 mars 2011, Mayotte fait partie des DROM) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

<sup>4</sup> Suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

“NOTRÉ”), est coordinatrice du développement économique, de la formation professionnelle et du tourisme.

## 1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La loi d’orientation pour l’Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (départements français d’Amérique) d’un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives à l’évolution institutionnelle et à de nouveaux transferts de compétences.

Depuis 2003, la Constitution prévoit pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités.

L’instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique, qui l’ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) lors du référendum du 7 décembre 2003. C’est à cette occasion que les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création de deux collectivités se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

Un nouveau vote sur l’évolution institutionnelle de la Martinique et la Guyane a été organisé les 10 et 24 janvier 2010. Après avoir rejeté le passage à une collectivité d’outre-mer régie par le principe de spécialité législative (article 74 de la Constitution), les populations se sont prononcées (à respectivement 68,3 % et 57,6 % des suffrages exprimés) en faveur d’une collectivité unique régie par le principe d’identité législative (article 73 de la Constitution). Après les élections régionales de décembre 2015, la Guyane et la Martinique ont mis en place le statut de collectivité unique. Les collectivités uniques de Martinique (CTM) et de Guyane (CTG) succèdent ainsi aux départements et aux régions associés dans tous leurs droits et obligations.

## 1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les DROM sont régis par le principe de l’identité législative. Celui-ci prévoit l’application de plein droit des textes nationaux, néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu’elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003.

Trois grands domaines sont aujourd’hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d’une bande dite des cinquante pas géométriques ; l’ensemble des cours d’eau est inclus dans le domaine public fluvial ; l’État est propriétaire (domaine privé de l’État) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- la fiscalité<sup>1</sup> : les taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et la TVA est appliquée en Guyane et à Mayotte au taux de 0 % ; l’impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités (dans la limite de 5 100 €) et de 40 % dans les deux autres (dans la limite de 6 700 €). Il existe en revanche un impôt supplémentaire : l’Octroi de mer dont l’assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis trente ans par les différents gouvernements, afin d’attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l’ensemble des mesures d’aides en faveur de l’emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d’allègement des charges sociales.

---

<sup>1</sup> Voir Chapitre 2, section 3, Le système fiscal.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilités par la Loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la Loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Ainsi, le 27 juillet 2011 a été renouvelée l'habilitation en matière d'énergie de la région Guadeloupe, seule collectivité de France à avoir mis en œuvre la faculté de délibérer dans ce domaine de la Loi.

### **Loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (Loi n°2017-256 du 28 février 2017)**

La loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer vise à réduire les écarts de développement entre les territoires d'outre-mer et le territoire métropolitain. L'élaboration d'une loi de programmation consacrée à l'égalité réelle entre les Outre-mer et la France hexagonale répond à la volonté d'affirmer que cet objectif constitue une priorité de la Nation et à la nécessité de définir précisément les modalités concrètes de sa traduction au niveau de l'intervention de l'État Outre-mer.

La loi crée, par territoire, un plan de convergence, élaboré de manière partenariale entre l'État, les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, la Nouvelle-Calédonie et ses provinces et leurs établissements publics. Il s'agit d'un instrument de planification transverse d'une durée de 10 à 20 ans. Dans cette optique, le texte définit les principes, la méthodologie et les instruments des politiques publiques en faveur de l'égalité réelle.

Les dispositions visent la convergence des droits sociaux vers les standards nationaux. Elle introduit par ailleurs plusieurs dispositions de nature économique et sociale en faveur de territoires ultramarins. Elles concernent en premier lieu Mayotte en matière de prestations familiales et d'assurance vieillesse.

Enfin, d'autres mesures visent l'égalité réelle en matière d'accès aux opportunités économiques et à l'initiative entrepreneuriale. Le texte contient également des dispositions en faveur du renforcement de la concurrence, de l'investissement dans le capital humain, de l'accès aux droits économiques et de la lutte contre la vie chère. Depuis fin janvier 2018, un nouveau décret complète la loi pour favoriser l'accès des petites entreprises ultramarines aux marchés publics les plus importants (supérieurs à 500 000 euros) des collectivités locales.

*Source : Légifrance.*

## **1.4 DES COMPÉTENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE**

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer<sup>1</sup> dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

La CEPALC, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a accepté le 31 août 2012 la demande d'adhésion de la Martinique et de la Guadeloupe. Depuis avril 2014, la Guadeloupe et la Martinique sont intégrées à l'Association des États de la Caraïbe (AEC), dont l'objectif principal est de favoriser la collaboration économique, sociale et culturelle entre les territoires caribéens.

Le Congrès OHADAC (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe) a été organisé en septembre 2015 en Guadeloupe par l'Association ACP Legal, constituée pour la mise en œuvre du projet OHADAC. Ce congrès a notamment annoncé la naissance de la toute première institution de l'OHADAC, « le Centre OHADAC d'arbitrage et de conciliation » dont le siège se situe à Pointe-à-Pitre.

---

<sup>1</sup> Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

## 2. Dans le paysage communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP), qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer.

L'Union européenne compte neuf régions ultrapériphériques : l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du Portugal et les cinq départements français d'outre-mer – la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte et la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l'Union et à ce titre leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire, notamment sur le plan bancaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées<sup>1</sup> de l'Union.

En 2017, la Commission européenne a proposé une nouvelle approche en faveur des régions ultrapériphériques afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacune. « Renforcer la coopération entre les régions ultrapériphériques, leur État membre respectif et la Commission afin de mieux prendre en compte les intérêts et contraintes qui leur sont propres » constitue le 1<sup>er</sup> pilier de la stratégie. Cette nouvelle stratégie encourage par ailleurs la modernisation du secteur agricole et la valorisation de nouveaux leviers de croissance endogène : économie bleue (en particulier à travers le développement d'une pêche durable), économie circulaire, tourisme responsable, énergie renouvelable, développement de l'accès aux technologies numériques.

Si le statut de RUP permet de bénéficier de fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires. La stratégie adoptée en 2017 par la Commission européenne promeut toutefois la planification de projets communs clés au niveau régional.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

---

<sup>1</sup> En particulier, les régions ultrapériphériques bénéficient d'une aide spécifique du Fonds européen de développement régional (FEDER) afin de compenser les surcoûts liés à leur éloignement.

## Section 4

# Les dépendances de la Guadeloupe

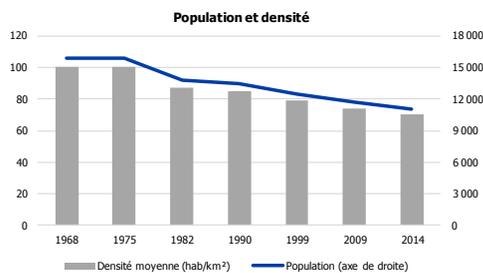
L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, la Basse-Terre et la Grande-Terre, séparées par un étroit bras de mer, et trois dépendances : Marie-Galante, l'archipel des Saintes et la Désirade.

### 1. Marie-Galante

D'une superficie de 158 km<sup>2</sup>, Marie-Galante constitue la troisième île la plus importante de l'archipel guadeloupéen, après la Grande-Terre et la Basse-Terre. Située à 30 km des côtes de la Guadeloupe dite « continentale », elle est desservie par des liaisons maritimes quotidiennes. Les trois communes (Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre) se sont regroupées en intercommunalité dès 1965 de manière à répondre aux défis de la « double insularité », pénalisant le développement économique du territoire.

La population de Marie-Galante a reculé de 1,1 % en moyenne par an entre 2009 et 2014 pour s'établir à 11 066 habitants. La densité moyenne est estimée à 70 habitants par km<sup>2</sup>, elle est plus de trois fois inférieure à celle du département.

Les actifs représentent 68,6 % de la population de 15 à 64 ans en 2014, soit 4 486 personnes. Le taux d'emploi s'établit à 49,9 % (3 266 personnes) et le taux de chômage à 27,2 % (1 221 chômeurs).



Sources : Insee, RP1968 à 1999 - dénombrements, RP2009 et RP2014 - exploitations principales.

En 2016, le revenu net imposable moyen est de 12 369 euros<sup>1</sup>, en augmentation de 1,6 % sur un an. Son niveau est néanmoins très en deçà de la moyenne de la Guadeloupe (17 003 euros en 2016).

#### Une économie tertiaisée

Historiquement à dominante agricole, 65,3 % des établissements et 74,2 % des emplois à Marie-Galante sont désormais dans le secteur tertiaire. Dans le détail, 47,8 % des emplois se trouvent dans les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale (11,2 % des établissements). Les secteurs du transport, du commerce et des services divers, en grande partie tributaires du tourisme, représentent 26,4 % de l'emploi (54,1 % des établissements). Marie-Galante s'est en effet progressivement ouverte aux activités touristiques, bénéficiant d'un accroissement des dessertes depuis la Guadeloupe. L'escale de Marie-Galante concentre 81,6 % du trafic inter-îles et intra-archipel de la Guadeloupe en 2017 (715 915 personnes), soit une progression de 4,1 % par rapport à 2016. Le développement d'un tourisme durable et culturel (avec notamment l'organisation annuelle du festival Terre de Blues) constitue un axe fort du développement économique de l'île.

<sup>1</sup> Source : DGFIP, dernières données disponibles.

En 2014 la culture de la canne et de la pêche représentent 12,0 % de l'emploi. L'île compte sur son territoire l'usine de Grand-Anse à Grand-Bourg, l'une des deux sucreries de Guadeloupe encore en activité. En 2017, le poids des cannes broyées augmente à 110 255 tonnes, une hausse de 28,5 % sur un an, notamment grâce aux conditions météorologiques favorables de l'inter campagne.

L'emploi salarié de l'île est dominé par le secteur public (57,0 % des salariés). Le secteur marchand en représente quant à lui 43,0 % (27,5 % dans les secteurs du commerce, du transport et des services divers).

En 2016, 51 entreprises ont été créées, portant le tissu économique à 1 035 unités.

## La présence bancaire

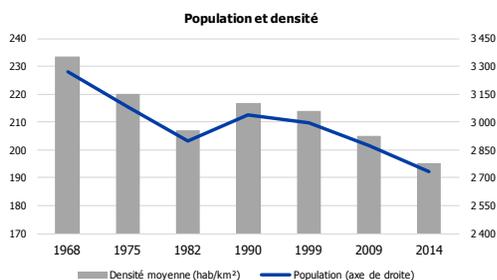
4 établissements bancaires sont installés à Marie-Galante : la Banque Postale, LCL, la BNP Paribas Antilles-Guyane et la Caisse régionale du Crédit Agricole. 11 distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) s'y trouvent. De plus, le Crédit Agricole a implanté 2 points de retrait (Point vert) chez des commerçants. Par ailleurs, fin 2017, 129 entreprises et institutions sont recensées au Service central des risques (SCR) de la Banque de France avec un encours total de 56,4 millions €, en hausse de 3,9 % sur un an. L'administration publique concentre 55,8 % des crédits accordés.

## 2. Les Saintes

L'archipel des Saintes est composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas (13 km<sup>2</sup>). Elles se situent au sud de la Guadeloupe dite « continentale », à laquelle elles sont reliées par des liaisons maritimes quotidiennes. L'archipel des Saintes est célèbre pour sa baie, considérée comme l'une des plus belles du monde et classée par l'UNESCO.

De 2009 à 2014, la population saintoise continue de reculer (-1,0 % en moyenne par an) pour s'établir à 2 734 habitants. Les actifs représentent 66,6 % de la population de 15 à 64 ans. Parmi eux, l'Insee recense 265 chômeurs, soit un taux de chômage de 22,9 %. Le taux d'emploi s'établit à 51,3 %.

En 2016, le revenu net imposable moyen est de 13 827 euros.



Sources : Insee, RP1968 à 1999 - dénombremments, RP2009 et RP2014 - exploitations principales.

## L'économie saintoise dominée par le secteur marchand

Le secteur marchand regroupe 92,1 % des établissements saintois en 2015 (69,1 % de l'emploi salarié). Bénéficiant d'un climat tempéré et d'une image favorable, l'île mise sur les activités touristiques. La croisière se développe avec l'augmentation du nombre d'escales et du nombre de paquebots, essentiellement américains, de faibles capacités (100 à 800 passagers) et embarquant à son bord une clientèle à fort pouvoir d'achat. En parallèle, l'archipel peut également s'appuyer sur le trafic de passagers au départ de la Guadeloupe « continentale ».

Après une hausse de 12,9 % en 2016, celui-ci est orienté à la baisse en 2017 (-12,8 %) pour s'établir à 45 154 passagers. Les secteurs du transport, du commerce et des services divers concentrent 68,7 % des établissements. Ces secteurs représentent par ailleurs la moitié des 26 créations d'entreprises enregistrées en 2016. L'archipel compte 327 entreprises.

### La présence bancaire

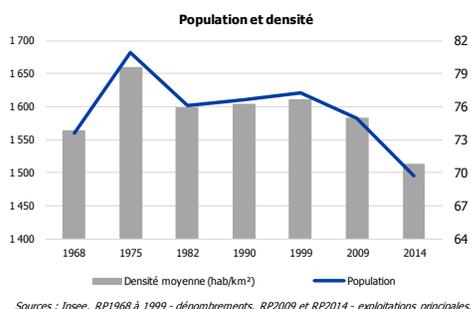
Quatre distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) sont implantés aux Saintes ainsi que deux points de retrait chez des commerçants (Point vert du Crédit Agricole). Fin 2017, 36 entreprises et institutions sont recensées au SCR de la Banque de France avec un encours total de 57,3 millions €.

## 3. La Désirade

Longue de 11 km et large de 2 km, l'île de la Désirade se situe à l'est de la Grande-Terre. Deux compagnies maritimes assurent le transport des passagers depuis Saint-François. Devenus réserve naturelle depuis 1998, les deux îlets de Petite-Terre sont situés à 12 km de la Désirade à laquelle ils sont rattachés administrativement.

La population de la Désirade s'établit à 1 496 habitants en 2014. Son recul s'accroît entre 2009 et 2014 (-1,1 % en moyenne par an contre -0,2 % entre 1999 et 2009). La densité moyenne est de 70,8 habitants au km<sup>2</sup>.

Les actifs représentent 67,9 % de la population de 15 à 64 ans en 2014 soit 651 personnes. Le taux de chômage atteint 38,7 %. Le revenu net imposable moyen est de 11 089 euros.



En 2016, 15 entreprises ont été créées, portant le tissu économique de l'île à 129 unités. Les activités de transport, de commerce et de services divers regroupent plus de la moitié des établissements (59,4 %). L'industrie et la construction en représentent respectivement 10,3 % et 5,7 %.

Le port de la Désirade est l'un des principaux ports de pêche de la Guadeloupe. En 2016, il constitue le principal port d'exploitation de 75 navires. Corollaire de l'importance de la pêche sur l'île, le secteur primaire rassemble 13,1 % des établissements.

### La présence bancaire

Seule la Banque Postale est présente sur l'île mais la Caisse régionale du Crédit Agricole a implanté un point de retrait (Point vert) chez un commerçant. Fin 2017, 19 entreprises et institutions sont recensées au SCR de la Banque de France avec un encours total de 8,2 millions €.



## CHAPITRE II

### Panorama de l'économie guadeloupéenne

# Section 1

## La population

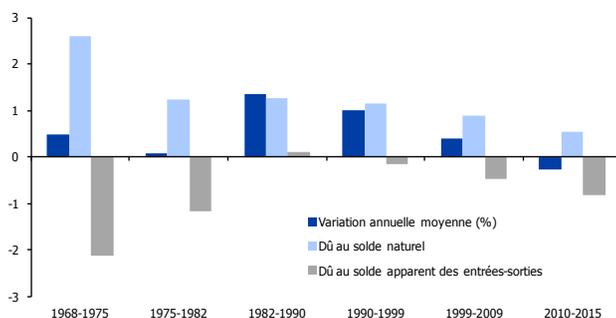
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017<sup>1</sup>, la population de la Guadeloupe est estimée à 393 640 habitants<sup>2</sup>, soit 2 372 habitants de moins qu'en 2016. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes (environ 54,3 % de la population). Sur la période 2010-2015<sup>3</sup>, la population s'est réduite de 16 482 individus du seul fait du déficit migratoire, soit 4 % de baisse<sup>4</sup>. Les départs des jeunes de 18-25 ans tendent à être plus nombreux et annulent l'excédent naturel. Le vieillissement de la population se poursuit.

### La réduction de la population s'amplifie

Entre 2010 et 2015, la population guadeloupéenne a diminué à un rythme de 0,3 %<sup>5</sup> en moyenne par an. Cette période est marquée par la rupture avec la tendance haussière observée jusqu'en 2011 (404 635 habitants). Le déficit migratoire est le seul contributeur à la baisse globale avec 3 296 personnes de moins par an. Par ailleurs, l'érosion du solde naturel se poursuit avec 2 223 personnes supplémentaires par an contre 3 248 personnes pour la période de 2005 à 2010. À titre de comparaison sur la même période de 2010 à 2015, la population de la Guyane enregistre un taux de croissance annuel de 2,6 %, tandis que celle de la Martinique diminue de 0,7 % par an.

Depuis le début des années 70, la contribution du solde naturel à la croissance de la population guadeloupéenne ne cesse de diminuer. Celle du solde migratoire pèse sur son évolution sur la période 1968-1982 (en lien avec la politique incitative d'émigration de lutte contre le chômage sur cette période) et plus récemment entre 1999 et 2015. Dans les années 80-90, le solde migratoire est quasiment nul, dynamisant la croissance de la population.

### Variation annuelle de la population guadeloupéenne (en %)



Source : Recensement de la population - Exploitation principale, État civil, Insee.

<sup>1</sup> La population guadeloupéenne s'élève à 390 704 habitants au 1er janvier 2018.

<sup>2</sup> À titre de comparaison, en 2017, la population de la Martinique est estimée à 374 780 habitants et celle des 9 pays membres de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale à 657 544 habitants (sources : Insee, CIA World Factbook).

<sup>3</sup> Nous utilisons les dernières données définitives de populations. Elles sont disponibles pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Compte tenu des évolutions rapides de la société, les estimations plus récentes peuvent faire l'objet de révisions importantes.

<sup>4</sup> Source : La population guadeloupéenne à son niveau le plus bas depuis 2004, Insee, janvier 2018.

<sup>5</sup> Source : Recensement de la population - Exploitation principale, Insee, décembre 2017.

## Une dynamique démographique hétérogène selon les communes

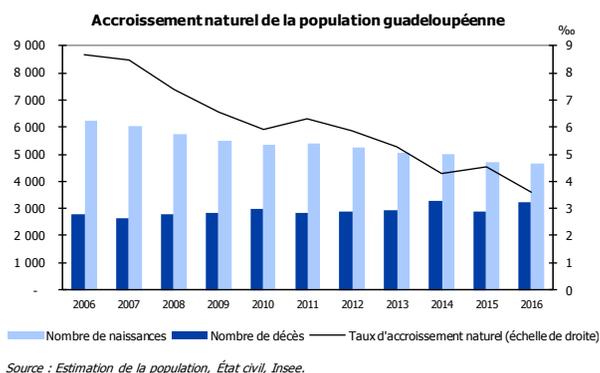
Entre 2010 et 2015, l'évolution démographique sur le territoire est déséquilibrée. La Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre enregistre une hausse annuelle de sa population de 0,4 %. Au contraire celles des communautés d'agglomération de Cap Excellence, du Grand Sud Caraïbe et la Communauté de communes de Marie-Galante diminuent (respectivement de -0,5 %, -0,7 % et -1,1 %). L'évolution démographique de la Riviera du Levant et celle du Nord Basse-Terre restent stable sur ces cinq années (respectivement de -0,1 % et -0,2 %). Les communes de Baillif, Port-Louis et Morne-à-l'Eau connaissent les taux de croissance annuels les plus élevés (respectivement +1,9 %, +1,4 % et +0,8 %).

## L'accroissement naturel de la population en diminution

En 2016<sup>1</sup>, le nombre de naissances (de mères domiciliées en Guadeloupe) est estimé à 4 653, en baisse régulière depuis 2005. Le taux d'accroissement naturel s'élève à 3,6 ‰ pour l'année 2016, affichant une baisse de 5 points sur la décennie.

Depuis 2006, le taux de natalité en Guadeloupe est en déclin (-4,6 points) ; il est ainsi estimé à 11,8 ‰ en 2016, un niveau similaire au taux de natalité national (11,7 ‰).

Le tassement des naissances est lié à la baisse du nombre de femmes en âge de procréer, la fécondité étant quasi stable depuis 2010. Avec 2,1 enfants par femme en moyenne en 2016<sup>2</sup>, la Guadeloupe reste l'une des régions françaises les plus dynamiques en termes de fécondité. Les mères ont en moyenne 30,3 ans à la naissance de leur premier enfant (30,5 ans au niveau national). Le taux de mortalité s'inscrit en hausse ; il s'établit à 8,2 ‰ et se rapproche du niveau national (8,9 ‰).



### Principaux indicateurs démographiques

	1999	2009	2014	2015	2016	Var. 16/15
					Provisoire	
Nombre de naissances (a)	6 481	5 487	5 001	4 714	4 653	-1,3%
Nombre de décès (b)	2 504	2 850	3 290	2 906	3 227	11,0%
Accroissement naturel ou solde naturel (c = a - b)	3 977	2 637	1 711	1 808	1 426	-21,1%
Solde migratoire (d)	-1 541	-836	-3 907	-3 786	-3 798	-0,3%
Variation totale de la population (c + d)	2 436	1 801	-2 196	-1 978	-2 372	-19,9%
Nombre moyen d'enfants par femme	2,10	2,13	2,19	2,10	2,12	+0,02
Espérance de vie à la naissance des hommes	73,7	75,8	76,0	77,1	77,0	-0,1 an
Espérance de vie à la naissance des femmes	81,6	83,1	83,3	84,9	84,1	-0,8 an

Source : Estimation de la population, État civil, Insee.

\* L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là.

<sup>1</sup> Source: Estimation de la population, État civil, Insee.

<sup>2</sup> L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là.

## Le vieillissement de la population se poursuit

En 2017, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus augmente de 3,5 % sur un an. Elles représentent 24,1 % de la population contre 23,3 % en 2016 (13,9 % en 1999). À l'inverse, la part des moins de 20 ans poursuit sa diminution (-1,4 % sur l'année). Ils ne représentent plus que 26,4 % de la population contre 32,7 % en 1999. L'âge moyen est estimé à 40,6 ans, soit 7 ans de plus qu'en 1999.

Le changement de comportement des femmes face à la maternité et le départ de nombreux jeunes sont les principales causes du vieillissement de la population. L'espérance de vie à la naissance se stabilise sur un an, un homme peut espérer vivre jusqu'à 77,0 ans (contre 73,7 ans en 1999) et une femme jusqu'à 84,1 ans (contre 81,6 ans en 1999). L'espérance de vie à la naissance reste inférieure au niveau national de 2,3 ans pour les hommes et de 1,2 an pour les femmes.

## Des ménages plus nombreux et plus petits

En 2014, le nombre de ménages augmente et s'établit à 170 087<sup>1</sup>. Malgré la baisse de la population, ils sont 730 ménages supplémentaires par rapport à 2013, mais leur taille est moindre. En effet, la part des ménages composés d'une seule personne augmente (33,7 % des ménages en 2014 contre 32,5 % en 1999) et se rapproche ainsi du niveau national (34,9 % des ménages). La taille moyenne des ménages guadeloupéens s'établit à 2,3 personnes. Cette évolution résulte du vieillissement de la population et du phénomène dit de « décohabitation » lié notamment aux départs plus précoces des jeunes du foyer parental ou à la séparation de couple.

### DÉFINITIONS

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **taux brut de solde migratoire** est le taux d'accroissement de la population imputable au solde migratoire, pour 1 000 habitants.

Le **taux d'excédent naturel (ou accroissement naturel)** est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

**L'accroissement total (ou variation totale)** de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différences sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de fécondité** est le nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année et de mortalité.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

L'**espérance de vie à la naissance** (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

<sup>1</sup> Source : Recensement de la population 2014 – exploitation complémentaire, Insee, juin 2017.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

### PERTE DE DYNAMISME APRÈS LE REGAIN OBSERVÉ EN 2015

La Guadeloupe présente les caractéristiques d'une économie tertiaisée. Les services, marchands et non marchands, représentent une part importante de l'économie de l'archipel. La forte salarisation des revenus et un niveau de développement humain parmi les plus élevés de la zone constituent d'autres caractéristiques.

Après des années de croissance faible suivies d'un frémissement en 2015, le produit intérieur brut (PIB) diminue de 0,3 % en 2016.

En 2017, l'activité des entreprises progresse malgré un indicateur du climat des affaires en dessous de sa moyenne de longue période tout au long de l'année. En effet, les événements sociaux, politiques et climatiques pèsent sur le moral des chefs d'entreprise. Le taux de chômage reste élevé (22 %) malgré une baisse de 2 points. En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A progresse. De plus, les disparités de revenus restent importantes.

## 1. Les comptes économiques<sup>1</sup>

### 1.1 LE PIB

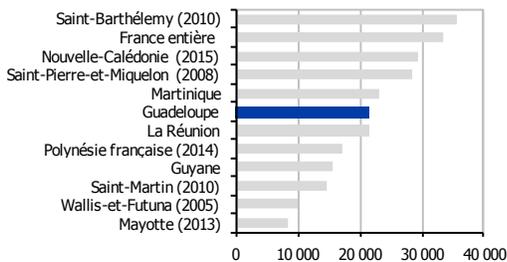
#### La croissance s'estompe en 2016

En 2016, la croissance s'estompe en Guadeloupe : le PIB régional recule de 0,3 % en volume après le regain de croissance observé en 2015 (+2,1 %). Contrairement aux années précédentes, la dynamique de la Guadeloupe est différente de celle de la France hors DOM. Cette dernière affiche une croissance de +1,2 % sur l'année, après +1,1 % en 2015. En Guadeloupe, la baisse de l'investissement contribue à -0,8 point à la croissance. Après une hausse de 2,6 % en 2015, il régresse de 4,6 % entraîné par le recul de 21 % de l'investissement public.

#### Le PIB par habitant progresse légèrement

Avec une population qui diminue légèrement depuis 2012 et estimée à 395 730 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le PIB par habitant en Guadeloupe progresse de 0,2 % en euros constants par rapport à l'année précédente. Il s'établit à 21 005 euros en 2016<sup>2</sup>. En Martinique, le PIB par habitant s'élève à 23 155 euros et celui de la France entière atteint 33 400 euros en 2016.

**PIB par habitant**  
France entière / Outre-mer en 2016  
(en euros courants)



Sources : Insee - Comptes nationaux 2016, CEROM - Comptes rapides 2016 - Estimations 2005, 2008, 2010, 2013, 2014 et 2015.

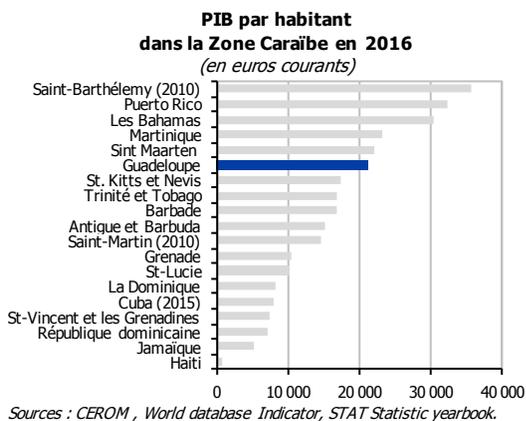
<sup>1</sup> Les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. Le partenariat Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) entre l'AFD, l'IEDOM et l'Insee permet depuis 2003 de publier une estimation provisoire des principaux agrégats économiques pour l'année précédente.

<sup>2</sup> L'estimation pour l'année 2015 a été revue suite au changement de base intervenu en 2016 (calcul en base 2010).

En Guadeloupe, la richesse produite par habitant s'inscrit tout juste au-dessus de la moyenne des départements d'outre-mer hors Mayotte (20 253 € en 2016).

Par rapport au niveau national, l'écart se réduit mais demeure important (inférieur de 37,1 % en 2016). Sur les seize dernières années, la progression est marquée : en 2000, le PIB par habitant de la Guadeloupe était inférieur de moitié à celui de la France.

Dans la zone Caraïbe, la Guadeloupe affiche un des PIB par habitant les plus élevés, après ceux de Saint-Barthélemy, de Puerto Rico, des Bahamas, de la Martinique et de Sint-Maarten.



## L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit l'indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux de développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

La Guadeloupe et la Martinique sont les seules îles de la zone Caraïbe affichant un niveau de « développement très élevé ». L'IDH, dans les territoires ultramarins français, est majoritairement tiré par l'amélioration des conditions sociales des populations, qui compense un retard de développement économique. En 2010, la Guadeloupe occupe le 38<sup>e</sup> rang mondial au classement à l'IDH, un niveau correspondant à celui de la France hors DOM en 1998. En 2015, la France hors DOM est classée 21<sup>e</sup> au niveau mondial.

## 1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Ces quinze dernières années, le PIB de la Guadeloupe a progressé de 41 %, malgré un coup d'arrêt en 2009 en raison de la crise économique mondiale et du mouvement social qui a touché la Guadeloupe pendant 44 jours. La consommation est le principal moteur de la croissance. Essentiellement soutenue par la consommation des ménages au début des années 2000, elle tire également son dynamisme de la consommation des administrations depuis 2006. Avec une évolution erratique, l'investissement a légèrement diminué entre 2000 et 2016.

### L'équilibre emplois-ressources

En millions d'euros	2001	part	2015e	2016e	part	Var. 16/15 en valeur	Var. 16/15 en volume
<b>Ressources</b>							
PIB	5 940	100%	8 341	8 374	100%	0,4%	-0,3%
Importations (biens et services)	2 059	35%	2 701	2 640	32%	-2,3%	0,7%
<b>Emplois</b>							
Consommation finale des ménages	3 935	66%	4 851	4 870	58%	0,4%	0,7%
Consommation finale des administrations	2 050	35%	3 831	3 881	46%	1,3%	0,9%
Formation brute de capital fixe	1 406	24%	1 406	1 349	16%	-4,2%	-4,6%
Exportations (dont dépenses touristiques)	553	9%	964	1 010	12%	4,6%	8,8%

Sources : Insee - Comptes définitifs 2001, CEROM - Comptes économiques rapides 2015 et 2016.

Note : (e) estimations ; Les données 2015 et 2016 sont en Base 2010, celles de l'année 2001 sont en Base 95.

L'économie de l'île a connu, entre 2000 et 2007, une période de croissance élevée (+5,0 % en moyenne par an) avant de marquer le pas en 2008. Elle affiche entre 2008 et 2014 un faible taux de croissance (+1,3 % en moyenne annuelle). Après un frémissement en 2015, la croissance économique diminue de 0,3 % en 2016. L'investissement recule de 4,6 % sur un an, avec une baisse de 21 % de l'investissement public. La consommation des administrations ralentit à +0,9 % en volume, après +2,1 % en 2015. La consommation des ménages maintient un rythme de croissance de +0,7 %, tandis que la population diminue légèrement entre 2012 et 2016. Les exportations sont dynamiques à +8,8 % en volume, entraînées par la hausse des dépenses touristiques (+7,8 % en volume) et les importations enregistrent une faible progression de +0,7 % en volume tandis qu'elles reculent de 2,3 % en valeur, en lien avec la chute des volumes et des prix des produits pétroliers.

## **LES ASSISES DE L'OUTRE MER**

### **Les citoyens ultramarins au cœur de la définition d'un plan d'action territorialisé**

Série d'échanges et de réflexions entre les citoyens ultramarins et les acteurs institutionnels (élus et services de l'État), les Assises de l'Outre-mer ont été lancées en octobre 2017 pour aboutir, en juin 2018, à la définition d'un plan d'action territorialisé. L'objectif est de construire des politiques et des projets de développement innovants, spécifiques à chaque géographie.

Durant une première phase de consultation, entre octobre et novembre 2017, les Assises ont permis de faire émerger, via une plateforme internet d'échanges, les problématiques jugées prioritaires pour la société civile dans chaque territoire, parmi des enjeux liés notamment à l'emploi, à la santé, à la jeunesse, à la sécurité, à l'environnement, à l'entrepreneuriat ou à la culture. À l'issue de la phase de hiérarchisation des priorités, plusieurs tendances communes ont été relevées :

- en matière d'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle ont été définis comme enjeux prioritaires dans tous les territoires ;
- sur la question de la protection des populations, l'ensemble des géographies ultramarines a souligné l'importance de l'adaptation des constructions aux risques ;
- concernant le développement économique, les DOM ont privilégié la réflexion sur la création d'entreprises, tandis que les COM ont mis en avant le développement de l'économie sociale et solidaire.

Ces sujets ont ensuite été discutés dans une seconde phase, par le biais d'ateliers organisés localement ou sur la plateforme numérique, sur laquelle les participants étaient également invités à présenter des projets pour répondre à ces problématiques. En avril 2018, à l'issue de la consultation citoyenne, les Assises comptaient 25 000 participants sur la plateforme numérique et 2 000 propositions de projets.

La tenue des Assises vise désormais à l'élaboration d'un livre bleu des Outre-mer. Il fera la synthèse des réflexions menées et présentera des feuilles de route territoriales listant les projets sélectionnés, en cohérence avec les plans de convergence prévus par la loi relative à l'égalité réelle outre-mer et sur la durée de la mandature présidentielle actuelle.

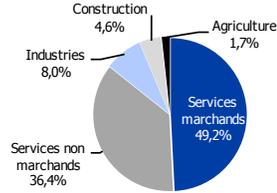
L'ensemble des Outre-mer est concerné, à l'exception de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Frappées par des ouragans en septembre 2017, ces deux îles bénéficieront d'un effort spécifique de reconstruction.

## 1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

### Une économie tertiaire

La Guadeloupe présente les caractéristiques d'une économie tertiarisée dont les services constituent la principale source de création de richesse : le secteur tertiaire réalise 85,6 % de la valeur ajoutée totale en 2012<sup>1</sup>, contre 74,2 % au niveau national cette même année.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée en 2012



Source : Insee - Comptes définitifs, base 2010.

### Un secteur privé important mais qui peine à se développer

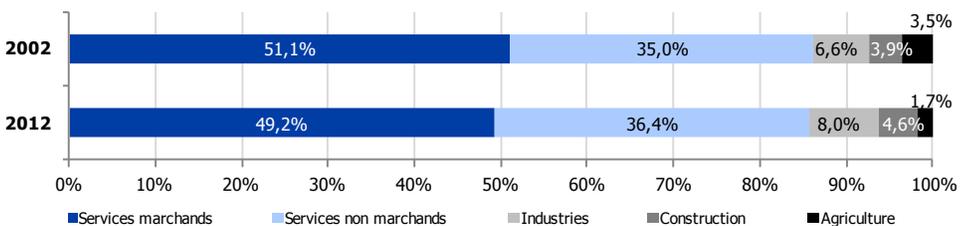
L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. L'émergence du secteur privé, principalement des activités de services, favorise sa modernisation, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture et de la construction.

Entre 2002 et 2012, la part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire marchand se réduit, bien qu'il demeure la première source de création de richesse de l'île avec 49,2 % de la valeur ajoutée (contre 55,9 % au niveau national). Le poids du secteur agricole se contracte sensiblement sur la décennie (1,7 % de la valeur ajoutée en 2012 contre 3,5 % en 2002). Les parts de l'industrie et de la construction progressent légèrement sur la période.

### Un secteur public omniprésent

Le développement rapide des services de santé et d'action sociale, observé sur la décennie, constitue également un moteur important de croissance en Guadeloupe. En 2012, les services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale) contribuent pour 36,4 % à la richesse de l'île (35,0 % en 2002), alors qu'ils ne représentent que 22,4 % de la valeur ajoutée de la France hors DOM.

### Répartition de la valeur ajoutée par secteur en Guadeloupe



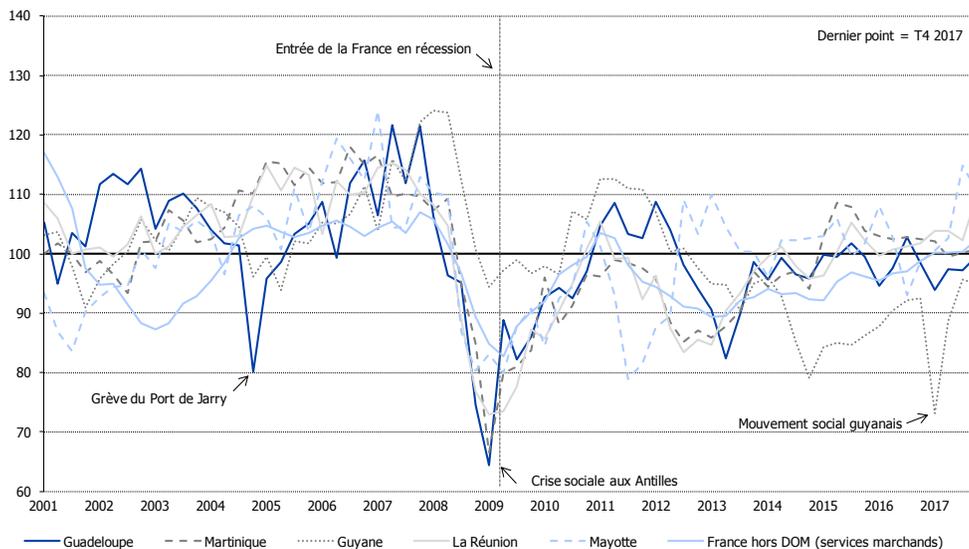
Source : Insee - Comptes définitifs, base 2010, estimation en 2002.

<sup>1</sup> Derniers comptes économiques définitifs disponibles pour les DOM à la rédaction de ce rapport.

## L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES À LA GUADELOUPE

En 2017, l'indicateur du climat des affaires (ICA) demeure en dessous de sa moyenne de long terme. Les événements sociaux, politiques et climatiques de l'année influencent le moral des chefs d'entreprise. En début d'année, le risque de propagation de la crise guyanaise ainsi que l'incertitude liée aux élections présidentielles dégradent le niveau de l'indicateur. En fin d'année, ce sont les épisodes cycloniques du mois de septembre qui accentuent le pessimisme des professionnels interrogés.

**Indicateur du climat des affaires**  
(100 = Moyenne de longue période)



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

### Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

### Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (respectivement inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable), car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable sur le [site de l'IEDOM](#).

## 2. L'emploi et le chômage

### LE MARCHÉ DE L'EMPLOI SE DÉGRADE ET PARADOXALEMENT, LE TAUX DE CHÔMAGE DIMINUE

En Guadeloupe, le marché du travail se caractérise par la prédominance du secteur tertiaire dans l'emploi salarié et un chômage élevé. Celui-ci concerne 35 300 personnes, au sens du Bureau international du travail (BIT), en 2017. Le taux de chômage s'établit à 22,4 % de la population active, il baisse de 1,6 point sur un an.

Paradoxalement, Pôle emploi enregistre une progression de 1,1 % du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) par rapport à 2016, portant le nombre de DEFM A à 56 100<sup>1</sup> personnes.

Les concepts de demandeur d'emploi (Pôle emploi) et de chômeur au sens du BIT (Insee) recouvrent des périmètres différents, ce qui explique que ces deux grandeurs peuvent évoluer dans des sens opposés.

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE<sup>2</sup>

En 2017, la population active est estimée à 157 900 personnes<sup>3</sup>. Malgré une légère diminution du nombre d'actifs (1 100 personnes de moins par rapport à 2016), la part des actifs ayant un emploi augmente de 1,1 point et s'établit à 39,2 %. Les femmes représentent 51,9 % des actifs, cependant leur taux d'emploi est plus faible (36,0 % contre 43,2 % pour les hommes).

#### Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus

	Ensemble		Femmes	Hommes
	Nombre	en %		
<b>Actifs</b>	<b>157 900</b>	<b>50,5</b>	<b>81 900</b>	<b>76 000</b>
Actifs ayant un emploi	122 600	39,2	62 600	60 000
Chômeurs	35 300	11,3	19 300	16 000
<b>Inactifs</b>	<b>154 900</b>	<b>49,5</b>	<b>91 900</b>	<b>63 000</b>
<b>Ensemble</b>	<b>312 800</b>	<b>100</b>	<b>173 800</b>	<b>139 000</b>

Source : Enquête Emploi en continu 2017, Insee.

La Guadeloupe compte 122 600 emplois en 2017, dont 82,8 % de salariés, un chiffre en baisse de 2,2 points par rapport à 2016. La part des hommes occupant un emploi non salarié est supérieure de 13 points à celle des femmes (24 % contre 11 %).

Le contrat à durée indéterminée (CDI) est la forme d'emploi salarié la plus répandue (84,2 %). Le contrat à durée déterminée (CDD) bénéficie à 13,9 % des effectifs salariés, l'intérim à 1,7 % d'entre eux et l'apprentissage n'en concerne que 0,2 %. Parmi les 122 600 actifs ayant un emploi en 2017, 20,7 % travaillent à temps partiel et 11,6 % sont en situation de sous-emploi<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Données corrigées des variations saisonnières (CVS).

<sup>2</sup> La population active au sens du BIT regroupe la population active occupée (appelée aussi population ayant un emploi) et les chômeurs.

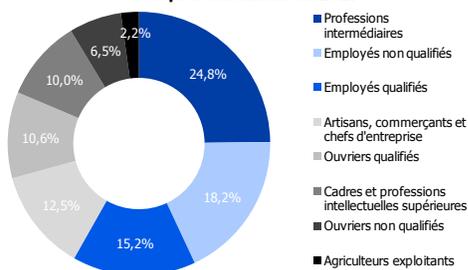
<sup>3</sup> Source : Enquête emploi en continu 2017, Insee.

<sup>4</sup> Selon l'Insee, le sous-emploi recouvre les personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler davantage et qui ne sont pas disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi (temps partiel subi). Sont également en sous-emploi, les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, en raison de chômage technique ou partiel par exemple.

En 2017, les professions intermédiaires constituent la catégorie socioprofessionnelle principale dans l'emploi en Guadeloupe, elles occupent près d'une personne sur quatre. Parmi les actifs ayant un emploi, la part des employés non qualifiés (18,2 %) est supérieure à celle des employés qualifiés (15,2 %).

Par ailleurs, plus d'une femme active sur quatre ayant un emploi est une employée non qualifiée (25,3 %), contre 10,5 % chez les hommes. Ils sont davantage représentés chez les ouvriers qualifiés et non qualifiés ainsi que chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (respectivement 20,0 %, 10,6 % et 17,9 % des hommes contre 1,6 %, 2,5 % et 7,3 % des femmes).

Population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017



Source : Enquête Emploi en continu 2017, Insee.

## 2.2 L'EMPLOI

### Le secteur tertiaire, pilier de l'emploi en Guadeloupe<sup>1</sup>

En 2017, l'emploi est concentré à 80,8 % dans le secteur tertiaire, une part en légère augmentation ces dernières années : 80,0 % en 2016 et 79,3 % en 2015. Par ailleurs, le nombre d'emplois diminue dans la construction sur l'année (10 200 contre 11 000 en 2016), le secteur ne représente plus que 8,3 % de l'effectif total. Le nombre d'emplois reste stable dans l'agriculture et l'industrie (ils représentent respectivement 3,2 % et 6,7 % de l'emploi total).

#### Emploi selon les secteurs et le sexe

	Effectif total	Répartition (en %)			Part de femmes (en %)
		Ensemble	Femmes	Hommes	
<b>Agriculture</b>	<b>3 900</b>	<b>3,2</b>	<b>1,0</b>	<b>5,5</b>	<b>16,1</b>
<b>Industrie</b>	<b>8 200</b>	<b>6,7</b>	<b>3,5</b>	<b>10,0</b>	<b>26,7</b>
<b>Construction</b>	<b>10 200</b>	<b>8,3</b>	<b>1,4</b>	<b>15,6</b>	<b>8,6</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>99 000</b>	<b>80,8</b>	<b>92,6</b>	<b>68,3</b>	<b>58,6</b>
Commerce	17 800	14,5	13,7	15,3	48,2
Transports	4 800	3,9	1,7	6,2	22,2
Hébergement et restauration	5 100	4,2	4,6	3,7	56,5
Information et communication	1 600	1,3	1,5	1,1	58,7
Finance, assurance, immobilier	3 200	2,6	3,6	1,5	70,4
Sciences, techniques, services administratifs	8 400	6,8	7,0	6,7	52,2
Administration publique	17 600	14,4	14,9	13,9	53,0
Enseignement	14 500	11,8	16,1	7,3	69,5
Activités pour la santé humaine	9 500	7,7	9,9	5,4	65,2
Hébergement médico-social et action sociale	8 400	6,8	11,6	1,8	86,4
Autres services	8 200	6,7	7,9	5,4	60,3
<b>Activité indéterminée</b>	<b>1 300</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>	<b>0,7</b>	<b>72,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>122 600</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>0,5</b>

Source : Enquête Emploi en continu 2017, Insee.

<sup>1</sup> Source : Enquête emploi en continu 2017, Insee.

La répartition des emplois selon le sexe met en évidence de fortes disparités selon les secteurs d'activités. La part de femmes est notamment très faible dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'industrie (respectivement 8,6 %, 16,1 % et 26,7 %) tandis qu'elle est plus importante dans le tertiaire (58,6 %) avec une grande proportion de femmes dans l'hébergement médico-social et les actions sociales, les activités financières et immobilières et l'enseignement (respectivement 86,4 %, 70,4 % et 69,5 % de femmes).

Avec 50 000 emplois, les services non marchands<sup>1</sup> comptent pour 50,5 % de l'emploi du secteur tertiaire et 40,8 % de l'effectif total en Guadeloupe. Les services marchands concentrent également une part importante de l'emploi (40,0 %).

### Stabilisation du nombre d'agents de la fonction publique

En 2016, 39 900 personnes travaillent dans la fonction publique en Guadeloupe, soit 10,1 agents pour 100 habitants. 41,6 % d'entre eux travaillent dans la fonction publique territoriale (FPT), 41,4 % dans la fonction publique d'état (FPE) et 17,0 % dans la fonction publique hospitalière (FPH).

#### Effectifs de la fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

En milliers	2011	2014	2015	2016	Var. 16/11	Var. 16/15
Fonction publique d'État (FPE)	16,0	16,6	16,7	16,5	3,1%	-1,2%
Fonction publique territoriale (FPT)	14,9	16,2	16,5	16,6	11,4%	0,6%
Fonction publique hospitalière (FPH)	6,4	6,6	6,7	6,8	6,3%	1,5%
<b>Total</b>	<b>37,3</b>	<b>39,4</b>	<b>39,8</b>	<b>39,9</b>	<b>7,0%</b>	<b>0,3%</b>

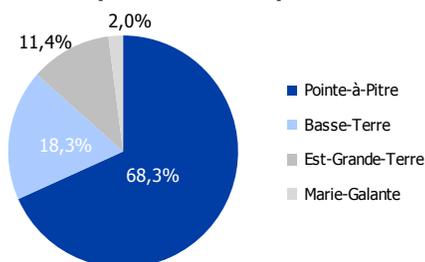
Source : Système d'information sur les agents de la fonction publique (Siasp), Insee.

Dans l'ensemble, les effectifs de la fonction publique ont peu évolué en 2016 (+0,3 %). Ils ont toutefois connu une augmentation de 7,0 % au cours des 5 dernières années. Cette croissance est particulièrement soutenue par la hausse des effectifs territoriaux (+11,4 % sur 5 ans), tandis que le nombre d'agents de la FPE enregistre un recul de 1,2 % en 2016. Le nombre d'agents de la FPH augmente quant à lui de 1,5 % en 2016, soit une hausse de 6,3 % au cours des 5 dernières années.

Parmi les quatre zones d'emploi qui composent le territoire, la zone de Pointe-à-Pitre concentre la majorité de l'emploi salarié en Guadeloupe (68,3 %) en 2015<sup>2</sup>. Une part en augmentation de 0,4 point par rapport à 2014 au détriment de Basse-Terre (18,3 %, -0,4 point).

La part de l'emploi est stable dans les zones de l'Est-Grande-Terre (11,4 %) et de Marie-Galante (2,0 %).

#### Les zones d'emploi en Guadeloupe en 2015



Source : estimations d'emploi localisées, Insee.

<sup>1</sup> Les services non marchands regroupent l'administration publique, l'éducation et la santé.

<sup>2</sup> Source : Estimations localisées d'emplois en 2015, Insee.

## Augmentation des demandeurs d'emploi

Fin 2017, Pôle emploi comptabilise 56 100 demandes d'emploi en fin de mois de catégorie A (DEFM A, données CVS) en Guadeloupe, soit une hausse de 1,1 % sur un an (après une baisse de 2,4 % en 2016). Au niveau national, ce nombre a baissé de 0,3 % sur l'année 2017.

### Demandeurs d'emplois de fin de mois de catégorie A

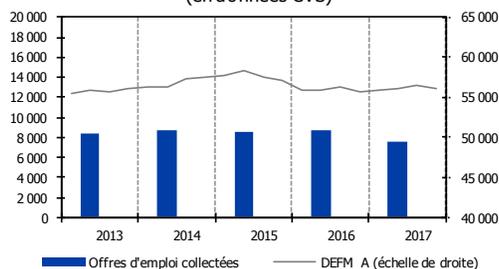
(données CVS)	2016	2017	Part	Var. 17/16
<b>DEFM catégorie A</b>	<b>55 480</b>	<b>56 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,1%</b>
Hommes	24 560	24 700	44,0%	0,6%
Femmes	30 920	31 400	56,0%	1,6%
Moins de 25 ans	6 440	6 330	11,3%	-1,7%
Entre 25 et 49 ans	32 120	31 870	56,8%	-0,8%
50 ans et plus	16 920	17 900	31,9%	5,8%
Catégories A,B,C	64 100	65 540	100,0%	2,2%
<i>dont longue durée</i>	<i>36 400</i>	<i>38 000</i>	<i>58,0%</i>	<i>4,4%</i>

Sources : STMT, Pôle emploi-Dares, traitement DR Pôle emploi- Dieccte Guadeloupe.

Contrairement aux autres classes d'âge, la situation des demandeurs d'emploi seniors se dégrade. Le nombre de DEFM A âgés de 50 ans et plus augmente de 5,8 % sur l'année, une tendance qui perdure depuis une décennie (leur nombre a triplé depuis 2008). La demande d'emploi baisse pour les moins de 25 ans (-1,7 % sur un an) ainsi que pour les adultes de 25 à 49 ans (-0,8 % sur un an). Par ailleurs, la proportion de femmes augmente et atteint 56,0 % (+ 0,3 point sur un an).

En parallèle, le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi (7 500) chute de 13,5 % en 2017. Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)<sup>1</sup> à fin 2017, le nombre de projets de recrutement diminue de 11,3 % sur un an. Parmi les 10 677 projets, 39,9 % sont jugés difficiles (contre 31,6 % en 2016). 28,2 % des projets sont à caractère saisonnier.

### Demandeurs d'emploi et offres d'emploi collectées (en données CVS)



Sources : Statistiques mensuelles du marché du travail (STMT), Pôle emploi-Dares, traitement Pôle emploi-Dieccte Guadeloupe.

<sup>1</sup> Enquête par questionnaire « Besoins en main d'œuvre 2018, région Guadeloupe », réalisée entre septembre et décembre 2017 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) et Pôle Emploi. La population mère est constituée des établissements relevant du secteur privé, des établissements de 0 salarié ayant émis une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) au cours des 12 derniers mois, de ceux du secteur agricole, de ceux du secteur public relevant des collectivités territoriales et des établissements publics administratifs.

## CONCEPTS ET DÉFINITIONS

Les **demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** sont les personnes inscrites à Pôle emploi. Elles peuvent être indemnisées ou non, exercer une activité réduite ou non. Les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi sont construites à partir des fichiers administratifs utilisés par Pôle emploi dans le cadre de son activité.

Les **catégories de demandeurs d'emploi**. La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi (catégorie A), d'autres exercent une activité réduite courte, d'au plus 78 heures au cours du mois (catégorie B), ou une activité réduite longue, de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C). Par ailleurs, certaines personnes inscrites à Pôle emploi ne sont pas tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi : elles sont soit sans emploi et non immédiatement disponibles (catégorie D), soit pourvues d'un emploi (catégorie E).

### 2.3 LE CHÔMAGE<sup>1</sup>

Selon la définition du Bureau International du Travail (BIT), la Guadeloupe compte 35 300 chômeurs en 2017, un chiffre en baisse de 7,1 % sur un an. Le taux de chômage s'élève à 22,4 % en moyenne annuelle contre 24,0 % en 2016. Il rejoint celui de la Guyane (22,4 %), mais reste plus élevé que celui de la Martinique (17,8 %).

#### Chômage au sens du BIT en 2017

	Nombre de chômeurs	Taux de chômage (en %)		
		Ensemble	Femmes	Hommes
<b>Âge</b>				
15-24 ans	5 900	53,3	47,2	56,9
25-49 ans	21 400	24,1	28,0	19,4
50 ans et plus	8 100	13,9	12,8	15,0
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>				
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 900	9,6	14,9	7,3
Cadres	500	3,9	4,5	3,2
Professions intermédiaires	2 600	7,8	8,6	6,4
Employés	10 600	20,7	22,8	15,1
Ouvriers	8 600	29,2	42,1	26,9
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	11 000	100,0	100,0	100,0
<b>Niveau de diplôme</b>				
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	16 100	30,6	36,2	25,7
CAP, BEP	7 900	23,6	24,7	22,8
Baccalauréat	6 400	20,9	23,0	17,5
Bac+2	3 100	16,8	14,2	19,9
Diplôme supérieur à bac+2	1 500	7,1	7,1	7,0
<b>Chômeurs depuis 1 an ou plus</b>				
15-24 ans	3 900	35,6	29,1	39,5
25-49 ans	15 100	17,0	19,8	13,6
50 ans ou plus	6 700	11,5	10,2	12,7
<b>Ensemble</b>	<b>35 300</b>	<b>22,4</b>	<b>23,5</b>	<b>21,1</b>

Source : Enquête Emploi en continu 2017, Insee.

<sup>1</sup> Source : Enquête emploi en continu 2017, Insee.

Le chômage touche 53,3 % des jeunes de 15 à 24 ans, un taux en augmentation de 6,3 points sur un an tandis qu'il a diminué pour les autres classes d'âge. Globalement, les femmes sont davantage concernées par le chômage (23,5 % contre 21,1 % chez les hommes). Près d'un tiers des chômeurs (31,2 %) n'ont jamais travaillé et 72,8 % des chômeurs le sont depuis plus d'un an.

Par ailleurs, le taux de chômage est particulièrement élevé chez les ouvriers (29,2 %) et les employés (20,7 %). Le chômage touche surtout les non-diplômés et les personnes ayant au plus un CEP (30,6 %), le taux de chômage des diplômés du supérieur s'élevant à 16,8 % pour les bac+2 et à 7,1 % pour ceux ayant un niveau de diplôme supérieur.

À fin décembre 2017, 27 915 demandeurs d'emploi sont indemnisés par Pôle emploi, dont 19 796 au titre du régime d'assurance-chômage et 8 119 au titre du régime de solidarité.

## 2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS<sup>1</sup>

### Un recours aux contrats aidés en baisse

Les politiques en faveur de l'emploi se composent de dispositifs nationaux et de mesures spécifiques aux DOM. Elles sont menées de manière concertée par l'État, la Région et le Département et s'articulent autour de trois objectifs principaux : l'appui à l'insertion des jeunes, la promotion de la création d'emplois dans le secteur privé et le retour à l'activité des personnes vulnérables.

Le nombre de contrats relevant des politiques de l'emploi a baissé de 34,1 % en 2017<sup>2</sup>, il s'établit à 5 368, soit 2 777 contrats de moins après une progression de 9,7 % en 2016. Dans le secteur marchand, le nombre de contrats signés (2 418) diminue de 31,8 % et s'inscrit à un niveau similaire à celui de 2015 après une augmentation de 65,9 % en 2016. En revanche, le nombre de contrats dans le secteur non marchand continue de baisser depuis 2013, il s'élève à 2 950 pour 2017, soit 35,9 % de moins sur un an. Cette baisse est liée à la réorientation de la politique de l'emploi vers la formation et l'amélioration des compétences.

Dans le détail, le contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (CUI-CIE)<sup>3</sup> a permis aux entreprises de signer 895 contrats, un chiffre en repli de 54,3 % après une année 2016 exceptionnelle. Le nombre de contrats de professionnalisation progresse (+31,9 %, soit 628 contrats signés). Le recours au contrat d'apprentissage est en légère baisse (-5,1 %).

Le nombre de contrats unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) diminue de nouveau (-28,8 %). Les associations et fondations sont les principales structures d'accueil dans ce dispositif (47,3 %) devant les établissements publics d'enseignement et les collectivités territoriales (respectivement 25,6 % et 22,8 % des contrats). Les emplois d'avenir sont quant à eux en voie d'extinction, leur nombre baisse de 58,7 % après -19,2 % en 2016.

---

<sup>1</sup> Source : Bilan 2017 - Chiffres clés, Dieccte, avril 2018.

<sup>2</sup> Guadeloupe et îles du Nord.

<sup>3</sup> Depuis le 1er janvier 2016, le CUI-CIE remplace le Contrat d'accès à l'emploi spécifique pour l'Outre-mer (CUI-CAE DOM).

## Les politiques d'emploi et de formation en Guadeloupe

(en nombre)	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
ACCRES (Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entreprise)	1 181	910	834	nd	nd	nd
NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)	502	312	290	nd	nd	nd
<b>Contrats de formation</b>						
Contrats d'apprentissage	962	902	674	835	792	-5,1%
Contrats de professionnalisation	146	630	409	476	628	31,9%
Plan 500 000 formations supplémentaires à partir de janvier 2016	-	-	3 871	6 125	4 700	-23,3%
<b>Contrats aidés secteur marchand</b>						
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)*	536	626	712	1 957	895	-54,3%
<b>Contrats aidés secteur non marchand</b>						
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	4 404	3 542	3 777	3 517	2 504	-28,8%
<b>Insertion et formation des jeunes</b>						
CIVIS	1 905	1 382	953	719	2	-99,7%
Projet d'Initiative Jeune (PIJ)- Création d'Entreprise	77	51	59	31	18	-41,9%
Service civique	-	-	437	759	350	-53,9%
Garantie Jeune	-	-	127	142	329	131,7%
Emploi d'avenir	1 565	1 895	1 689	1 354	635	-53,1%

Sources : Dares, Dieccte, Mission locale, Agence de services et de paiement (ASP), Urssaf.

Les autres mesures de soutien indirect à l'emploi s'adressent en partie aux jeunes et aux bénéficiaires de minima sociaux créateurs d'entreprises ou d'activités (ACCRES, NACRE, PIJ). Les mesures d'insertion se concentrent essentiellement sur l'accompagnement des 16-25 ans vers l'emploi durable. À l'exception de la garantie jeune qui progresse, les autres dispositifs sont en repli. Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)<sup>1</sup> est en fin de vie tandis que le nombre de projets initiative jeune (PIJ) – aide à la création d'entreprise souffre de la décentralisation du dispositif. Le nombre de services civiques chute de 53,9 % après deux années de hausse (350 contrats en 2017). Le plan 500 000 formations supplémentaires est quant à lui pénalisé par la baisse des enveloppes budgétaires.

<sup>1</sup> Le CIVIS est destiné aux jeunes non qualifiés ou qui ont été inscrits comme demandeurs d'emploi de plus de 12 mois au cours des 18 derniers mois.

## 3. Les revenus et salaires

### 3.1 LES REVENUS FISCAUX

#### Des disparités de revenus prononcées

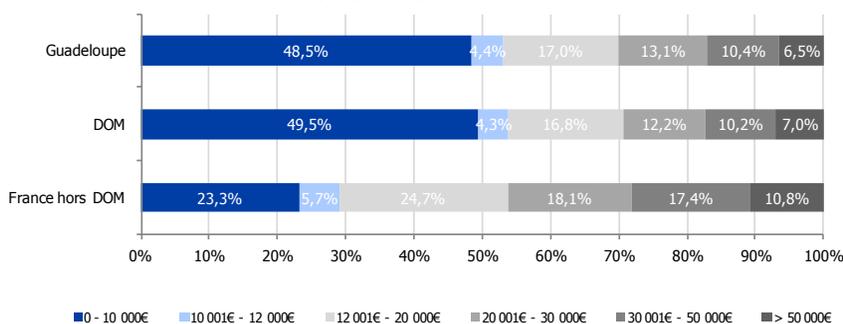
La Direction générale des finances publiques (DGFIP) recense 246 312 foyers fiscaux en Guadeloupe en 2015, pour un revenu fiscal de référence<sup>1</sup> totalisant 4,2 milliards €, soit 21,3 % du montant total des départements d'outre-mer (19,7 milliards €). Le revenu fiscal moyen déclaré s'établit à 17 003 € (soit 210 € de plus qu'en 2014).

La part des foyers fiscaux non imposables s'élève à 77,5 % en Guadeloupe (pour un revenu fiscal moyen déclaré de 9 483 €) contre 56,7 % au niveau national (pour 13 767 € déclarés en moyenne). La situation des foyers fiscaux guadeloupéens est proche de celle relevée dans l'ensemble des DOM : 78,6 % de foyers non imposables pour un revenu fiscal moyen de 9 447 €. Près de la moitié des contribuables guadeloupéens (48,5 %) déclarent un revenu inférieur à 10 000 € contre 23,3 % en France hors DOM et 49,5 % dans les DOM. Ce chiffre a tendance à se réduire : en 2007, il s'établissait à 52,6 %.

Les foyers fiscaux qui déclarent des revenus supérieurs à 50 000 € représentent 6,5 % des foyers fiscaux du département (contre 10,8 % en France hors DOM) et concentrent 31,5 % du revenu fiscal de référence.

Le revenu fiscal moyen des foyers imposés est supérieur en Guadeloupe à celui de la France hors DOM (42 956 € contre 42 708 €), mais en deçà de celui de l'ensemble des DOM (45 651 €).

**Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2016 (revenus de 2015)**



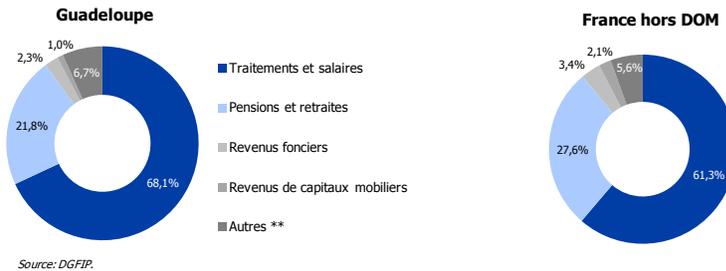
Source : DGFIP.

#### Une prépondérance des revenus d'activité salariaux

En 2015, le montant total des déclarations de l'ensemble des foyers guadeloupéens s'élève à 4,9 milliards € de revenus, dont 3,3 milliards € de traitements et salaires, soit 68,1 % du total des revenus déclarés. En France hors DOM, la part des traitements et salaires s'élève à 61,3 % tandis que le poids des pensions et retraites est légèrement plus important (27,6 % contre 21,8 % en Guadeloupe).

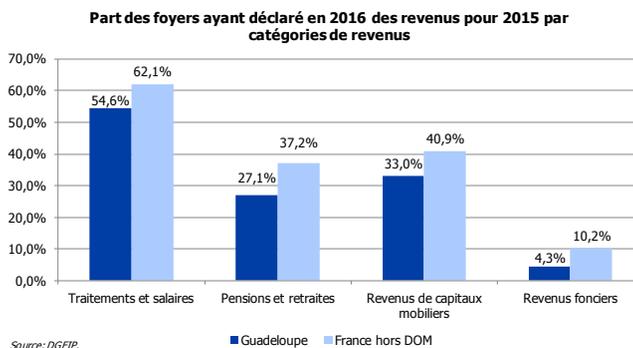
<sup>1</sup> Le revenu fiscal de référence est calculé à partir des revenus déclarés, desquels sont déduits certains abattements (ex : 10 % sur les salaires et retraites) et certaines charges (pensions alimentaires, épargne retraite, etc.).

## Répartition des revenus déclarés par catégorie en 2016 (revenus de 2015)



\*\* La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC et BNC<sup>1</sup> non professionnels), les bénéfices agricoles ainsi que les autres revenus non professionnels.

Pour chacune des catégories de revenus, la part des foyers déclarant un revenu est inférieure en Guadeloupe par rapport à la France hors DOM. Seulement 54,6 % des foyers guadeloupéens ont déclaré avoir perçu des traitements et salaires en 2015 contre 62,1 % des foyers français hors DOM. Bien que les revenus de capitaux mobiliers ne représentent que 1,0 % des revenus déclarés en Guadeloupe, 33,0 % des foyers guadeloupéens ont déclaré ce type de revenu.

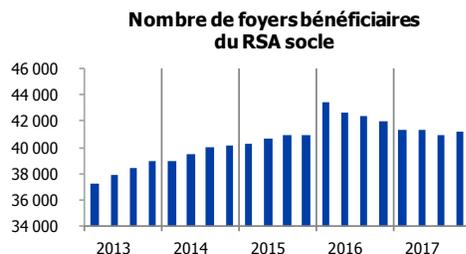


## 3.2 LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

### Le revenu de solidarité active (RSA)

Le RSA est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine et a été généralisé à l'ensemble des DOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dans les DOM, à fin décembre 2017, le RSA socle<sup>2</sup> bénéficie à 198 503 foyers, dont 41 204 en Guadeloupe (20,8 %).



Source : Caisse d'allocations familiales (CAF).

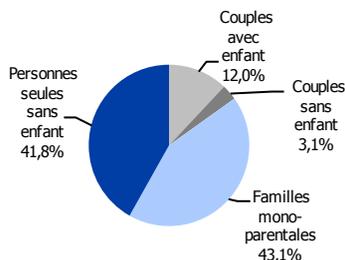
<sup>1</sup> Bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux.

<sup>2</sup> Modification de la réglementation relative à l'attribution du RSA en janvier 2016 (cf. encadré).

Le montant du RSA socle a connu deux revalorisations au cours de l'année. De 535,17 €<sup>1</sup> au 1<sup>er</sup> janvier, il a augmenté de 0,3 % au 1<sup>er</sup> avril puis de 1,6 % pour s'établir à 545,48 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

En 2015<sup>2</sup>, les bénéficiaires du RSA dans les DOM sont principalement des personnes seules sans enfant (41,8 %) et des familles monoparentales (43,1 %). Les couples (avec ou sans enfant) représentent les 15,1 % restant. Un peu plus de la moitié des allocataires ont entre 30 et 49 ans.

### Répartition des foyers bénéficiaires du RSA



Source : Caisse d'allocations familiales (CAF), 2015.

En 2016, les bénéficiaires du RSA représentent 22,0 % de la population, un taux 4,2 fois supérieur à celui enregistré à l'échelle nationale hors DOM<sup>3</sup>.

## LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite « TEPA » (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le revenu de solidarité active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée le 1<sup>er</sup> juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- la Prime d'activité : elle remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la prime pour l'emploi et le RSA activité. Cette prestation cible les personnes, âgées d'au moins 18 ans, qui gagnent moins de 1 500 euros nets par mois ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'outre-mer, et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien aux travailleurs disposant des revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans la plupart des géographies d'outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

<sup>1</sup> Montant versé mensuellement à une personne seule sans personne à charge.

<sup>2</sup> Dernières données disponibles.

<sup>3</sup> Sources : Caisse nationale des allocations familiales, mutualité sociale agricole, Insee.

### 3.3 LES SALAIRES

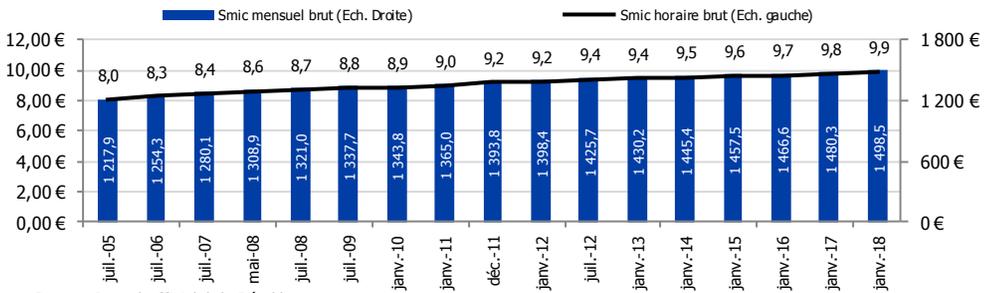
#### 3.3.1 Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

En Guadeloupe, depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est aligné sur celui de la France métropolitaine. Le SMIC est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMIC a été revalorisé à 9,88 € l'heure (contre 9,76 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017), pour s'établir à 1 498,47 € bruts mensuels (base 35 heures), soit une augmentation de 1,3 % sur l'année.

Évolution du SMIC



Source : Journal officiel de la République.

### 3.3.2 Les autres salaires

Selon l'Insee, en 2014, le revenu salarial brut annuel moyen en équivalent temps plein s'élevé à 31 998 € en Guadeloupe, soit un niveau inférieur de 9,8 % au niveau national. L'analyse par catégorie socioprofessionnelle met en évidence des écarts favorables à la Guadeloupe pour les professions intermédiaires et les employés contrairement aux cadres et aux ouvriers.

#### Revenu salarial brut annuel moyen en équivalent temps plein en 2014

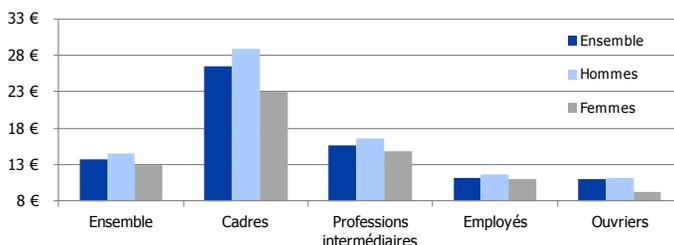
	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
En euros courants						
<b>Guadeloupe</b>	<b>31 998</b>	<b>64 196</b>	<b>36 953</b>	<b>26 203</b>	<b>26 586</b>	<b>21 157</b>
Guyane	33 886	67 230	40 179	25 927	26 775	21 312
La Réunion	30 189	62 156	35 410	24 975	26 366	21 327
Martinique	32 026	64 609	36 902	25 991	26 716	21 872
France entière hors Mayotte	35 481	66 009	36 318	25 910	28 414	23 192

Salariés au lieu de résidence, du secteur privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires et les salariés agricoles.

Source : Déclarations annuelles de données sociales (DADS), Insee.

Le salaire net horaire moyen est de 13,7 € en Guadeloupe en 2014. Dans l'ensemble, les femmes perçoivent en moyenne 10,6 % de moins que les hommes. Ces inégalités sont plus importantes chez les cadres et les ouvriers (écarts de 20,5 % et 18,0 %) que chez les professions intermédiaires et les employés (10,1 % et 5,1 %).

#### Salaires net horaire moyen en 2014



Source : Déclarations annuelles de données sociales (DADS), Insee.

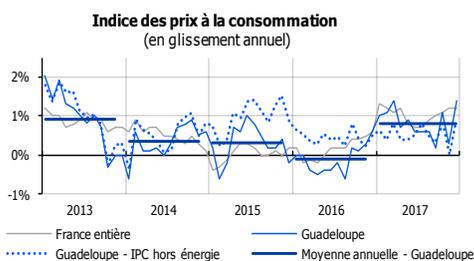
## 4. Les prix

### LÉGER REGAIN D'INFLATION EN 2017

En Guadeloupe, en 2017, les prix à la consommation s'inscrivent en légère hausse (+0,8 % en moyenne annuelle). La hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et des services alimente l'inflation. Dans les autres DOM et en France hors DOM, les prix augmentent également.

### Des prix en légère hausse

En 2017, l'indice des prix à la consommation des ménages (IPC) est en hausse modérée en Guadeloupe (+0,8 % en moyenne annuelle), après trois années de quasi-stabilité. En particulier, les prix de l'énergie, de l'alimentation et des services augmentent (respectivement +4,8 %, +1,4 % et +0,6 %). Les prix de l'alimentation enregistrent une forte augmentation en fin d'année suite au passage de l'ouragan Maria.



Source : Insee.

Après deux années de faible variation, la hausse des prix à la consommation accélère au niveau national (+1,0 % en moyenne après +0,2 % en 2016). En Guyane, le rythme de progression de l'IPC est identique à celui de la Guadeloupe (+0,8 %) alors qu'il est plus faible en Martinique (+0,6 %), à Mayotte (+0,4 %) et à La Réunion (+0,3 %).

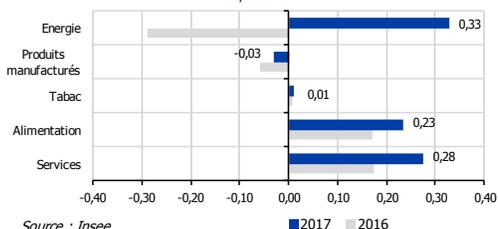
### L'énergie tire à la hausse l'indice des prix à la consommation

En 2017, en moyenne, les prix de l'énergie en Guadeloupe sont plus élevés qu'en 2016 (+4,8 % après -4,2 % en 2016). Les prix des produits pétroliers se redressent (+6,6 % après -6,2 %). L'énergie demeure le principal poste influençant l'évolution de l'IPC avec une contribution à sa croissance de 0,3 pt (-0,3 pt en 2016).

En Guadeloupe, comme dans les autres DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon, le Préfet fixe les prix maximums des produits pétroliers. Ceux-ci sont principalement corrélés à l'évolution des cours du pétrole et de la parité euro dollar.

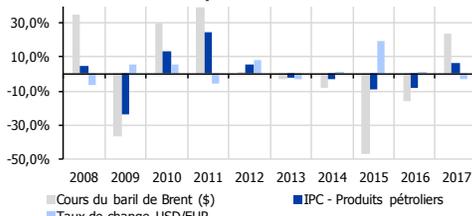
### Contribution à l'évolution des prix par poste

En points de %



Source : Insee.

### Évolution des prix des produits pétroliers en Guadeloupe et de ses déterminants



Sources : Insee, Banque de France, calculs Jedom.

## La hausse des prix de l'alimentation et des services se poursuit

Les prix de l'alimentation augmentent à nouveau en 2017 (+1,4 % après +1,1 % en 2016). Les prix des produits frais et de l'alimentation hors produits frais sont en hausse (respectivement +4,9 % et +1,0 %). Plutôt contenue durant le premier semestre 2017, la hausse des prix des produits frais s'est accélérée au cours de la seconde partie de l'année, notamment au quatrième trimestre, suite au passage de l'ouragan Maria.

Les prix des services augmentent modérément (+0,6 % après +0,4 %). Les prix des services de santé augmentent de 2,0 % tandis que ceux du transport sont stables. Toutefois, les prix des services de communications sont en replis. Les prix des services de téléphonie mobile diminuent sous l'effet d'une concurrence accrue entre opérateurs locaux.

Les prix des produits manufacturés sont stables (-0,1 % après -0,2 %). Dans le détail, les prix de l'habillement et des chaussures sont stables en moyenne sur l'année, tandis les prix des produits de santé diminuent (-3,1 %). Les prix des autres produits manufacturés progressent légèrement (+0,6 %).

Les prix du tabac augmentent au même rythme (+1,0 % après +0,9 % en 2016).

### Indice des prix à la consommation (IPC)

	Pondération 2017	Moyennes annuelles*			Glissement annuel**
		2016	2017	Var. 17/16	Var. 17/16
<b>Indice ensemble</b>	<b>10 000</b>	<b>99,9</b>	<b>100,7</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,4%</b>
<b>Indice ensemble hors tabac</b>	<b>9 911</b>	<b>99,9</b>	<b>100,7</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,3%</b>
<b>Indice ensemble hors énergie</b>	<b>9 306</b>	<b>100,5</b>	<b>101,0</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,9%</b>
<b>Alimentation</b>	<b>1 620</b>	<b>101,2</b>	<b>102,7</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,4%</b>
<i>Produits frais</i>	179	102,2	107,2	4,9%	7,2%
<i>Hors produits frais</i>	1 441	100,8	101,8	1,0%	0,7%
<b>Produits manufacturés</b>	<b>3 344</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,5%</b>
<i>Habillement et chaussures</i>	482	99,5	99,5	0,0%	0,4%
<i>Produits de santé</i>	572	97,7	94,8	-3,0%	-2,4%
<i>Autres produits manufacturés</i>	2 290	100,6	101,2	0,6%	1,2%
<b>Services</b>	<b>4 253</b>	<b>100,5</b>	<b>101,1</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,2%</b>
<i>Loyers et services rattachés</i>	774	100,4	101,6	1,2%	1,4%
<i>Services de santé</i>	715	100,1	102,4	2,3%	-0,4%
<i>Services de transports</i>	223	94,6	95,0	0,5%	-3,3%
<i>Services de communications</i>	409	99,8	96,2	-3,6%	-2,5%
<i>Autres services</i>	2 132	100,7	101,6	0,9%	0,9%
<b>Énergie</b>	<b>694</b>	<b>94,7</b>	<b>99,2</b>	<b>4,8%</b>	<b>1,4%</b>
<i>Produits pétroliers</i>	498	92,1	98,2	6,6%	1,3%
<b>Tabac</b>	<b>89</b>	<b>101,1</b>	<b>102,1</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,4%</b>

Source : Insee

\* Var. 17/16 est l'évolution entre la moyenne arithmétique des indices mensuels en 2017 et la moyenne arithmétique des indices mensuels en 2016.

\*\* Le glissement annuel est l'évolution entre l'indice des prix à fin décembre 2017 et celui à fin décembre 2016.

## Une réglementation des prix spécifique

Des observatoires des prix et des revenus (OPR) d'outre-mer ont été créés par décret<sup>1</sup> en 2007 dans l'ensemble des départements ultramarins ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, afin de répondre à toute question relevant de la formation des prix. Ils rassemblent dans chaque territoire des acteurs politiques, économiques et sociaux (élus, représentants de l'État et de ses établissements publics, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires, etc.). Avec la loi du 20 novembre 2012, les OPR deviennent des observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR) aux fonctions élargies. Dans le cadre du nouveau dispositif d'accords annuels de modération des prix de produits de grande consommation, dit « bouclier qualité-prix », les observatoires sont saisis par le Préfet pour avis préalable à la négociation entre le représentant de l'État et les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement et de distribution du secteur du commerce.

Le Bouclier qualité-prix (BQP) est un dispositif qui s'articule autour d'un accord de modération de prix pour une liste de produits de grande consommation. Il a été signé pour la première fois en 2013 entre l'État et les entreprises de la grande et moyenne distribution, sur la base d'une liste de 100 produits pour un prix total maximum de 360 €. L'application du BQP fait l'objet d'un contrôle régulier par les services de l'État. En 2017, l'OPMR a conclu que les modérations de prix étaient respectées.

### LOI RELATIVE À LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER (DITE « LOI CONTRE LA VIE CHÈRE »)

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer, a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'État, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler, dans les Outre-mer, les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur. Elle prévoit notamment :

**La régulation des marchés de gros et de logistique :** Le gouvernement peut, par décret, prendre des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail.

**L'interdiction des exclusivités d'importation :** Les clauses des contrats commerciaux qui ont pour effet d'accorder des droits exclusifs d'importations sont désormais interdites par la loi sauf lorsqu'elles sont justifiées par des motifs tirés de l'efficacité économique au bénéfice du consommateur.

**Le renforcement du pouvoir de l'Autorité de la concurrence :** Les collectivités territoriales peuvent désormais saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs. Ainsi, l'Autorité de la concurrence peut, via des injonctions structurelles, adresser une obligation de cession de magasins pour les distributeurs qui posséderaient, sur une zone de chalandise donnée, plus de 50 % des parts de marché et dont la présence aurait un impact excessif sur le prix et les marges perçus.

**L'abaissement du seuil de concentration :** Le seuil de contrôle des opérations de concentration dans le commerce de détail baisse, passant ainsi de 7,5 à 5 millions d'euros, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m<sup>2</sup>.

**La mise en place d'un bouclier qualité-prix :** Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier type) avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, négociation et mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012 – 1459 du 26 décembre 2012. Des accords ont donc été signés dans tous les DOM.

<sup>1</sup> Décret n° 2007-662 du 2 mai 2007.

## 5. Les échanges extérieurs

### HAUSSE DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

En 2017, les importations progressent de 9,9 %, soutenues en grande partie par la hausse des importations de produits pétroliers, mais aussi par la demande des entreprises en biens d'investissement, notamment en matériels de transport. Les exportations suivent la même tendance, affichant une augmentation marquée (+28,4 %), les réexpéditions de produits pétroliers étant en hausse sur l'année. Hors produits pétroliers, la hausse est plus modérée (+1,9 %), portée par l'augmentation sensible des exportations de biens de consommation non durables. Les exportations de produits agricoles chutent fortement en 2017.

**Avertissement :** Les données des Douanes exploitées ci-après ont un caractère provisoire et sont susceptibles d'être modifiées sur les deux derniers exercices. Il s'agit de données brutes, non corrigées des variations saisonnières : elles peuvent donc légèrement différer de celles présentées dans d'autres publications. Enfin, les mouvements concernant les produits pétroliers raffinés et les hydrocarbures, marqués par des phénomènes de stockage et de réexportation, doivent être interprétés avec prudence.

### 5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

#### 5.1.1 L'évolution et la structure des importations

Importations en valeur (en millions €)	2016*	2017*	Var. 17/16
BIENS D'INVESTISSEMENTS	655,6	698,8	6,6%
<i>Équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques</i>	281,2	282,3	0,4%
<i>Matériels de transport</i>	300,4	343,4	14,3%
<i>Autres biens d'investissement</i>	74,0	73,0	-1,3%
BIENS DE CONSOMMATION DURABLES	128,7	139,7	8,5%
BIENS DE CONSOMMATION NON DURABLES	780,2	814,6	4,4%
<i>Produits des industries agroalimentaires (IAA)</i>	396,9	422,2	6,4%
<i>Autres biens de consommation non durables</i>	383,3	392,4	2,4%
BIENS INTERMÉDIAIRES	509,3	534,0	4,9%
ÉNERGIE	324,0	453,2	39,9%
<i>Produits pétroliers raffinés et coke</i>	302,4	426,4	41,0%
<i>Produits des industries extractives, électricité et combustibles gazeux</i>	21,6	26,8	24,2%
PRODUITS AGRICOLES, SYLVICOLES ET DE LA PÊCHE	56,7	60,0	5,8%
PRODUITS DE L'ÉDITION ET DE LA COMMUNICATION	20,3	19,0	-6,7%
PRODUITS LIÉS AU TRAITEMENT DES EAUX DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	0,6	0,6	10,0%
AUTRES PRODUITS <sup>(1)</sup>	2,7	2,8	4,4%
<b>TOTAL hors produits pétroliers raffinés et coke</b>	<b>2 175,6</b>	<b>2 296,3</b>	<b>5,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 478,1</b>	<b>2 722,7</b>	<b>9,9%</b>

Source : Douanes.

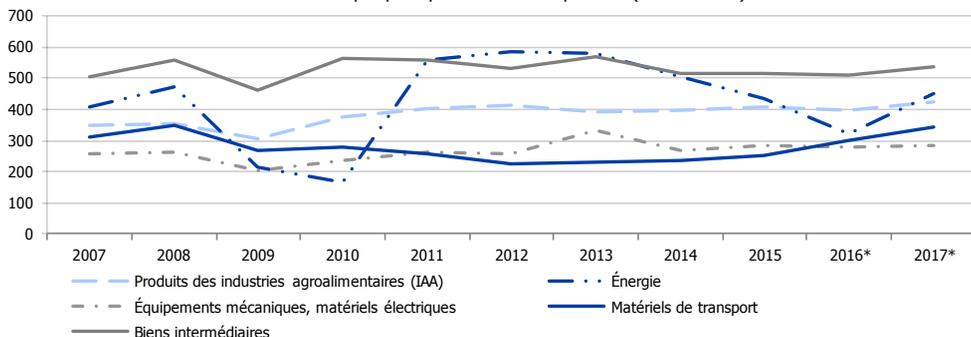
\* Données provisoires. (1) regroupe les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les autres activités de services.

En 2017, les importations de biens sont en hausse de 9,9 % après le repli de 2,3 % observé en 2016. La forte hausse du montant des importations de produits pétroliers raffinés (+41,0 %) contribue fortement à cette augmentation. Hors produits pétroliers raffinés, les importations progressent de 5,5 % en 2017 (+2,6 % en 2016) et atteignent 2,7 milliards €. Cette évolution est portée par la demande des entreprises en biens d'investissement (+6,6 %, après +9,6 % en 2016), en particulier en matériels de transport (+14,3 %). Les importations de biens d'équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques augmentent légèrement de 0,4 %, tandis que ceux des autres biens d'investissement se replient de 1,3 %. La demande de biens intermédiaires repart (+4,9 % sur l'année, après -1,1 % en 2016). La demande des ménages en biens de consommation non durables progresse

de 4,4 %. De même, les importations de biens de consommation durables s'intensifient sur l'année (+8,5 % en 2017, après +3,7 %) et les importations de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche s'amplifient (+5,8 %, après +2,7 % en 2016).

### Évolution des importations sur la décennie

Ventilation par principales familles de produits (en millions €)



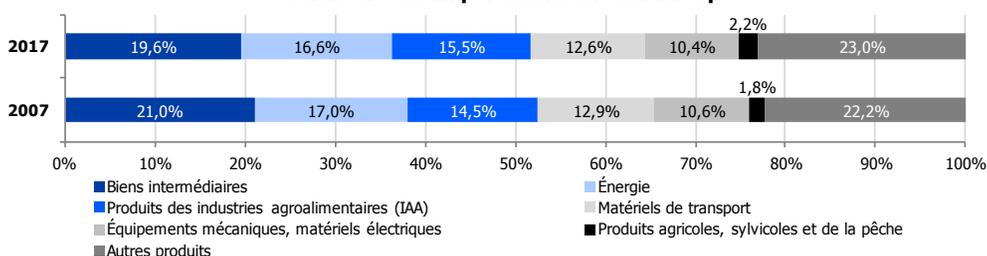
Source : Douanes.

\*Données provisoires.

NB: Les produits agricoles et de la pêche et les "autres" produits ne sont pas représentés compte tenu de leur faible niveau sur la décennie.

La structure des importations a peu évolué sur la décennie. Elle reflète surtout l'absence d'un secteur industriel local développé. En effet, en 2017, les produits de l'industrie constituent les principaux postes d'importations (58,1 % du total des importations). Les importations de biens intermédiaires en concentrent 19,6 %, suivis des produits agroalimentaires (15,5 %), des matériels de transport (12,6 %) et des équipements mécaniques et matériels électriques (10,4 %). Sur l'année, les importations de produits de l'énergie représentent 16,6 % du total des importations (dont 94,1 % de produits pétroliers raffinés et coke).

### Structure des importations en Guadeloupe



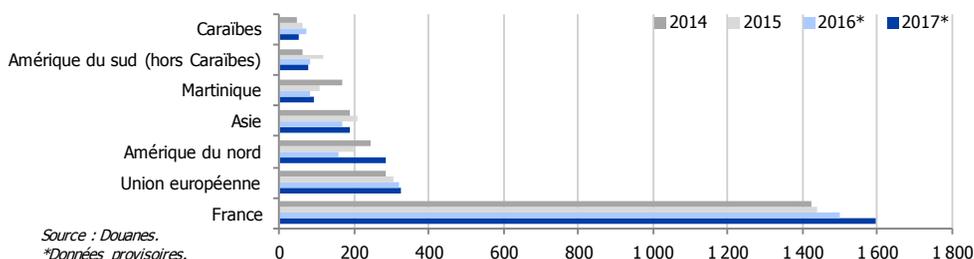
Source : Douanes.

## 5.1.2 Les principaux fournisseurs

En 2017, la France hors DOM demeure le principal fournisseur de la Guadeloupe, totalisant près de 1,6 milliard € de biens importés, soit 58,7 % des importations du territoire, une part en léger repli par rapport à 2016 (-1,8 point). Les autres pays de l'Union européenne (UE) fournissent la Guadeloupe à hauteur de 328,2 millions € (soit 12,1 % du total). Après trois années de baisse, les échanges avec l'Amérique du Nord augmentent par rapport à 2016 (+80,9 %, principalement des produits de cokéfaction et de raffinage). À 283,7 millions €, ils se placent en troisième position avec 10,6 % des importations. Juste derrière, les échanges

commerciaux avec l'Asie, qui représentent 6,9 % du total des importations, continuent de progresser (+11,4 % en 2017). Par ailleurs, après deux années de repli, les importations en provenance de la Martinique (principalement du pétrole raffiné) repartent à la hausse (+14,1% après -24,7 % en 2016). Leur part reste toutefois stable, à 3,5 % de la valeur des produits importés en 2017.

#### Évolution des importations par principaux fournisseurs (en millions €)



## 5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 L'évolution et la structure des exportations

En 2017, les exportations de marchandises progressent de manière soutenue (+28,4 %), essentiellement sous les effets de la forte hausse des volumes de réexpéditions de produits pétroliers et de l'augmentation des prix de ces derniers. Hors produits pétroliers, les exportations enregistrent une hausse plus modérée (+1,9 % sur l'année 2017) et atteignent 225,0 millions €. L'augmentation sensible des exportations de biens de consommation non durables (+25,6 % en 2017), tirées notamment par celle des produits des industries agroalimentaires exportés, compense largement le repli observé pour les exportations de biens d'investissement (-12,0 %) et de biens de consommation durables (-31,7 %). Les biens intermédiaires exportés doublent sur un an tandis que les exportations de produits agricoles chutent de 37,4 %, en lien avec les intempéries survenues au 3<sup>e</sup> trimestre 2017.

Exportations en valeur (en millions €)	2016*	2017*	Var. 17/16
<b>BIENS D'INVESTISSEMENTS</b>	72,0	63,4	-12,0%
<i>Équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques</i>	23,0	13,8	-40,0%
<i>Matériels de transport</i>	42,8	45,6	6,8%
<i>Autres biens d'investissement</i>	6,3	3,9	-37,0%
<b>BIENS DE CONSOMMATION DURABLES</b>	3,4	2,4	-31,7%
<b>BIENS DE CONSOMMATION NON DURABLES</b>	67,7	85,0	25,6%
<i>Produits des industries agroalimentaires (IAA)</i>	58,5	73,8	26,3%
<i>Autres biens de consommation non durables</i>	9,2	11,2	21,2%
<b>BIENS INTERMÉDIAIRES</b>	26,1	39,2	50,2%
<b>ÉNERGIE</b>	11,6	73,4	531,1%
<i>Produits pétroliers raffinés et coke</i>	11,6	73,4	531,3%
<i>Produits des industries extractives, électricité et combustibles gazeux</i>	0,0	0,0	-
<b>PRODUITS AGRICOLES, SYLVICOLES ET DE LA PÊCHE</b>	37,1	23,3	-37,4%
<b>PRODUITS DE L'ÉDITION ET DE LA COMMUNICATION</b>	1,5	0,9	-37,5%
<b>PRODUITS LIÉS AU TRAITEMENT DES EAUX DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION</b>	12,8	10,9	-15,1%
<b>AUTRES PRODUITS<sup>(1)</sup></b>	0,1	0,0	-72,8%
<b>TOTAL hors produits pétroliers raffinés et coke</b>	<b>220,7</b>	<b>225,0</b>	<b>1,9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>232,4</b>	<b>298,4</b>	<b>28,4%</b>

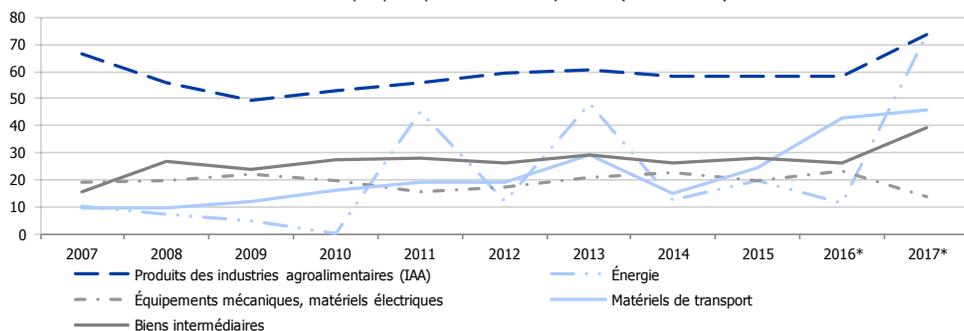
Source : Douanes.

\*Données provisoires.

(1) regroupe les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les autres activités de services.

## Évolution des exportations sur la décennie

Ventilation par principales familles de produits (en millions €)



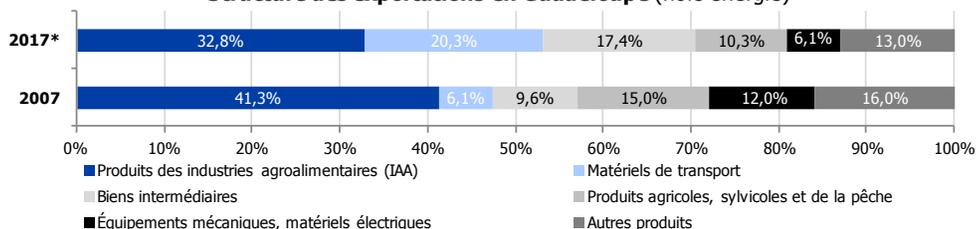
Source : Douanes.

\*Données provisoires.

NB: Les produits agricoles et de la pêche et les "autres" produits ne sont pas représentés compte tenu de leur faible niveau sur la décennie.

En dix ans, la structure des exportations a évolué sensiblement. En 2017, les produits des industries agroalimentaires restent le principal poste d'exportations, mais ne représentent plus que 32,8 % des exportations globales hors énergie, contre 41,3 % en 2007. Sur la décennie, la part des exportations de matériels de transport a plus que triplé, passant de 6,1 % en 2007 à 20,3 % en 2017. Il s'agit essentiellement d'exportations de bateaux de plaisance, dont les montants varient significativement en fonction des commandes. La part des biens intermédiaires progresse également. Celle des équipements mécaniques diminue, de même que celle des produits agricoles, sous les effets des ouragans sur l'activité du secteur agricole.

### Structure des exportations en Guadeloupe (hors énergie)



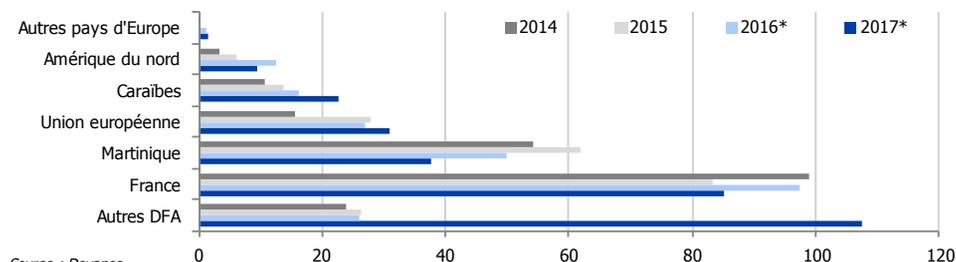
Source : Douanes.

## 5.2.2 Les principaux clients

L'année 2017 est marquée par un niveau exceptionnellement élevé de réexpédition de produits pétroliers raffinés vers la Guyane. Hors énergie, la France demeure le partenaire privilégié de la Guadeloupe (avec 28,5 % du total des exportations en valeur), en dépit de la diminution des exportations de marchandises qui lui sont destinées (-12,6 % en 2017). Les exportations vers la Martinique continuent de chuter (-24,4 % sur l'année), elles ne représentent plus que 12,6 % des exportations de biens (contre 21,4 % en 2016), elle conserve toutefois la seconde place. Après un léger repli observé en 2016, les ventes vers l'Union européenne repartent en 2017 (+15,0 %). L'accroissement des volumes exportés de sucre vers quelques pays européens tels que le Royaume-Uni, l'Italie, la Croatie et la Belgique, compense la diminution des volumes de bananes exportés vers cette zone. L'Union européenne représente ainsi 10,3 % des exportations, une part en léger repli par rapport à l'année précédente. Les

exportations vers la Caraïbe accélèrent en 2017 (+40,9 %) portées par les ventes de matériels de transport notamment vers Saint-Barthélemy et les îles vierges britanniques. À l'inverse, les exportations vers l'Amérique du Nord sont moindres et représentent 3,1 % de la valeur des produits exportés en 2017.

### Évolution des exportations par principaux clients (en millions €)



Source : Douanes.  
\*Données provisoires.

## 5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

En 2017, le déficit commercial des échanges augmente de 8,0 % et s'élève à 2,4 milliards €. Hors produits pétroliers, l'augmentation est moindre (+5,9 %, à 2,1 milliards €).

### Balance commerciale hors services

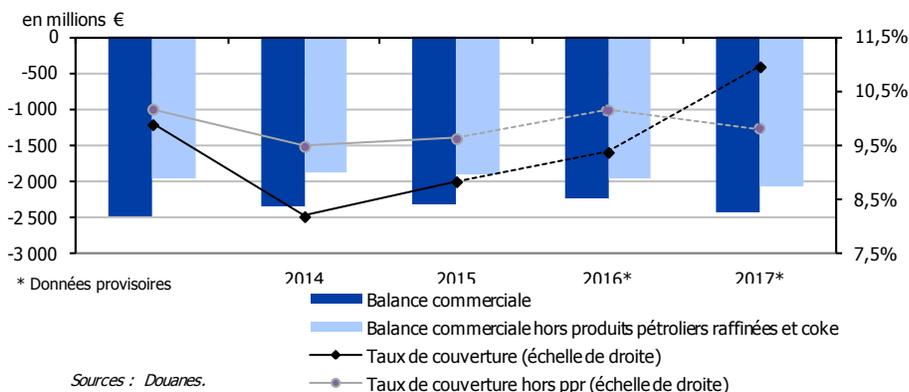
en millions €	2016*	2017*	Var. 17/16
Importations (a)	2 478,1	2 722,7	9,9%
Exportations (b)	232,4	298,4	28,4%
<b>Balance commerciale (b-a)</b>	<b>-2 245,7</b>	<b>-2 424,3</b>	<b>8,0%</b>
<b>Balance commerciale hors produits pétroliers raffinés et coke</b>	<b>-1 954,9</b>	<b>-2 071,2</b>	<b>5,9%</b>
<i>Taux de couverture (a/b)</i>	<i>9,4%</i>	<i>11,0%</i>	<i>+1,6 point</i>
<b>Balance commerciale par famille de produits</b>			
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	-338,4	-348,4	3,0%
Produits pétroliers raffinés et coke	-290,8	-353,1	21,4%
Équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques	-258,2	-268,5	4,0%
Matériels de transport	-257,7	-297,7	15,5%
Autres biens d'investissement	-67,7	-69,1	2,0%
Produits des industries extractives, électricité et combustibles gazeux	-21,6	-26,8	24,2%
Produits agricoles, sylvicoles et de la pêche	-19,6	-36,8	87,5%
Produits de l'édition et de la communication	-18,9	-18,1	-4,3%

Source : Douanes.  
\*Données provisoires.

Le déficit se creuse pour la quasi-totalité des produits. Le solde des produits agricoles affiche la tendance la plus marquée (+87,5 %), tiré par la chute de ses exportations. Les soldes des produits pétroliers, des industries extractives et des matériels de transport suivent (respectivement +21,4 %, +24,2 % et +15,5 %). L'augmentation du déficit commercial est moindre pour les équipements, les produits des industries agroalimentaires et les autres produits d'investissement (respectivement +4,0 %, +3,0 % et +2,0 %).

Le taux de couverture des importations de biens par les exportations reste structurellement très faible à 11,0 %. Il progresse tout de même de 1,6 point par rapport à 2016. Hors produits pétroliers, le taux de couverture diminue légèrement de 0,3 point.

### Évolution de la balance commerciale et du taux de couverture



## 5.4 LES RELATIONS RÉGIONALES

La Guadeloupe échange relativement peu avec son environnement régional (Amérique et Caraïbe). En 2017, hors produits pétroliers raffinés et coke, les exportations et les importations avec la région s'élèvent respectivement à 104,3 et 130,0 millions €, soit 46,4 % des exportations et 5,7 % des importations.

Le total des importations depuis les géographies de la région s'inscrit en baisse sur l'année (-1,9 %). Seules les importations provenant d'Amérique du Sud hors Caraïbes progressent. À l'inverse, les exportations sont en hausse (+11,4 % en 2017). Dans le détail, les exportations vers les DFA, qui totalisent 74,6 % des exportations régionales, augmentent de 12,7 % et contribuent essentiellement à cette progression. Les exportations vers la Caraïbe et vers l'Amérique centrale, qui représentent de faibles montants, sont également en hausse (respectivement +50,3 % et 746,3 %).

En 2017, le solde des échanges régionaux déficitaire de 25,7 millions €, se réduit sensiblement (-34,0 %). Les soldes des échanges avec les DFA et la Caraïbe sont excédentaires (respectivement de 70,2 et 6,5 millions €). Les soldes des échanges avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord déficitaire s'améliorent sur l'année.

### Balance commerciale<sup>(1)</sup> par partenaire régional

en millions €	2013	2014	2015	2016*	2017*	Var. 17/16
DFA	72,4	63,8	67,0	61,9	70,2	13,4%
Caraïbes	-13,6	-15,9	-5,6	-1,1	6,5	-687,7%
Amérique centrale	-5,5	-4,6	-6,3	-6,0	-5,3	-11,4%
Amérique du nord	-37,6	-51,3	-49,2	-40,1	-39,3	-2,2%
Amérique du sud (hors Caraïbes)	-66,6	-57,0	-56,0	-53,6	-57,7	7,8%
<b>Balance commerciale régionale</b>	<b>-50,8</b>	<b>-65,1</b>	<b>-50,1</b>	<b>-39,0</b>	<b>-25,7</b>	<b>-34,0%</b>

Source : Douanes.

(1) hors services et hors produits pétroliers raffinés et coke.

\* Données provisoires.

## L'INTÉGRATION RÉGIONALE

### La CARICOM

La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun entre les États de la Caraïbe. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, le Guyana, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, les Îles vierges britanniques, les Îles Cayman et les Îles Turks-et-Caïcos). Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres. L'organisation souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes. En 2012, des demandes d'adhésion en tant que membres associés en leur nom propre et avec le soutien de la France, ont été déposées par la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. Il s'agit d'intégrer plus fortement ces départements d'outre-mer dans leur région et de renforcer la coopération avec les États voisins. En février 2013, à la demande d'Haïti, le français devient la seconde langue officielle après l'anglais.

### L'OEEO

L'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OEEO) a été créée en 1981 au sein de la CARICOM pour succéder au marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, capitale de Sainte-Lucie, comprend 7 membres fondateurs (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda et Montserrat) et 3 membres associés (Anguilla, les Îles vierges britanniques et la Martinique). Le principal objectif de l'OEEO est de promouvoir la coopération économique entre ses membres, au niveau régional et international, et de les assister dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droit international. L'OEEO est également dotée d'une banque centrale qui supervise les opérations ayant trait à l'utilisation de l'East Caribbean Dollar. Depuis août 2012, la Martinique et la Guadeloupe sont membres associés de l'OEEO.

### La CEPALC

Créée en 1984, la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) est une commission régionale du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La CEPALC comprend 46 États membres et 13 membres associés. Elle a pour mission de contribuer au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et est chargée de produire une expertise sur des problématiques de développement communes aux pays de sa zone d'intervention. Depuis 2012, la Martinique et la Guadeloupe ont été admises en tant que membres associés.

### L'AEC

L'Association des États de la Caraïbe (AEC) a été créée en juillet 1994 pour promouvoir l'action concertée entre tous les états de la Caraïbe. Ses principaux objectifs sont le renforcement du processus régional de coopération et d'intégration économique, la préservation environnementale de la mer des Caraïbes et la promotion du développement durable de la Grande Caraïbe. L'AEC compte 23 états membres et 12 membres associés. Un accord d'adhésion de la Guadeloupe a été signé le 14 avril 2014. La Guadeloupe, qui était représentée par la France au sein de l'AEC depuis 1994, est désormais membre-associé en son nom propre.

### L'OHADAC

Le projet d'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe (OHADAC) a été lancé en 2007 dans le cadre du programme Interreg 2007-2013. Il est mené par l'Association ACP Légal dont le siège se situe en Guadeloupe et a pour objectif de promouvoir les échanges et l'intégration régionale dans un système de droit des affaires unifié dans la Caraïbe. Sa zone d'intervention s'étend sur 34 territoires.



Taonaba - Maison de la mangrove aux Abymes © Cap Excellence



Ilet du Gosier © David LAURET



Anse Tarare à Saint-François © Lorry HILAIRE



Sommet de la Soufrière à Saint-Claude © Mathis GAVALY

# Section 3

## Les politiques et finances publiques

### 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

L'action publique en direction des territoires s'inscrit notamment dans le cadre de politiques contractuelles. En Guadeloupe, celles-ci sont principalement mises en œuvre à travers les instruments de programmation pluriannuelle que sont le Contrat de plan État-Région (CPER) et les Programmes opérationnels européens (PO).

#### 1.1 LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

D'une durée de 5 ans, un contrat de plan État-Région (CPER), anciennement contrat de projet État-Région créé par la loi du 29 juillet 1982, est un document par lequel l'État et une région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir.

#### Le CPER 2015-2020

Signé en août 2015, le CPER pour la période 2015-2020 s'inscrit dans la stratégie communautaire Europe 2020<sup>1</sup> : 591 millions €<sup>2</sup> dont 190 millions mobilisés par l'État, 318 millions par la Région et 83 millions par le Département seront investis sur les orientations prioritaires régionales.

Répartition des crédits du CPER 2015-2020 (millions €)

Thématique	État	Région	Département	Total
Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations	98,7	105,5	24,5	228,7
Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales	18,4	15,5		33,9
Transition écologique et énergétique	14,7	13,6	2	30,3
Développement de la recherche et de l'innovation				
Filières d'excellence	0,4	0,4		0,8
Cohésion sociale et employabilité	3	7,6	5,8	16,5
Mobilité	13,9	6,5		20,4
Numérique	0,6	0,6	0,1	1,3
Total crédits contractualisés	149,7	149,7	32,4	331,9
Total crédits valorisés	40,1	168,0	50,6	258,6
<b>Total</b>	<b>189,8</b>	<b>317,7</b>	<b>83,0</b>	<b>590,5</b>

Sources : Département, Préfecture et Région de Guadeloupe.

<sup>1</sup> En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur 10 ans, destinée à relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci vise à développer une croissance "intelligente, durable et inclusive" s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes. Fruit d'une large consultation publique lancée du 24 novembre 2009 au 15 janvier 2010 par le Secrétariat général de la Commission européenne, la stratégie Europe 2020 est le reflet de l'évaluation par l'Union des besoins et demandes des citoyens européens et des gouvernements.

<sup>2</sup> Ce montant inclut les crédits contractualisés et les crédits valorisés.

## Bilan du CPER 2007-2013

Le CPER 2007-2013 a contractualisé les engagements de financement de l'État et de la Région. D'autres partenaires comme le Département y ont été associés. L'objectif était d'améliorer la compétitivité au sein de l'Union européenne et dans son environnement régional en faisant porter l'effort sur les secteurs d'avenir tout en poursuivant sa nécessaire modernisation. Des ouvrages emblématiques ont ainsi pu être réalisés ou engagés comme le campus universitaire de Basse-Terre, les projets de rénovation urbaine dans l'agglomération pointoise et le barrage Dumanoir.

CPER 2007-2013 Axes d'intervention	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 31/12/2013		Crédits versés au 31/12/2013	
millions d'euros			en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts
1. Compétitivité et attractivité	110,5	63,9	58%	45,3	41,0%
2. Environnement	82,0	29,0	35%	15,60	19,03%
3. Cohésion sociale et territoire	127,9	47,1	37%	18,8	14,7%
4. Volet territorial	6,7	4,6	69%	3,6	53,7%
<b>Total</b>	<b>327,1</b>	<b>144,6</b>	<b>44%</b>	<b>83,3</b>	<b>25,5%</b>

Source : Préfecture, logiciel PRESAGE.

## 1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

La Guadeloupe bénéficie depuis 1989 de fonds structurels européens. Cette intervention communautaire s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Europe qui vise à réduire les écarts entre les différentes régions de l'Union. Ces programmes ont déjà couvert quatre périodes : 1989-1993, 1994-1999, 2000-2006 et 2007-2013. Lancés en juin 2015 pour la période 2014-2020, les nouveaux programmes représentent plus d'un milliard €.

### Les fonds européens 2014-2020 en Guadeloupe

Les objectifs du programme opérationnel du FEDER-FSE 2014-2020 (Fonds européen de développement régional et Fonds social pour l'emploi) pour la Guadeloupe s'inscrivent dans le projet global Europe 2020 et visent à promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive. Ils se déclinent ainsi en une dizaine d'axes prioritaires pour un montant total de 776 millions €. La Guadeloupe bénéficie également de 171 millions € au titre du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Le FEP (Fonds européen pour la pêche) est remplacé par le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) dont l'enveloppe attribuée est de 9 millions €. Le montant dédié à la coopération territoriale européenne s'élève à 65 millions € (Programme Interreg Caraïbes).

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. Depuis 2014, la Région Guadeloupe est l'autorité de gestion des programmes FEDER et FEADER au titre de la programmation 2014-2020. Le FSE fait l'objet d'une gestion partagée entre l'État et le Conseil régional. Le FEAMP est géré par l'État, au niveau national, même si certaines mesures non régaliennes sont gérées par le Conseil régional. Le Conseil régional de Guadeloupe assure ainsi la gestion de 855 millions € sur le milliard € de fonds structurels mobilisés pour la programmation 2014-2020. L'État et le Conseil départemental gèrent respectivement 125 millions € et 41 millions € des programmes pour lesquels ils sont autorités de gestion.

## Bilan de l'impact des fonds européens 2007-2013

Dans le cadre des PO 2007-2013, la Guadeloupe a rempli les conditions d'éligibilité pour quatre fonds. Elle a été bénéficiaire du FSE et du FEDER. Son PIB par habitant étant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, elle a également été éligible à l'objectif « Convergence »<sup>1</sup> de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne<sup>2</sup> pour la période 2007-2013. Du fait de sa structure économique, l'archipel a également bénéficié des financements issus du FEP et du FEADER.

Les fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe et dans les Îles du Nord ont représenté près de 874 millions € avec un taux de programmation proche de 100 % (FEDER et FEADER) ou supérieur (FSE et FEP). Selon l'étude d'impact économique des fonds européens en Guadeloupe et dans les Îles du Nord<sup>3</sup>, les programmes FEDER, FSE et FEP ont soutenu plus de 11 000 actions sur l'ensemble du territoire pour environ 1 700 bénéficiaires uniques. En nombre, les entreprises sont les premières bénéficiaires de ces trois fonds avec plus de 1 560 entreprises soutenues.

Les fonds programmés en Guadeloupe sur la période 2007-2013 ont représenté 7 % des investissements publics et privés et 1,5 % du PIB régional total.

PO 2007-2013	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 01/04/2014		Crédits versés au 01/04/2014	
millions d'euros		en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts	
FEDER	542,7	536,0	99%	286,0	53%
FSE	185,2	211,0	114%	67,0	36%
FEADER	138,0	120,0	87%	74,5	54%
FEP	5,2	6,6	127%	2,9	55%
<b>TOTAL</b>	<b>871,1</b>	<b>873,6</b>	<b>100%</b>	<b>430,4</b>	<b>49%</b>

Sources : PRESAGE & OSIRIS / Élaboration Technopolis ITD - Amnyos.

<sup>1</sup> L'objectif « Convergence » concernait, pour la France, les régions d'Outre-mer de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion.

<sup>2</sup> Les trois objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union étaient la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

<sup>3</sup> La Préfecture de Guadeloupe a souhaité disposer d'une évaluation indépendante de l'impact économique des fonds européens en Guadeloupe, en particulier dans les domaines du tourisme, des infrastructures environnementales (eau potable, assainissement et déchets) et de la compétitivité des entreprises. Publiée en octobre 2014, l'étude a été réalisée par le groupement Technopolis-Amnyos auprès de 220 bénéficiaires.

## 2. Le système fiscal<sup>1</sup>

---

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de l'hexagone sur plusieurs points :

- des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques<sup>2</sup> ;
- une fiscalité locale indirecte spécifique ou adaptée (octroi de mer, taxe spéciale de consommation sur certains produits pétroliers et droit d'accise sur les alcools et tabacs) vient s'ajouter à la fiscalité locale directe ;
- le régime de TVA s'applique avec des taux inférieurs à ceux de l'hexagone. À Mayotte et en Guyane, son application y est provisoirement suspendue ;
- le régime de défiscalisation des investissements se démarque du modèle métropolitain ;
- on peut y associer les dispositifs destinés à diminuer le coût du travail ultramarin.

### 2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Parmi les régimes fiscaux spécifiques en outre-mer, on distingue :

- **Une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu** de 30 % - plafonné à 5 100 € - pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et de 40 % - plafonné à 6 700 € - pour la Guyane et le département de Mayotte.
- L'instauration par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer) de **zones franches d'activité** est venue alléger les prélèvements fiscaux des entreprises, en instaurant **des abattements sur les bénéfices imposables** (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et **sur les bases imposables** à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la taxe foncière sur les propriétés bâties et des exonérations en matière de taxe foncière sur propriétés non bâties. Ces avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires. Le nombre d'entreprises bénéficiaires de l'ensemble de ces dispositions était d'environ 27 000 en 2014.

### 2.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

À côté de la fiscalité locale directe de droit commun, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

---

<sup>1</sup> Partie rédigée sur la base de l'information recueillie lors de la rédaction de ce rapport. L'actualisation 2015 – 2016 s'appuie notamment sur l'analyse de la FEDOM (Fédération des entreprises des Outre-mer).

<sup>2</sup> La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

### 2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers, le tabac et les alcools

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des régions, des collectivités territoriales ou du Département de Mayotte, en lieu et place de celle applicable en métropole (TICPE, ex TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'Assemblée de Guyane, de l'Assemblée de Martinique ou le Conseil départemental de Mayotte. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le Fonds d'Investissement Routier (FIR) géré par les collectivités.

S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils départementaux et son produit est affecté au budget du Département.

S'agissant des alcools, un droit d'accise porte sur le volume d'alcool pur commercialisé. Les taux sont les mêmes que ceux appliqués dans l'hexagone, à l'exception du rhum produit dans les DOM dont le taux est réduit.

### 2.2.2 L'Octroi de mer

L'Octroi de mer est un impôt datant du XVII<sup>e</sup> siècle qui, à l'origine, taxait, lors de leur importation, toutes les marchandises arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les 5 DROM (Mayotte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par le Conseil régional de Guadeloupe ou de La Réunion, l'Assemblée de Guyane, de l'Assemblée de Martinique ou le Conseil départemental de Mayotte). L'Octroi de mer vient en complément de la fiscalité locale directe dont le rendement est relativement faible (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'Octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités locales d'outre-mer, dont les communes, et constitue une part significative de leurs ressources fiscales. En 2016, l'octroi de mer a ainsi représenté entre 19,3 % (La Réunion) et 25,9 % (Guadeloupe) des recettes réelles de fonctionnement des communes<sup>1</sup>.
- Encourager le développement de l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits limitativement fixée, par territoire, par leur nomenclature tarifaire douanière à l'annexe de la décision n°940/2014/UE du Conseil du 17 décembre 2014.

Le nouveau dispositif issu de la décision du 17 décembre 2014 a été transposé dans le Droit national par la loi n° 2015-762 du 29 juin 2015 qui a modifié la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'Octroi de mer. Le nouveau dispositif est entré en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le Conseil de l'Union européenne a fixé au 31 décembre 2020 la validité de ce régime.

---

<sup>1</sup> *Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics*, Cour des comptes, octobre 2017.

## 2.3 UN RÉGIME DE TVA SPÉCIFIQUE

### 2.3.1. Particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et La Réunion), la TVA fonctionne à des taux inférieurs à ceux de la métropole mais vient se greffer sur l'Octroi de mer. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % dans l'hexagone) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour le taux intermédiaire dans l'hexagone). En Guyane et à Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA<sup>1</sup>. Ce régime dérogatoire en matière de différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2014 à environ 67 000 entreprises dominiennes et représente un coût moyen de 1,33 milliard d'euros en 2014.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de bien de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances pour 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services<sup>2</sup>. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

### 2.3.2 TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction et les matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière et touristique. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

## 2.4 DES MESURES SPÉCIFIQUES DE DÉFISCALISATION DES INVESTISSEMENTS

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leurs résultats imposables).

---

<sup>1</sup> Cf. article 295-1 CGI

<sup>2</sup> Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer<sup>1</sup> (LODEOM). Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- L'éligibilité aux dispositifs de défiscalisation du secteur de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- l'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- l'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- la suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- le plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, trois changements ont été introduits :

- Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013 ;
- Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) instaurant des incitations fiscales et le PLS (prêt locatif social) pour le financement de logements locatifs sociaux (LLS) et très sociaux (LLTS), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.
- Le troisième a étendu le dispositif « Scellier » déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 années.

Dans le cadre du plan de relance du logement, le dispositif « Pinel » (article 5 de la LFI pour 2015) garantit un différentiel favorable de 11 points par rapport aux réductions d'impôts en métropole (soit 23 % pour six ans, 29 % pour 9 ans et 31 % pour douze ans).

Par ailleurs, depuis la loi de finances pour 2011, l'industrie photovoltaïque n'est plus éligible au dispositif de défiscalisation.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 € (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 € ou 10 % du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, pour les dispositifs de défiscalisation outre-mer, ce plafond global est fixé à 18 000 € après la décision du Conseil constitutionnel. En outre, l'article 82 de la LFI pour 2015 a placé le dispositif Pinel outre-mer sous le plafond de 18 000 €.

---

<sup>1</sup> Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

La loi de finances pour 2014 a réformé le dispositif en le modernisant et le moralisant, sa préservation s'accompagnant d'une rénovation de ses modalités. Deux crédits d'impôt, destinés respectivement aux investissements productifs et au logement social, ont été créés. S'agissant des investissements productifs, le choix est donné aux entreprises exploitantes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions d'euros d'opter pour le crédit d'impôt ou pour l'ancien dispositif (sans possibilité de cumul). Au-dessus de ce seuil, le crédit d'impôt est obligatoire. Pour ce qui concerne le logement social, les organismes de logements sociaux ont le choix entre le crédit d'impôt et le régime de défiscalisation (toujours sans possibilité de cumul). L'entrée en vigueur de la réforme, initialement fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014, a été différée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 compte tenu des délais de négociation avec les instances communautaires.

La loi des finances pour 2016 prolonge le régime de défiscalisation pour les investissements productifs dans les départements d'outre-mer jusqu'en 2020 et jusqu'en 2025 dans les collectivités d'outre-mer. Elle prévoit notamment un recours accru au crédit d'impôt tant dans le secteur du logement social que dans le domaine de l'investissement productif. Dans le secteur du logement social, le dispositif de la défiscalisation prend fin au 31 décembre 2017 à condition que soit mis en place un mécanisme pérenne de préfinancement à taux zéro. La loi prévoit un élargissement du champ d'application du crédit d'impôt car elle institue désormais la possibilité de mobiliser ce dispositif pour les travaux de réhabilitation des logements locatifs sociaux de plus de 20 ans situés dans les nouveaux quartiers prioritaires de la ville (NPNRU).

S'agissant des investissements productifs, le recours obligatoire au crédit d'impôt sera progressivement étendu à l'ensemble des entreprises. En effet, depuis 2014, seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions d'euros devaient avoir obligatoirement recours au crédit d'impôt (cf. loi des finances pour 2014). Le seuil de chiffre d'affaires de 20 millions d'euros sera ramené à 15 millions puis à 10 millions d'euros pour les investissements que l'entreprise réalise au cours des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Enfin, dans les collectivités à fiscalité propre (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis et Futuna), où le crédit d'impôt n'est pas applicable, les mécanismes de défiscalisation « classiques » seront conservés jusqu'en 2025.

## 2.5. DES DISPOSITIFS VISANT À DIMINUER LE COÛT DU TRAVAIL

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, le régime spécifique aux outre-mer d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale, tel qu'il résulte des dispositions de l'article L.752-3-2, se traduit par un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon).

Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par l'article L.752-3-1 du même code, les entreprises éligibles sont différenciées selon trois catégories : soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible, soit lorsqu'elles relèvent de secteurs prioritaires (entreprises éligibles aux zones franches globales d'activité, ZFA). L'intensité de l'aide ainsi apportée aux entreprises se décline en fonction de leur appartenance à l'une de ces catégories.

L'aide est également modulée en fonction de l'éligibilité ou non des entreprises au CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), en application des dispositions de l'article 244 quater C et de l'article 207 du code général des impôts.

Les différentes formes d'exonérations se composent d'une exonération totale jusqu'à un certain niveau de SMIC, d'un plateau d'exonération puis d'une exonération dégressive.

L'article 10 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 a modifié les différents seuils afin de rationaliser l'action de l'État au regard d'une dépense dynamique, sans toutefois remettre en cause le principe d'une intervention renforcée, spécifique aux outre-mer.

Les modifications apportées au dispositif visent à recentrer les exonérations de charges vers les plus bas salaires tout en maintenant l'équilibre général entre les différentes catégories d'entreprises. Les différents niveaux d'exonération de charges patronales de Sécurité sociale sont repris dans le tableau ci-après :

Catégories d'entreprises	Paramètres de calcul de l'exonération	Entreprises éligibles au CICE	Entreprises non éligibles au CICE
Toute entreprise de moins de 11 salariés	Seuil d'exonération totale et niveau de la franchise d'exonération	≤1,4 Smic	≤1,4 Smic
	Seuil à partir duquel l'exonération devient dégressive	≥1,6 Smic	≥2 Smic
	Point de sortie	≥2,3 Smic	≥3 Smic
Entreprise de plus de 11 salariés mais relevant des secteurs éligibles	Seuil d'exonération totale et niveau de la franchise d'exonération	≤1,3 Smic	≤1,4 Smic
	Seuil à partir duquel l'exonération devient dégressive	>1,3 Smic	>1,4 Smic
	Point de sortie	≥2 Smic	≥3 Smic
Entreprise des secteurs renforcés, quel que soit son nombre de salariés	Seuil d'exonération totale et niveau de la franchise d'exonération	≤1,7 Smic	≤1,7 Smic
	Seuil à partir duquel l'exonération devient dégressive	≥2,5 Smic	≥2,5 Smic
	Point de sortie	≥3,5 Smic	≥4,5 Smic

Pour les entreprises prioritaires (cf. les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités), le dispositif a été rendu plus avantageux afin de répondre à l'engagement pris par le gouvernement en 2015 de renforcer l'aide apportée à ces entreprises. À cet effet, le plafond a été porté jusqu'au seuil de 1,7 SMIC contre à 1,6 SMIC auparavant, le palier de maintien de l'exonération à ce niveau a également été reporté à 2,5 SMIC contre 2 SMIC précédemment et enfin et le point de sortie à 3,5 SMIC contre 3 SMIC.

La mise en place du CICE a fait l'objet d'une déclinaison outre-mer via une majoration de son taux. Pour rappel, il s'agit d'un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés, ce qui équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes. Il est restitué au-delà de ce délai. Son taux est de 6 % des rémunérations versées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, après 7 % sur les sommes versées en 2017. Dans les départements d'outre-mer, le taux est de 9 % pour les rémunérations versées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 3. Les finances publiques

### 3.1 APERÇU GÉNÉRAL

Les administrations publiques locales de Guadeloupe <sup>1</sup> (les 32 communes, le Département et la Région) sont, par leurs compétences et leur budget, au cœur du développement économique local et de la vie du territoire, avec près de 2,1 milliards € de recettes et 2,0 milliards € de dépenses en 2016. La capacité d'autofinancement (CAF)<sup>2</sup> globale est en hausse (+6,3 % par rapport à 2015) à 152 millions €. La Région, le Département et les communes représentent respectivement 42,6 %, 30,9 % et 26,4 % de cette CAF.

Le fonctionnement des collectivités représente environ les trois quarts de leur budget, contre un quart pour les investissements. Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses de fonctionnement sont plus élevées pour les collectivités guadeloupéennes par rapport aux moyennes de référence (cf. tableau ci-dessous). A contrario, les dépenses d'investissement sont plus faibles, à l'exception du Département (392 € par habitant en Guadeloupe contre 334 € par habitant en métropole).

Dépenses par habitant (en euros)	2006	2014	2015	2016	Var. 16/06	Moy. Strate*
<b>Région</b>						
Fonctionnement	290	613	675	701	141,7%	591
Investissement	468	467	658	414	-11,5%	654
<b>Département</b>						
Fonctionnement	1 086	1 620	1 629	1 666	53,4%	1 153
Investissement	272	396	350	392	44,1%	334
<b>Communes</b>						
Fonctionnement	1 093	1 565	1 485	1 533	40,3%	1 382
Investissement	318	568	427	333	4,7%	440

\* La moyenne des régions d'Outre-mer en 2016.

La moyenne des départements de taille équivalente (250 000 à 499 999 habitants).

La moyenne des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Source : Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

### 3.2 ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

#### 3.2.1 Analyse des finances de la Région

En 2016, la situation financière de la Collectivité régionale reste saine. Le résultat de clôture est excédentaire, à 21 millions €.

<sup>1</sup> Depuis 2011, leurs finances sont marquées par la mise en œuvre intégrale de la réforme de la fiscalité locale. Celle-ci dessine une nouvelle carte des ressources financières et fiscales des collectivités locales.

<sup>2</sup> La CAF ou épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital puis de financer tout ou une partie de l'investissement. La CAF permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Elle se distingue de la CAF nette ou épargne nette, destinée à financer les investissements, qui correspond à la CAF déduction faite des remboursements en capital d'emprunts.

Les **dépenses de fonctionnement** progressent de 3,5 % pour atteindre 282 millions €, soit 701 € par habitant contre 675 € en 2015. Les dépenses de fonctionnement représentent 62,9 % des dépenses totales en 2016.

en millions d'euros	Région			Département			Communes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
<b>Recettes totales</b>	<b>451</b>	<b>574</b>	<b>470</b>	<b>827</b>	<b>805</b>	<b>856</b>	<b>754</b>	<b>781</b>	<b>758</b>
Recettes de fonctionnement	282	287	300	665	675	709	566	630	607
Recettes d'investissement	169	287	169	162	130	147	188	151	151
<b>Dépenses totales</b>	<b>437</b>	<b>538</b>	<b>448</b>	<b>816</b>	<b>798</b>	<b>827</b>	<b>804</b>	<b>771</b>	<b>715</b>
Dépenses de fonctionnement	248	272	282	656	657	670	588	599	584
Subventions et contingents versés	138	98	97	352	477	455	79	84	75
Dépenses d'investissement	189	265	166	160	141	157	216	172	132
<b>Résultat</b>	<b>14</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>29</b>	<b>-50</b>	<b>10</b>	<b>42</b>
<b>Solde d'épargne</b>									
CAF	75	56	65	54	44	47	18	42	40
CAF nette	53	33	39	43	33	35	-7	16	14
<b>Dettes</b>									
Dettes en capital au 1er janvier	219	311	295	108	111	114	365	364	359
Annuités de la dette	28	28	33	14	15	14	nd	39	38

Source : Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

En parallèle, les **dépenses d'investissement** (166 millions € en 2016) diminuent de près d'un tiers (-37,3 %). Cette baisse est imputable à celle des dépenses d'investissement en bien d'équipement (-47,5 %). Les dépenses d'investissement par habitant sont moins élevées de 244 € et s'établissent à 414 €.

Les **recettes de fonctionnement** sont en hausse (+4,8 % à 300 millions €). Cette progression est alimentée par celle des recettes fiscales (+9,2 %).

Les **recettes d'investissement** diminuent fortement à 169 millions € (-41,1 %), les emprunts baissent de (36,5 %).

La **capacité d'autofinancement (CAF)** de la Région s'améliore en 2016 (65 millions €, soit +15,9 %), après une baisse significative en 2015 (-25,7 %). Elle demeure toutefois inférieure à son niveau de 2014. La CAF nette des remboursements de dettes s'établit à 39 millions € (+18,2 %).

### 3.2.2 Analyse des finances du Département

En 2016, le résultat du Département est de 29 millions €. Les recettes (+6,4 %) augmentent plus rapidement que les dépenses (+3,6 %).

Les **dépenses de fonctionnement** s'inscrivent en hausse à 670 millions € (+2,0 %). Les dépenses liées au RSA augmentent de 2,0 %, tandis que les charges de personnels sont stables (+0,4 %). Ramenées à la population, les dépenses de fonctionnement représentent 1 666 € par habitant contre 1 153 € pour la moyenne des départements français de référence<sup>1</sup>.

Les **dépenses d'investissement** augmentent de 11,5 % et s'établissent à 157 millions € après leur diminution enregistrée en 2015 (-11,8 %). Plus précisément, les dépenses d'équipement, qui représentent près de 43,5 % d'entre elles, progressent de 1,3 %. Le remboursement d'emprunts est stable alors que les subventions d'équipement versées fléchissent de 12,6 %.

<sup>1</sup> Départements de 250 000 à 499 999 habitants.

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 5,0 %, soit un rythme plus élevé que l'année précédente (+1,6 %). Elles atteignent 709 millions €. Les recettes fiscales augmentent de 3,4 %, tandis que la dotation globale de fonctionnement diminue de 0,7 %.

En parallèle, les **recettes d'investissement** repartent à la hausse (+13,7 % après -20,2 % de 2015).

La **capacité d'autofinancement** du Département s'élève à 47 millions € en 2016. Elle augmente de 5,4 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la dette progresse à 114 millions € (+2,9 % par rapport à 2015).

### 3.2.3 Analyse des finances des communes

La Guadeloupe compte 32 communes dont 14 comptent plus de 10 000 habitants. La plus peuplée est la commune des Abymes avec 55 920 habitants et la plus petite est la commune de Terre-de-Bas avec 1 080 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En 2016, les 32 communes de la Guadeloupe connaissent une réduction de leurs recettes (-3,1 %), mais moins prononcée que celle de leurs dépenses (-7,2 %). Le résultat est positif à 42 millions € après 10 millions € en 2015. Ce constat global masque toutefois une forte hétérogénéité entre communes. La situation de certaines d'entre elles reste très fragile.

Les **dépenses de fonctionnement**, qui représentent 81,5 % des dépenses globales des communes, diminuent de 2,6 % à 584 millions € en 2016. Les achats et charges externes reculent de 2,5 %. Les dépenses de charges de personnel (plus de la moitié des dépenses de fonctionnement) progressent de 1,4 %.

Les **dépenses d'investissement** diminuent à nouveau à 132 millions € (-23,5 %) en 2016, sous l'effet de la baisse de 23,8 % des dépenses d'équipement.

Les **recettes de fonctionnement** des communes baissent de 3,7 % à 607 millions € en 2016. Cette réduction provient de celle des recettes fiscales (-3,0 %).

Les **recettes d'investissement** sont stables. Elles s'établissent à 151 millions € en 2016 comme en 2015. Les emprunts et subventions reçues reculent légèrement (respectivement -1,8 % et -0,3 %).

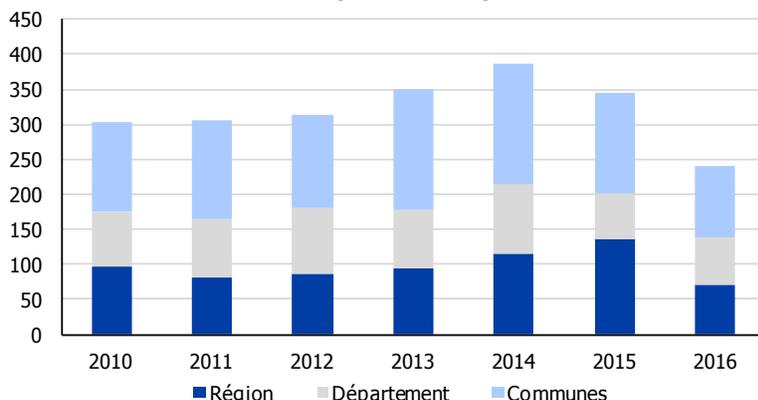
La capacité d'autofinancement des communes affiche une légère baisse à 40 millions € (-5,4 %). La CAF nette diminue de 15,0 % à 14 millions €. L'encours de la dette bancaire recule également à 359 millions € (-1,3 %).

## 3.3 LES INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses directes d'équipement, les subventions d'investissement versées à des organismes externes, et les remboursements d'emprunts. Dans leur ensemble, elles reculent de 21,3 % entre 2015 et 2016 et s'établissent à 456 millions €. La structure de ces dépenses varie selon les collectivités et leur situation financière. Les dépenses d'équipement représentent la part la plus importante des dépenses d'investissement : en 2016, 77,2 % pour les communes, 43,5 % pour le Département et 42,7 % pour la Région.

Pour l'ensemble des collectivités locales, elles s'élèvent à 241 millions €, soit une baisse de 30,0 % par rapport à 2015. Cette diminution est liée à la contraction des dépenses d'équipement de la Région et des communes (respectivement -47,5 % et -28,7 %). À contrario, celles du Département progressent de 2,8 %.

### Dépenses d'équipement brut des collectivités locales (en millions €)



Source : Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

Le ratio de dépenses d'équipement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement permet d'apprécier l'effort d'équipement par rapport aux ressources courantes et diffère selon les collectivités. Ainsi, la Région enregistre le ratio le plus élevé en 2016, à 23,7 %. L'effort d'équipement pour l'ensemble des communes s'élève à 16,8 % tandis qu'il est plus faible pour le Département à 9,7 %.

### Dépenses d'investissement – budgets primitifs

en millions d'euros	Région	Département
	Var. 2017/2016	Var. 2017/2016
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>19,5%</b>	<b>-8,7%</b>
Dépenses d'équipement	28,7%	0,7%
Subventions d'équipement	10,2%	-35,4%

Source : Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

Dans son budget primitif de 2017, la Région Guadeloupe prévoit une hausse de ses dépenses d'investissement (+19,5 %). Quant au Département, il envisage une réduction (-8,7 %). Il est prévu une hausse des dépenses d'équipement de la Région de 28,7 %, tandis que celles du Département devraient être stables.



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

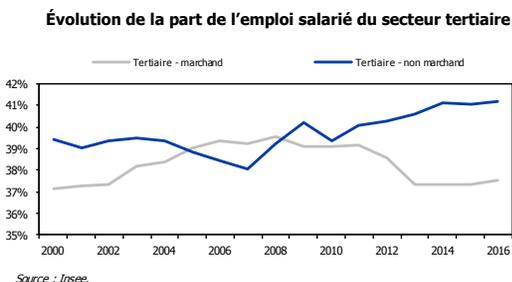
# Section 1

## Aperçu général

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du commerce de proximité.

### Un secteur tertiaire prépondérant

La structure de l'économie est marquée par la prépondérance du secteur tertiaire qui crée 85,6 % de la valeur ajoutée<sup>1</sup> en 2012. Il représente également 87,1 % de l'emploi salarié en 2016. En augmentation entre 2000 et 2006, la part de l'emploi salarié du secteur tertiaire marchand diminue depuis 2007 (39,3 % en 2006 contre 37,5 % en 2016). En parallèle, la part de l'emploi salarié du secteur tertiaire non marchand augmente depuis 2007 (41,1 % en 2016).



Le tertiaire est ainsi marqué par l'importance des services administrés (administration publique, éducation, santé et action sociale) qui contribuent pour 36,4 % à la valeur ajoutée de l'île (22,4 % en France hors DOM). Les services marchands (commerce, services aux particuliers, services aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports) restent les principaux contributeurs à la valeur ajoutée (46,2 %). Le commerce et les activités immobilières sont les deux principales activités de services : elles représentent 48,2 % de la valeur ajoutée du tertiaire marchand.

### De très nombreuses petites entreprises

Le tissu économique guadeloupéen se compose de 70 516 établissements au 31 décembre 2017. Il se caractérise par une forte proportion de petites structures : 75,9 % des établissements n'ont aucun salarié et seulement 4,8 % en ont plus de neuf. Cette atomicité concerne l'ensemble des secteurs.

<sup>1</sup> Source : Insee, comptes économiques définitifs, 2012 (dernières valeurs disponibles).

## Nombre d'établissements par taille et par activité au 31 décembre 2017

Activité économique de l'entreprise	Nombre de salariés					Total*
	Aucun*	1 à 5	6 à 9	10 à 19	20 et plus	
Agriculture, sylviculture et pêche	8 158	465	67	38	32	8 760
Commerce	9 243	2 861	600	416	347	13 467
Construction	6 006	1 794	186	316	101	8 403
Industries manufacturières, extractives et autres	2 450	1 071	266	280	101	4 168
Les autres services marchands	20 150	4 164	566	468	707	26 055
Les déchets, l'énergie et l'eau	460	76	24	31	68	659
Non_affecté	384	1	1	0	0	386
Transport	1 670	501	111	85	135	2 502
Les services non marchands	4 995	810	82	88	141	6 116
<b>Total</b>	<b>53 516</b>	<b>11 743</b>	<b>1 903</b>	<b>1 722</b>	<b>1 632</b>	<b>70 516</b>

\* dont établissements à effectif non déclaré

Source : Sirene.

À fin 2017, le tissu économique guadeloupéen compte 5 131 nouveaux établissements, soit un nombre légèrement plus faible qu'en 2016 (5 222 établissements). Les secteurs du commerce, des services non marchands et de la construction concentrent le plus de créations d'établissements.

En 2017, 315 défaillances<sup>1</sup> d'entreprises sont enregistrées, un nombre stable par rapport à 2016 (+0,6 %). Depuis 2014, le nombre de défaillances oscille autour de 300 unités alors qu'il était plus élevé en moyenne entre 2011 et 2013 après la crise sociale de 2009.



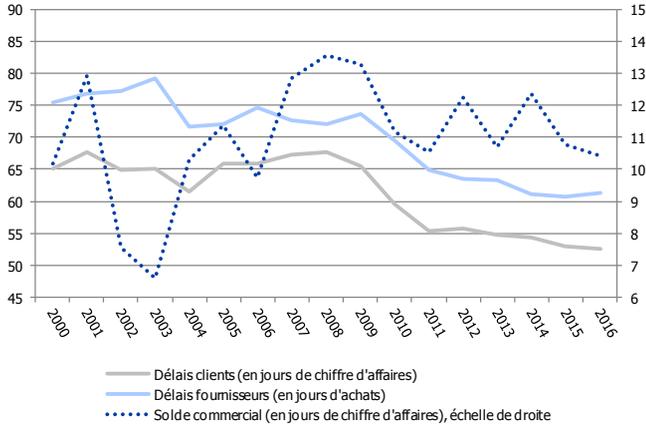
Source : Insee.

<sup>1</sup> Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

## LES DÉLAIS DE PAIEMENT EN GUADELOUPE

La loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-mer, dans son article 14, confie à l'IEDOM la publication annuelle d'un rapport portant sur les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics d'outre-mer\*.

### Évolution des délais de paiement et du solde commercial (2000-2016) (moyennes non pondérées des ratios individuels)

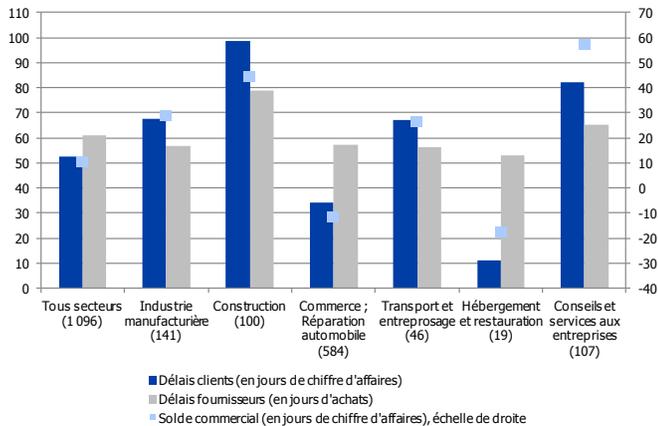


Note : Le terme solde commercial reflète la situation prêteuse (solde positif) ou emprunteuse (solde négatif) d'une entreprise vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Source : IEDOM – Banque de France, données à fin février 2018.

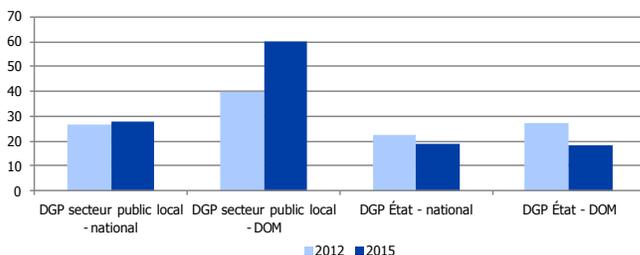
En 2016, les délais de paiement clients en Guadeloupe sont de 56 jours et les délais fournisseurs, de 65 jours. Les secteurs de la construction et des services aux entreprises présentent les délais les plus longs, qu'il s'agisse des délais clients (respectivement 99 et 82 jours) ou fournisseurs (respectivement 79 et 65 jours). Les délais clients du secteur hébergement et restauration sont les plus courts (11 jours).

### Niveau moyen des délais de paiement par secteur en 2016 (chiffres entre parenthèses : nombre d'observations)



Les délais de paiement dans le secteur public d'État pour les départements d'outre-mer sont proches du niveau national (19 jours en 2015). À l'inverse, le délai global de paiement du secteur public local ultramarin s'est fortement dégradé depuis 2012 jusqu'à atteindre en 2015 un niveau plus de deux fois supérieur au délai national (60 jours).

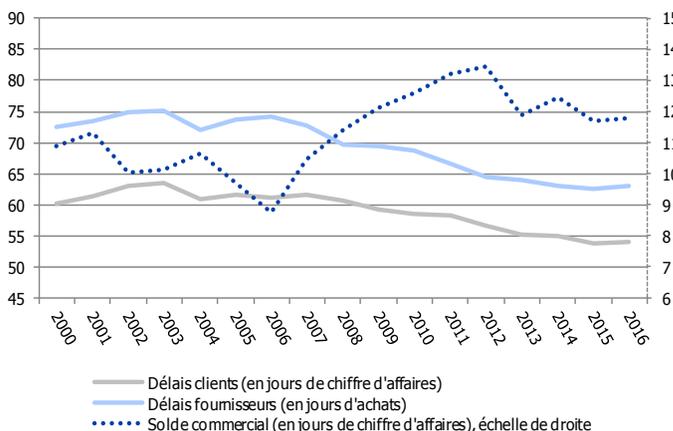
### Délais globaux de paiement du secteur public



Source : IEDOM – Banque de France, données à fin février 2017.

Les délais de paiement des entreprises de Guadeloupe s'inscrivent sur une tendance baissière, à l'instar de l'ensemble des DOM. Toutefois, les délais clients et fournisseurs sont plus longs de 2 jours environ en Guadeloupe. Aussi, le solde commercial est plus élevé en Guadeloupe d'un jour.

### Évolution des délais de paiement et du solde commercial – tous DOM (2000-2016)



En 2016, les délais de paiement se maintiennent à leur plus bas niveau après neuf années consécutives de baisse. Les entreprises domiennes payent en moyenne leurs fournisseurs en 63 jours, soit 3 jours de plus que le délai légal prévu par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Par ailleurs, elles sont réglées en 54 jours soit 10 jours de plus que la moyenne nationale (44 jours de chiffre d'affaires). La récente amélioration des délais de paiement n'a en revanche pas permis de réduire la contrainte que fait peser le crédit interentreprises sur la trésorerie des entreprises. Le solde commercial, qui mesure l'intensité de cette contrainte, se maintient autour de 12 jours de chiffre d'affaires depuis 2013.

\* Pour plus d'informations sur les délais de paiement outre-mer, se référer au rapport annuel portant sur les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Mayotte, ainsi que des collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon paru en 2018 et téléchargeable sur le [site de l'IEDOM](http://www.iedom.fr).

## Section 2

# L'agriculture, l'élevage et la pêche

### 1. Aperçu structurel

En 2012, le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture génère 1,7 % de la richesse créée en Guadeloupe<sup>1</sup> (contre 3,5 % en 2002), avec une valeur ajoutée estimée à 138,3 millions €. En 2016, la production agricole est stable à 189,2 millions €<sup>2</sup> (+0,9 %, après -2,2 % en 2015). Le secteur représente 4,4 % de l'emploi en Guadeloupe. En 2017, 7,8 % des exportations sont des produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture (14,9 % du tonnage exporté).

### 2. L'agriculture

#### UN SECTEUR SOUMIS AUX ALÉAS CLIMATIQUES

La banane et la canne à sucre<sup>3</sup> sont les deux grandes cultures d'exportations de Guadeloupe, occupant plus de 50 % des surfaces utiles agricoles. Les autres cultures sont variées, mais occupent des surfaces relativement faibles. En 2017, le secteur de l'agriculture guadeloupéenne est fortement affecté par le passage de l'ouragan Maria. Comme en 2007 avec le cyclone Dean et la sécheresse exceptionnelle de 2015, l'ensemble des plantations subissent des dégâts qui entraînent un ralentissement de la production.

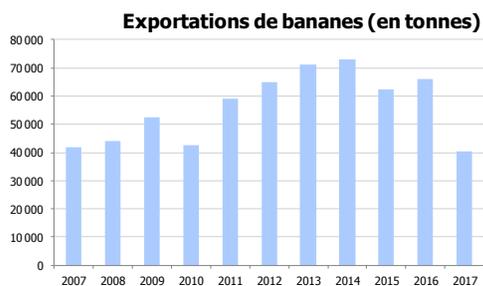
#### 2.1 LA FILIÈRE BANANE

La banane est l'une des principales activités agricoles du département. En 2013, elle occupe 7,6 % de la surface agricole utilisée avec 2 353 ha. La banane représente 77,3 % des exportations du secteur primaire en 2017 (83,0 % en 2016).

##### La production de bananes

En 2017, la production de bananes subit les aléas climatiques. Selon la DAAF<sup>4</sup>, elle devrait atteindre 44 113 tonnes en 2017, soit 41,4 % de moins qu'en 2016. Le tonnage exporté chute de 39,1 % (+6,4 % un an plus tôt) à 40 308 tonnes en 2017. À titre indicatif, au quatrième trimestre 2017, seulement 193 tonnes de bananes sont exportées (16 344 tonnes en 2016).

Déjà ralenties par un développement important de la cercosporiose noire au premier semestre, les expéditions de bananes s'effondrent en fin d'année, suite au passage de l'ouragan Maria. Avec l'ensemble des plantations dévastées, les professionnels du secteur s'attendent à un retour au niveau normal de la production au milieu d'année 2018.



Source : Cirad.

<sup>1</sup> Source : Insee, Comptes économiques définitifs 2012, base 2010 (dernières valeurs disponibles).

<sup>2</sup> Source : Agreste, Compte de l'agriculture (chiffres provisoires).

<sup>3</sup> La filière canne-sucre-rhum est présentée en chapitre III, section 3.3 de ce rapport.

<sup>4</sup> Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (chiffres provisoires).

L'état de calamité agricole a été reconnu par le Préfet de Guadeloupe le 31 octobre 2017, permettant ainsi aux producteurs de bananes de bénéficier d'une aide au titre du Fonds de secours des outre-mer. Les crédits du budget de l'État alimentent ce fonds.

L'aide POSEI<sup>1</sup> (Programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité), versée aux producteurs, s'est élevée à 31,6 millions € en 2016 (-0,6 % après +1,6 % en 2015). Ce régime d'aide, créé en 1989 en faveur des DOM français (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et depuis 2014, Mayotte), consiste à différentes mesures en faveur de l'agriculture dans les régions ultrapériphériques (RUP). L'éloignement, l'insularité, la petite taille, la topographie et les aléas climatiques de ces territoires rendent difficile la fourniture de produits alimentaires et agricoles. Depuis 1991, les îles Canaries, les Açores et Madère sont intégrées au programme.

### **Les perspectives de développement du secteur**

Afin de maintenir son positionnement sur les marchés européens<sup>2</sup>, la filière se structure depuis une quinzaine d'années. Il en résulte une professionnalisation accrue, une concentration des exploitations et une augmentation de leur taille moyenne. Environ 600 exploitations bananières sont recensées, correspondant à une surface agricole utile de 2 353 ha.

Depuis le début des années 2000, cette surface a reculé de plus de moitié. Depuis 2003, les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique se sont fédérés au sein de l'Union des groupements de producteurs de bananes (UGPBAN) qui maîtrise la commercialisation directe de bananes des deux îles. En Guadeloupe, les producteurs sont réunis au sein du Groupement des producteurs bananiers de Guadeloupe, dénommé SICA LPG (Société d'intérêt collectif agricole Les producteurs de Guadeloupe).

Suite aux difficultés économiques, techniques et climatiques rencontrées par la filière banane en 2007, celle-ci a bénéficié, entre 2008 et 2013, du plan de soutien « Plan Banane Durable 1 ». Les producteurs ont lancé, avec le soutien des autorités régionales et nationales, le « Plan Banane Durable 2 » pour la période 2014-2020 dont l'objectif global est de renforcer la compétitivité et la durabilité de la filière.

Un des principaux enjeux pour la filière de Guadeloupe est le projet « Cap 100 000 tonnes de bananes » qui vise à augmenter le quota de 77 877 tonnes fixé par le cadre communautaire d'ici à 2020. Une motion de soutien a été adoptée en octobre 2016 par le Conseil régional de Guadeloupe.

L'arrêté ministériel du 15 septembre 2014 marque l'interdiction des épandages aériens sur la banane. Les producteurs ont depuis généralisé la pratique de l'effeuillage et développé différents dispositifs de traitement par voie terrestre. La cercosporiose<sup>3</sup>, jaune et noire, relativement développée dans d'autres îles de la Caraïbe reste à ce jour contenue en Guadeloupe. Une variété de bananes résistante à la cercosporiose noire, sélectionnée par l'Institut technique tropical 2 (créé dans le cadre du « Plan Banane Durable 1 ») est en cours d'évaluation pour l'export.

---

<sup>1</sup> Dernières données disponibles.

<sup>2</sup> La banane antillaise est largement soumise à la concurrence des producteurs latino-américains (banane « dollar »), bénéficiant de coûts de production moins élevés, et des pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), disposant d'un accès préférentiel au marché européen.

<sup>3</sup> La cercosporiose jaune est présente sur le territoire depuis plusieurs décennies. La cercosporiose noire a été détectée pour la première fois en janvier 2012. Fin 2013, elle avait envahi l'ensemble du territoire. Cette maladie endommage les feuilles des bananiers et peut réduire jusqu'à 50 % la quantité de fruits produite par ceux-ci.

## 2.2 LES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION

### Les cultures légumières et fruitières

Les légumes et tubercules occupent 6 % de la surface agricole utile, soit 1 895 ha<sup>1</sup>. Selon les estimations de l'Agreste, la plupart des productions fruitières et légumières diminuent, entre 2010 et 2017. Seule la production de melon progresse de manière significative (+12,3 %, en moyenne par an). En 2017 les cultures légumières et fruitières sont affectées par l'ouragan Maria. Les exportations de tomates et d'agrumes diminuent (respectivement -62,4 % et -66,1 %).

Depuis mars 2012, les melons produits en Guadeloupe bénéficient d'une image de qualité suite à l'obtention du label d'indication géographique protégée (IGP) « melon de Guadeloupe ». Récoltée essentiellement durant le premier semestre, la production 2017 a été épargnée par le passage de l'ouragan Maria. En 2017, les exportations de melons sont quasi-stables à 1 908 tonnes (-0,5 % par rapport à 2016).

#### Production des principaux fruits et légumes (hors bananes et cannes à sucres)

en tonnes	2010	2017	Var. annuelle moyenne
Melons	2 910	5 839	12,3%
Tomates	4 620	4 517	-0,4%
Concombres	6 150	3 848	-7,5%
Pastèques	2 820	3 128	1,7%
Citrouilles*	2 196	1 500	-6,2%
Ananas	5 420	2 301	-13,3%
Citrons	1 309	658	-10,8%
Oranges, tangors	2 142	425	-23,6%
Mangues	765	293	-14,8%
Pamplemousses	698	257	-15,4%
Gombos	254	234	-1,4%
Clémentines, mandarines	1 632	162	-32,0%
Goyaves	250	125	-10,9%

Source : DAAF - Statistiques agricoles annuelles 2017 (chiffres provisoires).

\* Citrouilles, potirons, courgis et giraumonts.

## 2.3 STRUCTURE DES EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS

### Stabilisation de la surface agricole utile

Selon l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2013<sup>2</sup>, la surface agricole utilisée (SAU) est évaluée à 31 000 hectares (ha). Entre 2010 et 2013, elle diminue de 1,5 %, soit l'équivalent de 150 ha par an. Les superficies en cannes à sucre, qui prédominent, et en banane, sont relativement stables par rapport à 2010. Avec 13 690 ha, la superficie en cannes à sucre occupe 44,2 % de la surface agricole en 2013 et la superficie en bananes en représente 7,6 %.

La stabilisation de la surface agricole représente un enjeu important pour le territoire et l'économie agricole. En 2015, de nouveaux outils ont ainsi été installés afin d'améliorer la connaissance de l'occupation du territoire par la numérisation des espaces agricoles, en complément de la Commission administrative installée en 2014 et destinée à rendre des avis conformes sur les documents d'urbanisme, et tout projet d'urbanisation sur des espaces agricoles.

<sup>1</sup> Source : DAAF, Recensement agricole de 2010 (dernières données disponibles).

<sup>2</sup> Ces données sont issues de l'Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) réalisée par le ministère de l'Agriculture. L'enquête permet un suivi des évolutions entre deux recensements. Celle de 2013 succède au recensement de 2010. Il s'agit des dernières données disponibles.

## Baisse du nombre d'exploitations agricoles

Entre 2010 et 2013, le nombre d'exploitations agricoles continue de baisser : il affiche une diminution significative de 11 % pour atteindre 6 976 unités. Depuis 2000, cette baisse est de 4 % en moyenne par an. La surface moyenne des exploitations augmente de 10 % pour atteindre 4,4 ha en 2013, contre 4 ha en 2010.

## Diminution de la population agricole

En 2013, la population agricole affiche une diminution de 12 % par rapport à 2010, soit une proportion proche de la baisse du nombre d'exploitations. L'âge moyen des chefs d'exploitations, co-exploitants et associés est de 53 ans, contre 51 ans en 2010. Les femmes en représentent 24 %, en augmentation de 10 % sur 3 ans. La structure de la main-d'œuvre reste la même qu'en 2010 avec 90 % de travailleurs permanents et 10 % de saisonniers. Les professionnels du secteur sont essentiellement des non-salariés (70,8 % des emplois) et représentent 4,4 % de l'emploi en Guadeloupe en 2016.

## Une production agricole en diminution

Entre 2010 et 2016, la production agricole diminue de 25,7 % (-4,8 % par an en moyenne). En 2016, la production agricole est à 76,6 % végétale contre 80,3 % en 2010. Les productions végétales et animales reculent respectivement de 29,1 % et de 11,7 %.

### La production agricole en Guadeloupe

en millions €	2010		2016		Var. 16/10	Var. 16/10
	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Valeur	Part
Légumes	37,3	14,7 %	29,6	15,6 %	-20,7 %	0,9 pt
Fruits (dont bananes d'exportation)	71,7	28,2 %	64,2	33,9 %	-10,5 %	5,7 pts
Plantes industrielles (dont canne à sucre)	46,6	18,3 %	19,4	10,3 %	-58,3 %	-8 pts
Divers (fleurs, plantes)	31,3	12,3 %	21,2	11,2 %	-32,2 %	-1,1 pt
<b>Total production végétale</b>	<b>204,4</b>	<b>80,3 %</b>	<b>144,9</b>	<b>76,6 %</b>	<b>-29,1 %</b>	<b>-3,7 pts</b>
Bétail (bovins, caprins, ovins, porcins)	38,6	15,2 %	26,5	14 %	-31,3 %	-1,2 pt
Produits avicoles	10,6	4,2 %	16,8	8,9 %	58,8 %	4,7 pts
Produits des animaux	1,0	0,4 %	1,0	0,5 %	0 %	0,1 pt
<b>Total production animale</b>	<b>50,2</b>	<b>19,7 %</b>	<b>44,3</b>	<b>23,4 %</b>	<b>-11,7 %</b>	<b>3,7 pts</b>
<b>Production agricole totale</b>	<b>254,6</b>	<b>100 %</b>	<b>189,2</b>	<b>100 %</b>	<b>-25,7 %</b>	

Source : DAAF.

## Les principaux dispositifs de soutien au secteur agricole

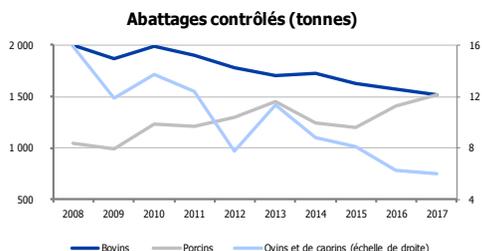
En 2016, les aides publics aux productions végétales s'élèvent à 80,4 millions € (82,5 millions € en 2015). Le soutien financier à la production animale s'élève à 9,6 millions € (8,8 millions € en 2015). Le secteur de la canne a bénéficié de 17,9 millions € d'aides relatives au programme européen POSEI et de 27,9 millions € d'aides nationales. Le secteur de la banane a reçu 31,6 millions € d'aides POSEI.

Pour la période 2014-2020, le montant de l'enveloppe du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) s'élève à 174 millions €, contre 143 millions € pour la période 2007-2013. Par ailleurs, Le Fonds de garantie agriculture-pêche (FOGAP) a été créé en 2010, à l'initiative de l'État, afin de faciliter l'accès aux crédits bancaires des entreprises relevant des secteurs agricoles (excepté la culture de la canne à sucre et de la banane), sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture.

### 3. L'élevage

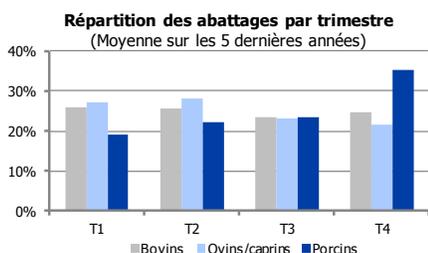
Les cheptels en Guadeloupe se composent essentiellement de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins et de volailles. Historiquement, l'élevage de ruminants (bovins, ovins et caprins) est prépondérant.

En 2017, le volume des abattages de bovins diminue et atteint 1 516 tonnes (-3,3 % après -3,6 % en 2016). Le volume d'ovins et caprins abattus s'inscrit également en baisse à 6 tonnes (-4,4 % après -22,6 % en 2016). Le tonnage de porcins abattus augmente de 8,0 % en 2017 à 1 521 tonnes (+17,5 % en 2016). En 2015, l'IGUAVIE (Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage) estimait la production de volaille à 620 tonnes.



Source : DAAF.

En moyenne, sur la dernière décennie, les abattages de bovins, d'ovins et caprins sont en recul (respectivement -2,7 % et -9,3 % par an). En parallèle, la filière porcine est sur une dynamique positive (+3,8 % par an en moyenne sur les dix dernières années).

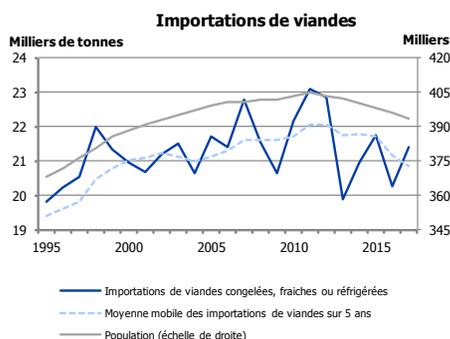


Source : DAAF.

Les abattages de porcins, d'ovins et de caprins sont marqués par une saisonnalité liée aux fêtes religieuses. En moyenne sur les cinq dernières années, 35 % des abattages de porcins sont réalisés à l'approche des fêtes de fin d'année. Le tonnage d'ovins et caprins abattus augmente durant les fêtes de Pâques (en moyenne sur les cinq dernières années, 55 % des abattages sont réalisés au premier semestre).

La production de viande guadeloupéenne est essentiellement destinée au marché local. Les exportations (préparations à base de viande, viande surgelée, fraîche ou réfrigérée) sont très faibles (0,2 % du total des exportations). Elles représentent environ 16% de la production.

La production guadeloupéenne issue des abattages contrôlés n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins de la population. La région demeure dépendante de l'approvisionnement extérieur. Entre 1995 et 2005, les importations de viandes progressaient alors que depuis, elles sont en baisse. Ce phénomène s'explique en partie par la réduction de la population.



Sources : DAAF et Douanes.

En 2015, l'IGUAVIE estimait que 87,2 % de la viande consommée était importée. La volaille constitue la catégorie de viande la plus consommée et la plus importée. En 2017, les

importations de volaille représentent 56,9 % des viandes et abats comestibles importés, dont 55,3 % sous forme de viandes congelées ou surgelées.

### Les perspectives de développement du secteur

Entre 2000 et 2010, les effectifs de cheptels bovins et porcins sont respectivement passés de 65 003 à 39 320, et de 26 415 à 16 319, enregistrant ainsi de fortes diminutions<sup>1</sup>.

Depuis le début des années 2000, la filière animale a engagé une profonde restructuration, qui s'est concrétisée en 2004 par la création de l'IGUAVIE. Cette structure de concertation permet de rassembler les producteurs, les distributeurs et les transformateurs en vue de réglementer et de promouvoir leurs relations. L'objectif de la profession est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire sur le territoire. Pour y parvenir, elle se modernise (acquisition de nouveaux matériels spécifiques pour les ateliers de découpe<sup>2</sup>) et lutte contre l'abattage clandestin avec le soutien des services vétérinaires.

## 4. La pêche et l'aquaculture

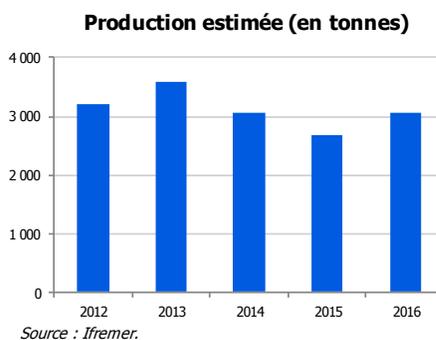
### DES ACTIVITÉS SOUS-VALORISÉES

En dépit de ressources halieutiques significatives, la pêche professionnelle et l'aquaculture peinent à se développer. Bénéficiant pourtant d'un fort ancrage culturel, la pêche est pénalisée par le vieillissement de sa flotte et un manque d'attractivité. En parallèle, le développement de la filière aquacole est freiné par la contamination des sols par le chlordécone.

### 4.1 LA PÊCHE

En 2016, la production des métiers de la pêche est estimée à un peu plus de 3 000 tonnes. Les palangres et les lignes à grands pélagiques sont les moyens les plus utilisés. Environ 45 % de la pêche professionnelle est réalisée à l'aide de ces méthodes.

À l'instar de l'élevage, la production locale ne couvre pas la consommation de la population. Le tonnage de poissons et crustacés importés représente le double de la production guadeloupéenne (6 095 tonnes en 2017).



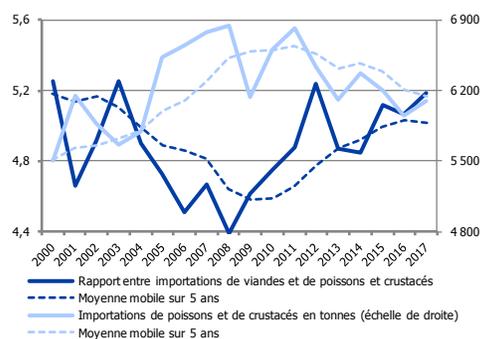
<sup>1</sup> Source : Recensement agricole 2010, Agreste (dernières données disponibles).

<sup>2</sup> Un atelier de découpe a été créé à l'abattoir du Moule en 2008 et un autre à celui de Marie-Galante en 2010.

En Guadeloupe, la production de la pêche et de l'aquaculture avoisine celle de la viande. Les importations de viandes représentent toutefois cinq fois le volume de poissons et crustacés importés.

Environ 1 259 marins pratiquant la pêche professionnelle sont recensés en 2016. Par ailleurs, 1020 navires sont dénombrés, soit 11 de plus qu'en 2015. Sur la période 2007-2016, la flotte augmente d'environ une dizaine de navires par an en moyenne. Toutefois, le nombre de navires actifs<sup>1</sup> s'inscrit en baisse (-2,9 % par an en moyenne entre 2010 et 2016).

**Rapport entre importations de poissons et viandes**



Source : Douanes.

Selon le rayon d'activité, un navire peut être de type « côtier », « mixte » ou « large »<sup>2</sup>. En 2016, 61 % des navires sont de type « côtier », 31 % sont de type « mixte » et 8 % évoluent au large. La part des navires de plus de 7 mètres progresse, passant de 56,2 % en 2004 à 67,2 % en 2017.

Les principaux ports de pêche sont ceux de la Désirade (75 navires actifs à la pêche), de Saint-François (46), de Deshaies (25), de Sainte-Rose (24), et du Moule (23).

## Un renforcement nécessaire de la filière

Hormis le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Guadeloupe (CRPMEM), la filière est peu organisée. La pêche guadeloupéenne dispose d'un réseau de commercialisation limité<sup>3</sup> et reste très exposée à la concurrence des produits importés ainsi qu'aux pratiques informelles. Les capacités de financement sont relativement faibles et nombre d'entreprises, principalement des petites unités familiales, sont financièrement fragiles.

À ces difficultés, s'ajoute la contamination de zones de pêche par le chlordécone (limitant le nombre d'espèces pouvant être pêchées), la hausse du coût de l'avitaillement<sup>4</sup> et la poursuite de l'invasion du poisson-lion<sup>5</sup>. Les invasions de sargasses<sup>6</sup> depuis 2011 perturbent également l'activité du secteur. En plus d'être toxiques pour le milieu marin et les espèces qui s'y trouvent, elles endommagent le matériel des pêcheurs.

Afin de poursuivre sa modernisation, le secteur s'appuie notamment sur les fonds européens et l'assistance technique qu'apporte depuis 2008 le CRPMEM aux professionnels. Pour la période 2014-2020, l'enveloppe du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) s'élève à 8,9 millions € pour les mesures confiées en gestion régionale, hors

<sup>1</sup> Les autres sont inactifs à la pêche durant toute l'année.

<sup>2</sup> Un navire « côtier » évolue principalement dans la bande côtière (plus de 75 % de son activité), à l'inverse d'un navire évoluant au large (moins de 25 % de son activité est réalisée en bande côtière). Un navire qualifié de « mixte » effectue entre 25 et 75 % de son activité en bande côtière.

<sup>3</sup> Selon le CRPMEM, 70 % de la production est écoulee en vente directe par les pêcheurs. Le reste de la production passe principalement par l'intermédiaire de structure de mareyage.

<sup>4</sup> L'avitaillement consiste à approvisionner un navire (ou un avion) en vivres, en équipements ou en carburant.

<sup>5</sup> Découvert en 2010 dans les eaux de la Guadeloupe, il s'agit d'un poisson aux épines venimeuses.

<sup>6</sup> Les sargasses sont des algues flottantes maintenues à la surface par des petites poches sphériques remplies d'un gaz. En plus des enjeux économiques, lorsqu'elles entrent en phase de décomposition, elles représentent un danger sanitaire.

compensation des surcoûts<sup>1</sup>. Une des mesures du FEAMP concerne la restauration du soutien public aux dispositifs de concentration de poissons. En 2017, la mise en place de l'aide du FEAMP présente toujours un certain retard.

La Région Guadeloupe va pour sa part travailler avec les autres régions ultrapériphériques européennes dans le cadre du projet ORFISH (Outer-most Regions FISHERS) dont elle est la chef de file pour une durée de 21 mois. Lauréate de l'appel à projets lancé par la Direction des Affaires maritimes et de la Pêche de la Commission européenne, elle doit créer et animer un réseau d'échanges sur les techniques de pêche à faible impact environnemental.

## 4.2 L'AQUACULTURE

Depuis fin 2004, le Syndicat des producteurs aquacoles de Guadeloupe (SYPAGUA) regroupe tous les aquaculteurs guadeloupéens. Il a pour objectifs la représentation et la défense des aquaculteurs ainsi que le développement de la filière. La production aquacole guadeloupéenne se compose de tilapias rouges, de ouassous<sup>2</sup>, et d'ombrines ocellées.

Selon le SYPAGUA, la production aquacole locale oscille depuis plusieurs années entre 12 et 20 tonnes/an, alors que la demande est très supérieure. La production en eau douce se limite à deux sites qui ont permis la production de 2 tonnes de ouassous et de 2 tonnes de tilapias rouges en 2017. En pisciculture marine, la production d'ombrines ocellées s'élève à 17 tonnes. Cependant, le cheptel est diminué en raison du passage de l'ouragan Maria, ce qui laisse présager d'une production plus faible en 2018.

L'aquaculture, malgré son potentiel, est pénalisée par la pollution d'une partie des eaux douces par le chlordécone, par la fréquence des événements cycloniques et les difficultés d'accès au foncier. De fait, les perspectives de relance des sites existants ou de création de nouvelles fermes sont faibles. On ne compte qu'une création depuis 2014. La pisciculture marine représente l'essentiel du potentiel de développement même si les candidats à l'installation sont rares. La mise en place du soutien via le FEAMP doit aussi bénéficier à l'aquaculture.

---

<sup>1</sup> Le plan de compensation des surcoûts est relatif à la spécificité des RUP. Aussi, la Région Guadeloupe s'est vue confier par l'État certaines mesures du FEAMP. Elle est par ailleurs l'autorité de gestion des programmes opérationnels (PO) européens 2014-2020.

<sup>2</sup> Le ouassous (écrevisse en Martinique, camaron à la Réunion) est une crevette à pinces.

# Section 3

## L'industrie et l'artisanat

### 1. L'industrie

#### L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE EN DEMI-TEINTE EN 2017

Selon les données de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, le bilan est mitigé dans le secteur des industries. Hors agroalimentaire, l'activité est mal orientée. Au contraire, l'activité des industries agroalimentaires (IAA) s'est inscrite en hausse tout au long de l'année, avec de bonnes performances à l'export. Malgré des jours d'inactivité liés aux ouragans de septembre, les professionnels du secteur des IAA ont su atteindre leurs objectifs de production grâce à la mobilisation d'une main d'œuvre temporaire.

#### 1.1 APERÇU STRUCTUREL

L'industrie guadeloupéenne (hors filière canne à sucre) est relativement jeune et peu présente dans le paysage économique local. L'étroitesse du marché, l'éloignement géographique et l'insularité sont autant d'éléments qui limitent sa compétitivité et par conséquent, le développement de ses capacités de production.

L'industrie est composée de 4 168 établissements en 2017, elle rassemble 5,9 % des structures locales et 6,8 % de l'emploi salarié (2015). Elle est majoritairement représentée par le secteur des industries de biens intermédiaires (33,8 %) et de biens d'équipement (32,5 %). Plus de la moitié des structures industrielles (58,8 %) n'emploie pas de salarié.

Nombre d'établissements dans l'industrie par taille et activité au 31 décembre 2017

	Aucun salarié	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total*
Industries agricoles et alimentaires	239	42	6	6	1	294
Industries des biens de consommation	744	245	54	54	14	1 111
Industries des biens d'équipement	793	332	79	97	55	1 356
Industries des biens intermédiaires**	674	452	127	123	31	1 407
<b>Total</b>	<b>2 450</b>	<b>1 071</b>	<b>266</b>	<b>280</b>	<b>101</b>	<b>4 168</b>

\* dont établissements à effectif non déclaré

\*\* dont industries extractives

Source : Insee, SIRENE (hors énergie, eau, assainissement et gestion des déchets).

Au sein de la base FIBEN<sup>1</sup>, 50 % des entreprises de l'industrie agroalimentaire génèrent un chiffre d'affaires et une valeur ajoutée au moins égale à respectivement 1 436 000 € et 595 000 € en 2016. Les niveaux sont proches dans les industries de biens d'équipement (1 476 000 € de chiffres d'affaires et 500 000 € de valeur ajoutée) et les industries de biens de consommation (respectivement 1 454 000 € et 543 000 €). Dans les industries de biens intermédiaires, le chiffre d'affaires médian est de 1 958 000 € pour une valeur ajoutée médiane de 676 000 €.

<sup>1</sup> L'élaboration des ratios sectoriels par l'IEDOM se fait sur la base des données recensées dans FIBEN (Fichier bancaire des entreprises) de la Banque de France. L'échantillon contient des entreprises ayant un chiffre d'affaires d'au moins 750 000 € ou un endettement bancaire supérieur ou égal à 380 000 €. Les entreprises de taille importante, représentant plus de 80 % de la valeur ajoutée du secteur, sont exclues de l'analyse. L'échantillon se compose de 48 entreprises de l'industrie agroalimentaire, 33 de biens d'équipement, 60 de biens intermédiaires et 13 de biens de consommation.

Afin de soutenir ce secteur, de nombreux dispositifs régionaux, nationaux et européens ont été mis en place (fonds européens, lois successives pour l'Outre-mer, etc.). En particulier, les programmes de défiscalisation ont largement favorisé, au travers de la réduction de leurs coûts, les investissements industriels.

#### Nombre de créations d'établissements

	2013	2014	2015	2016	2017
Industries agricoles et alimentaires	102	71	83	104	117
Industries des biens de consommation	68	86	57	62	22
Industries des biens d'équipement	91	80	63	48	96
Industries des biens intermédiaires	71	75	71	65	66
<b>Total</b>	<b>332</b>	<b>312</b>	<b>274</b>	<b>279</b>	<b>301</b>

Source : Insee, SIRENE (hors énergie, eau, assainissement et gestion des déchets).

La création d'établissements en 2017 s'élève à 301 nouvelles structures (soit +7,9 % sur un an après +1,8 % en 2016), représentant 5,9 % du volume total de créations d'établissements en Guadeloupe.

## 1.2 LES PRINCIPALES ZONES INDUSTRIELLES

La Guadeloupe compte une dizaine de zones industrielles, très hétérogènes en termes de contenu et de taille, réparties sur une surface d'environ 460 hectares. La majorité des établissements sont toutefois concentrés sur le site de 300 hectares de Jarry, véritable poumon économique de l'île. Situé sur la commune de Baie-Mahault, sa proximité avec le Grand Port Maritime de la Guadeloupe a favorisé le développement des activités industrielles. En 2017, la commune de Baie-Mahault rassemble 825 établissements industriels (hors énergie), soit 19,8 % des établissements du secteur en Guadeloupe.

## 1.3 MESURES EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE

L'Association des moyennes et petites industries (AMPI) compte plus de 100 entreprises adhérentes de l'industrie locale, représentant près de 2 748 emplois et réalisant un chiffre d'affaires global de 600 millions €. Depuis sa création en 1974, l'association œuvre à la défense de la production locale et à la promotion des intérêts et des produits des entreprises du secteur.

Manifestation annuelle d'ampleur nationale, la Semaine de l'Industrie vise à renforcer l'attractivité du secteur et de ses métiers, en particulier auprès des jeunes. Elle est également un moyen d'informer sur les besoins de recrutement du secteur et de promouvoir l'image d'une industrie moderne, innovante et écologique. Pilotée au niveau régional par la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dieccte), l'édition 2017 s'est déroulée sur le thème de « L'industrie connectée ». En Guadeloupe, l'évènement a mobilisé de nombreux acteurs (entreprises, AMPI, Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe, Rectorat, etc.) dans le cadre de conférences et de rencontres-débats.

## 2. L'artisanat

### UN SECTEUR DOMINÉ PAR LA CONSTRUCTION

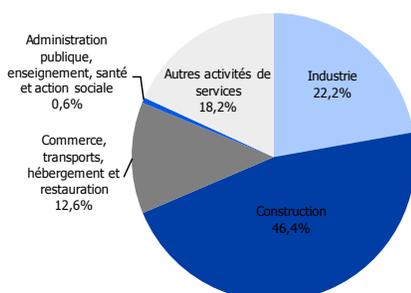
La place de l'artisanat dans l'activité économique de l'archipel reste stable en 2016. Le secteur de la construction demeure le plus représenté avec 5 627 entreprises et le plus dynamique avec 40,6 % des créations d'entreprises artisanales.

#### 2.1 APERÇU STRUCTUREL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'Insee dénombre 12 130 entreprises artisanales sur le territoire. En 2017, 902 créations d'entreprises ont par ailleurs été comptabilisées.

Parmi l'ensemble des branches professionnelles, le secteur de la construction a le poids le plus important. En 2016, il regroupe ainsi près de la moitié des entreprises (46,4 % soit 5 627 entités), devant les industries (22,2 % soit 2 696 entreprises). Il est également à l'origine de 40,6% des créations d'entreprises dans l'artisanat. D'après la base FIBEN, en 2016, la moitié des entreprises de la construction génèrent un chiffre d'affaires au moins égal à 1 797 000 € créant une valeur ajoutée minimum de 588 000 € (-5,2 % par rapport à 2015).

Les entreprises artisanales par domaine d'activité



Source: Insee, SIRENE, 2016.

#### 2.2 MESURES EN FAVEUR DE L'ARTISANAT

Afin de soutenir le secteur, la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région (CMAR) Guadeloupe mène différentes actions (formation, accompagnement des porteurs de projets, etc.). En 2017, le président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) a annoncé un plan d'action national pour la reconstruction et le soutien aux artisans sinistrés suite aux dégâts causés par les ouragans de septembre 2017 dans la Caraïbe. La CMAR a par ailleurs renforcé sa collaboration avec les communautés d'agglomération de Nord Grande-Terre et du Nord Basse-Terre (CANGT et CANBT), désireuses de développer l'artisanat sur leur territoire.

Ouverte depuis la rentrée 2012, l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) offre aux artisans, salariés et apprentis, un enseignement technique professionnel dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène, des services à la personne et des métiers d'art (diplômes de niveau V, équivalent au CAP, au niveau II, soit Bac + 4).

## 3. La filière canne - sucre - rhum

### UNE FILIÈRE HISTORIQUE

La culture de la canne à sucre est historiquement ancrée dans la société guadeloupéenne. Première culture en termes de nombre d'exploitations (environ 3 800 planteurs en 2014) et de surface utilisée (13 754 hectares en 2016), elle représente 12,5 % de la valeur ajoutée du secteur primaire en 2012<sup>1</sup>. La production de sucre et de rhum contribue à hauteur de 22,0 % à la valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire.

À son apogée, au milieu des années 1960, 1,8 million de tonnes de cannes étaient manipulées. En 2017, 680 107 tonnes de cannes sont manipulées.

La canne à sucre totalise 12,5 % de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture en 2012 et constitue la première culture du département avec 13 754 hectares dédiés à son exploitation en 2016 (-1,0 % par rapport à 2015)<sup>2</sup>. Les sous-secteurs sucre et rhum représentent, quant à eux, 22,0 % de la valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire.

La récolte cannière de 2017 s'est déroulée du 16 février au 11 juillet en Guadeloupe continentale, et du 20 mars au 11 juillet à Marie-Galante. En dépit des cumuls de pluie importants fin 2016, 680 107 tonnes de cannes ont été broyées par les deux usines sucrières de la Guadeloupe<sup>3</sup> (+29,7 % par rapport à 2016). Cette augmentation marque un net redressement de la production de cannes sur ces cinq dernières années (+51,8 % par rapport à 2013).

Les parcelles de canne à sucre n'ont subi que quelques verses suite au passage de l'ouragan Maria au cours du mois de septembre.

### 3.1 L'INDUSTRIE SUCRIÈRE

En 2017, les 680 107 tonnes de cannes broyées se caractérisent par une richesse saccharine<sup>4</sup> de 7,9 (+0,4 point) et un rendement sucrier de 8,6 (+0,7 point).

#### Évolution des principaux indicateurs

En tonnes	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Canne broyées	448 022	587 676	586 344	524 386	680 107	29,7%
Sucre fabriqué	45 366	59 249	61 084	41 552	58 417	40,6%
Richesse saccharine (%)	9,26	9,17	9,28	7,50	7,87	0,37 pt
Rendement sucrier (%)	10,13	10,08	10,42	7,92	8,59	0,67 pt

Sources : Gardel SA et SA SRMG, Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS), Syndicat des producteurs de sucre et de rhum de la Guadeloupe et dépendances.

La production de sucre se redresse (+40,6 % après -32,0 % en 2016) et atteint 58 417 tonnes. Le tonnage de sucre exporté augmente (+48,3 % après -27,9 % en 2016).

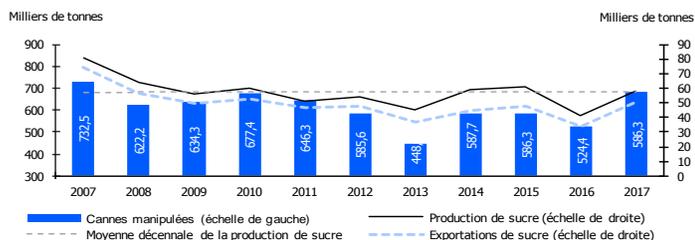
<sup>1</sup> Comptes économiques définitifs, dernières données disponibles.

<sup>2</sup> Mémento de la statistique agricole - Édition 2017.

<sup>3</sup> Deux sucreries sont aujourd'hui en activité : l'usine de Gardel au Moule en Grande-Terre et celle de Grande-Anse à Grand-bourg de Marie-Galante.

<sup>4</sup> Teneur en sucre de la canne.

## Évolution de cannes broyées et de sucre produit



Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS).

### Un nouveau contexte concurrentiel

Depuis 1968, l'industrie sucrière évolue dans le cadre de l'Organisation commune de marché du sucre (OCM sucre). En 2017, 94,4 % du sucre produit en Guadeloupe est exporté vers l'Union européenne. Sur ce marché, l'offre sucrière des DOM rencontre la concurrence du sucre de betterave vendu par les producteurs européens, mais aussi de celui de pays tiers importé par l'Union européenne.

Jusqu'au 30 septembre 2017, la production sucrière de l'UE était régie par des quotas et un prix de référence (minimum) du sucre était fixé. Le 1<sup>er</sup> octobre 2017 marque la fin de ces mesures suite à l'application d'une réforme adoptée par l'UE en juin 2013. Celle-ci instaure la libéralisation du marché. Pour y faire face, les producteurs européens misent sur l'augmentation de la production et la restructuration de la filière à la recherche de gains de compétitivité.

En Guadeloupe et plus globalement dans les DOM, la hausse de la production et les gains de productivités sont limités. Ces éléments sont de nature à remettre en cause le modèle de l'industrie sucrière des DOM. Dans ce contexte, la demande de la France aux autorités européennes d'augmenter l'aide nationale en faveur des industriels des DOM (La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe) de 90 millions € à 128 millions € a été acceptée pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2020. En parallèle, d'autres mesures doivent être adoptées en Guadeloupe pour la période 2018-2022 dans le cadre de la convention canne de 2016.

### 3.2 L'INDUSTRIE RHUMIÈRE

Le rhum de Guadeloupe se décline en un rhum agricole, eau de vie issue de la distillation du jus de canne fermenté, et en un rhum industriel (ou de sucrerie), boisson spiritueuse obtenue par fermentation de mélasse ou de sirops issus de la fabrication du sucre de canne.

Au premier semestre 2017, la production de rhum atteint 67 003 hectolitres d'alcool pur (HAP), soit 9,9 % de plus qu'au premier semestre 2016. La production de rhum agricole augmente de 65,2 % tandis que celle de rhum de sucrerie baisse de 26,5 %. Sur la même période, les exportations sont moins élevées de 5,1 %, l'export de rhum de sucrerie diminuant de 11,1 %. Les exportations de rhum agricole sont toutefois en hausse de 12,2 %.

Les rhums des DOM commercialisés en métropole bénéficient d'un régime fiscal dérogatoire. Il est destiné à compenser les surcoûts liés à la production de rhum et permettre aux productions des DOM d'accéder au marché national. Depuis 2011, ce dispositif s'applique dans la limite d'un contingent de 120 000 HAP de rhum produit par la Guadeloupe, La Réunion, la Martinique et la Guyane. En 2017, une augmentation de 24 000 HAP portant le contingent à 144 000 HAP a été autorisée par l'UE. La Réunion et la Guyane bénéficieraient respectivement d'une hausse de 4 581 HAP et 500 HAP. La répartition du reliquat entre la Guadeloupe et la Martinique, qui n'est pas encore fixée, fait l'objet de vifs débats.

# Section 4

## Les déchets, l'énergie et l'eau

### 1. Aperçu structurel

En Guadeloupe, la branche « déchets, énergie et eau » génère 4,6 % de la valeur ajoutée totale, soit plus de 367 millions €<sup>1</sup>. À fin 2017, elle rassemble 0,9 % des entreprises du département et représente 1,2 % des créations d'entreprises<sup>2</sup>.

#### UN « ÉQUIVALENT FONDS VERT » GÉNÉRALISÉ À L'ENSEMBLE DES OUTRE-MER

Créé officiellement en 2010 à l'issue de la 16<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur le climat à Cancun (COP16), le Fonds vert pour le climat (*Green climate Fund*) est, au niveau mondial, l'instrument multilatéral principal d'aide aux pays pauvres et vulnérables pour lutter contre les effets des changements climatiques.

Non éligibles à ce fonds international, mais directement exposées aux effets du changement climatique, les trois collectivités françaises (COM) du Pacifique, Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie, et la Polynésie française, ont toutefois bénéficié à partir de mai 2017, d'un « équivalent Fonds vert » mis en place par le ministère des Outre-mer, pour financer des projets d'adaptation au changement climatique.

Doté en 2017 d'une enveloppe de 15 millions d'euros mise à disposition par le ministère, ce fonds se décline en deux volets. Il fonctionne en grande partie sous la forme de prêts à taux 0 %, octroyés par l'Agence française de développement (13,5 millions d'euros), et permet également de disposer d'un fonds d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour identifier, structurer et évaluer les projets financés (1,5 million d'euros).

En 2017, 12,4 millions d'euros de prêts ont été déployés en Polynésie française, destinés à des projets d'adaptation au changement climatique, de transition énergétique, d'aires marines protégées, de bâtiments bioclimatiques...

En décembre 2017, à l'occasion du sommet « One Planet Summit », coorganisé par l'ONU et la Banque mondiale à Paris, le ministère des Outre-mer a annoncé la généralisation du dispositif « équivalent Fonds vert » à tous les territoires ultramarins français dès 2018, cette décision faisant notamment suite aux passages des ouragans Irma et Maria à Saint-Martin et Saint-Barthélemy en septembre 2017. Des projets éligibles à ce dispositif pourront notamment être mis en évidence à l'issue des Assises des Outre-mer.

### 2. La gestion des déchets

#### 2.1 LES ACTEURS DES DÉCHETS

Le code général des collectivités territoriales (article L2224-13) confie les compétences de collecte et de traitement des déchets aux communes. Ces compétences peuvent être transférées à un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte.

La mise en œuvre progressive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 du schéma départemental de coopération intercommunal de la Guadeloupe, en application de la réforme des collectivités territoriales (loi 2010-1563 du 16 décembre 2010), a redéfini les compétences de certaines collectivités en matière de gestion de déchets.

L'ensemble des communes ont transféré leur compétence de traitement des déchets à une intercommunalité depuis fin 2015. S'agissant de la collecte, il en est ainsi depuis fin 2016, avec le transfert de compétences des communes de la Riviera du Levant (le Gosier, Sainte-

<sup>1</sup> En 2012, dernière donnée publiée dans les comptes économiques définitifs de l'Insee, base 2010.

<sup>2</sup> Source : Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE), Insee.

Anne, Saint-François et la Désirade) et de Cap Excellence (Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre et les Abymes) aux agglomérations.

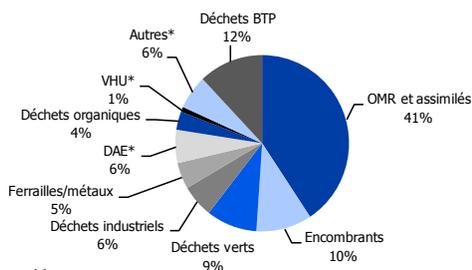
L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) assure un rôle d'accompagnement technique et financier auprès des collectivités et des entreprises pour une gestion moderne et optimisée des déchets. La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) dispose de compétences réglementaires et de contrôle au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Enfin, l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire par le Département et la Région sont coordonnées par le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) et le Plan de prévention de gestion des déchets dangereux (PPGDD). L'Observatoire des déchets de la Guadeloupe (ODG), créé en décembre 2013 à l'initiative de l'ADEME, la DEAL, la Région et le Conseil départemental, constitue un instrument spécifique d'appui, de suivi et d'aide à l'évaluation des différentes actions conduites au sein de l'archipel.

## 2.2 LA RÉCEPTION DES DÉCHETS<sup>1</sup>

En 2016, la quantité globale de déchets (hors BTP) réceptionnée dans les 24 unités de traitement s'élève à 367 868 tonnes, elle se stabilise autour de 370 000 tonnes depuis 2013. Les déchets du BTP, dont l'évolution est volatile d'une année à l'autre, représentent 49 908 tonnes en 2016. Les principaux déchets réceptionnés (hors BTP) sont les ordures ménagères résiduelles (OMR), les encombrants et les déchets verts, qui représentent respectivement 46 %, 12 % et 11 % du total des déchets réceptionnés.

### Répartition des déchets entrant dans les installations de traitement en 2016



\*DAE : déchets d'activité économique

VHU : véhicules hors d'usage

Autres : bois et sous-produits, boies, verre, déchets dangereux, pneus, emballages ménagers, batteries, piles, lampes, médicaments,

déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)

Source : Observatoire des déchets de la Guadeloupe, Les chiffres clés des déchets en Guadeloupe, bilan 2016.

Le service public de collecte de déchets est assuré par les collectivités locales. La collecte en porte-à-porte et la collecte en apport volontaire constituent les deux méthodes usuelles de collecte des déchets.

La collecte en porte-à-porte implique une collecte à domicile. En 2016, 236 739<sup>2</sup> tonnes de déchets ont pu être collectées par ce biais, soit 597 kg par habitant et par an. Pour sa part, la collecte en apport volontaire nécessite que l'utilisateur vienne lui-même déposer ses déchets dans les bornes d'apport volontaire, installées dans les lieux publics ou déchèteries. En 2016,

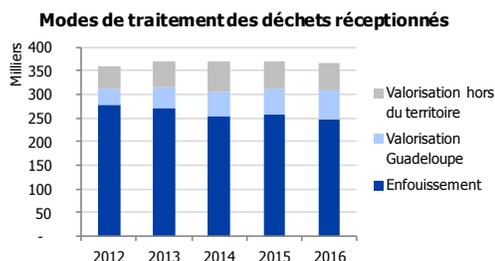
<sup>1</sup> Cette note sur les déchets est réalisée à partir de la publication *Les chiffres clés des déchets en Guadeloupe, bilan 2016* de l'Observatoire des déchets de la Guadeloupe.

<sup>2</sup> Sources : SYVADE, CANBT, CAGSC, CCMG, CANGT, Cap Excellence, CARL.

85,5 % du territoire guadeloupéen est équipé pour la collecte sélective. Sur l'année, les neuf<sup>1</sup> déchèteries de la Guadeloupe continentale et le point de regroupement de la communauté de communes de Marie-Galante ont permis de collecter 21 890<sup>2</sup> tonnes de déchets, soit 54,7 kg par habitant et par an.

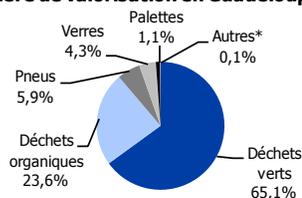
## 2.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2016, le mode de traitement privilégié reste l'enfouissement avec 247 401 tonnes de déchets réceptionnés dans les installations de stockage. On note toutefois une baisse du recours à ce dernier (environ -11 % entre 2012 et 2016) au profit, notamment, de la valorisation matière.



Source: Observatoire des déchets de la Guadeloupe, Bilan 2016

### Répartition des déchets entrant dans une filière de valorisation en Guadeloupe



\* PEHD et polystyrène.

### La valorisation des déchets poursuit sa progression

En 2016, 32,7 % du volume total de déchets réceptionnés dans les unités de traitement font l'objet d'une valorisation. Ainsi sur l'année, 120 467 tonnes de déchets ont été prises en charge afin d'être valorisées (+5,6 % par rapport à 2015). La moitié de ces derniers a été traitée sur le territoire (60 317 tonnes en 2016, soit +10,2 % sur un an), parmi lesquels une majorité de déchets verts (65,1 %) et de déchets organiques (23,6 %).

L'autre moitié a été valorisée hors du département (60 509 tonnes, +1,5 % par rapport à 2015), constituée majoritairement de déchets d'activité économique<sup>3</sup> (42,5 %), de ferrailles et de métaux (33,6 %), et de véhicules hors d'usage (6,3 %).

### Le réemploi se développe

Afin de favoriser la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets, le réemploi se développe sur le territoire. Ainsi, des vides-greniers sont régulièrement organisés par certaines communes, des dépôts-ventes et des ressourceries/recycleries permettent d'inciter au réemploi, notamment des objets encombrants des ménages. De plus, le réseau de petites annonces via des sites internet connaît un véritable essor.

### Le compostage domestique contribue à une réduction de la quantité de déchets

Le compostage consiste en un procédé de fermentation aérobie (en présence d'oxygène) de matières fermentescibles qui permet l'obtention d'une matière fertilisante améliorant la

<sup>1</sup> Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Guadeloupe, en 2015, une nouvelle déchèterie a ouvert ses portes dans la commune de Sainte-Anne.

<sup>2</sup> Les données relatives aux points de regroupement de Goyave et Baie-Mahault et de la déchèterie de la Désirade n'ont pas été renseignées pour l'année 2016.

<sup>3</sup> On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE), tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement (c'est-à-dire ceux en provenance des entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services publics, hôpitaux publics et cliniques privées, médecins, etc.).

structure et la fertilité des sols. Lorsqu'il est réalisé par les ménages, il est qualifié de compostage domestique et s'effectue par simple dépôt au sol ou par l'utilisation d'un composteur.

En 2016, les opérations de compostages domestiques en Guadeloupe ont permis de réduire la quantité de déchets produits de 1 169 tonnes. D'ici 5 ans, 10 100 composteurs devraient être déployés par les communautés d'agglomérations du Nord Grande-terre, de Cap Excellence et du Grand Sud Caraïbe et permettre d'éviter la production de 4 848 tonnes de déchets (soit 40kg de biodéchets évités par foyers et par mois selon le Conseil départemental).

## 2.4 L'ÉCONOMIE DU DÉCHET

### La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est un impôt direct facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle constitue une contribution aux dépenses engagées par la commune pour le fonctionnement du service rendu aux administrés.

En 2015<sup>1</sup>, la TEOM/hab. s'élève à 150 € en Guadeloupe, soit une hausse de 21 % sur un an. Les recettes moyennes de la TEOM progressent depuis 2010 (+55 % entre 2010 et 2015). Ainsi en 2015, la TEOM/hab. est supérieure à celle de La Réunion (136 €/hab.) et de la Martinique (132 €/hab.) et demeure largement plus élevée que celle de la Guyane (59 €/hab.).

### L'emploi au sein de la filière

Au 31 décembre 2013<sup>2</sup>, les secteurs de la gestion des déchets comptabilisent 1 421 actifs en emplois, soit 1,0 % des actifs occupés guadeloupéens. Parmi eux, 1 344 sont salariés représentant ainsi 1,2 % de l'emploi salarié total de Guadeloupe. La filière regroupe 90 établissements avec salariés et compte 77 établissements sans salarié (indépendants, artisans et auto entrepreneurs).

Depuis 2013, la dynamique de l'emploi dans la filière des déchets est positive. En 2016, la part des emplois de la filière dans le secteur de l'industrie progresse à 10,0 %, contre 8,3% en 2015. Sur l'année, la part des cadres dans la filière des déchets reste moindre que dans le secteur de l'industrie en Guadeloupe (7 % contre 15 %). Ainsi, le besoin de personnels de plus en plus qualifiés est souligné, à la fois pour répondre aux exigences des cahiers des charges ainsi qu'à l'utilisation croissante de matériel utilisant des techniques de pointe telle que le tri optique<sup>3</sup>.

## 3. L'énergie<sup>4</sup>

La Guadeloupe se caractérise par la diversité de ses sources d'énergie, et en particulier d'énergies renouvelables. En plus des énergies d'origines fossiles qui constituent l'essentiel de ses ressources énergétiques et sont importées principalement d'Europe continentale, la Guadeloupe a su développer de nombreuses sources d'énergies renouvelables produites localement. Parmi ces dernières on peut citer : la géothermie, la biomasse, l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque.

<sup>1</sup> Dernière donnée disponible. Source : Observatoire des déchets de la Guadeloupe, Bilan 2016.

<sup>2</sup> Source : étude de l'Observatoire de l'emploi et de la formation (OREF) Guadeloupe, février 2016.

<sup>3</sup> Technologie d'automatisation du tri qui consiste à analyser les déchets par faisceaux lumineux ou infrarouges afin de les séparer grâce à un flux d'air. Elle intervient en complément du tri mécanique.

<sup>4</sup> Sources : EDF, SARA, Observatoire régional de l'énergie et du climat, *Les chiffres clés de l'Énergie en Guadeloupe, bilan 2016*.

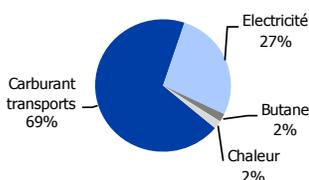
En 2016, l’approvisionnement en ressources fossiles est de 744 956 tonnes équivalent-pétrole (tep), dont 79 % de produits pétroliers (hors gaz butane), 20 % pour le charbon et 1 % pour le gaz butane. Les ressources locales, valorisées sous forme d’énergies renouvelables électriques et de chaleur, s’élèvent à environ 105 000 tep (+1,2 % par rapport à 2015). Le taux de dépendance énergétique se stabilise mais demeure élevé : en 2016, il atteint 88 % pour la deuxième année consécutive (contre 55,2 % pour la France entière).

La Programmation pluriannuelle de l’énergie 2016-2023 (PPE)<sup>1</sup> élaborée conjointement entre l’État et la Région Guadeloupe a été adoptée le 19 avril et publiée au Journal officiel le 21 avril 2017. Ce nouvel outil de programmation opérationnelle évalue les besoins du territoire en énergie aux horizons 2018 et 2023. Il inscrit l’archipel dans une démarche d’autonomie énergétique en 2030 et fixe un objectif intermédiaire de 50 % d’énergies renouvelables en 2020.

À l’exception d’une légère baisse constatée en 2009, la consommation d’énergie finale en Guadeloupe est restée stable entre 2008 et 2014. L’année 2016 confirme la progression amorcée en 2015.

En 2016, la consommation totale d’énergie finale s’élève à 581 185 tep, après 562 661 tep en 2015. Cette augmentation s’explique par une consommation plus importante de carburants transports qui constitue la première forme d’énergie finale consommée (69 % du total, +4 % sur un an) et d’électricité (+2 % par rapport à 2015) correspondant à 27 % de la consommation totale d’énergie finale de l’île.

**Répartition de la consommation d’énergie finale**



Source : Observatoire de l’énergie et du climat, Bilan 2016

### 3.1 LES HYDROCARBURES

Les besoins en hydrocarbures sont assurés essentiellement par l’importation de produits raffinés de la Martinique par la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA), en situation quasi-monopolistique. Les produits pétroliers importés sont destinés aux transports, à la production électrique ainsi qu’aux secteurs de l’agriculture et de l’industrie. En Guadeloupe, comme dans les autres DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon, le Préfet fixe les prix maximums des produits pétroliers. Ceux-ci sont principalement corrélés à l’évolution des cours du pétrole et de la parité euro dollar.

En 2016, les ressources d’hydrocarbures<sup>2</sup> importées en Guadeloupe s’élèvent à 580 502 tonnes, en baisse de 9,5 % par rapport à 2015 (après +10,3 % l’année précédente). La consommation d’hydrocarbure progresse légèrement en 2016 (+0,2 % sur un an, à environ 576 000 tep). Dans le détail, la consommation de carburant destinée aux transports routiers et aériens poursuit la hausse amorcée un an plus tôt (+7,8 % pour le super sans plomb, +1,1 % pour le gasoil et +5,4 % pour le carburacteur). À l’inverse, la consommation de fioul lord diminue de 9,4 % en 2016.

<sup>1</sup> La PPE vient en remplacement du Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et du PRERURE (Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d’exploitation des énergies renouvelables et d’utilisation rationnelle de l’énergie). Depuis 2008, ce plan définissait la politique régionale de demande et d’offre énergétique dans une perspective de développement durable.

<sup>2</sup> Les ressources d’hydrocarbures comptabilisées ici comprennent l’essence super sans plomb, le gazole, le fioul et le carburacteur. Elle ne comprend pas la consommation de butane. Source : Observatoire régional de l’énergie et du climat.

## 3.2 L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

### La consommation électrique

Depuis le milieu des années 80 jusqu'en 2010, la consommation d'électricité a enregistré une hausse quasi continue, due à la croissance démographique, à la hausse du nombre de foyers liée à la décohabitation et à la progression des taux d'équipement des ménages. Après avoir augmenté de 15 % entre 2005 et 2010, la consommation globale d'électricité se stabilise entre 2010 et 2014. Depuis, elle progresse de nouveau et affiche une hausse de 3,4 % entre 2014 et 2016.

En 2016, la consommation électrique nette par habitant (tous secteurs confondus : résidentiel, tertiaire et industriel) s'élève à 3,9 MWh/hab. Il s'agit de la consommation la plus élevée des départements d'outre-mer devant la Martinique (3,7 MWh/hab.), La Réunion (3,1 MWh/hab.) et la Guyane (3,1 MWh/hab.)<sup>1</sup>.

### La production électrique

En 2016, la production d'électricité livrée au réseau s'élève à 1 791 GWh (après 1 758 GWh en 2015). L'électricité produite provient principalement des énergies fossiles (82,4 %). En 2016, la production à partir du pétrole représente 54 % du mix énergétique et celle à partir du charbon 29 %. Cette production est réalisée majoritairement par les deux centrales d'EDF situées à Jarry (pour le pétrole) et la société Albioma du Moule (pour le charbon). Depuis septembre 2014, EDF a débuté la mise en service de la nouvelle centrale PEI (Production énergie insulaire) dont la production se substitue progressivement à la centrale Jarry Nord.

Les énergies renouvelables représentent pour leur part 17,6 % du mix énergétique de l'archipel (contre 8,6 % en 2010).

Dans le détail, **l'énergie photovoltaïque** représente 5,2 % de l'électricité produite en 2016. Encore marginale avant 2011, elle constitue désormais la première source d'énergie renouvelable en Guadeloupe. La production **d'énergie géothermique**, qui a débuté en 1996, constitue en 2016 la deuxième source d'énergie renouvelable de l'île et représente 4,7 % de la production d'électricité. La centrale de Bouillante<sup>2</sup>, dont l'augmentation des capacités de production est à l'étude, est à ce jour l'unique centrale géothermique produisant industriellement de l'électricité en France. **L'énergie éolienne** s'est pour sa part développée depuis l'installation en 1993 du premier parc éolien raccordé au réseau électrique. En 2016, l'électricité produite à partir des éoliennes représente 3,0 % de la production totale d'électricité. Plusieurs projets de production éolienne avec stockage sont en cours de développement. **L'énergie tirée de la combustion de la bagasse** (résidu fibreux obtenu après le broyage des cannes à sucre) contribue en 2016 à hauteur de 2,8 % à la production énergétique totale. Elle est fournie par la centrale thermique du Moule, fonctionnant en lien étroit avec l'usine sucrière de Gardel. La construction d'une centrale bagasse-biomasse à Marie-Galante est par ailleurs en projet. Enfin, **l'énergie hydraulique** représente 1,9 % de la production d'électricité en 2016. Le développement de mini-centrales est limité par la localisation d'une partie du gisement sur le territoire du Parc national, ainsi que par le niveau élevé des coûts de raccordement et de défrichage.

---

<sup>1</sup> Comparaison 2015, sources : OMEGA, OER, OREDD, OREC.

<sup>2</sup> Depuis le 14 mars 2016, la centrale est détenue à 75 % par l'industriel américain Ormat Technologies et à 25 % par la Caisse des dépôts et des consignations (CDC).

## 4. L'eau<sup>1</sup>

---

### La politique de l'eau en 2017

Le Comité de bassin de Guadeloupe est une assemblée qui regroupe tous les acteurs agissant dans le secteur de l'eau. Il élabore notamment un plan de gestion nommé SDAGE (le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), qui fixe les orientations fondamentales de la politique de l'eau pour une durée de 6 ans. Le projet de SDAGE 2016-2021 a été soumis à consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 avant une adoption à l'unanimité le 22 octobre 2015.

L'Office de l'eau Guadeloupe est un établissement public local dont le rôle est de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le Comité de bassin a notamment confié à l'Office de l'eau l'élaboration du Programme pluriannuel d'intervention 2013-2018, qui couvre les enjeux de la gestion de l'eau en Guadeloupe, conformément au SDAGE.

### Climat, ressources naturelles et besoins

La Guadeloupe bénéficie d'un climat tropical humide, tempéré par l'influence maritime et les alizés. Le climat est caractérisé par une saison sèche, de décembre à mai, et par une saison humide, de juin à novembre. Les précipitations sont très importantes sur une grande partie de la Basse-Terre, où le massif de la Soufrière est considéré comme le château d'eau de la Guadeloupe, alors que la Grande-Terre connaît une pluviométrie moindre.

La forte irrégularité spatiale des précipitations et la disparité des reliefs sont à l'origine du réseau hydrographique très diversifié de l'archipel. L'île volcanique de Basse-Terre est drainée par 47 cours d'eau à écoulement permanent, alors que le réseau hydrographique des autres îles de l'archipel est essentiellement composé de ravines qui ne coulent que lors de précipitations importantes.

Les prélèvements proviennent en majorité des cours d'eau de la Basse-Terre, alors que les besoins sont localisés sur l'ensemble du territoire. 6 principales prises d'eau alimentent les usines de production d'eau guadeloupéennes (Bras David à Petit-Bourg, Moustique à Sainte-Rose, Grande Rivière et Moreau à Goyave ainsi que Pérou et Grand Carbet à Capesterre-Belle-Eau). Elles sont toutes protégées par des restrictions de prélèvements allant de 3 000 m<sup>3</sup> à 60 000 m<sup>3</sup> par jour. La Grande-Terre nécessite un approvisionnement important, tant en eau d'irrigation qu'en eau potable (la région pontoise en particulier). De plus, la ressource devient rare pendant la période sèche du Carême.

### Chiffres clés<sup>2</sup>

En 2017, l'eau est prélevée via 67 points qui alimentent 55 sites de production. 90 % des prélèvements s'effectuent en Basse-Terre et 10 % en Grande-Terre ainsi qu'à Marie-Galante. En 2016, 63,1 millions de m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés pour la production d'eau potable et déclarés à l'Office de l'eau. Le niveau est inférieur à celui de 2015 et comparable à celui de 2012.

---

<sup>1</sup> Sources : DEAL Guadeloupe, Comité du bassin Guadeloupe, Office de l'eau, Agence française de développement (AFD).

<sup>2</sup> Source : Espelia, Rapport définitif de février 2018 :

[http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/content/download/13501/90374/file/Diag\\_Transversal\\_VF.pdf](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/content/download/13501/90374/file/Diag_Transversal_VF.pdf).

Le réseau de distribution représente environ 2 767 km<sup>1</sup> (hors branchements) et affiche un taux de rendement de 40 % en 2016. En ce qui concerne le stockage d'eau potable, 160 réservoirs assurent une capacité d'environ 132 710 m<sup>3</sup>.

En 2016, 25,4 millions m<sup>3</sup> d'eau ont été consommés par les abonnés<sup>2</sup>, soit une dotation hydrique moyenne de 179 litres par habitant et par jour.

## La gestion de l'eau

La production, la distribution d'eau potable et l'assainissement sont des services publics qui relèvent de la compétence des communes. Ces compétences peuvent être transférées, sur décision de la collectivité, à un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Depuis le mois d'août 2016, 4 EPCI et un syndicat assurent la compétence en eau potable en Guadeloupe : les communautés d'agglomération du Grand Sud Caraïbe (CAGSC, qui regroupe 11 communes), de Cap Excellence (CACE, 3 communes), 4 communes sur 6 de la Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT), la Communauté de communes de Marie-Galante (CCMG, 3 communes), et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG, 11 communes). Dans le détail, le SIAEAG regroupe les communautés d'agglomération de La Rivière du Levant (4 communes), du Nord Grande-Terre (CANGT, 5 communes) ainsi que 2 communes sur 6 de la CANBT.

Le mode de gestion de la collectivité compétente peut être direct (dit « en régie ») ou délégué. Dans le premier cas, la collectivité assure directement le service de l'eau avec son propre personnel, et se rémunère auprès des usagers. Dans le second cas, la commune (ou l'EPCI) délègue par contrat à une entreprise privée l'exécution des services publics de l'eau. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec le retrait quasi-total de la Générale des eaux<sup>3</sup>, la plupart des collectivités ont un mode de gestion direct sur leur compétence en eau. Seules la CCMG, les communes de Deshaies et du Lamentin ainsi que celle de Pointe-Noire continuent de déléguer leur gestion à des entreprises privées (respectivement à la Nantaise des eaux, la Générale des eaux et la Compagnie guadeloupéenne de services publics).

## Le traitement des eaux usées

Le traitement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. Il permet de protéger la santé, la salubrité publique et l'environnement. La problématique de l'assainissement est étroitement liée à l'objectif de lutte contre la pollution des eaux, qui constitue une des 5 orientations du SDAGE.

En 2017, la Guadeloupe compte 51 stations d'épurations publiques d'une capacité moyenne de 4 980 équivalents-habitants (EH). Ces stations sont relayées par 89 postes de relèvement qui redistribuent les eaux usées vers les égouts.

---

<sup>1</sup> Source : Espelia, Rapport définitif de février 2018.

<sup>2</sup> Ce volume correspond à la totalité du volume d'eau potable vendu et déclaré. Il englobe donc l'ensemble des consommations facturées par les services d'alimentation en eau potable (AEP), quel que soit l'usage : particuliers, entreprises qui utilisent le réseau d'eau potable pour leurs activités, les écoles, administrations, structures touristiques, points de puisage publics, etc.

<sup>3</sup> La Générale des eaux s'est retirée de 8 des 10 communes pour lesquelles elle assurait jusqu'à présent la gestion des services d'alimentation en eau potable.

Le réseau d'évacuations des eaux usées représente 731 km de canalisation. Au total le service d'assainissement collectif compte 69 310 abonnés et dessert une population de plus de 153 000 habitants. Près de la moitié de la population guadeloupéenne dispose d'un système d'assainissement autonome<sup>1</sup> (fosses septiques, etc.).

## **La contamination des eaux par le chlordécone**

En Guadeloupe, l'utilisation du chlordécone, autorisé dans les bananeraies de 1972 à 1993 pour lutter contre le charançon du bananier (*Cosmopolites sordidus*), a engendré une grave contamination environnementale qui continue d'impacter l'île aujourd'hui. Cet insecticide organochloré persistant se retrouve dans de nombreuses ressources hydriques ainsi que sur 1/5<sup>e</sup> de la surface agricole utile.

En mars 2018, la direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) a publié les résultats de l'étude ChlEauTerre, lancée en 2014 dans le cadre du plan chlordécone III (cf.infra). L'étude révèle les zones contaminées par les pesticides, et par le chlordécone. Il en ressort que la contamination des sols est deux fois supérieure aux estimations précédentes. Le SDAGE 2016-2021 révèle quant à lui la présence de 4 cours d'eau fortement chlordéconés.

Afin de prévenir les risques de contamination liés au chlordécone, l'État a lancé le plan « Chlordécone III - 2014/2020 » qui s'inscrit dans la continuité des plans « Chlordécone I - 2008/2010 » et « Chlordécone II - 2011/2013 ». Doté d'un budget de 30 millions € au 1<sup>er</sup> triennal, il vise à protéger la population et à accompagner les professionnels impactés par cette pollution (pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, etc.). Il définit les quatre priorités suivantes : (1) élaborer localement une stratégie de développement durable dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie des populations dans un contexte de pollution, (2) favoriser une approche de prévention du risque sanitaire et de protection des populations dans une stratégie durable, (3) poursuivre les actions de recherche et (4) agir en faveur des enjeux socio-économiques.

## **Les mesures pour pallier les difficultés du secteur**

Depuis plusieurs années, en plus de la contamination au chlordécone, la Guadeloupe est confrontée à des problèmes d'alimentation en eau potable. Les difficultés chroniques de gouvernance du secteur de la distribution d'eau ont entraîné un défaut majeur d'entretien et de renouvellement des réseaux, conduisant à d'importants taux de fuite, à une grande fragilité des réseaux ainsi qu'à des problèmes de recouvrement.

Pour résorber les problèmes liés à la gestion de l'eau potable, la phase 2 du Plan eau DOM (PEDOM) a débuté en 2017. Il se caractérise notamment par des travaux de réfection des réseaux. Dans ce cadre, le premier contrat de progrès de Guadeloupe et des Outre-mer a été signé pour Marie-Galante le 3 février 2018.

---

<sup>1</sup> L'assainissement non collectif ou assainissement autonome est le traitement des eaux usées domestiques sans les égouts (réseaux collectifs). Plus précisément, il désigne l'ensemble des étapes de traitement permettant d'éliminer les eaux usées d'une habitation sans son transport. En Guadeloupe, compte tenu de l'importance de l'habitat diffus, mais également des contraintes techniques, cette solution est très répandue.

# Section 5

## Le bâtiment et les travaux publics

### LE BTP EN PROIE À DES DIFFICULTÉS

Malgré un marché immobilier bien orienté en 2017, l'activité du BTP est fragilisée par le manque de commandes publiques. Les professionnels du secteur interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'edom font part de leurs difficultés en 2017 avec toutefois un regain d'optimisme en fin d'année.

## 1. Aperçu structurel

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribue pour 4,6 % à la formation de la valeur ajoutée brute en 2012<sup>1</sup>. Avec 7 971 entreprises en activité au 31 décembre 2017, il représente 12,5 % des entreprises du département et regroupe 8,3 % de l'emploi<sup>2</sup>. Le secteur du BTP se caractérise par son atomicité : 72,2 % des entreprises ne déclarent pas de salariés<sup>3</sup>.

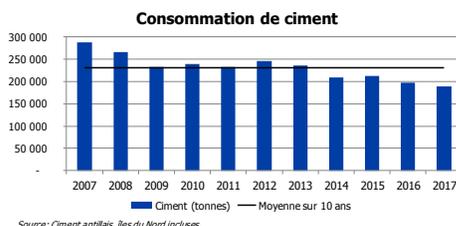
L'activité du BTP a bénéficié jusqu'en 2008 de deux moteurs de développement : d'une part, une commande publique importante qui a soutenu des projets structurants d'envergure et, d'autre part, d'une série d'avantages fiscaux liés aux dispositifs successifs de défiscalisation<sup>4</sup>.

Depuis 2009, le marché privé s'essouffle. La réorientation de la défiscalisation vers le logement social et intermédiaire impulsée par la loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM), la faiblesse de la commande publique et le manque de grands chantiers structurants pèsent sur l'activité du secteur.

## 2. L'activité du secteur

Le déclin de l'emploi salarié perdure dans le secteur. La Caisse des congés du BTP recense 5 278 salariés en 2017 contre 5 770 en 2016. Depuis 2008, le secteur a perdu près de 3 900 emplois (soit une diminution de 42,5 % des effectifs en 9 ans).

L'année 2017 s'achève sur des volumes de ventes historiquement bas, à 190 000 tonnes, un niveau inférieur de 18,1 % à sa moyenne sur dix ans (231 800 tonnes). Les ventes de ciment enregistrent un recul de 3,9 % sur un an, après une année 2016 déjà défavorable. Plus généralement destinée aux grands chantiers, la vente en vrac recule de 3,1 %. Les ventes en sac, d'ordinaire dévolues à la construction privée, suivent la même orientation avec une baisse de 5,2 % sur l'année.



<sup>1</sup> Source : comptes définitifs, Insee.

<sup>2</sup> Source : Enquête emploi en continu 2017, Insee.

<sup>3</sup> Source : SIREN, Insee.

<sup>4</sup> Les lois Pons en 1986, loi Paul 2001, loi Girardin en 2003 ont été complétées par les lois Scellier en 2009, Duflot en 2014 et Pinel en 2015.

Toutefois, certains indicateurs du marché de l'immobilier restent bien orientés. L'évolution du nombre de permis de construire délivrés pour les logements est favorable (+12,8 % sur l'année après +13,2 % en 2016). De même, les crédits à l'habitat maintiennent leur progression enregistrant une augmentation de 4,7 % (après +4,4% en 2016). L'évolution observée est principalement imputable à la croissance des crédits immobiliers des ménages qui progressent à fin 2017 (+6,5 % contre +3,4 % un an plus tôt). Les crédits à l'habitat des entreprises ralentissent (+1,7 % contre +5,5 % en 2016).

Par ailleurs, 2018 devrait être marquée par le démarrage de nombreux chantiers avec notamment l'agrandissement de l'aéroport Pôle Caraïbes, la construction du nouveau centre hospitalier universitaire, la construction de l'hôtel « le transatlantique, 4 étoiles » dans le prolongement du Mémorial Acte, l'agrandissement et la réhabilitation du Club Med à Sainte-Anne, etc.

Néanmoins, au titre de l'application de la loi finance 2018, cette année sera également marquée par la fin de la défiscalisation pour l'acquisition ou la construction de la résidence principale et l'extinction des aides au logement pour l'accession à la propriété.

## 3. Le logement

### 3.1 LE PARC DE LOGEMENTS

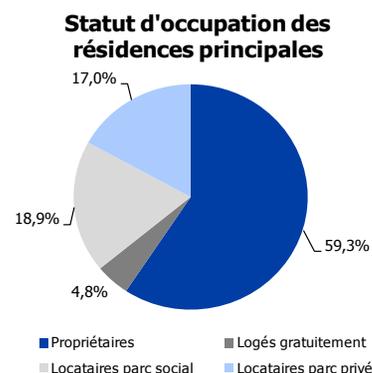
En 2014, la Guadeloupe compte 220 069 logements<sup>1</sup> dont 19,6 % de logements vides, un niveau élevé par rapport au niveau national (7,9 %). Entre 2009 et 2014, le nombre de logements a augmenté de 9,2 %. Cette hausse s'est accompagnée d'une augmentation du poids des logements vacants, ils représentaient 14,2 % du parc de logement en 2009.

Les résidences principales représentent 77,4 % de l'ensemble des logements, soit 170 425 logements, un chiffre en hausse de 6,0 % par rapport à 2009. Les résidences principales sont occupées à 59,3 % par leur propriétaire et à 35,9 % par des locataires. Enfin, 4,8 % des résidences principales sont occupées gratuitement.

Selon l'Insee, le parc des logements est très récent en Guadeloupe<sup>2</sup>, 54 % des logements ont été construits après 1990 et 29 % après 1999. Par ailleurs, la qualité et le confort des logements continuent de s'améliorer. Ainsi, les habitations de fortune et les cases traditionnelles se marginalisent : en 2014, ils ne représentaient plus que 2,7 % des résidences principales contre 15,0 % en 1999.

<sup>1</sup> Recensement de la Population en 2014, Insee.

<sup>2</sup> Le logement en Guadeloupe, Insee, mai 2017.



La livraison de logements neufs augmente en 2017. Le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (Consuel) a délivré 3 603 attestations de conformité des installations électriques de logements neufs. Un nombre en hausse de 1,8 % sur un an. 47,5 % des attestations concernent des logements individuels, 8,4 % des groupes de logements comprenant entre 2 et 9 logements et 44,1 % sont délivrés pour des groupes de plus de 10 logements.

L'habitat en Guadeloupe se distingue par l'importance du parc locatif social : 52,6 % des logements loués sont des logements sociaux. Les maisons individuelles sont prédominantes, elles représentent les trois quarts des habitations (contre 56,3 % en France hors DOM).

Le logement social représente en 2015 la moitié des constructions de logements et pèse pour 260 millions € dans le carnet de commandes des entreprises du BTP<sup>1</sup>. L'accord régional 2015 – 2020 du plan logement Outre-mer signé en avril 2016 par 40 partenaires, dont les collectivités régionales et départementales, les intercommunalités et l'Association des maires, prévoit un soutien renforcé de cette activité jusqu'en 2020.

### Les besoins en logements

Bien que la population guadeloupéenne diminue, le nombre de ménages augmente dans l'archipel. Poussés par une forte aspiration à l'autonomie, les jeunes sont tentés par la décohabitation. Ce phénomène conjugué aux efforts de rénovation des habitats insalubres engendre un besoin important de logements en Guadeloupe, notamment pour les ménages les plus précaires.

À l'horizon 2030, 50 000 logements supplémentaires devraient voir le jour pour répondre à cette demande. Avec 75 % des ménages potentiellement ressortissants du logement social, la Guadeloupe manque de logements sociaux et 17 communes sur 32 ne respectent pas le ratio de 20 % de logements sociaux fixé par la loi<sup>1</sup>.

## 3.2 LA RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE (RHI)

Un Pôle de lutte contre l'habitat indigne (PHI) a été créé en décembre 2011 afin d'identifier et améliorer les situations des familles concernées par l'habitat indigne. La Guadeloupe compte 30 000 logements présumés indignes dont 11 000 insalubres. En 2016, l'État s'est engagé à hauteur de 1,5 million € et 9 millions € de crédit de paiement ont été versés dans le cadre de la RHI. 124 logements liés aux opérations ont été livrés et 49 mis en chantiers, principalement sur le site de Sonis aux Abymes, mais aussi au Sud-Est de Pointe-à-Pitre, à Chalder, à Baie-Mahault, au Moule et à Saint-Claude.

## 3.3 LA RÉNOVATION URBAINE

### Avancement des projets de rénovation urbaine

Projets	Construction			Réhabilitation			Résidentialisation		
	Prévus	Livrés	En cours	Prévus	Livrés	En cours	Prévus	Livrés	En cours
Pointe-à-Pitre	1 308*	459	152	650	140	0	1 567	1 567	0
Abymes	1 542	495	447	1 607	1 135	0	681	497	0

\* hors OPAH RU.

Source : Bilan avril 2017, DEAL.

<sup>1</sup> Source : Plan logement Outre-mer, accord régional Guadeloupe 2015-2020, avril 2016.

Les projets de rénovation urbaine de la zone Pointe-à-Pitre (RUPAP) et de la zone Abymes ont été lancés respectivement en février 2006 et juillet 2009 par la signature de conventions partenariales avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Selon la DEAL, le coût global des opérations s'élèverait à près de 968 millions €. Sur les 1 285 logements à démolir dans le cadre du projet à Pointe-à-Pitre, 92 % des logements ont été libérés (1 178) et 39 % effectivement démolis (502). Aux Abymes, 72 % (983) des 1 363 logements à démolir ont été libérés et 36 % effectivement démolis (484).

À Pointe-à-Pitre, les opérations de rénovation urbaine se déroulent principalement dans les quartiers Henri IV, Chanzy, Bergevin et Lauricisque. Aux Abymes, l'action s'étend sur deux quartiers : le quartier de Grand-Camp et le quartier du Raizet. La fin des travaux est prévue pour 2020 et sera suivie d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

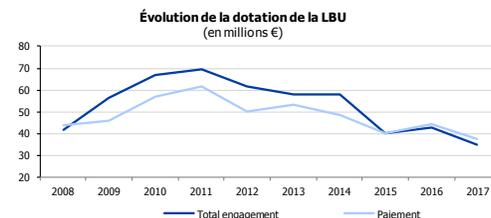
### 3.4 LE LOGEMENT SOCIAL

Avec 63,0 % de logements construits après 1990, le parc locatif social est relativement récent en Guadeloupe<sup>1</sup>. Entre 2005 et 2016, il s'est enrichi de 16 494 nouveaux logements<sup>2</sup>. En moyenne, le financement de l'État a permis la construction de 1 375 logements par an dont 1 005 logements locatifs sociaux (LLS), 191 logements locatifs très sociaux (LLTS) et 179 financés à l'aide de prêts locatifs sociaux (PLS).

Au 31 décembre 2017, le parc locatif social compte 37 060 logements, soit 1 383 logements supplémentaires sur un an (+3,9 %). La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par cinq bailleurs<sup>3</sup>. Trois d'entre eux gèrent 85,4 % du parc. La SIG est l'opérateur le plus important rassemblant 44,0 % du parc locatif, la SEMSAMAR et la SIKOA représentent respectivement 21,4 % et 20,0 % du parc.

### 3.5 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Après une année 2016 marquée par un léger rebond des engagements de l'État au titre de la ligne budgétaire unique (LBU), ils s'inscrivent en baisse en 2017. Le financement de la LBU s'élève ainsi à 34,7 millions € d'engagements en 2017 (contre 42,7 millions € en 2016) pour 37,6 millions € de crédits de paiement (contre 44,2 millions € en 2016).



Source : DEAL.

<sup>1</sup> Le logement en Guadeloupe, Insee, mai 2017.

<sup>2</sup> Source : Rapport au conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement, DEAL.

<sup>3</sup> La SEMSAMAR, la SIG, la SEMAG, la SIKOA, et la SP d'HLM. Ces organismes se sont regroupés, depuis 2000, au sein de l'Association régionale des maîtres d'ouvrages sociaux de la Guadeloupe (ARMOS). Elle a été créée pour coordonner la construction et gérer le parc locatif du territoire.

La LBU a permis de financer 859 logements neufs, dont 603 LLS, 238 LTS et 18 logements évolutifs sociaux (LES). Par ailleurs, 308 logements existants appartenant au parc privé ont également bénéficié de la LBU pour être réhabilités.

**Logements mis en chantiers et livrés (financement LBU)**

Type de logement	Mis en chantier			Livrés		
	2016	2017	Var.17/16	2016	2017	Var.17/16
<b>Construction neuve</b>	1000	592	-40,8%	966	974	0,8%
LLS	786	458	-41,7%	871	788	-9,5%
LLTS	205	126	-38,5%	78	175	124,4%
LES	9	8	-11,1%	17	11	-35,3%
<b>Réhabilitation</b>	567	282	-50,3%	575	289	-49,7%

Source: DEAL

Les bailleurs de logements sociaux peuvent également bénéficier de prêts locatifs à usage social (PLUS) et de prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) qu'ils contractent avec la Direction régionale Antilles-Guyane de la Caisse des Dépôts (CDC). En 2017, 920 logements ont été financés en Guadeloupe à l'aide de 63,3 millions € de PLUS et de 16,4 millions € de PLAI. Les taux appliqués en 2017 sont indexés sur le taux du livret A et s'élèvent respectivement à 1,35 % et 0,55 % pour les PLUS et les PLAI.

Dans le cadre de l'accord régional Guadeloupe du plan logement Outre-mer, l'État s'est engagé à produire 2 000 logements sociaux neufs par an (locatifs et accessions confondus) dont 30 % de LLTS et à réhabiliter 350 logements sociaux existants.

Par ailleurs, sous condition de revenus, les ménages guadeloupéens peuvent également bénéficier d'aides à l'accession à la propriété. En 2016, 20 prêts sociaux à la location accession (PSLA) et 376 prêts à taux-zéro (PTZ) ont été accordés.

## Section 6

# Le commerce

### L'ACTIVITÉ DU SECTEUR COMMERCIAL S'AMÉLIORE

En 2017, malgré un poids dans l'économie de la Guadeloupe en légère baisse, le nombre d'établissements commerciaux est en légère hausse. Le secteur est porté par la bonne santé du commerce automobile. Les indicateurs sont bien orientés et les chefs d'entreprise perçoivent une nette amélioration de l'activité.

Le secteur du commerce représente 9,6 % de la richesse créée en 2012<sup>1</sup>. Il emploie 11,2 % des effectifs salariés du département en 2016<sup>2</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 13 467 établissements sont comptabilisés contre 13 205 en 2016.

Nombre d'entreprises commerciales par secteur d'activité au 1 <sup>er</sup> janvier					
Secteur d'activité	2007	2015	2016	2017	Var. 17/16
Commerce et réparation automobiles	1 295	1 304	1 352	1 401	3,6%
Commerce de gros	2 938	2 513	2 392	2 441	2,0%
Commerce de détail	8 130	7 721	7 761	7 902	1,8%
<b>Total</b>	<b>12 363</b>	<b>11 538</b>	<b>11 505</b>	<b>11 744</b>	<b>2,1%</b>

Source : SIRENE, Insee.

Bien que le nombre d'entreprises et d'établissements soit en légère hausse, le poids du commerce recule de 0,2 point et représente 19,1 % de l'ensemble des établissements en 2017. Le secteur se compose majoritairement d'entreprises de commerce de détail (67,3 %). Au cours de l'année, 676 commerces ont été créés, soit 19,4 % des créations d'entreprises du département.

L'année 2017 est une année record pour le marché automobile, 20 165 véhicules ont été immatriculés soit une augmentation de 11,2 % par rapport à 2016.

### Ratios sectoriels - indicateurs médians en 2016<sup>3</sup>

Secteur d'activité	Effectif	Chiffre d'affaires (milliers €)	Valeur ajoutée (milliers €)
Commerce et réparation automobiles	7	1 797	511
Commerce de gros	9	3 234	584
Commerce de détail	7	2 004	402

Source : IEDOM.

En 2016, le CA médian<sup>3</sup> des commerces de gros s'élève à 3,2 millions € pour une VA médiane de 0,6 million €. Dans le commerce de détail ainsi que dans le commerce et la réparation automobiles, le CA médian est plus faible (respectivement 2,0 millions € et 1,8 million €) pour une VA médiane de 0,4 million € et 0,5 million €. Les entreprises du commerce sont majoritairement de petites tailles.

<sup>1</sup> Source : Comptes économiques définitifs (dernières données disponibles), Insee.

<sup>2</sup> Source : Estimations localisées d'emploi, Insee.

<sup>3</sup> L'élaboration des ratios sectoriels par l'IEDOM se fait sur la base des données recensées dans le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN). L'échantillon contient des entreprises ayant un chiffre d'affaires de 0,75 million € au moins ou un endettement bancaire supérieur ou égal à 0,38 million €. Les entreprises de taille importante, représentant plus de 80 % de la valeur ajoutée du secteur, sont exclues de l'analyse. L'échantillon du commerce de détail se compose de 318 entreprises, celui du commerce de gros, de 182 entreprises et celui du commerce automobile, de 62 entreprises.

# Section 7

## Le tourisme

### LE REDRESSEMENT DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR SE CONFIRME

En 2017, l'activité touristique est dynamique en Guadeloupe, à l'instar des autres pays de la Caraïbe (+4 % de touristes internationaux d'après le baromètre OMT<sup>1</sup>). Le nombre de touristes de séjour est en plein essor (+11,8 % après +13,5 % en 2016) et le nombre de nuitées hôtelières enregistre une hausse de 23,6 %. Le tourisme de croisière s'inscrit également en hausse (+15,7 %). Les perspectives pour l'année 2018 sont favorables. Les professionnels du secteur envisagent ainsi une augmentation de leurs investissements.

## 1. Aperçu structurel

En 2015, une étude menée par l'Université des Antilles mesure le poids du tourisme à 3,7 % du PIB régional. Les dépenses touristiques s'élevaient à 289 millions €, dont 61 % affectés au secteur de l'hôtellerie-restauration. Les touristes consomment 4,9 % des services à la personne et la production générée par la dépense touristique est estimée à 580 millions €. L'industrie touristique génère des effets directs et indirects, en termes de valeur ajoutée et de créations d'emplois, sur les autres secteurs de l'économie locale. La dépendance de l'économie vis-à-vis du tourisme s'évalue à 6 % en moyenne. Dans le détail, les secteurs les plus dépendants sont l'hôtellerie-restauration (29 %<sup>2</sup>), les services aux entreprises (20 %), le commerce (12 %) et l'énergie-transport (7 %).

## 2. L'activité du secteur

En dépit des dysfonctionnements chroniques du réseau d'eau potable et de l'échouage massif de sargasses sur les plages qui menacent l'attractivité de l'archipel, l'activité touristique poursuit sa progression en 2017.

Le nombre de touristes de séjour croît de 11,8 %, les arrivées (hors transit) enregistrées à l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes continue d'augmenter (+6,8 % en 2017, après +7,8 % l'année précédente) et l'activité de croisière accélère, portée par le repositionnement des touristes des îles du Nord (+15,7 % en 2017 contre -10,8 % en 2016) après le passage de l'ouragan Irma.

Selon les chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'Tedom, les ouragans Irma et Maria ont toutefois eu un impact limité sur le secteur touristique. Pour les visiteurs<sup>3</sup>, l'image de l'île s'améliore, en lien avec le climat social globalement stable sur l'année et une meilleure visibilité internationale. En 2017, les visiteurs se disent satisfaits à 99 % de leur séjour en Guadeloupe et 89 % d'entre eux envisagent de revenir.

<sup>1</sup> Baromètre de l'Organisation mondiale du tourisme - publication du 15 janvier 2018.

<sup>2</sup> Source : "Measuring the multiplier effects of tourism industry to the Economy" - Université des Antilles - 1er mars 2017.

<sup>3</sup> Observatoire régional du tourisme de Guadeloupe, « Les touristes récepteurs », mars 2018.

Le secteur profite de la liaison Guadeloupe-États-Unis<sup>1</sup> mise en place par la compagnie *low cost* Norwegian Airlines qui offre un élargissement de la clientèle touristique.

Par ailleurs, au regard du dynamisme du secteur, l'université des Antilles a lancé un nouveau master 2 dédié à la formation au tourisme intitulé "Valorisation économique et touristique du patrimoine des Caraïbes".

### LE COMITÉ DU TOURISME

Le Comité du tourisme des Îles de Guadeloupe (CTIG), organisme créé le 12 décembre 2003, a pour objectif le renforcement de la notoriété de la destination Guadeloupe. Il en assure la promotion par sa présence aux salons internationaux. Le CTIG mène ainsi des actions de communication et de sensibilisation au tourisme et à la préservation de l'environnement. En 2016, la création du label « Label'Îles » a permis de mettre en avant la qualité des structures touristiques de la Guadeloupe en leur offrant une couverture médiatique élargie, notamment en Amérique et en Europe. La destination s'inscrit ainsi dans plusieurs classements nationaux et internationaux.

## 3. Le tourisme de séjour<sup>2</sup>

La progression du nombre de touristes de séjour se poursuit en 2017, ils étaient 649 891 à visiter l'archipel, une progression de 11,8 % après une année 2016 déjà bien orientée (+13,5 %). Entre 2011 et 2017, leur nombre a augmenté de 55,5 %.

### Les spécificités des touristes de la Guadeloupe

L'archipel accueille majoritairement des touristes qui résident en France métropolitaine. En 2017, ils comptent pour 69 % des visiteurs, un chiffre en augmentation de 6 points par rapport à 2016. Cette hausse s'est faite au détriment de la clientèle venue de Martinique (-3 points), de la Guyane et des autres îles de la Caraïbe. En parallèle, l'intérêt de la clientèle nord-américaine pour l'archipel se confirme depuis la création de dessertes régulières par la compagnie Norwegian Airlines. Elle représente 6 % des visiteurs (+1 point en un an).

Les visiteurs sont principalement des touristes d'agrément (56 %). Venus découvrir l'archipel, ils dépensent en moyenne 1 490 € par personne. Un touriste sur quatre est venu rendre visite à des proches, avec un budget de 1 028 €. La part des couples est plus importante durant la haute saison<sup>3</sup> (32 %) que sur l'ensemble de l'année (28 %) tandis que l'archipel est davantage fréquenté par des personnes seules durant la basse saison (45 % contre 40 % sur l'année). Parmi les visiteurs, les principales catégories professionnelles représentées sont les employés et ouvriers (29 %) et les cadres supérieurs (21 %). Les cadres moyens, enseignants et techniciens ainsi que les retraités en représentent respectivement 17 % et 10 %.

En 2017, la durée moyenne de séjour dans l'archipel reste inchangée et est de 15 jours. Dans le détail, les touristes affinitaires passent en moyenne 19 jours sur place, les visiteurs d'agrément y passent 17 jours et les professionnels séjournent quant à eux 11 jours. Globalement, les séjours sont plus longs en basse saison, lorsque les coûts annexes sont moindres, notamment pour l'hébergement et le transport.

<sup>1</sup> New York, Boston, Baltimore et Fort Lauderdale en Floride.

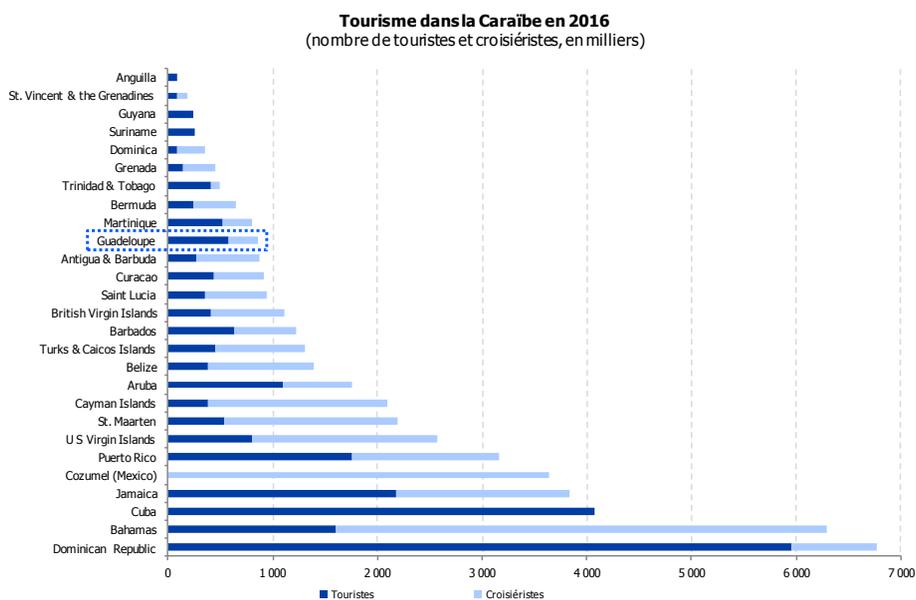
<sup>2</sup> Observatoire régional du tourisme de Guadeloupe, « Les touristes récepteurs », mars 2018.

<sup>3</sup> Entre décembre et avril.

Les communes du Gosier (21 % des visiteurs), de Sainte-Anne (14 %) et de Saint-François (12 %) accueillent près de la moitié des visiteurs. Les communes de Deshaies (7 %), des Abymes (6 %) et de Bouillante (4 %) permettent d'équilibrer quelque peu la carte touristique de la Guadeloupe.

Avec un budget moyen hors billet d'avion légèrement réduit (1 050 € contre 1 098 € en 2016), les touristes réservent majoritairement avion, hébergement et location de véhicule en ligne (respectivement 62 %, 67 % et 66 % d'entre eux). L'utilisation renforcée des plateformes collaboratives proposant des hébergements bon marché participe à l'augmentation de la part des réservations en lignes (+8 points pour l'hébergement).

En 2016, parmi les destinations de la Caraïbe référencées par Caribbean Tourism Organization (CTO), la Guadeloupe se positionnait à la 18<sup>ème</sup> place des destinations recevant le plus de touristes et croisiéristes de la région, devant la Martinique et derrière Antigua-et-Barbuda.



### 3.1 L'HÔTELLERIE

L'hôtellerie classique reste le type d'hébergement privilégié par les voyageurs. En 2017, ils sont 22 % à avoir choisi cette option (dont 3 % en club de vacances), une hausse de 1 point par rapport à 2016, mais en baisse de 12 points par rapport à 2015. Bien qu'ils soient très satisfaits de leur choix (92 % de touristes satisfaits), les meublés touristiques offrent une concurrence importante (95 % de satisfaction).

La capacité hôtelière de l'île s'est développée dans les années 60-70 avec l'aménagement de la Riviera sud et la création de 2 000 chambres d'hôtel dans les communes de Gosier, de Sainte-Anne et de Saint-François. Ce développement, soutenu par les dispositifs

de défiscalisation, s'est poursuivi au cours des années 80 et 90 pour atteindre en Guadeloupe continentale une capacité d'accueil de 4 460 chambres en 1999<sup>1</sup>.

Depuis les années 2000, la Guadeloupe a enregistré la fermeture de nombreuses unités. Cette tendance s'est accentuée avec la crise internationale et le conflit social de 2009.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon l'Insee, 52 établissements hôteliers répertoriés en Guadeloupe offrent 3 236 chambres, dont 20,4 % ne sont pas classés. Les hôtels 3 étoiles concentrent 51,3 % des chambres offertes suivis des hôtels 4 ou 5 étoiles (18,3 %). Seuls 10,0 % des chambres offertes sont classées 1 ou 2 étoiles. Bien que 3 établissements hôteliers aient disparu au cours de l'année, la fréquentation hôtelière connaît une forte croissance en 2017, le nombre de nuitées enregistrées par les hôtels de tourisme de la Guadeloupe a augmenté de 23,6 %.

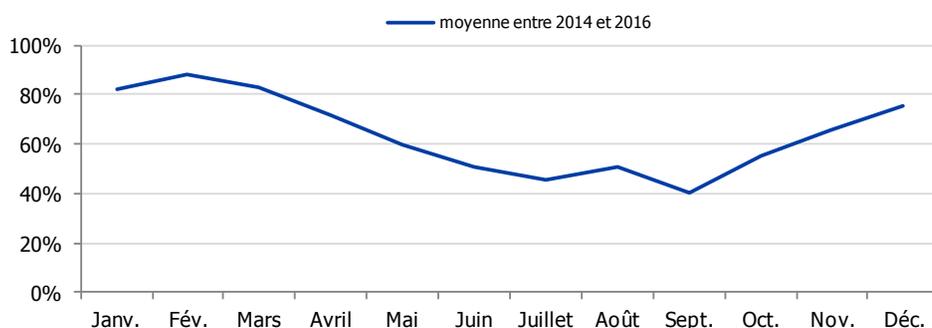
Corolaire de ce dynamisme retrouvé, plusieurs établissements hôteliers ont entrepris des travaux de rénovation et de montée en gamme et différents projets de construction sont à l'étude.

Sur les trois premiers trimestres de 2017<sup>2</sup>, les hôtels enregistrent un taux d'occupation moyen de 61,0 %, soit une hausse de 5,2 points par rapport aux trois premiers trimestres de 2016.

L'activité touristique de la Guadeloupe connaît une forte saisonnalité, le taux d'occupation au troisième trimestre de 2017 (50,0 %) est inférieur de 28,7 points à celui du premier trimestre (78,8 %).

S'agissant des hôtels membres du GHTG<sup>3</sup>, la variation mensuelle de leur taux d'occupation révèle une forte fréquentation des hôtels à partir du mois de novembre jusqu'au mois d'avril avec un pic au mois de février avec 88,1 % de chambres occupées. Les mois de juillet et de septembre sont bien plus calmes (respectivement 45,2 % et 40,2 % d'occupation).

### Taux d'occupation mensuel des hôtels membres du GHTG



Source : GHTG.

<sup>1</sup> IEDOM, rapport annuel 1999.

<sup>2</sup> Dernières données disponibles.

<sup>3</sup> Le Groupement hôtelier et touristique guadeloupéen (GHTG) regroupe en 2016, 15 hôtels (représentant environ 30 % du nombre d'hôtels de tourisme) et 1 364 chambres (42,2 % des chambres).

## 3.2 LES MEUBLÉS DE TOURISME

Parallèlement à l'offre d'hôtellerie classique, les hébergements meublés de tourisme (gîtes, villas, appartements, bungalow, location chez un particulier, etc.) se développent. Selon l'enquête réalisée par l'Observatoire régional du tourisme en 2017, ces types d'hébergements sont plébiscités par 30 % des touristes. Le taux de satisfaction des clients est très satisfaisant (97 % de satisfaction pour les gîtes et villas et 95 % pour les appartements et studios).

L'offre d'hébergements meublés touristiques reste difficile à évaluer bien que de nombreux loueurs choisissent d'adhérer à un label, gage de la qualité de leurs prestations touristiques. 479 structures d'hébergement disposent du label « meublés classés » qui se base sur des critères fixés par Atout France. Les sociétés privées gîtes de France et clés vacances comptent respectivement 397 et 197 structures d'hébergements. Le programme Itinéraire Éco3, favorisant le tourisme vert, lancé fin 2012, se poursuit. À la fin de l'année 2017, onze hébergements touristiques bénéficient du label Clef Verte et deux de l'Écolabel européen. D'autres labels existent, mais ils restent peu accessibles ou méconnus du grand public.

## 4. Le tourisme de croisière et de plaisance

---

### 4.1 LE TOURISME DE CROISIÈRE

L'activité de croisière enregistre une hausse de 15,7 % en 2017 après une année 2016 marquée par une réduction de 10,8 % du trafic. Les croisiéristes basés demeurent moins nombreux qu'en 2015 bien que leur nombre ait augmenté de 3,6 % en 2017. L'accroissement de l'activité est principalement lié aux croisières de transit, la tendance amorcée en 2014 se poursuit avec une progression de 51,2 % en 2017. Le secteur a notamment bénéficié à partir d'octobre du repositionnement de navires vers la destination Guadeloupe suite aux dégâts majeurs subits par d'autres îles de la Caraïbe après le passage des ouragans Irma et Maria. Avec près de 4 000 passagers, le MSC Fantasia a été reçu à Pointe-à-Pitre courant novembre, devenant à cette occasion le plus grand navire de croisière jamais accueilli. Durant son escale pointoise, l'Azura et ses 3 100 passagers étaient également à quai portant à près de 7 000 le nombre de passagers accueillis par le terminal de croisière en même temps, un record.

#### Évolution du nombre de croisiéristes

	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
<b>Total</b>	<b>158 356</b>	<b>234 304</b>	<b>309 872</b>	<b>276 293</b>	<b>319 596</b>	<b>15,7%</b>
Croisière basée	150 146	190 983	261 792	206 051	213 412	3,6%
Croisière transit	8 208	43 321	48 080	70 242	106 184	51,2%

Source : Guadeloupe Port Caraïbes.

### 4.2 LE TOURISME DE PLAISANCE

La Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'île compte trois marinas : (1) le port de plaisance de Bas-du-Fort qui dispose de 1 150 places réparties sur 16 quais, complétés de 50 bouées de mouillage, (2) la marina de Rivière Sens avec une capacité d'accueil de 340 bateaux et (3) la marina de Saint-François qui propose 220 amarres. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre-de-Haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

# Section 8

## Les transports

### L'ÉLAN D'ACTIVITÉ SE POURSUIT

En 2017, l'activité du secteur des transports conserve une bonne dynamique. Le trafic maritime de marchandises est stable (-0,3 %) tandis que celui de passagers accélère (+7,3 %, après +1,5 % en 2016). En parallèle, le trafic aérien de passagers affiche de nouveaux records (+4,8 %, à 2,4 millions de passagers en 2017). Par ailleurs, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs augmente.

## 1. Aperçu structurel

Le secteur des transports, de l'entreposage et des activités de postes en Guadeloupe représente 4,7 % de la valeur ajoutée totale en 2012<sup>1</sup>. À fin 2017, le secteur compte 2 161<sup>2</sup> entreprises, soit 3,4 % des entreprises de Guadeloupe. La majorité d'entre elles évoluent dans les transports terrestres (70,9 %). Le transport maritime et le transport aérien occupent respectivement 6,6 % et 1,8 % de ces entreprises, les autres réalisent de l'entreposage et des activités de poste et de courrier. Les entreprises de transport sont essentiellement de petite taille : 71,0 % d'entre elles n'emploient aucun salarié et 20,3 % en comptent entre un et cinq.

## 2. Les activités portuaires

### 2.1 LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Les installations portuaires de la Guadeloupe regroupent 13 ports polyvalents, 10 ports de pêche, 22 appontements ainsi que 3 marinas, placés sous la responsabilité du Conseil départemental, de communes ou de Guadeloupe Port Caraïbes<sup>3</sup>.

L'offre du grand port maritime de Guadeloupe (GPMG) – Guadeloupe Port Caraïbes – se répartit sur 5 sites spécialisés contribuant à l'aménagement de territoire : (1) le port de Jarry qui concentre 90 % du trafic de marchandises de l'archipel et constitue une plateforme logistique d'excellence, entièrement dédié au fret, (2) le port de Pointe-à-Pitre qui accueille essentiellement le trafic de passagers et la maintenance des grands yachts, (3) le port de Basse-Terre qui traite à la fois le trafic fret et le trafic de passagers, (4) le port de Folle Anse à Marie-Galante, assurant l'approvisionnement de l'île, et (5) la marina de Bas-du-Fort pour le nautisme. Suite au dragage du plan d'eau intérieur et à la réalisation de 10 hectares (ha) de terre-plein, le GPMG dispose, depuis fin 2016, d'un tirant d'eau à 16,2 mètres permettant l'accueil de bateaux d'une capacité de 4 500 équivalents vingt pieds (EVP), contre 2 500 EVP auparavant.

<sup>1</sup> Source : comptes définitifs, dernières données disponibles.

<sup>2</sup> Source : Insee, fichier SIRENE au 31 décembre 2017. Comprend : 1 711 entreprises de transports, 398 d'entreposage et 52 d'activités de poste et de courrier.

<sup>3</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Port Autonome de la Guadeloupe a changé de statut et est devenu « grand port maritime » (GPM) de la Guadeloupe sous la nouvelle dénomination « Guadeloupe Port Caraïbes ». Créé par la loi n°2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État (dans la continuité de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant sur la réforme portuaire) et par le décret n°2012-1103 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, Guadeloupe Port Caraïbes est un établissement public de l'État.

Avec l'élargissement du canal du Panama, il souhaite se renforcer sur le trafic maritime régional, en se positionnant comme hub dans la Caraïbe du Sud.

## 2.2 L'ACTIVITÉ DE GUADELOUPE PORT CARAÏBES

Guadeloupe Port Caraïbes occupe, en 2016, le 11<sup>e</sup> rang<sup>1</sup> au classement des ports français millionnaires en tonnes de trafic (3,5 millions de tonnes) et en 2014, le 9<sup>e</sup> rang<sup>2</sup> national en termes de passagers (1,1 million de passagers).

### Le trafic de marchandises est quasi stable en 2017

Guadeloupe Port Caraïbes accueille sept armateurs pour le transport conteneurisé : les sociétés CMA-CGM, Maersk, Marfret, Ferry Mar, Seatrade, ainsi que Streamlines et Geest line arrivées en 2016. Le port dispose également d'une desserte semi-régulière pour les trafics spécialisés de vracs solides et de vracs liquides, à laquelle s'ajoute une activité de transbordement, notamment de véhicules.

L'activité du port est principalement tournée vers le marché intérieur. Les importations représentent ainsi 74,4 % du trafic de marchandises alors que les exportations de marchandises restent limitées et dépendantes de la production locale (banane et sucre).

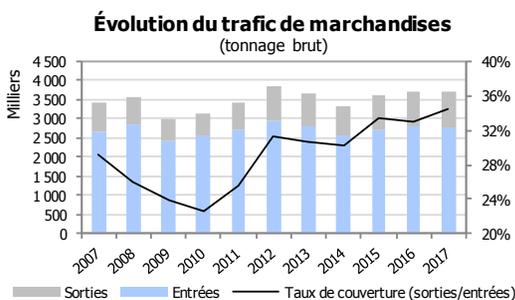
#### Trafic de Marchandises (entrées et sorties)

(en tonnes)	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Nb de navires de fret	2 618	2 346	2 470	2 659	2 449	-7,9%
Vracs liquides	703 151	616 424	691 893	626 049	825 620	31,9%
Vracs solides	893 504	768 119	715 792	838 454	725 197	-13,5%
Marchandises diverses	1 750 115	1 659 968	1 888 908	1 944 857	1 855 755	-4,6%
<i>dont Mar div. non conteneurisées</i>	<i>169 392</i>	<i>199 186</i>	<i>226 574</i>	<i>235 572</i>	<i>214 998</i>	<i>-8,7%</i>
<i>dont Mar div. conteneurisées</i>	<i>1 580 723</i>	<i>1 460 782</i>	<i>1 662 334</i>	<i>1 709 285</i>	<i>1 640 757</i>	<i>-4,0%</i>
<b>Total net</b>	<b>3 346 770</b>	<b>3 044 510</b>	<b>3 296 593</b>	<b>3 409 360</b>	<b>3 406 572</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Total brut*</b>	<b>3 640 079</b>	<b>3 316 107</b>	<b>3 599 053</b>	<b>3 721 677</b>	<b>3 709 542</b>	<b>-0,3%</b>
<i>dont Total brut transbordé</i>	<i>812 943</i>	<i>691 690</i>	<i>926 584</i>	<i>948 711</i>	<i>892 730</i>	<i>-5,9%</i>

Source: Guadeloupe Port Caraïbes.

\*Total net + Tare (poids des emballages).

Après deux années de hausse, le trafic de marchandises est quasi stable en 2017 (-0,3 %, à 3,7 millions de tonnes traitées). La progression des sorties de marchandises compense tout juste la diminution des entrées. Dans le détail, le trafic de vracs liquides augmente sensiblement (+31,9 %), notamment à l'export, conséquence de l'important trafic d'hydrocarbures enregistré cette année vers la Guyane. À l'inverse, le trafic de vracs solides se replie (-13,5 %), marqué par l'absence de campagne d'extraction de sable local. Le trafic de sucre affiche son plus haut niveau sur la décennie. Enfin, le trafic de marchandises diverses, qui concentre 57,5 % du total du trafic, diminue de 4,6 % sur l'année, marqué par les



<sup>1</sup> Source : ministère des Transports.

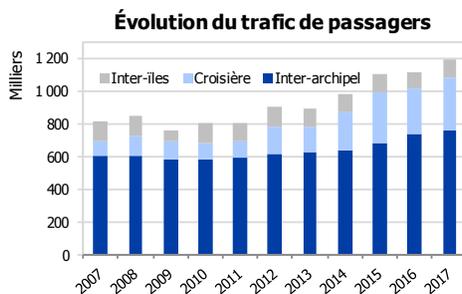
<sup>2</sup> Source : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

pertes subies par la filière banane suite aux événements climatiques de la fin d'année. Par ailleurs, l'activité de transbordement, bien orientée ces deux dernières années, baisse en 2017 (-5,9 %), pénalisée par la perte de certains marchés par les armateurs.

## Le trafic de passagers affiche une bonne dynamique

En 2017, avec 1,2 million de passagers accueillis, le trafic global (inter-archipel, inter-îles<sup>1</sup> et croisière) accélère (+7,3 %, après +1,5 % en 2016), portée par une bonne dynamique dans tous les segments.

Dans le détail, le trafic inter-archipel, quoique moins dynamique, demeure en hausse en 2017 (+2,9 %) et capte 63,6 % du trafic total. La croisière rebondit (+15,7 % sur l'année), elle atteint son plus haut niveau de la décennie avec 319 591 croisiéristes. Elle bénéficie du report de trafic de haut lieu de la croisière comme Sint Maarten, fortement impacté par les ouragans de septembre 2017. La croisière représente 26,7 % du trafic total. En parallèle, le trafic inter-îles repart (+17,1 % sur un an), boosté par les échanges avec la Martinique, dont les nouveaux positionnements tarifaires favorisent le maritime aux dépens de l'aérien ; et par ceux avec la Dominique, plus importants suite aux événements climatiques de fin d'année. Le trafic inter-îles couvre 9,7 % du trafic total.



Source : Guadeloupe Port Caraïbes.

### Trafic de Passagers (entrées, sorties et transit)

	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Croisière	158 354	234 304	309 872	276 293	319 591	15,7%
<i>dont navire classé en croisière basée</i>	150 146	190 983	261 792	206 051	213 412	3,6%
<i>dont navire classé en croisière de transit</i>	8 208	43 321	48 080	70 242	106 179	51,2%
Inter-îles	109 460	110 365	112 164	98 871	115 772	17,1%
<i>dont Martinique</i>	56 933	53 889	51 726	38 687	48 873	26,3%
<i>dont Dominique</i>	51 004	50 380	51 460	50 966	57 523	12,9%
<i>dont Ste-Lucie et autres îles</i>	1 523	6 096	8 978	9 218	9 376	1,7%
Inter-archipel	621 272	635 755	676 248	739 722	761 069	2,9%
<i>dont Marie Galante</i>	577 695	586 105	630 411	687 961	715 915	4,1%
<i>dont les Saintes</i>	43 577	49 650	45 837	51 761	45 154	-12,8%
<b>Total</b>	<b>889 086</b>	<b>980 424</b>	<b>1 098 284</b>	<b>1 114 886</b>	<b>1 196 432</b>	<b>7,3%</b>

Source : Guadeloupe Port Caraïbes.

## Des enjeux majeurs et des perspectives favorables

Le projet d'amélioration du port devrait se poursuivre en 2018. La deuxième tranche, qui devrait s'achever en 2020, est lancée. Elle comprend la poursuite des travaux de dragage, le comblement du fond de la darse et la viabilisation du terre-plein avec la construction du nouveau quai (350 m de long). À l'issue de cette deuxième tranche, la capacité globale des terminaux s'élèvera à 700 000 EVP par an et la surface du terminal sera augmentée de 12 ha.

<sup>1</sup> Comprend la Martinique, la Dominique, Sainte-Lucie et d'autres îles de la Caraïbe.

Le projet de création d'une marina sur le littoral pointois (Karukera Bay Waterfront) s'inscrit également dans la démarche d'amélioration des installations portuaires et permettrait de conforter le positionnement de la destination Guadeloupe, notamment sur l'activité de croisière.

En 2018, le nombre d'escales de croisières devrait diminuer, en particulier à Pointe-à-Pitre (120 prévues, après 170 en 2017). En effet, les navires ayant accosté suite aux événements climatiques devraient regagner leurs ports d'attache habituels. La prochaine édition de la Route du rhum devrait toutefois contribuer à dynamiser l'activité de plaisance sur l'année.

#### LE PROJET DE BUS DE MER

Le transport en Guadeloupe constitue un axe de développement important. Dans la démarche d'amélioration du réseau, en particulier pour les déplacements vers l'agglomération centre qui englobe notamment Jarry, le centre de Pointe-à-Pitre, l'aéroport et le CHU, de nouvelles alternatives apparaissent, comme les « routes » maritimes. Ces principales destinations se situent autour du Petit cul-de-sac-marin, la distance et la durée du parcours par voie maritime pourrait ainsi être inférieures à celles par voie terrestre.

Dans cette optique et dans le cadre de son plan « Transports durables », la Région Guadeloupe propose l'expérimentation d'un bus de mer. La première phase de ce projet envisage la création d'une ligne « Petit cul-de-sac-marin » reliant différents points très fréquentés tels que Jarry, Bergevin, le Mémorial/Actes et l'université.

L'acquisition de deux navires, l'établissement des procédures réglementaires ainsi que la planification avec Guadeloupe Port Caraïbe des travaux d'aménagement nécessaires sur les infrastructures sont en cours. En parallèle, les consultations pour préfigurer les lignes « Grand cul-de-sac » devant relier le Nord Grande-Terre et le Nord Basse-Terre à l'agglomération centre débutent.

*Source : Région Guadeloupe.*

### 3. Les activités aéroportuaires

---

La Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, La Désirade, Les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes. Géré par la Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCIIG) depuis sa mise service en 1996, ce dernier est devenu société aéroportuaire en mai 2014. L'actionnariat de cette société est désormais composé de la CCIIG (25 %), de l'État (60 %), de la Région (6 %), de la Communauté d'agglomération Cap Excellence (5 %) et du Conseil départemental (4 %).

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes, offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. Durant les années 70, le trafic a doublé tous les 6 ans. Une phase de croissance soutenue de 1978 à 1999 a permis d'atteindre 2 millions de passagers. Le début des années 2000 est marqué par une nette contraction du trafic. Depuis, celui-ci s'est globalement réorienté à la hausse avec une accélération sur les dernières années. En 2017, l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes est le 2<sup>e</sup> aéroport des DOM, derrière La Réunion et devant la Martinique.

### 3.1 LE TRAFIC DE PASSAGERS

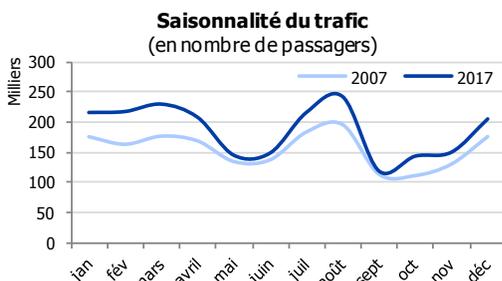
En 2017, la croissance du trafic aérien se poursuit. Le trafic de passagers augmente de 7,1 % au niveau mondial (à 4,1 milliards de passagers<sup>1</sup>) et de 6,1 % au national (à 164 millions de passagers<sup>2</sup>). Le trafic de passagers à l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes suit la même tendance. En progression de 4,8 % (après +7,8 % en 2016), il atteint près de 2,4 millions de passagers sur l'année (2,3 millions hors transit, soit +4,4 % sur un an). Il affiche ainsi un nouveau record et s'établit largement au dessus de son niveau de l'année 2000.

#### Trafic de passagers de l'aéroport

En nombre	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
<b>Mouvements d'avions commerciaux</b>	<b>26 786</b>	<b>27 321</b>	<b>28 967</b>	<b>30 345</b>	<b>31 070</b>	<b>2,4%</b>
<b>Passagers sur vols commerciaux</b>	<b>2 032 611</b>	<b>2 029 080</b>	<b>2 089 763</b>	<b>2 253 284</b>	<b>2 361 173</b>	<b>4,8%</b>
Arrivée	978 781	976 559	1 003 081	1 078 438	1 128 344	4,6%
Départ	983 676	981 929	1 001 934	1 082 079	1 126 654	4,1%
Transit	70 154	70 592	84 748	92 767	106 175	14,5%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes.

En 2017, le trafic aérien se renforce de nouveau. L'augmentation des rotations et l'ouverture de nouvelles lignes vers les États-Unis, par la compagnie low cost Norwegian Airlines expliquent en partie cette progression. Ces échanges impactent sensiblement la saisonnalité du trafic, avec une hausse marquée du nombre de passagers accueillis dès le mois d'octobre et ce jusqu'au mois d'avril.



Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes.

#### Trafic de passagers par réseau (hors transit)

En nombre	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 16/15
Métropole, Europe et divers	1 239 759	1 237 229	1 245 913	1 284 731	1 349 602	5,0%
Martinique-Guyane	396 866	402 119	415 582	475 102	475 731	0,1%
Domestique*	175 274	168 221	175 070	192 412	201 057	4,5%
Amérique du Nord	52 517	55 416	66 109	102 680	131 337	27,9%
Caraïbes et Amérique du Sud	98 041	95 503	102 341	105 553	97 271	-7,8%
<b>Total</b>	<b>1 962 457</b>	<b>1 958 488</b>	<b>2 005 015</b>	<b>2 160 478</b>	<b>2 254 998</b>	<b>4,4%</b>

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes.

\*Marie-Galante, Les Saintes, Grand-Case à Saint-Martin et Gustavia à Saint-Barthélemy.

Le réseau de trafic de passagers avec la France hors DOM et l'Europe demeure l'axe principal du transport aérien de la Guadeloupe (59,8 % du trafic hors transit), il cumule 1 349 602 passagers en 2017 (+5,0 % par rapport à 2016). Après trois années consécutives de croissance, le trafic de passagers sur le réseau Martinique/Guyane se stabilise, il représente 21,1 % du trafic total en 2017. Le trafic vers le réseau domestique<sup>3</sup> concerne 8,9 % du trafic total, il augmente de 4,5 % en 2017, après +8,9 % en 2016. L'Amérique du Nord, dont le nombre de passagers augmente de 27,9 % sur l'année (soit 5,8 % du total), se place

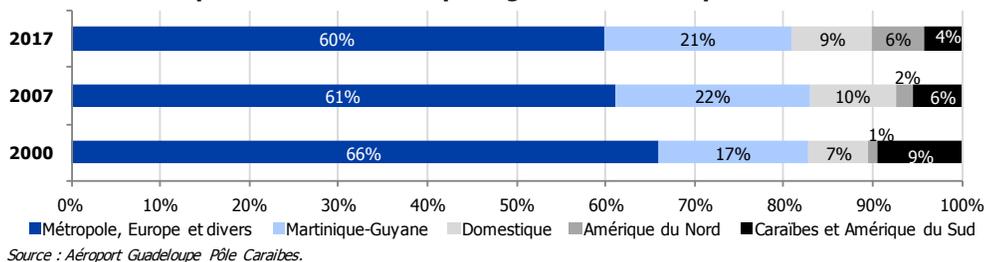
<sup>1</sup> Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

<sup>2</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire, bulletin statistiques – Trafic aérien commercial.

<sup>3</sup> Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Les Saintes, Marie-Galante, La Désirade.

désormais devant le réseau Caraïbes et Amériques du Sud (4,3 %) qui perd 7,8 % de voyageurs.

### Répartition du trafic de passagers hors transit par réseau



## 3.2 LE TRAFIC FRET

Avec un volume de 10 939 tonnes, l'activité de fret aérien, complémentaire au transport maritime, bondit de 13,3 % par rapport à 2016. Cette évolution résulte particulièrement d'un regain d'activité sur les marchandises importées (+16,5 %, après +3,5 % en 2016). En parallèle, le niveau de marchandises exportées augmente de 6,8 % en 2017 (+5,8 % un an plus tôt). Après un léger frémissement en 2016, le trafic postal s'inscrit en baisse de 7,2 % en 2017.

### Trafic de marchandises de l'aéroport

Tonnes	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
<b>Fret</b>	<b>10 661</b>	<b>10 995</b>	<b>10 110</b>	<b>10 541</b>	<b>11 939</b>	<b>13,3%</b>
Arrivée	6 844	7 044	6 761	6 999	8 157	16,5%
Départ	3 817	3 951	3 349	3 542	3 782	6,8%
<b>Poste</b>	<b>3 338</b>	<b>3 305</b>	<b>3 261</b>	<b>3 336</b>	<b>3 095</b>	<b>-7,2%</b>
Arrivée	2 427	2 412	2 450	2 501	2 341	-6,4%
Départ	911	893	811	835	754	-9,7%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes.

## Des perspectives favorables

Dans un contexte d'essor du trafic mondial de passagers, l'activité de transport aérien pourrait poursuivre son expansion, bénéficiant de la bonne dynamique du secteur du tourisme. L'arrivée de la compagnie *Level* devrait également avoir un effet d'entraînement positif sur le trafic de passagers.

## 4. Le transport terrestre

---

### 4.1 L'ORGANISATION DU RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier des îles de Guadeloupe représente 2 809 kilomètres. Outre 1 774 kilomètres de voies urbaines et rurales sous la responsabilité des communes, il est composé de 416 kilomètres de routes nationales sous l'autorité du Conseil régional et de 619 kilomètres de routes départementales, sous celle du Conseil départemental. Depuis 2007, le Conseil régional et le Conseil départemental gèrent en commun leur patrimoine routier à travers un syndicat mixte, Routes de Guadeloupe.

La fréquentation routière est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire depuis une vingtaine d'années. La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle entraîne la multiplication des points d'engorgement dans l'archipel, et notamment dans l'agglomération pointoise. Pour autant, en 2017, le marché de l'automobile poursuit sa croissance, les immatriculations de véhicules neufs progressent de 11,2 % sur l'année. Cette situation a conduit les autorités à engager une réflexion sur la réorganisation des transports urbains, interurbains et scolaires ainsi que sur la conception d'outils de connaissance et de gestion du trafic.

### 4.2 LES TRANSPORTS PUBLICS

Le département propose 67 lignes de bus avec un système de billettique : 30 lignes «inter-villes» relient des bourgs et des communes, 7 lignes «express» desservent les grands axes avec peu d'arrêts, 30 lignes «locales» relient l'intérieur des terres et les bourgs.

Conscient que les transports en commun ne répondent pas complètement aux attentes de la population guadeloupéenne, le Syndicat mixte des transports du Petit-Cul-de-Sac Marin (SMT)<sup>1</sup>, associé à l'État, à la Région et au Département, a adopté en décembre 2008 un Plan de déplacement urbain (PDU) de la conurbation centre de la Guadeloupe prévoyant la création d'un transport en commun en site propre (TCSP). Ce projet de TCSP permettrait la desserte des principaux pôles d'activité et d'habitat ainsi que des grands équipements urbains. En Guadeloupe, le projet de TCSP vise notamment à la construction d'un tramway sur rail (tram-train). Développé par la Communauté d'agglomération Cap Excellence et le SMT, le projet a été retenu en décembre 2014 par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, dans le cadre d'un appel à projets organisé sur le territoire français (métropole et Outre-mer).

---

<sup>1</sup>Ce syndicat, créé en 2004, couvre les communes des Abymes, de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre, de Gosier, la Communauté d'agglomération Cap Excellence et la Région Guadeloupe.

## Section 9

# Les autres services marchands

### UN SECTEUR IMPORTANT DANS L'ÉCONOMIE DE LA GUADELOUPE

Les autres services marchands ont contribué au tiers de la valeur ajoutée de la Guadeloupe en 2012<sup>1</sup>. Ils concentrent 24,7 % de l'emploi salarié en 2016 et rassemblent 37,2 % des entreprises au 31 décembre 2017<sup>2</sup>.

Le secteur des services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises, les services aux particuliers, les activités immobilières et les activités financières. Au cours de l'année 2017, 1 639 entreprises ont été créées dans le secteur, soit 46,7 % des créations recensées. Le nombre d'entreprises du secteur a augmenté de 5,3 %. Cette hausse est particulièrement marquée pour les entreprises de l'hébergement (+11,9 %), de l'immobilier (+7,9 %) et celles des activités scientifiques et de services administratifs (+6,3 %).

#### Les autres services marchands (hors transports)

	Nombre de salariés (2016)	Part en %	Nombre d'entreprises (31/12/2017)	Part en %
<b>Services aux entreprises</b>	<b>13 186</b>	<b>45,6%</b>	<b>11 826</b>	<b>49,9%</b>
<b>Services aux particuliers</b>	<b>11 821</b>	<b>40,9%</b>	<b>8 352</b>	<b>35,2%</b>
<b>Activités immobilières</b>	<b>684</b>	<b>2,4%</b>	<b>2 192</b>	<b>9,2%</b>
<b>Activités financières</b>	<b>3 195</b>	<b>11,1%</b>	<b>1 328</b>	<b>5,6%</b>
<b>Total services marchands</b>	<b>28 886</b>	<b>100,0%</b>	<b>23 698</b>	<b>100%</b>

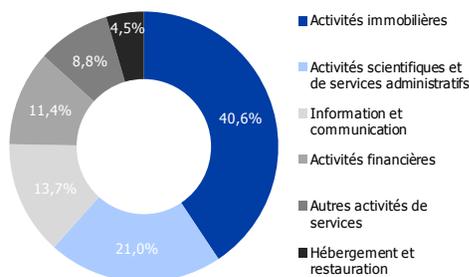
Sources : SIRENE, estimations localisées d'emploi 2016, Insee.

Les services aux entreprises concentrent 11 826 entreprises, soit un peu moins de la moitié (49,9 %) des entreprises du secteur des services marchands hors transports. Avec 817 créations en 2017, ces entreprises au service d'une clientèle professionnelle représentent 49,8 % des créations du secteur et 23,4 % de l'ensemble des créations d'entreprises en Guadeloupe.

En 2012, avec une valeur ajoutée de 2,7 millions €, les autres services marchands participent à hauteur de 34,6 % à la création de richesse du département, soit une augmentation de 1,9 point par rapport à 2011.

Les activités immobilières contribuent pour 40,6 % à la valeur ajoutée du secteur et les services marchands aux entreprises<sup>3</sup> pour 34,7 %. Les services aux particuliers représentent 13,3 % de la valeur ajoutée.

Répartition de la valeur ajoutée par branche dans les autres services marchands en 2012



Source : Comptes définitifs, Insee.

<sup>1</sup> Source : Comptes définitifs, base 2010, Insee.

<sup>2</sup> Source : SIRENE, Insee.

<sup>3</sup> Les services marchands aux entreprises comprennent les activités de l'information et de la communication, les activités scientifiques et de services administratifs. Les services marchands aux particuliers regroupent l'hébergement, la restauration et les autres activités de service.

# Section 10

## Les services non marchands

### 1. Aperçu structurel

Les services non marchands (éducation, santé et administration publique) occupent une place prépondérante dans l'économie de la Guadeloupe. Ils réalisent 36,4 % de la valeur ajoutée totale du Département en 2012 et emploient 45,5 % des effectifs salariés en 2016<sup>1</sup>.

Hors administration publique, au 1<sup>er</sup> janvier 2017<sup>2</sup>, le secteur des services non marchands rassemble 8,7 % des établissements de l'île et représente 11,5 % des créations d'établissements. 2 950 contrats y ont été conclus en 2017<sup>3</sup>, soit 55 % du total des contractualisations.

### 2. L'éducation

#### PROJET D'ACADÉMIE 2016-2019

Dans le sillage des grandes orientations de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École, le projet d'académie 2016-2019 de la Guadeloupe définit les trois grands axes suivants : réussite de tous les élèves, sécurisation de leur parcours grâce à un égal accès à la qualification et à l'insertion professionnelle et accompagnement des acteurs du système éducatif. Dix grandes priorités sont également déclinées en cohérence avec les spécificités de l'académie.

#### 2.1 LES EFFECTIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

##### Baisse des effectifs du premier et du second degré

À la rentrée 2017, les 395 établissements scolaires publics et privés accueillent 94 576 élèves, soit 2 280 élèves de moins qu'à la rentrée 2016 (-2,4 %). La réduction du nombre d'élèves est plus importante dans le premier degré (-2,8 % par rapport à 2016) que dans le second degré (-1,8 %).

Avec 2 559 élèves à la rentrée 2017, la fréquentation des formations post bac (classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs) augmente de 4,0 % par rapport à 2016. Cette augmentation concerne principalement le secteur public (+106 élèves), le privé comptant 7 élèves en moins.

Rentrée scolaire 2017	Nombre d'élèves	Nombre d'établissements
<b>Premier degré</b>	<b>48 007</b>	<b>304</b>
Secteur public	43 046	289
Secteur privé*	4 961	15
<b>Second degré</b>	<b>46 569</b>	<b>91</b>
Secteur public	41 961	72
Secteur privé*	4 608	19
<b>Ensemble</b>	<b>94 576</b>	<b>395</b>
<b>Post-bac</b>	<b>2 559</b>	-
Secteur public	2 155	-
Secteur privé*	404	-

Source : Rectorat de la Guadeloupe.

\* Sous contrats public et privé.

<sup>1</sup> Sources : Comptes économiques définitifs 2012 et Estimations d'emploi localisé 2016 (données provisoires), Insee. Dernières données disponibles.

<sup>2</sup> Source : Démographie des entreprises et des établissements pour l'année 2017, Insee.

<sup>3</sup> Source : Chiffres clés du bilan annuel 2017, Dieccte.

Le pôle Guadeloupe de l'université des Antilles (UA) accueille pour sa part 7 387 étudiants à la rentrée 2017, soit une hausse des effectifs de 2,7 % par rapport à 2016.

## 2.2 LES NIVEAUX DE FORMATION<sup>1</sup>

En 2014, le taux de scolarisation de la population guadeloupéenne s'élève à 26,0 % contre 24,1 % au niveau national. Si les taux observés sont proches des niveaux nationaux pour les 15-17 ans, ils s'en écartent toutefois à partir de 18 ans, en lien avec un mouvement important des jeunes vers l'hexagone pour la poursuite de leurs études. En effet, le taux de scolarisation des 18-24 ans en Guadeloupe s'élève à 44,9 % contre 95,0 % pour les 15-17 ans.

En 2015, le taux d'illettrisme chez les jeunes guadeloupéens de 16-25 ans atteint 31,4 % contre 9,9 % au niveau national<sup>2</sup>.

En 2017, la part des élèves guadeloupéens entrant en 6<sup>e</sup> avec au moins un an de retard s'élève à 13,0 % contre 8,3 % au niveau national<sup>3</sup>.

Les écarts de formation avec la France entière restent importants malgré l'amélioration significative observée ces dernières années. Parmi les personnes de plus de 15 ans non scolarisées, seules 18,7 % sont diplômées du supérieur contre 27,5 % au niveau national.

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée (15 ans ou plus)

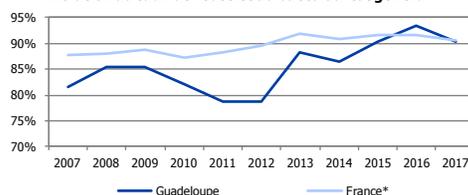
	Guadeloupe	France entière
Aucun diplôme ou au plus BEPC, Brevet des collèges	45,3%	31,6%
CAP ou BEP	19,3%	24,2%
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	16,7%	16,7%
Diplôme d'études supérieures	18,7%	27,5%

Source : Insee, RP2014 exploitation principale.

S'agissant du baccalauréat, depuis 2012, le taux de réussite dans la filière générale se rapproche fortement du niveau national.

À la session 2017, à 93,0 % (après 93,3 % à la session 2016), le taux de réussite dépasse celui du niveau national (90,6 %). Le taux d'admission au baccalauréat professionnel est également en progression à 82,0 % en 2017 (après 79,9 % à la session 2016).

Évolution du taux de réussite au baccalauréat général



\*Hors Mayotte jusqu'en 2011.

Source : Ministère de l'Éducation nationale.

<sup>1</sup> Sources : Diplômes et formations en 2014 et Recensement de la population 2014, Insee.

<sup>2</sup> Source : Ministère des Armées, pourcentage des jeunes en difficultés de lecture. Données calculées à partir des évaluations réalisées auprès des 16-25 ans lors des Journées défense et citoyenneté.

<sup>3</sup> Sources : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENESR-DEPP), système d'information SCOLARITE et enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat.

### 3. La santé<sup>1</sup>

#### ACTUALITÉS DU SECTEUR

En Guadeloupe, l'année 2017 est marquée par un incendie au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre le 26 novembre 2017, endommageant l'une des deux tours du CHU : la tour Sud. Depuis le 6 décembre, de vastes opérations de dépollution sont menées.

Près de 366 patients ont été évacués et déplacés vers d'autres établissements de santé de Guadeloupe (la polyclinique de Pointe-à-Pitre, la clinique des Eaux Claires, l'hôpital de Capesterre-Belle-Eau, le centre hospitalier de Basse-Terre et la clinique de Choisy) et également au CHU de la Martinique.

Un Élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale (ESCRIM) de 1000 m<sup>2</sup> a également été déployé sur le parking du CHU. Cet hôpital de campagne permet de recevoir jusqu'à 150 urgences et réaliser 7 interventions chirurgicales lourdes par jour. Il dispose de 34 lits pour la maternité et de 8 lits pour les soins intensifs.

Par ailleurs, les appels d'offres pour le projet de construction du nouveau CHU ont été publiés au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) en décembre 2017. Fin Avril, la multinationale italienne Pizzarotti a été retenue, en cotraitance avec le groupe guadeloupéen de BTP Gaddharkhan pour réaliser l'édifice. Pour rappel, le coût du chantier (infrastructures + équipements) est estimé à 650 M€.

#### 3.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ<sup>2</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Guadeloupe compte 6 791 professionnels de santé (hors pharmaciens). Stable en 2015, cet effectif repart à la hausse en 2016 (+10,4 % sur un an), tiré par l'augmentation du nombre d'infirmiers (+280 professionnels), de masseurs-kinésithérapeutes (+91) et de médecins généralistes (+81).

En 2016, bien que les écarts se réduisent, les densités de professionnels de santé restent inférieures à celles de la France hors DOM (à l'exception des infirmiers et des kinésithérapeutes). Elles sont toutefois plus élevées en Guadeloupe que dans la région Antilles-Guyane, pour l'ensemble des spécialités.

#### Densité de professionnels de santé au 1<sup>er</sup> janvier

Nombre pour 100 000 habitants	2013	2014	2015	2016	2016	
					Antilles Guyane	France hors DOM
Médecins généralistes	72	82	71	80	76	104
Médecins spécialistes	60	65	60	64	55	94
Chirurgiens dentistes	34	39	37	47	41	57
Infirmiers diplômés d'État et autorisés	312	374	344	377	326	174
Masseurs-kinésithérapeutes	103	103*	112	133	113	104
Podologues	13	13*	14	16	13	21
Orthophonistes	20	20*	21	26	22	30

\*au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Sources : DREES, ARS, ADELI, ASIP-RPPS et Insee.

<sup>1</sup> L'ensemble des statistiques médicales comprend les îles du Nord (dernières données disponibles).

<sup>2</sup> Sources : Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) - et Agence régionale de santé (ARS).

La faculté de médecine de l'Université des Antilles propose en formation initiale les 3 premières années de médecine. À la rentrée 2017, 1 194 étudiants ont été accueillis en 1<sup>er</sup> cycle dont 677 en Guadeloupe (contre 697 en 2016), le numérus clausus pour la formation de médecine s'établissant à 130.

La Guadeloupe totalise 32 établissements hospitaliers dont cinq ayant une maternité. L'hospitalisation locale se caractérise par l'importance historique du secteur privé qui totalise 22 établissements, dont huit pour les soins de courte durée, quatre pour les soins de suite et de réadaptation, cinq centres de dialyse et cinq autres structures.

Le parc hospitalier public de Guadeloupe comprend 10 établissements : deux centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU), huit centres hospitaliers (dont des anciens hôpitaux locaux) et un établissement de lutte contre les maladies mentales.

#### Taux d'équipement sanitaire en lits et en places au 1<sup>er</sup> janvier

Nombre pour 1 000 habitants					2016	
	2013	2014	2015	2016	Antilles Guyane	France hors DOM
Médecine	2,9	2,0	1,8	1,7	1,8	2,1
Chirurgie	0,9	0,8	0,8	1	1	1,3
Gynécologie-Obstétrique	1,1	1,1	1,1	1	1,2	0,7
Soins de suite et réadaptation	1,6	1,7	1,8	nd	1,5	1,8
Psychiatrie infanto-juvénile	0,9	0,9	0,7	0,7	0,5	0,9
Psychiatrie générale	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3	1,5

Sources : DREES, ARS et Insee.

Les taux d'équipement sanitaire en lits et places sont globalement proches de ceux observés dans la zone Antilles Guyane.

#### Une capacité d'accueil des personnes âgées en hausse

Le nombre de personnes âgées dépendantes poursuit sa progression. En Guadeloupe, les plus de 75 ans représente 7,5 % de la population estimée en 2016 contre 5,5 % dix ans plus tôt. L'amélioration de la prise en charge de ces personnes est l'une des priorités de l'Agence régionale de santé (ARS).

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 20 établissements d'hébergement pour personnes âgées sont répertoriés sur le territoire (dont 19 pour personnes âgées dépendantes - EHPAD) pour une capacité d'accueil de 1 110 places (contre 950 en 2015). Le nombre de lits médicalisés (38,3 pour 1 000 habitants en 2016) et l'offre de soins à domicile (24,2 places) s'affichent également en hausse (respectivement 36,1 lits et 21,8 places en 2015).

#### Taux d'équipement médico-social en places au 1<sup>er</sup> janvier

Nombre pour 1 000 habitants			2016	
	2015	2016	Antilles Guyane	France hors DOM
<b>Accueil des personnes âgées</b>				
Personnes âgées (lits médicalisés)	36,1	38,3	40,4	101,4
Soins à domicile (places)	21,8	24,2	19,2	20,7

Sources : DREES, FINES, ARS et Insee.



## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière



Sentier traversant la mangrove à Port-Louis © Damien DESPIERRE



Deuxième chute du Carbet © D. LEUVREY



Vue sur les Saintes depuis la Soufrière © Laurent SUZANNE



Rivière du Grand Carbet à Capesterre-Belle-Eau © Laurent SUZANNE

## Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière de ce secteur en Guadeloupe.

Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'établissements de crédit installés localement (ECIL) correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département et produisant un bilan retraçant l'activité locale. Les établissements de crédit non installés localement (ECNIL) intègrent ceux n'ayant pas de représentation locale effective mais dont les encours de crédits en faveur d'entités juridiques ayant leur siège social en Guadeloupe sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

La production de statistiques relatives à la situation financière des établissements de crédit découle d'une approche différente. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées dans l'hexagone et mutualisent leurs activités de *back office* hors du département. Les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département apparaissent difficiles à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées) et la production de certains indicateurs d'activité peut s'en trouver affectée. L'analyse de l'évolution du produit net bancaire et les résultats présentés dans ces sections reposent uniquement sur un échantillon d'établissements ayant un agrément de banque de plein exercice, pour lesquels les résultats sont fiables et représentatifs.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 € de crédits par guichet bancaire et par bénéficiaire. Elles concernent les encours de crédit distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe. Même si elle n'est pas exhaustive, cette source d'information permet mensuellement une analyse sectorielle pertinente des encours de crédit aux entreprises et aux collectivités locales et de leur évolution.

À partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité dans le département. Elle se base sur les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux ménages.

# Section 1

## Aperçu général

---

En 2017, l'activité bancaire et financière de la Guadeloupe est portée par 19 établissements de crédit et assimilés. Ces établissements totalisent 175 agences bancaires et emploient 1 822 collaborateurs.

La concentration du marché du crédit et de la collecte de dépôts est élevée en Guadeloupe, et ce malgré la présence de nombreux établissements de crédit : en 2017, les parts de marché des trois principaux établissements de crédit représentent 58,2 % de la collecte de dépôts et 51,7 % de l'octroi de crédits. Dans son ensemble, la concentration sur le marché du crédit est relativement stable sur 5 ans (+1,3 point) alors qu'elle progresse pour les dépôts (+4,4 points).

Le nombre de comptes bancaires gérés par les établissements de crédit installés localement s'établit à 1 278 341 au 31 décembre 2017. Il se stabilise après une baisse prononcée en 2016, suite à l'application de la loi « Eckert » relative aux comptes bancaires inactifs. En parallèle, 690 077 cartes bancaires sont en circulation. Sur la période 2013-2017, leur nombre a augmenté de 1,3 % par an en moyenne.

Dans un contexte de taux d'intérêt encore bas, l'activité de crédit est bien orientée sur l'année pour l'ensemble des types de financement, enregistrant une progression de 4,6 % en 2017 (+365,6 millions €), dans la moyenne des 5 dernières années. Le taux de créances douteuses se stabilise sur l'année à 4,9 % ; il est en baisse progressive depuis 2010 (-0,6 point de baisse annuelle moyenne).

En parallèle, la croissance des actifs financiers des agents économiques s'intensifie, avec +6,3 % sur un an, soit une évolution plus marquée que la moyenne enregistrée entre 2013 et 2017 (+3,3 %).

Le total du bilan agrégé des 5 principales banques locales suit cette même tendance. Il progresse de 3,7 % sur un an et de 3,9 % sur 5 ans.

À contrario, après quatre années consécutives en hausse, le produit net bancaire (PNB) dégagé par ces 5 établissements se réduit de 1,9 % en 2017. Il s'élève à près de 266 millions €. Les intérêts nets perçus et les commissions nettes diminuent (respectivement -4,1 % et -1,7 %) sur l'année. Pour autant, leur bénéfice progresse de 26,5 % sur l'année, la baisse des frais généraux étant importante (-14,5 %). Les établissements de crédit poursuivent en effet leurs restructurations localement. La baisse continue des effectifs depuis 2012 illustre ce phénomène.

# Section 2

## Structure du système bancaire et financier

### 1. L'organisation du système bancaire

#### 1.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement (ECIL) ou non (ECNIL)<sup>1</sup>.

L'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 a modifié le statut d'établissement de crédit et institué le statut de société de financement. À l'exception de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui dispose d'un statut particulier<sup>2</sup>, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis 2014 de l'un des trois principaux statuts juridiques suivants :

- établissements de crédit : banques commerciales affiliées à l'Association française des banques (AFB) et banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés de financement ;
- établissements de crédit spécialisés.

La place bancaire totalise 19 établissements bancaires (cf. annexe) à fin 2017.

Nombre d'établissements de crédit et assimilés installés localement	
	2017
Banques commerciales AFB	5
Banques mutualistes ou coopératives	5
Sociétés de financement	5
Établissements de crédit spécialisés	3
Établissement à statut particulier (CDC)	1
<b>Total</b>	<b>19</b>

Source : IEDOM.

Des ECNIL interviennent également en Guadeloupe depuis la France hexagonale. Ils financent essentiellement les entreprises et les collectivités locales.

#### 1.2 LES ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

Sur la place bancaire guadeloupéenne, la concentration du marché du crédit et de la collecte de dépôts est élevée en dépit de la présence de nombreux établissements de crédit. Le marché de la collecte reste plus concentré que celui du crédit : en 2017, les parts de marché des trois principaux établissements de crédit représentent 58,2 % de la collecte de dépôts<sup>3</sup> et 51,7 % de l'octroi de crédits<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Un établissement de crédit installé localement (ECIL) est un établissement disposant d'une représentation locale effective (au moins un agent permanent localement).

<sup>2</sup> La CDC est un « établissement à statut particulier » autorisé à effectuer des opérations de banque, conformément à l'article L.518-2 du Code monétaire et financier. Elle a pour mission d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. La CDC est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

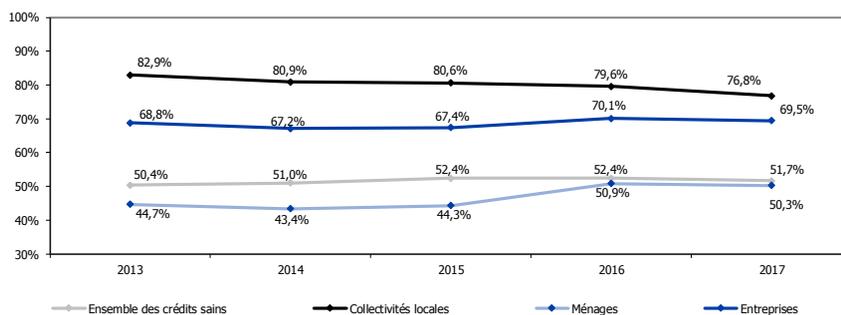
<sup>3</sup> Les dépôts concernent uniquement les banques AFB et les banques mutualistes, les sociétés de financement ne disposant pas d'agrément dans ce domaine.

<sup>4</sup> Les crédits sont recensés auprès des banques AFB, des banques mutualistes et coopératives, des sociétés de financement et des établissements de crédit spécialisés.

Dans son ensemble, la concentration sur le marché du crédit est relativement stable sur 5 ans (+1,3 point).

Dans le détail, sur le marché des collectivités locales, particulièrement concentré en raison d'un nombre d'intervenants peu élevé, le degré de concentration est en diminution (76,8 % en 2017, soit -6,1 points par rapport à 2013). Au contraire, le marché des entreprises et plus encore celui des ménages se concentrent davantage sur 5 ans.

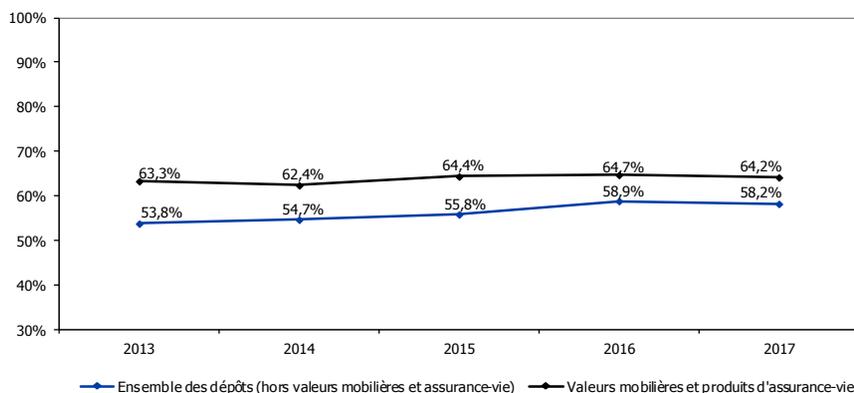
### Évolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux sur le marché du crédit



Source : IEDOM.

En parallèle, la concentration sur le marché de la collecte est en progression sur 5 ans (+4,4 points). La part de marché des trois principaux établissements sur le marché des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie est, quant à elle, stable (+0,9 point sur 5 ans).

### Évolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux sur les dépôts



Source : IEDOM.

## 1.3 LA VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS

L'acquisition de la BDAF par la CEPAC avait marqué l'exercice 2016 avec un renforcement de la position du réseau mutualiste sur la place guadeloupéenne. En 2017, les positions évoluent peu.

### 1.3.1 Les emplois

Les banques mutualistes concentrent la majeure partie des emplois (53,1 % en 2017, soit +1,1 point par rapport à 2016). Leur positionnement se renforce notamment sur les crédits de trésorerie ainsi que sur les comptes ordinaires débiteurs sur l'année (respectivement +7,2 points et +15,6 points).

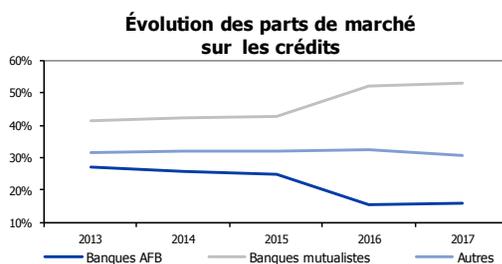
#### Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2017

	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres*
Crédits de trésorerie	9,7%	53,5%	36,8%
<i>dont crédits à la consommation</i>	<i>7,8%</i>	<i>51,9%</i>	<i>40,3%</i>
Crédits à l'équipement	12,6%	58,4%	29,1%
Crédits à l'habitat	19,6%	51,2%	29,2%
<i>dont aux entreprises</i>	<i>11,9%</i>	<i>6,8%</i>	<i>81,3%</i>
Crédit-bail, affacturage et autres	7,7%	15,4%	76,9%
Comptes ordinaires débiteurs	29,6%	63,9%	6,5%
<b>Total</b>	<b>16,1%</b>	<b>53,1%</b>	<b>30,8%</b>
Taux de créances douteuses brutes	6,6%	4,1%	3,2%

\* Sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés.

Source : IEDOM.

Les sociétés de financement et les établissements de crédit spécialisés concentrent 30,8 % de l'encours total de crédit, leur poids est en diminution sur un an (-1,7 point). Ils sont particulièrement présents sur les opérations de crédit-bail et d'affacturage (76,9 % des parts de marché) ainsi que sur le financement des crédits immobiliers des entreprises (81,3 % des parts de marché).



Source : IEDOM.

La part de marché globale des banques AFB affiche une légère hausse de 0,6 point en 2017 (16,1 %). L'ensemble des catégories de crédit enregistre des progressions, mis à part les opérations de crédit-bail et d'affacturage (-3,2 points) et les comptes ordinaires débiteurs (-7,5 points).

### 1.3.2 Les ressources

La collecte de ressources<sup>1</sup> bancaires auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et les banques mutualistes, les sociétés de financement ne disposant pas d'agrément.

#### Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2017

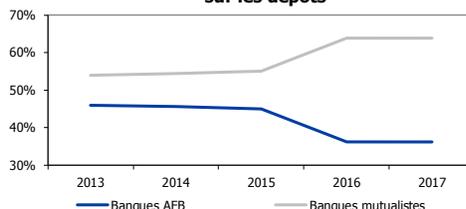
	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	36,5%	38,5%	17,0%	36,2%
Banques mutualistes	63,5%	61,5%	83,0%	63,8%

Source : IEDOM.

Fin 2017, les parts de marché sur la collecte de ressources bancaires se stabilisent entre le réseau AFB (36,2 %) et les banques mutualistes (63,8 %).

Plus précisément, les banques du réseau AFB se renforcent sur les comptes d'épargne et sur les dépôts à terme alors que les banques mutualistes voient leur part de marché progresser sur les dépôts à vue.

Évolution des parts de marché sur les dépôts

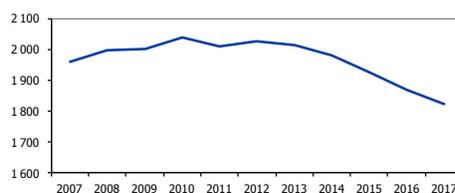


Source : IEDOM

### 1.4 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2017, les établissements de crédit locaux poursuivent leurs restructurations. La baisse continue des effectifs depuis 2012 illustre ce phénomène (-190 emplois). Les effectifs<sup>2</sup> du secteur bancaire s'élevaient à 1 822 employés à fin 2017.

Effectifs des établissements de crédit locaux



Source : IEDOM.

#### Effectifs des établissements de crédit locaux

	2013	2014	2015	2016	2017	Var.17/16
Banques AFB	950	935	889	627	598	-4,6%
Banques mutualistes	847	840	819	1 021	989	-3,1%
Autres	215	206	219	219	235	7,3%
<b>Total</b>	<b>2 012</b>	<b>1 981</b>	<b>1 927</b>	<b>1 867</b>	<b>1 822</b>	<b>-2,4%</b>

Source : IEDOM.

<sup>1</sup> Hors valeurs mobilières et assurance-vie.

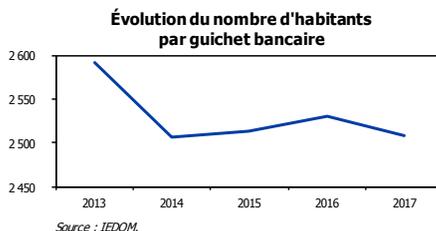
<sup>2</sup> Guadeloupe y compris îles du Nord, effectifs révisés à fin décembre 2017.

## 2. La densité du système bancaire

### 2.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES<sup>1</sup>

En 2017, le paysage bancaire compte une agence de plus qu'en 2016, portant le nombre de guichets permanents à 175. La part des guichets détenus par les banques mutualistes ou coopératives est similaire à 2016 (52,6 % après 52,3 % en 2016).

Le taux d'équipement de la Guadeloupe en guichet bancaire est relativement stable depuis 2014. En 2017, il s'élève à un guichet pour 2 508 habitants<sup>2</sup>.



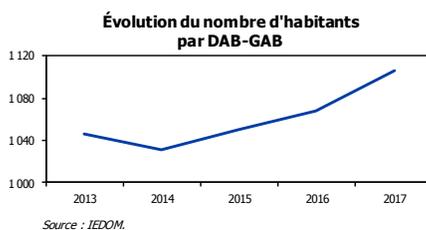
#### Nombre de guichets permanents

	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Banques AFB	97	100	100	83	83	0,0%
Banques mutualistes ou coopératives	77	79	77	91	92	1,1%
<b>Total guichets bancaires</b>	<b>174</b>	<b>179</b>	<b>177</b>	<b>174</b>	<b>175</b>	<b>0,6%</b>
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 592	2 506	2 514	2 530	2 508	-0,8%

*Source : IEDOM.*

Ce taux est inférieur à celui de la France hors DOM (un guichet pour 1 717 habitants<sup>3</sup>) et supérieur à celui de la Martinique (un guichet pour 2 690 habitants).

À fin 2017, le nombre de distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) diminue pour s'établir à 397 (soit 15 DAB-GAB de moins).



#### Nombre de guichets automatiques de banque

	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Banques AFB	217	221	223	179	175	-2,2%
Banques mutualistes ou coopératives	214	214	201	233	222	-4,7%
<b>Total</b>	<b>431</b>	<b>435</b>	<b>424</b>	<b>412</b>	<b>397</b>	<b>-3,6%</b>
Nb d'habitants par guichet automatique	1 047	1 031	1 050	1 068	1 106	3,5%

*Source : IEDOM.*

Sur la décennie, le parc d'automates bancaires s'est toutefois renforcé en raison de la mutation technologique des canaux de distribution des établissements de crédit (256 DAB-GAB

<sup>1</sup> Les données présentées concernent la Guadeloupe et les îles du Nord.

<sup>2</sup> Le nombre d'habitants s'élève à 440 169 (Saint-Martin et Saint-Barthélemy compris). Les données sont issues de l'Insee.

<sup>3</sup> Données 2015.

en 2006). Dans l'objectif de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels, les établissements de crédit ont mis en place des bornes libre-service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations courantes (consultations de comptes, virements, dépôts de chèques et d'espèces, etc.).

Le nombre de DAB-GAB du réseau AFB s'établit à 175 en 2017 (4 DAB-GAB de moins qu'en 2016). Les banques mutualistes ou coopératives comptent 222 DAB-GAB (11 DAB-GAB de moins). Au total, 397 DAB-GAB sont présents en Guadeloupe.

Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques diminue à fin 2017. Le nombre d'habitants par DAB-GAB s'élève à 1 106 contre 1 068 en 2016.

La Guadeloupe est ainsi moins bien équipée que la Martinique (1 006 habitants par DAB-GAB) mais son taux d'équipement est supérieur à celui de la France hors DOM (1 127 habitants par DAB-GAB<sup>1</sup>).

## 2.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Le nombre de comptes bancaires gérés par les établissements de crédit installés localement s'établit à 1 278 341 au 31 décembre 2017. Il se stabilise après une baisse prononcée en 2016 (+0,5 % après -5,7 %), suite à l'application de la loi « Eckert »<sup>2</sup> relative aux comptes bancaires inactifs. Les banques mutualistes détiennent 57,7 % des comptes recensés.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nombre de comptes bancaires de la clientèle						
Nature de comptes	2013	2014	2015	2016	2017	Var.17/16
<b>Dépôts à vue</b>	<b>472 533</b>	<b>481 235</b>	<b>485 856</b>	<b>479 331</b>	<b>484 926</b>	<b>1,2%</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>19 483</b>	<b>19 611</b>	<b>18 087</b>	<b>16 142</b>	<b>13 393</b>	<b>-17,0%</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>740 725</b>	<b>731 134</b>	<b>747 425</b>	<b>678 454</b>	<b>685 611</b>	<b>1,1%</b>
Livrets A et Bleu	424 427	420 963	427 536	378 713	390 593	3,1%
Livrets ordinaires	143 528	139 197	144 572	128 303	122 624	-4,4%
Livrets Jeunes	51 576	46 830	47 244	47 048	44 384	-5,7%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	13 450	12 463	12 569	12 400	12 251	-1,2%
Livrets de développement durable (LDD)	107 744	111 681	115 504	111 990	115 759	3,4%
<b>Autres comptes à régime spécial</b>	<b>4 437</b>	<b>3 024</b>	<b>2 577</b>	<b>7 270</b>	<b>4 501</b>	<b>-38,1%</b>
<b>Épargne-logement</b>	<b>82 254</b>	<b>83 385</b>	<b>85 873</b>	<b>82 840</b>	<b>82 274</b>	<b>-0,7%</b>
Comptes d'épargne-logement (CEL)	29 595	28 386	27 083	25 579	24 938	-2,5%
Plans d'épargne-logement (PEL)	52 659	54 999	58 790	57 261	57 336	0,1%
Plans d'épargne populaire (PEP)	10 429	9 442	9 001	8 226	7 636	-7,2%
<b>Total Comptes de dépôt</b>	<b>1 329 861</b>	<b>1 327 831</b>	<b>1 348 819</b>	<b>1 272 263</b>	<b>1 278 341</b>	<b>0,5%</b>

Source : IEDOM.

En moyenne, un habitant de la Guadeloupe détient 1,1 compte de dépôts à vue. Par comparaison, il s'élève à 1,2 en Martinique et à 1,3 en France hors DOM<sup>3</sup>. Le nombre de comptes d'épargne par habitant en Guadeloupe s'élève à 1,8 unité.

À fin 2017, l'encours moyen d'un compte de dépôt (hors assurance vie et comptes-titres) s'établit à 5 767 €.

<sup>1</sup> Données 2015.

<sup>2</sup> La loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite « loi Eckert », vise à améliorer la protection des épargnants et des bénéficiaires. Elle a été promulguée en juin 2014 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les établissements bancaires sont notamment tenus de transférer les avoirs des comptes bancaires en état d'inactivité à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), dans un délai prédéfini. La CDC se charge alors d'effectuer une publicité appropriée pour permettre aux propriétaires des avoirs ou à ses ayants droit de les récupérer.

<sup>3</sup> Données 2015.

## Encours moyen des comptes bancaires de la clientèle

Encours moyen en €	2013	2014	2015	2016	2017	Var.17/16
<b>Dépôts à vue</b>	<b>5 511</b>	<b>5 669</b>	<b>6 339</b>	<b>7 266</b>	<b>8 568</b>	<b>17,9%</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>26 404</b>	<b>28 132</b>	<b>29 244</b>	<b>27 971</b>	<b>27 794</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>2 135</b>	<b>2 201</b>	<b>2 154</b>	<b>2 418</b>	<b>2 451</b>	<b>1,4%</b>
Livrets A et Bleu	1 618	1 655	1 604	1 811	1 790	-1,2%
Livrets ordinaires	4 460	4 653	4 509	5 286	5 699	7,8%
Livrets Jeunes	294	312	318	320	328	2,3%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	3 010	3 005	2 557	2 855	2 793	-2,2%
Livrets de développement durable (LDD)	1 849	1 907	2 100	2 016	2 019	0,2%
<b>Épargne-logement</b>	<b>7 058</b>	<b>7 300</b>	<b>7 536</b>	<b>8 080</b>	<b>8 159</b>	<b>1,0%</b>
Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 650	3 661	3 690	3 746	3 744	-0,1%
Plans d'épargne-logement (PEL)	8 974	9 179	9 308	10 016	10 080	0,6%
Plans d'épargne populaire (PEP)	6 297	6 556	6 592	6 491	6 509	0,3%
<b>Total hors assurance-vie</b>	<b>4 447</b>	<b>4 584</b>	<b>4 730</b>	<b>5 350</b>	<b>5 767</b>	<b>7,8%</b>
<b>Total</b>	<b>5 564</b>	<b>5 746</b>	<b>5 888</b>	<b>6 639</b>	<b>7 115</b>	<b>7,2%</b>

Source : IEDOM.

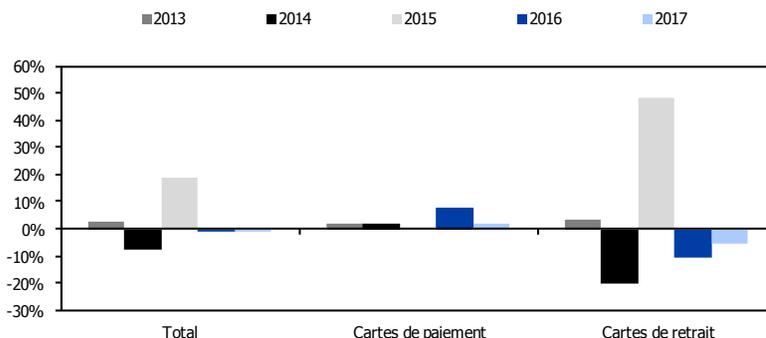
## 3. Les moyens de paiement

### 3.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2017, 690 077 cartes bancaires sont en circulation, en baisse de 1,1 % sur un an (après -1,2 % en 2016). Le nombre de cartes de paiement est en hausse (+2,2 % après +7,5 % en 2016), tandis que celui des cartes de retrait diminue (-5,4 % après -10,4 % en 2016). Plus de la moitié des cartes (57,0 %) sont émises par les banques AFB.

Sur la période 2013-2017, le nombre de cartes bancaires a augmenté de 1,3 % par an en moyenne, soit un rythme plus soutenu que celui des comptes de dépôts à vue (+0,5 %). Le nombre de cartes émises par compte de dépôt à vue s'établit à 1,4 (-0,1 point par rapport à 2016). Au début de la décennie, il était de 0,8.

#### Évolution du nombre de cartes bancaires en circulation (glissement annuel)



Source : IEDOM.

Le nombre de cartes bancaires par habitant<sup>1</sup> se stabilise en s'établissant à 1,6. Il est inférieur à celui de la Martinique (1,7) et supérieur à celui de la France hors DOM<sup>2</sup> (1).

#### Nombre de cartes bancaires en circulation

	2013	2014	2015	2016	2017	Var.17/16
Cartes bancaires	649 312	597 446	709 369	701 054	693 344	-1,1%
dont cartes de retrait	289 686	230 970	342 505	306 768	290 314	-5,4%
dont cartes de paiement	359 626	366 476	366 864	394 286	403 030	2,2%

Source : IEDOM.

### 3.2 VOLUME DE TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Fin 2017, 15,9 millions de retraits ont été effectués dans les guichets automatiques des banques du département, soit un nombre d'opérations similaire à 2016 (16,0 millions de retraits).

En montant, les retraits enregistrent une progression de 1,1 % (après +17,7 % en 2016). Ils s'élèvent à 2,0 milliards €.

En moyenne, un retrait s'élève à 126,2 €, en hausse de 2,2 € par rapport à 2016 (+1,8 %). Le retrait annuel moyen pour une carte atteint 2 890,5 €, soit 62,7 € de plus qu'en 2016 (+2,2 %).

#### Transactions de retrait dans les DAB/GAB

	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Nombre de transactions (en millions)	15,8	15,1	15,1	16,0	15,9	-0,7%
Montant des transactions (en millions €)	1 989,5	1 663,9	1 685,0	1 982,4	2 004,1	1,1%
Montant moyen d'un retrait (en €)	126,1	110,0	111,7	124,0	126,2	1,8%
Retrait annuel moyen par carte (en €)	3 064,0	2 969,2	2 641,4	2 827,8	2 890,5	2,2%

Source : IEDOM.

### 3.3 LES CHÈQUES

Depuis la mise en place de l'image-chèque en mars 2002, les chèques présentés à l'encaissement à la Guadeloupe sont dématérialisés (transformés en fichiers informatiques) par les banques pour être traités par le Système interbancaire de télécompensation (SIT) basé en France hexagonale, pour une compensation automatique. Cette évolution a notamment permis de réduire les délais d'encaissement des chèques dans le département.

En 2017, le SIT a enregistré 6,0 millions d'opérations de traitement d'images-chèques concernant la Guadeloupe, soit une baisse de 8,1 % sur un an (après -10,9 % en 2016).

En dépit de ce repli, la Guadeloupe demeure le département français d'Amérique où l'utilisation du chèque est la plus prononcée : elle représente 47,9 % de l'ensemble des DFA.

<sup>1</sup> Le nombre d'habitants s'élève à 438 949 (Saint-Martin et Saint-Barthélemy compris). Les données sont issues de l'Insee.

<sup>2</sup> Données 2015.

### Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe\*

	2013	2014	2015	2016***	2017	Var. 17/16
Nombre de chèques**	9 073 242	8 274 407	7 326 614	6 529 935	6 000 031	-8,1%
Banques AFB	2 981 703	2 577 525	2 059 417	1 633 067	962 151	-41,1%
Banques mutualistes	5 575 086	5 187 051	4 924 540	4 861 206	5 037 880	3,6%
Autres	516 453	509 831	342 657	35 662	0	-100,0%

\* Ces données ne comprennent ni les échanges internes de chèques au sein de chaque établissement, ni les chèques compensés en France hexagonale.

\*\*Hors La Banque Postale

\*\*\*À partir de 2016, le traitement des chèques de certains établissements est réalisé hors du Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane.

## 3.4 LES NOUVEAUX ENJEUX : LES FINTECHS ET LA BLOCKCHAIN

Contraction des mots « finance » et « technologie », le néologisme fintech désigne des entreprises innovantes proposant des services adaptés dans le secteur bancaire et financier, grâce à l'emploi intensif de technologies numériques. Spécialisées, elles créent des produits et services ciblés. L'utilisation de nouvelles plates-formes et de technologies décentralisées leur permet de mettre en place des outils de gestion et d'analyse du comportement des clients qui conduisent à de nouveaux produits financiers modulables et personnalisables.

Les fintechs proposent des services innovants, rapides et évolutifs, à des prix inférieurs et possiblement des rendements plus élevés. Elles développent de plus en plus de partenariats avec les banques traditionnelles.

On distingue :

- les fintechs **BtoC** (business-to-consumer) qui s'adressent au grand public, par exemple les « néobanques » 100% digitales, sans agence, les cagnottes en ligne, les applications de paiement ou de gestion des finances personnelles, ainsi que des outils de gestion de patrimoine (tableau de bord) ou d'investissement automatisé (robots-conseillers) ;
- les fintechs **BtoB** (business-to-business) qui proposent des services financiers aux entreprises, PME ou grands comptes tels que : optimisation de la trésorerie, le transfert de devises, affacturage ;
- les fintechs **BtoBtoC** (business-to-business-to-consumer), à l'image des plateformes de financement participatif, qui mettent en relation des porteurs de projets, créateurs, commerçants, PME, et des investisseurs, particuliers ou professionnels : crowdfunding, crowdlending, crowdequity ;
- les **insurtechs**, actives dans le secteur des assurances, proposant des comparateurs de produits, des services d'assurances collaboratives ou d'assurance santé 100% digitale ;
- les **regtechs**, des entreprises qui proposent des solutions technologiques pour répondre aux contraintes réglementaires et de conformité des acteurs bancaires, par exemple au regard de leurs obligations en matière de connaissance de leur clientèle ou de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'entrée sur le marché de nouveaux acteurs pose des défis aux banques centrales et aux institutions de régulation. Dans un environnement encore mouvant, elles doivent poursuivre leur mandat de stabilité financière en s'assurant que la sécurité des paiements et des opérations soit parfaitement préservée, mais aussi que les innovations renforcent bien le fonctionnement du système financier au service de l'économie. La réglementation doit ainsi être adaptée de manière proportionnée pour accompagner la diffusion des innovations tout en permettant de superviser les fintechs avec souplesse et vigilance.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), chargée de la surveillance prudentielle de l'activité des banques et des assurances a mis en place un pôle fintechs innovation en juin 2016 qui a vocation à accueillir les porteurs de projets innovants et à en constituer le point d'entrée pour toute demande d'agrément. Le pôle vise également à analyser l'impact des innovations sur les activités bancaires, les services de paiement et les activités d'assurance.

Dans le prolongement, l'ACPR a créé, conjointement avec l'Autorité des marchés financiers (AMF, en charge de la surveillance des marchés financiers), le Forum fintechs, instance consultative et de dialogue avec les professionnels des fintechs visant à mieux appréhender les enjeux de réglementation et de supervision liés à l'innovation financière. Enfin, l'ACPR a complété son offre pédagogique, à l'adresse des particuliers (sessions de e-learning) et à celles des professionnels (ateliers thématiques).

La **blockchain**, ou « chaîne de blocs », est une technologie de stockage et de transmission de données au sein d'un réseau, dont l'intégrité, la transparence et la sécurité reposent sur une gestion décentralisée des informations. Cette technologie permet à des personnes connectées en réseau, qui ne se connaissent pas de : réaliser des transactions en quasi-temps réel (à partir d'une même application), s'affranchir des intermédiaires (banques, notaires, cadastres ...), s'assurer de la fiabilité et de la sécurité de leurs opérations. Elle assure une transparence des échanges qui pourrait modifier le fonctionnement de nos systèmes de régulation centralisée, diminuer les coûts et transformer de nombreux domaines.

Apparue en 2008 avec la monnaie numérique Bitcoin, la technologie blockchain fait aujourd'hui l'objet d'expérimentations variées dans le domaine financier, de l'assurance, de l'immobilier, du commerce, des élections, etc.

## 4. L'activité des fonds de garantie

---

### **Les fonds de l'Agence française de développement (AFD) et de Bpifrance Financement**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec la mise en place effective de Bpifrance Financement, la garantie de prêts DOM s'exerce désormais au moyen de dispositifs nationaux. Elle a ainsi repris les activités d'OSEO, de CDC Entreprises, de FSI et de FSI régions<sup>1</sup>. Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de compétitivité, Bpifrance Financement propose des produits de financement des entreprises et notamment le préfinancement du CICE (Crédit d'impôt compétitivité-emploi) et du Crédit d'impôt recherche. L'activité de Bpifrance Financement, dédiée au financement de l'innovation, au cofinancement bancaire et à la garantie de prêts, est représentée dans les Outre-mer par l'AFD. En 2016, les garanties du fonds se sont élevées à 24 millions € (contre 28 millions € en 2015).

Le Fonds de garantie à l'habitat social de la Guadeloupe (FGHSG), constitué en 1990, garantit les prêts accordés par les établissements de crédit pour financer la construction de logements évolutifs sociaux et l'amélioration de l'habitat social dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une subvention de l'État ou des collectivités locales. Il s'agit de faciliter l'accès sociale à la propriété. En 2016, 216 garanties ont été octroyées pour un montant de 2,3 millions €, après une activité plus soutenue en 2015 (310 garanties atteignant un montant total de 3,3 millions €).

Le Fonds de garantie agriculture-pêche (FOGAP) a été créé en 2010, à l'initiative de l'État, afin de faciliter l'accès aux crédits bancaires des entreprises relevant des secteurs agricoles (excepté la culture de la canne à sucre et de la banane), sylvicoles, de la pêche, et de l'aquaculture. Les crédits éligibles sont destinés à financer des projets d'installation ou de développement. En 2016, l'activité du FOGAP est stable avec une garantie de 46 000 € (contre 2 garanties en 2015 pour un montant de 41 000 €).

---

<sup>1</sup> Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) a été créé par l'État en 2008 dans le but de faciliter l'accès des PME aux financements. FSI Régions est la filiale de CDC Entreprises et d'OSEO.

## Section 3

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

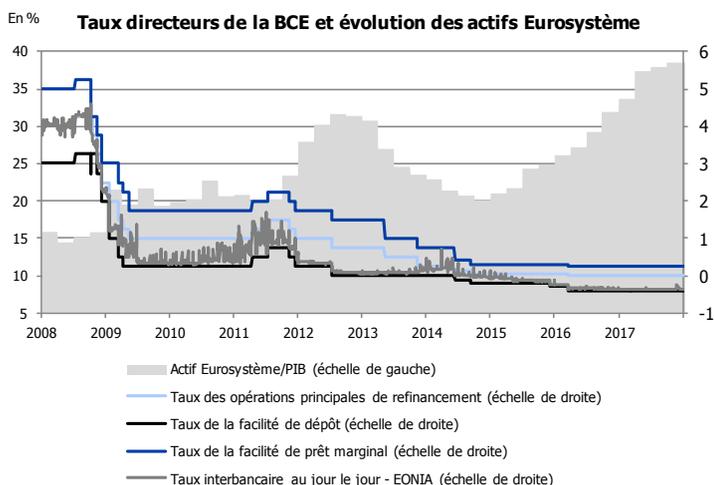
## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

*Cette partie est extraite du Rapport annuel de la Banque de France 2017.*

#### **Les mesures d'assouplissement quantitatif ont été poursuivies dans le cadre du maintien d'une politique monétaire très accommodante**

Conformément à la décision du Conseil des gouverneurs de la BCE de décembre 2016, l'Eurosystème a réduit le volume de ses achats d'actifs de 80 à 60 milliards d'euros par mois à partir d'avril 2017 tout en ajustant certains des paramètres du programme APP (Asset Purchase Programme – programme d'achats d'actifs étendu) afin de faciliter sa mise en œuvre. En particulier, la durée résiduelle minimale des titres du secteur public éligibles à sa composante PSPP (Public Sector Purchase Programme – programme d'achat de titres du secteur public) a été réduite de deux ans à un an. En outre, le Conseil des gouverneurs a autorisé les achats de titres publics présentant des rendements inférieurs au taux d'intérêt de la facilité de dépôt « dans la mesure nécessaire ». Outre les injections de liquidité dans le cadre de la poursuite du programme APP, la quatrième et dernière opération de TLTRO II (Targeting Long Term Refinancing Operation – opération de refinancement à plus long terme ciblée) a eu lieu en mars 2017. Faisant suite aux 507 milliards injectés lors des trois premières opérations de TLTRO II ayant eu lieu en 2016, l'allocation s'est élevée à 234 milliards d'euros pour l'ensemble des banques de l'Eurosystème. Compte tenu de l'ensemble de ces actions, la taille du bilan de l'Eurosystème a été portée à 4 471 milliards d'euros à la fin 2017. Les deux autres composantes du quatuor (taux de la facilité de dépôt en territoire négatif et *forward guidance*) sont restées, pour leur part, inchangées.



Source : Banque de France.

Dans un contexte de reprise progressive de l'économie de la zone euro, mais aussi de tensions inflationnistes sous-jacentes toujours faibles, l'extension et le recalibrage des achats nets de titres ainsi que l'octroi de concours de refinancement à très long terme à taux avantageux ont permis de maintenir une orientation très accommodante de la politique monétaire, indispensable pour assurer une convergence durable du taux d'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme.

### **La communication de la BCE a été ajustée suite à la dissipation des risques de déflation**

En milieu d'année, l'économie de la zone euro a montré des signes de renforcement de plus en plus tangibles. Le PIB en volume a augmenté de 0,6 % en glissement trimestriel au premier trimestre 2017, après +0,7 % au quatrième trimestre 2016, et les projections macroéconomiques de croissance de l'Eurosystème ont été révisées à la hausse en juin 2017 pour tout l'horizon de projection (2017 à 2019). L'inflation sous-jacente est restée faible mais les risques de déflation se sont progressivement résorbés. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs de la BCE a ajusté en juin 2017 sa communication sur la trajectoire des taux futurs, en précisant que les taux directeurs resteraient « *à leurs niveaux actuels sur une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs* », tout en retirant la référence à la possibilité d'une nouvelle baisse du taux de la facilité de dépôt au-dessous de son niveau actuel de -0,40 %. Cet ajustement de la communication a permis à la fois de répondre à la dissipation des risques de déflation et de conserver des conditions de financement très favorables, nécessaires pour stabiliser l'inflation. En effet, le taux négatif de la facilité de dépôt et le maintien de la *forward guidance* contribuent à maintenir les taux le long de la courbe des rendements à des niveaux historiquement bas, ce qui a un impact positif sur la demande de crédit des entreprises, et partant sur la demande et l'emploi. Ainsi, plus de 7 millions d'emplois ont été créés dans la zone euro depuis 2013 dont 280 000 en France pour la seule année 2017.

### **Un début de normalisation a été initié en réponse à l'expansion de l'activité**

À partir du troisième trimestre, les prévisions de l'Eurosystème publiées en septembre ont fait état d'une expansion économique généralisée dans la zone euro. Néanmoins, l'inflation sous-jacente, hors énergie et produits alimentaires, est restée à des niveaux encore insuffisants, justifiant un degré significatif de soutien monétaire.

Dans ces conditions, le Conseil des gouverneurs de la BCE d'octobre 2017 a décidé de réduire de moitié les achats nets de titres à un rythme mensuel de 30 milliards d'euros à partir de janvier 2018, jusqu'à fin septembre 2018 ou au-delà si nécessaire. Il a par ailleurs complété son engagement pris dès décembre 2015 de réinvestir les titres achetés dans le cadre de l'APP arrivant à échéance « *pendant une période prolongée après la fin des achats nets d'actifs* ». Ce choix constitue un signal fort car il implique que la taille du portefeuille d'actifs acquis au titre de l'APP sera maintenue au niveau atteint à la fin des achats nets pendant une période prolongée et que l'Eurosystème restera durablement un acquéreur important d'obligations libellées en euros, ce qui continuera d'exercer des pressions à la baisse sur la courbe des rendements. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a également indiqué que les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois mois continueraient d'être conduites sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin de la dernière période de constitution de réserves de 2019. En revanche, les autres composantes du quatuor de mesures (taux directeurs et indications sur la trajectoire future des taux) n'ont pas été modifiées.

## 1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement .

La formule de calcul actuelle du taux du livret A prévoit de prendre la plus grande des valeurs entre l'inflation majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois. Elle est entrée en vigueur, dans sa conception actuelle, en juillet 2004. Les taux des autres livrets sont ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique.

Le taux d'intérêt du Livret A est inchangé depuis août 2015, à 0,75 %. L'arrêté du 27 novembre 2017 stabilise pendant deux ans le taux du Livret A, sans modifier la formule de calcul du taux. Ainsi, entre le 1er février 2018 et le 31 janvier 2020, le taux du Livret A est fixé à 0,75 % et les taux qui en dépendent directement sont également fixés aux niveaux correspondants.

### Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/08/2014	depuis le 01/02/2015	depuis le 01/08/2015	depuis le 01/02/2016	depuis le 01/08/2016	depuis le 01/02/2017	depuis le 01/08/2017	depuis le 01/02/2018
Livret A	1,00 %	1,00 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,75 %	0,75 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50 %	2,00 %	2,00 %	1,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,50 %	1,50 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Livret de développement durable (LDD)	1,00 %	1,00 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %

\* hors prime de l'État.

Source : Banque de France.

La possibilité donnée au ministre chargé de l'économie de réviser les taux, sur proposition du Gouverneur de la Banque de France, en cas de circonstances exceptionnelles ou si la Banque de France estime que la variation de l'inflation ou des marchés monétaires est très importante, est suspendue. À l'issue de cette période de deux ans, une nouvelle formule de calcul est attendue.

## 1.3 LES TAUX DÉBITEURS

### MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de l'enquête sur le coût du crédit a évolué en 2017. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), les entrepreneurs individuels (EI) étant analysés indépendamment. Ces séries ne sont donc plus comparables avec celles publiées auparavant.

Concernant les taux des crédits aux entreprises, SNF d'une part et EI de l'autre, les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « autres crédits d'investissement » comprennent les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.

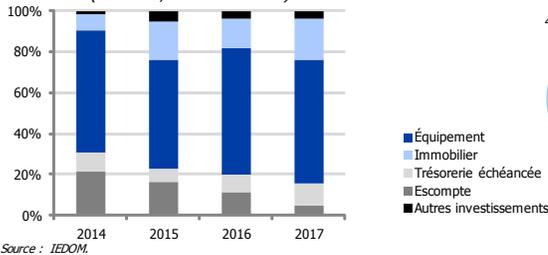
S'agissant des taux des crédits aux particuliers, les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT). Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence. Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

### Les taux des crédits aux sociétés non financières (SNF)

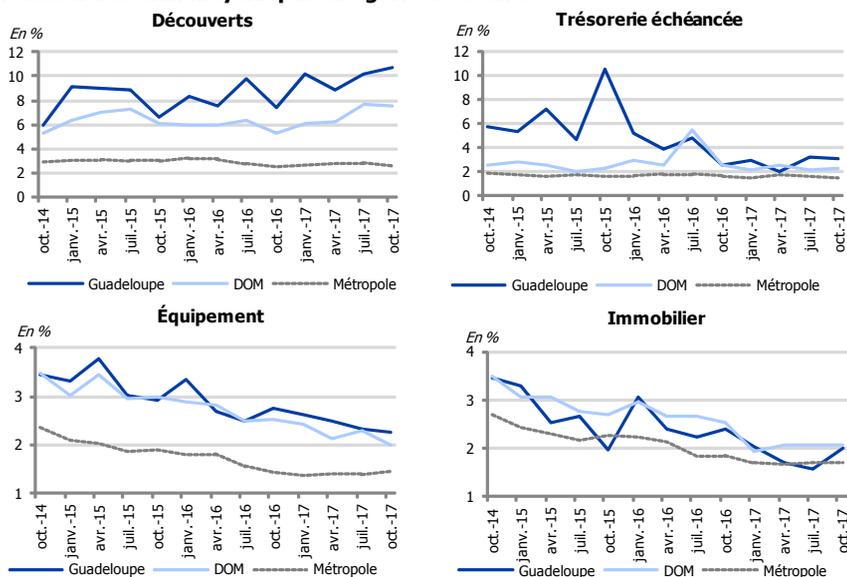
L'enquête trimestrielle permet de présenter de façon synthétique l'évolution des taux pratiqués en Guadeloupe, dans les autres DOM et en Métropole.

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF  
(sur un an, hors découverts)



En 2017, hors découverts, les flux de nouveaux crédits octroyés aux SNF en Guadeloupe progressent de 4,5 % par rapport à 2016. Ils correspondent essentiellement à des crédits à l'équipement (60,8 %). En progression sur l'année, le flux de crédits à l'immobilier occupe la seconde place avec 20,1 % du total des nouveaux flux hors découverts. Les crédits de trésorerie échéancée suivent la même tendance haussière et rassemblent 10,5 % des flux de nouveaux crédits octroyés. À l'inverse, les parts de l'escompte et des autres crédits à l'investissement se réduisent sur l'année (respectivement à 4,9 % et 3,7 %).

## Évolution des taux moyens par catégorie de crédits



Sources : Banque de France, IEDOM.

Entre octobre 2016 et octobre 2017, les taux moyens des crédits octroyés aux SNF en Guadeloupe diminuent pour l'ensemble des catégories de crédit à l'exception des découverts. Le taux moyen observé pour ces derniers augmente de 222 points de base (pb) sur un an et s'élève à 10,68 %. À l'inverse, les taux moyens des crédits à l'équipement (2,25 %), des crédits immobiliers (2,00 %) et celui des crédits de trésorerie échancée (3,06 %) diminuent respectivement de 55 pb, 46 pb et 26 pb.

En France hors DOM, les taux moyens évoluent peu sur l'année. Le taux moyen des découverts est stable, celui des crédits à l'équipement augmente légèrement de 3 pb sur un an ; ils s'établissent respectivement à 2,56 % et 1,46 %. Les taux moyens des crédits immobiliers (1,76 %) et des crédits de trésorerie échancée (1,63 %) affichent de légères baisses (respectivement -15 pb et -12 pb).

Les taux moyens nationaux restent inférieurs aux taux pratiqués en Guadeloupe et dans les autres DOM. Les écarts avec la France hors DOM doivent toutefois être appréciés avec prudence. Des effets de structure et des coûts de fonctionnement (charges d'exploitation, coût du risque, refinancement, etc.) moins élevés pour les établissements de crédit au niveau national expliquent en partie ces écarts. En parallèle, en raison d'un parc d'entreprises essentiellement de petites tailles, les crédits octroyés en Guadeloupe concernent majoritairement de faibles montants, pour lesquels les taux sont plus élevés. Par ailleurs, pour des raisons de division des risques, certaines opérations de financements de montants importants peuvent être réalisées directement par les maisons-mères des établissements de crédit de la place.

Comparativement aux autres DOM, les taux moyens débiteurs sont proches de ceux pratiqués à la Martinique et supérieurs à ceux appliqués à La Réunion. Le coût des découverts à la Guadeloupe reste supérieur à celui observé dans ces deux autres géographies.

## Caractéristiques des nouveaux crédits aux sociétés non financières

	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2017		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2016		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole	Guadeloupe	Métropole
<b>Découverts</b>	<b>10,68</b>	<b>2,56</b>	7,37	2,56	-	-	-	-	-	-
<b>Trésorerie échancée</b>	<b>3,06*</b>	<b>1,52</b>	2,50	1,64	92*	22	100*	33	4,82*	2,00
<b>Équipement</b>	<b>2,25</b>	<b>1,46</b>	2,75	1,43	104	103	95	76	2,50	1,25
<b>Immobilier</b>	<b>2,00*</b>	<b>1,70</b>	2,41	1,85	109*	173	62*	84	-	-

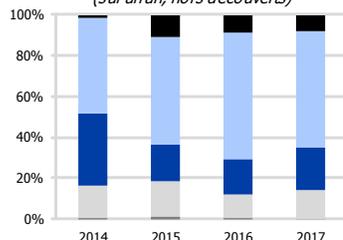
\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

Sources: Banque de France, IEDOM.

À l'instar des taux moyens, les caractéristiques des nouveaux crédits octroyés aux SNF en Guadeloupe laissent apparaître certains écarts avec la Métropole, notamment s'agissant de la durée moyenne des crédits. Celle-ci est supérieure au niveau national pour les crédits de trésorerie échancée et inférieure pour les crédits immobiliers. La durée moyenne des crédits à l'équipement en Guadeloupe est toutefois proche de celle de la France hors DOM. Par ailleurs, l'usage des prêts à taux fixe est privilégié en Guadeloupe, comme dans l'Hexagone, pour les crédits de trésorerie échancée ainsi que pour les crédits à l'équipement, tandis que le recours à ces taux pour les crédits immobiliers est moindre.

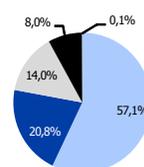
## Les taux des crédits aux entreprises individuelles (EI)

Répartition des flux de nouveaux crédits aux EI  
(sur un an, hors découverts)



Source : IEDOM.

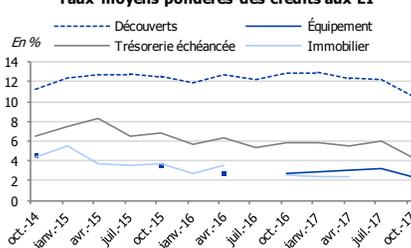
En 2017



En 2017, hors découverts, le flux de nouveaux crédits accordés aux EI s'inscrit en baisse (-17,6 % sur un an). Ces flux diminuent pour l'ensemble des catégories de crédits à l'exception des crédits à l'équipement dont le flux demeure stable par rapport à 2016. Les crédits immobiliers concentrent plus de la moitié de ces nouveaux flux (57,1 % du total hors découverts), suivis par les crédits à l'équipement et les crédits de trésorerie échancée (respectivement 20,8 % et 14,0 %).

Par rapport à 2016, les taux des crédits octroyés aux EI guadeloupéennes diminuent pour l'ensemble des catégories de crédits à l'exception des crédits immobiliers qui ne représentent qu'un faible nombre d'observations. Le taux moyen des découverts enregistre la baisse la plus marquée (-229 pb) et s'établit à 10,63 % à fin 2017. Les taux moyens des crédits de trésorerie échancée (4,29 %) et des crédits à l'équipement (2,40 %) diminuent respectivement de 154 pb et 33 pb.

Taux moyens pondérés des crédits aux EI



Sources : IEDOM, Banque de France.

Entre 2014 et 2017, comparés aux autres DOM, les taux appliqués en Guadeloupe sont globalement plus élevés. Toutefois, à fin 2017, les taux moyens des découverts et des crédits à l'équipement s'inscrivent en dessous de la moyenne des DOM. Les caractéristiques des nouveaux crédits octroyés sont proches de celles relevées dans les autres DOM.

### Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises individuelles

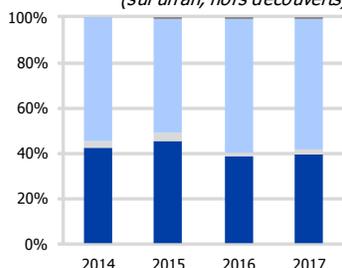
	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2017		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2016		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)	
	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM
<b>Découverts</b>	10,63	11,22	12,92	10,95	-	-	-	-
<b>Trésorerie échancée</b>	4,29	4,25	5,83	5,21	66	63	100	99
<b>Équipement</b>	2,40	2,72	2,73*	2,55	72	74	100	98
<b>Immobilier</b>	2,86*	2,16	2,48*	2,08	183*	207	100	100

\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

Sources: Banque de France, IEDOM.

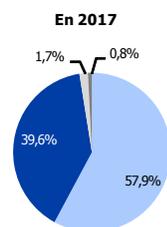
## Les taux des crédits aux Particuliers

### Répartition des flux de nouveaux crédits aux Particuliers (sur un an, hors découverts)



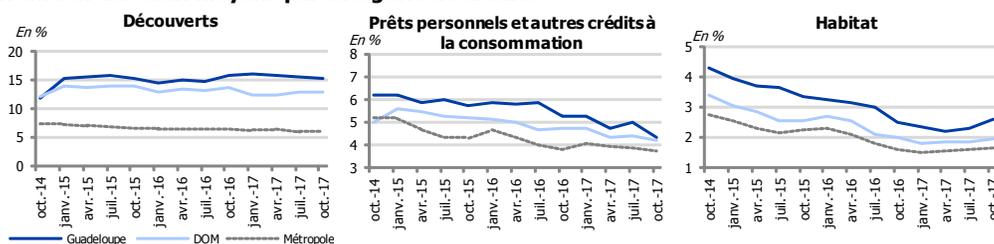
Source : IEDOM.

\*Période de fixation initiale du taux.



En 2017, hors découverts, les flux de nouveaux crédits octroyés aux particuliers guadeloupéens conservent une bonne dynamique (+19,3 % sur un an), portés par une augmentation des flux dans l'ensemble des catégories de crédits. Dans le détail, le flux des crédits à l'habitat, en majorité d'une période de fixation initiale du taux supérieure à un an, progresse de 16,3 % sur l'année et concentre 57,9 % du total des nouveaux flux. Le flux des crédits personnels et autres crédits à la consommation, deuxième catégorie de crédits (39,6 %), accélère en 2017 (+22,6 %, après +5,7 % en 2016).

### Évolution des taux moyens par catégorie de crédits



Sources : Iedom, Banque de France.

Sur un an, les taux moyens des crédits octroyés aux particuliers en Guadeloupe diminuent pour l'ensemble des catégories de crédit à l'exception des crédits à l'habitat. Le taux moyen de ces derniers augmente de 11 points de base (pb) et s'inscrit à 2,69 %. Les taux moyens des crédits personnels (4,35 %) et des découverts (15,19 %) baissent respectivement de 94 pb et 49 pb. Bien qu'affichant des taux moyens plus élevés que ceux pratiqués au niveau national, les évolutions en Guadeloupe sont similaires à celles observées en France hors DOM. S'agissant des autres DOM, en 2017, l'ensemble des taux moyens pratiqués se replie.

## 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D. 314-15 et suivants du code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue. Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil. Ces taux s'appliquent uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.

## Évolution des seuils d'usure

		Catégories de crédit								
		2T16	3T16	4T16	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18
Particuliers	<b>Prêts immobiliers</b>									
	- Prêts à taux fixe	4,05%	3,92%	3,61%	-	-	-	-	-	-
	<i>prêts durée inférieure à 10 ans</i>	-	-	-	3,40%	3,29%	3,12%	3,05%	3,09%	3,00%
	<i>prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans</i>	-	-	-	3,35%	3,15%	3,09%	3,07%	3,11%	3,03%
	<i>prêts d'une durée de 20 ans et plus</i>	-	-	-	3,37%	3,20%	3,25%	3,35%	3,36%	3,28%
	- Prêts à taux variable	3,55%	3,36%	3,12%	2,83%	2,75%	2,83%	2,89%	2,83%	2,69%
	- Prêts relais	4,25%	4,03%	3,71%	3,43%	3,25%	3,33%	3,40%	3,35%	3,23%
	<b>Crédits à la consommation</b>									
	* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	20,05%	19,92%	20,01%	19,96%	20,27%	20,60%	20,75%	20,88%	21,07%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	13,20%	12,91%	12,99%	13,25%	13,33%	13,12%	12,99%	12,87%	12,99%
* d'un montant supérieur à 6 000 €	7,63%	7,40%	6,95%	6,65%	6,59%	6,40%	6,08%	5,85%	5,89%	
Personnes morales	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>									
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	7,17%	7,05%	6,60%	6,32%	6,07%	5,81%	5,56%	5,31%	5,05%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,92%	2,77%	2,64%	2,47%	2,43%	2,23%	2,12%	2,12%	2,04%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,33%	3,16%	2,93%	2,65%	2,55%	2,45%	2,39%	2,36%	2,29%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,73%	2,72%	2,56%	2,40%	2,35%	2,21%	2,20%	2,13%	2,04%
	- Découverts (**)	13,37%	13,37%	13,19%	13,29%	13,55%	13,69%	13,81%	14,04%	13,85%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France.

## 2. L'Observatoire des tarifs bancaires

---

Mis en place en 2009 dans la zone d'intervention de l'IEDOM, l'Observatoire des tarifs bancaires a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) L'Observatoire publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer a introduit la disposition suivante dans le Code monétaire et financier : « L'IEDOM publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre, le prix de 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le Gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. L'élaboration de ce rapport a été confiée à Emmanuel Constans, président du CCSF. Le rapport « Constans », publié en juillet 2014, a dressé un état des lieux, en Métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présenté un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs outre-mer et en Métropole.

Suite à cette publication, le CCSF a adopté en septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Concernant les DOM, il note que l'évolution des tarifs bancaires pour les clients non professionnels fait apparaître une convergence avec les tarifs métropolitains. En revanche, il met en avant que les moyennes des frais de tenue de compte sont supérieures à la moyenne constatée en Métropole dans tous les départements (à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon), avec une tendance à la diminution observée dans plusieurs départements.

L'avis du CCSF retient comme objectif de convergence des tarifs bancaires des DOM, de « faire en sorte qu'en 3 ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte ». Suite à cet avis, des accords ont été signés à la Martinique le 12 mai 2015, en Guadeloupe le 25 juin 2015 et à La Réunion le 14 octobre 2015. En Guyane, une réunion s'est tenue le 8 mars 2016 afin de mettre en œuvre des mesures permettant d'atteindre l'objectif de convergence des frais de tenue de compte.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2017, on observe une stabilisation des tarifs moyens par rapport à avril 2017. Le tarif moyen pour la tenue de compte reste en particulier inchangé à 20,1 euros. Par ailleurs, 13 tarifs moyens DOM de l'extrait standard sur 14 sont inférieurs ou égaux aux moyennes CCSF.

**Tarifs bancaires moyens par géographie au 1er octobre 2017 (en euros)**

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne DOM	Moyenne métropole (1)
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
<b>Frais de tenue de compte (par an)</b>	23,14	18,35	24,45	16,31	20,83	21,71	20,13	18,74**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,17	0,34	0,56	0,00	0,00	0,00	0,20	0,21
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,00	1,50	1,21	1,61	1,10	2,54	1,58	1,94
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,38	0,27	0,32	NS	0,31	50	0,31	0,47
<b>Carte bancaire</b>								
Carte de paiement internationale à débit différé	44,59	44,75	45,09	43,51	43,99	41,34	44,23	44,61
Carte de paiement internationale à débit immédiat	40,55	40,48	40,31	39,84	38,75	40,29	40,12	44,18
Carte de paiement à autorisation systématique	31,83	29,92	31,62	31,65	29,98	35,68	31,50	31,62
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)*	0,85	0,79	0,90	0,89	0,90	1,00	0,88	0,91
<b>Virement SEPA</b>								
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,74	3,55	3,67	3,48	3,55	3,44	3,59	3,72
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prélèvement</b>								
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>								
Commission d'intervention (par opération)	7,62	7,14	7,42	7,60	7,67	8,00	7,53	7,78
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	25,87	26,33	25,43	23,12	23,85	18,30	24,55	24,81
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	28,05	27,54	28,00	28,22	27,86	30,00	28,07	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	46,95	45,28	47,14	45,43	46,17	50,00	46,21	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	17,95	15,93	18,41	17,63	18,06	20,00	17,78	

SO : Sans objet (service non proposé).

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant).

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2017 (cf. rapport 2017 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

\* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1<sup>er</sup> retrait payant (et non celui du 1<sup>er</sup> retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

\*\* Le montant de 18,74 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

### 3. Le bilan agrégé des banques locales

L'analyse du bilan agrégé des banques locales repose sur les documents comptables d'un échantillon<sup>1</sup> de cinq établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2017, 75,2 % des parts de marché sur la collecte de dépôts et 73,2 % sur les crédits.

Le total du bilan agrégé de ces cinq banques locales s'élève à 6,9 milliards d'euros en 2017. Sur un an, il augmente de 3,7 % (après +2,6 % en 2016), principalement porté par la progression des opérations avec la clientèle (+5,8 %).

#### Bilan agrégé des banques de l'échantillon (en millions €)

ACTIF					PASSIF					
2013	2014	2015	2016	2017		2013	2014	2015	2016	2017
1 286	1 209	1 226	1 088	1 137	Opérations de trésorerie et interbancaires	1 541	1 427	1 399	1 156	1 197
3 371	3 554	3 897	4 102	4 292	Opérations avec la clientèle	3 410	3 559	3 881	4 170	4 412
121	142	188	234	210	Opérations sur titres	0	0	0	0	0
973	1 005	1 086	1 141	1 176	Opérations diverses	499	607	760	921	845
-	-	-	-	-	Capitaux propres	361	377	415	378	415
60	60	58	61	54	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-
<b>5 811</b>	<b>5 970</b>	<b>6 455</b>	<b>6 625</b>	<b>6 870</b>	<b>Total</b>	<b>5 811</b>	<b>5 970</b>	<b>6 455</b>	<b>6 625</b>	<b>6 870</b>

Source : IEDOM.

Les opérations avec la clientèle constituent la composante principale du bilan agrégé. À l'actif, elles concentrent 62,5 % du total et affichent une progression annuelle de 4,6 % (après +5,2 % en 2016). Dans le détail, l'activité de crédit à l'habitat ralentit tandis que celle des crédits à l'investissement des entreprises accélère. Au passif, ces opérations représentent 64,2 % du total du bilan agrégé et augmentent de 5,8 % sur un an (après +7,5 % en 2016).

Les opérations de trésorerie et interbancaires, second poste du bilan, s'inscrivent en hausse de 4,5 % à l'actif, après un recul de 11,2 % l'année précédente. Au passif, le recours aux ressources interbancaires repart également (+3,6 % après -17,3 % un an plus tôt). En 2017, les fonds propres des banques observées dans l'échantillon progressent sensiblement par rapport à l'année précédente (+9,9 % après -9,0 % en 2016), le poids des frais relatifs aux récentes restructurations s'estompe.

#### Solde par type d'opérations (en millions €)

	2013	2014	2015	2016	2017
Opérations avec la clientèle	39	4	-16	69	120
Opérations sur titres	-120	-142	-187	-234	-210
Opérations diverses	-474	-398	-326	-220	-331
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	301	317	357	317	361
<b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>-255</b>	<b>-218</b>	<b>-173</b>	<b>-68</b>	<b>-60</b>

Source : IEDOM.

Ainsi, le besoin en trésorerie des banques de l'échantillon poursuit sa diminution en 2017 (-11,9 %, à 60 millions €), favorisé par la hausse d'excédent de trésorerie dégagé sur les opérations avec la clientèle (120 millions €) et l'augmentation des capitaux.

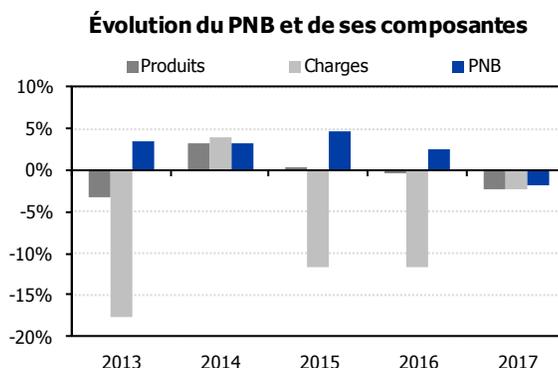
<sup>1</sup> L'échantillon est identique à celui utilisé en 2016.

## 4. Les performances financières des banques locales

### 4.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE<sup>1</sup>

Après quatre années consécutives en hausse, le produit net bancaire (PNB) dégagé par les cinq banques de l'échantillon<sup>2</sup> se réduit de 1,9 % au 31 décembre 2017 (après +2,5 % en 2016). Il s'élève à près de 266 millions €.

La diminution des charges observée sur l'année (-2,3 %, après -11,6 % en 2016) ne compense pas celle des produits (-2,3 % en 2017, après -0,3 % en 2016).



Source : IEDOM - Données au 31 décembre.

#### Structure du PNB au 31 décembre par catégorie d'opérations

En milliers €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Opérations de trésorerie et interbancaires *	-4 333	-3 095	-1 912	-230	-648	-3 651	-463,4%
Opérations avec la clientèle *	182 010	189 089	188 962	195 274	191 066	193 419	1,2%
Opérations sur titres	14 437	5 944	13 646	5 518	2 825	1 366	-51,6%
Opérations diverses	43 847	52 406	51 473	63 528	77 474	74 487	-3,9%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>235 960</b>	<b>244 344</b>	<b>252 168</b>	<b>264 090</b>	<b>270 718</b>	<b>265 621</b>	<b>-1,9%</b>

(\*) Hors intérêts sur créances douteuses.

Source : IEDOM.

Les produits générés diminuent pour l'ensemble des catégories d'opérations, à l'exception des produits liés aux opérations avec la clientèle. Ces derniers augmentent de 1,2 % après avoir diminué de 2,2 % en 2016. Ils constituent l'essentiel du PNB (72,8 %).

En revanche, les produits dégagés des opérations de trésorerie et interbancaires fléchissent davantage (-463,4 %, après -181,5 % un an plus tôt). Ceux des opérations sur titres suivent, avec une baisse de 51,6 % (après -48,8 % en 2016). De même, les produits des opérations diverses (28,0 % du PNB) se réduisent de 3,9 % en 2017, sous l'effet de la baisse des produits des opérations de services financiers (-9,4 % sur un an).

<sup>1</sup> Différence entre produits et charges d'exploitation bancaires.

<sup>2</sup> Étude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés du même échantillon de cinq établissements de crédit que celui utilisé dans la partie « bilan agrégé des banques locales ».

## Structure du PNB au 31 décembre par catégorie de produits

En milliers €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
<b>Intérêts nets</b>	114 001	114 592	123 346	128 967	125 948	120 742	-4,1%
<i>dont opérations interbancaires</i>	-8 830	-7 428	-5 509	-3 111	-3 958	-5 748	-45,2%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	123 906	122 911	129 160	131 382	129 159	126 613	-2,0%
<b>Commissions nettes</b>	103 892	110 643	106 427	113 862	124 178	122 126	-1,7%
<i>dont commissions avec la clientèle</i>	58 104	66 178	59 802	63 891	61 908	66 805	7,9%
<i>dont commissions de hors-bilan</i>	3 049	2 511	3 176	3 294	2 779	2 433	-12,5%
<i>dont commissions d'opérations de services financiers</i>	37 643	37 170	39 391	43 338	55 757	50 513	-9,4%
<b>Produits divers</b>	18 067	19 109	22 395	21 261	20 593	22 753	10,5%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>235 960</b>	<b>244 344</b>	<b>252 168</b>	<b>264 090</b>	<b>270 718</b>	<b>265 621</b>	<b>-1,9%</b>

Source : IEDOM.

Dans un contexte de taux d'intérêt encore bas et de concurrence accrue, les intérêts nets perçus diminuent de 4,1 % (après -2,3 % en 2016), sous l'effet de l'important recul des intérêts sur opérations interbancaires et du léger repli de ceux sur les opérations avec la clientèle. De même, les commissions nettes baissent de 1,7 % sur l'année. Cette diminution est imputable à celle des commissions sur opérations de services financiers, tandis que les commissions avec la clientèle progressent de 7,9 % sur l'année.

En 2017, les commissions nettes constituent la première source de produits perçus (46,0 % du PNB). La part des intérêts nets dans le PNB des banques locales se réduit de 1 point à 45,5 %, au profit de la part des produits divers ( 8,6 %).

### 4.1.1 Les produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts accentuent leur diminution en 2017 (-7,7 %, après -2,7 % en 2016). En effet, la diminution marquée des produits d'intérêt sur opérations interbancaires se poursuit et s'accompagne d'une baisse sur les opérations à la clientèle. En dépit d'une demande de crédit qui demeure dynamique, le niveau historiquement bas des taux continue de peser sur les produits d'intérêts.

En parallèle, les charges d'intérêt se réduisent sensiblement (-18,5 % en 2017, après -3,7 %), impactées par la diminution des charges d'intérêts sur les opérations avec la clientèle (-29,8 % en 2017, après +9,7 %) et sur les opérations interbancaires (-6,2 %, après -17,7 % en 2016).

### Évolution des produits et des charges d'intérêts

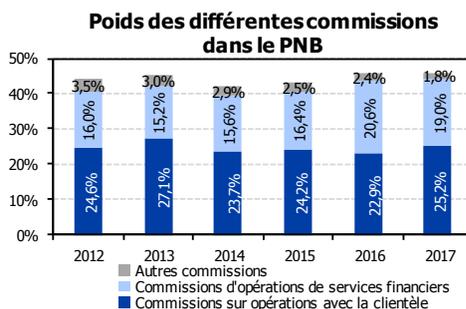
En millions €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
<b>Produit d'intérêts</b>	173,8	167,6	170,9	172,5	167,9	154,9	-7,7%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	150,3	147,4	151,1	154,1	154,0	144,1	-6,5%
<i>dont opérations interbancaires</i>	23,5	20,2	19,6	17,5	13,0	10,2	-21,9%
<b>Charges d'intérêts</b>	60	53	48	44	42	34	-18,5%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	26,4	24,5	22,0	22,7	24,9	17,5	-29,8%
<i>dont opérations interbancaires</i>	32,3	27,6	25,1	20,6	17,0	15,9	-6,2%
<b>Intérêts nets</b>	<b>114,0</b>	<b>114,6</b>	<b>123,3</b>	<b>129,0</b>	<b>125,9</b>	<b>120,7</b>	<b>-4,1%</b>

Source : IEDOM.

## 4.1.2 Les commissions

En 2017, le poids du commissionnement dans le PNB progresse légèrement. À 46,0 %, il atteint son niveau plus élevé depuis 2013.

Dans le détail, la part des commissions sur opérations avec la clientèle repart (+2,3 points, soit 25,2 % du PNB) après avoir diminué en 2016 (-1,3 point). À l'inverse, la part des commissions d'opérations de services financiers diminue (-1,6 point, soit 19,0 %).



Le cadre réglementaire renforcé pousse les banques à diversifier leurs sources de commissionnement. Ainsi, en 2017, les commissions sur opérations avec la clientèle progressent de 7,9 % (après -3,1 % en 2016), tandis que les commissions d'opérations de services financiers se réduisent de 9,4 % après avoir augmenté de 28,7 % un an plus tôt. Les autres commissions, essentiellement constituées des commissions hors-bilan, enregistrent une baisse marquée sur l'année (-26,2 % en 2017, après -15,6 %).

## 4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

### Soldes intermédiaires de gestion

En millions €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var.17/16
Produit net bancaire	236,0	244,3	252,2	264,1	270,7	265,6	-1,9%
Résultat brut d'exploitation	38,6	49,8	55,5	61,3	69,8	90,0	28,9%
Résultat d'exploitation	14,4	43,1	49,5	61,3	54,9	67,2	22,5%
Résultat courant avant impôts	14,3	43,0	49,4	61,3	54,8	67,7	23,4%
Résultat net	5,8	29,6	33,4	38,4	38,5	48,7	26,5%

Source : IEDOM.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) dégagé par les banques de l'échantillon s'inscrit en nette hausse en 2017 (+28,9 % après +14,0 % l'année précédente). Il s'élève à 90 millions €, soit son plus haut niveau historique. Cette croissance est la conséquence d'une diminution marquée des frais généraux (-14,5 %). Dans le détail, les frais de personnel reculent de 11,9 %, en lien avec les restructurations intervenues sur la place bancaire. Les frais de services extérieurs<sup>1</sup> suivent la même tendance, affichant une baisse de 18,2 % en 2017. De même, les dotations aux amortissements et les quotes-parts des frais de siège social diminuent chacun de 3,5 % sur l'année. À l'inverse, les dotations aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles bondissent par rapport à 2016.

En 2017, le coût du risque augmente et s'élève à près de 23 millions €, la situation est homogène dans l'échantillon d'étude, parmi les cinq banques observées seul un établissement

<sup>1</sup> Les services extérieurs regroupent notamment les frais de location immobilière, les charges de prestations extérieures (maintenance informatique, publicité, activités de conseil) ainsi que les frais liés à l'achat de fournitures de bureau et de petit matériel.

se démarque. La part du coût du risque dans le RBE s'établit désormais à 25,3 % (après 21,3 % en 2016).

En dépit de l'impact négatif du coût du risque, le résultat d'exploitation s'inscrit en hausse de 22,5 % par rapport à 2016.

La sinistralité sur la place bancaire montre de nouveaux signes d'amélioration. Le taux de créances douteuses brutes, pour l'échantillon, s'établit à 4,9 %, soit une diminution de 0,2 point.

Au 31 décembre 2017, le résultat net dégagé par les banques de l'échantillon s'élève ainsi à 48,7 millions € (contre 38,5 millions € en 2016), en hausse de 26,5 %.

#### 4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ ET DE PRODUCTIVITÉ

En 2017, le coefficient net d'exploitation<sup>1</sup> moyen des cinq banques locales étudiées confirme son amélioration (-8,1 points en 2017) et s'établit à 66,1 %. Ce recul tient principalement à la diminution des frais de personnel.

Il convient toutefois de noter que ce taux moyen occulte une dispersion des performances entre les établissements bancaires de la place, dont certains affichent un coefficient largement plus élevé.

Les banques de l'échantillon optimisent leur productivité sur l'année. Les principaux indicateurs de productivité enregistrent des progressions dynamiques en 2017. Le PNB par agent augmente de 4,9 %, en lien avec la diminution des effectifs. Les encours de dépôts et de crédits par agent enregistrent des croissances respectives de 13,2 % et 11,6 % sur l'année. Enfin, le taux de marge nette progresse de 4,1 points, à 18,3 % (après 14,2 % en 2016).

##### Coûts de structure, indicateurs de rentabilité et de productivité (en % et milliers €)

Coûts de structure	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var.16/15
Coefficient net d'exploitation	83,6%	79,6%	78,0%	76,8%	74,2%	66,1%	-8,1pt(s)
Frais de personnel / frais généraux	57,3%	56,6%	56,3%	56,4%	55,8%	57,5%	1,7pt(s)
Frais de personnel / PNB	43,5%	40,9%	39,7%	39,6%	35,6%	32,0%	-3,6pt(s)
<b>Productivité</b>							
PNB/agent	186,2	193,4	201,6	209,4	235,4	247,1	4,9%
Dépôts/agent	2 532,4	2 699,5	2 844,7	3 077,6	3 626,5	4 103,9	13,2%
Concours/agent	2 751,1	2 799,0	2 968,7	3 213,0	3 681,3	4 109,6	11,6%
<b>Rentabilité</b>							
Taux de marge nette	2,5%	12,1%	13,2%	14,5%	14,2%	18,3%	4,1pt(s)

Source : IEDOM.

<sup>1</sup> Mesure l'importance des frais généraux au regard du PNB, corrigés des quotes-parts de frais de siège social.

## Section 4

# L'évolution de la situation monétaire<sup>1</sup>

L'activité bancaire est dynamique en 2017 : le financement de l'économie et la collecte d'actifs financiers sont en hausse. Le montant des dépôts atteint 7,7 milliards €, porté par la forte hausse des dépôts à vue (+16,6 %) et dans une moindre mesure par l'épargne à long terme (+3,5 %). En parallèle, l'encours des crédits progresse de 4,6 % (8,4 milliards €). La croissance des crédits octroyés aux ménages s'intensifie (+6,5 %) au même titre que ceux octroyés aux entreprises (+6,5 %). La hausse de l'encours de crédits s'accompagne d'une stabilité du risque porté par la place bancaire, le taux de créance douteuse recule ainsi de 0,1 point.

## 1. Les avoirs financiers des agents économiques

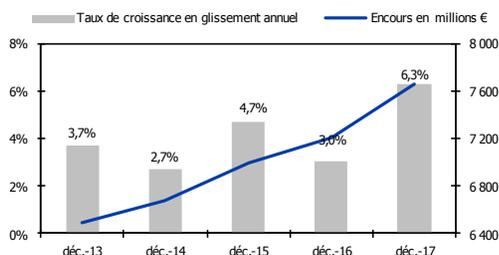
### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

#### Nouvelle hausse des actifs financiers

La croissance des actifs financiers des agents économiques s'intensifie en 2017, avec +6,3 % sur un an, soit une augmentation de 453,8 millions € suivant la hausse de 3,0 % en 2016.

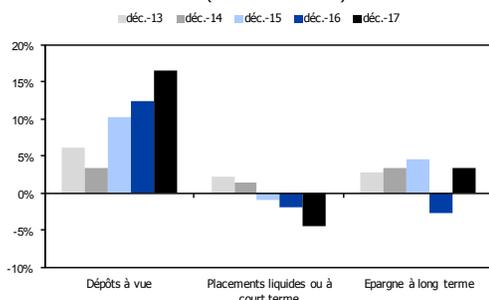
Sur les cinq dernières années, la croissance annuelle moyenne des placements est de 4,1 %.

Évolution des actifs financiers



Source : IEDOM.

Encours des avoirs financiers de la clientèle (Glissement annuel)



Source : IEDOM.

Moteur de cette évolution, la collecte des dépôts à vue est particulièrement dynamique. La croissance annuelle s'accroît (+16,6 % après +12,3 % en 2016), renforçant l'importance de ce type d'actifs pour les agents économiques. Les dépôts à vue représentent désormais 43,4 % de la totalité des actifs.

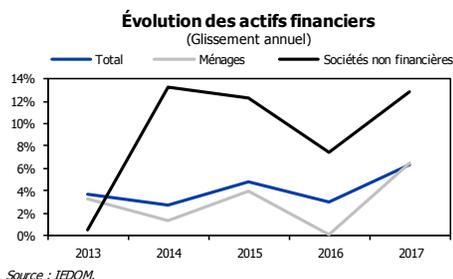
L'épargne à long terme progresse de 3,5 %, dynamisée par les placements en assurance-vie des ménages (+5,4 %).

Les placements à court terme enregistrent une nouvelle baisse de leur encours (-4,5 %), du fait de leur moindre attractivité liée au contexte de taux bas.

<sup>1</sup> Le périmètre d'étude de cette section évolue pour se concentrer sur la Guadeloupe hors îles du Nord.

## Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

Les ménages détiennent 5,5 milliards € d'actifs dans les établissements de crédit, soit 71,3 % des avoirs totaux. Leurs placements rebondissent en 2017, ils augmentent de 6,4 % après une année 2016 stable, portés par la croissance des contrats d'assurance-vie (26,9 % de leurs avoirs) et des comptes courants (30,3 %).

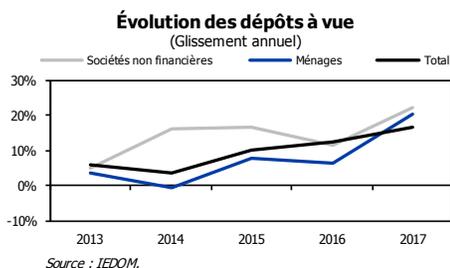


Les avoirs des entreprises continuent de croître à un rythme soutenu (+12,9 % après +7,5 % en 2016). Celles-ci détiennent 23,9 % des actifs financiers, soit un montant de 1,8 milliard €.

Les autres agents économiques enregistrent une forte baisse de leurs avoirs financiers (-19,0 %), ils détiennent 4,8 % des actifs financiers.

### 1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts s'établissent à 3,3 milliards € en 2017, soit une hausse de 16,6 %. Sur cinq ans, ils augmentent de 9,7 % en moyenne annuelle. Cette tendance est imputable au coût d'opportunité favorable au compte courant dans un environnement à taux d'intérêt bas.



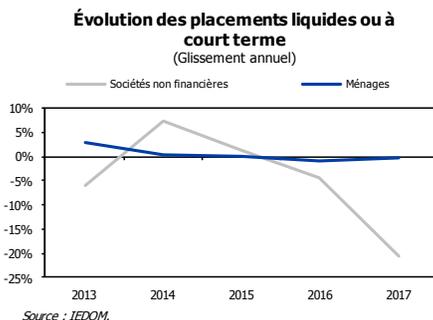
Les sociétés non financières et les ménages contribuent fortement à cette évolution (respectivement +22,3 % et +20,5 % sur un an). Les dépôts à vue des autres agents économiques suivent la tendance générale de leurs placements et enregistrent une baisse de 21,5 %.

En 2017, les ménages détiennent 46,8 % des dépôts à vue (+1,5 point). La part détenue par les entreprises augmente et s'élève à 45,7 % (après 43,6 % en 2016). Les dépôts à vue des autres agents économiques représentent 7,5 % du total (-3,7 points).

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

L'encours de placements liquides s'établit à 2,0 milliards € en 2017. Le recul de ces actifs se constate depuis 2015 et s'amplifie en 2017 (-4,5 % après -1,8 % en 2016). Ils sont notamment délaissés par les entreprises (-20,7 %) et les autres agents (-18,1 %).

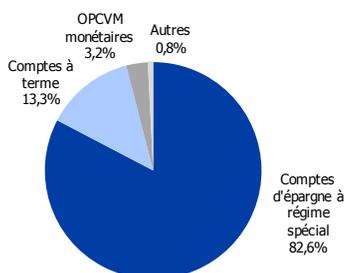
Le niveau des taux de marché pénalise les placements qui y sont indexés (-25,0 %), dont les dépôts à terme (-18,8 %), qui représentent 76,7 % des placements indexés.



Malgré le recul des placements indexés dans les actifs des ménages (-30,9 %), l'ensemble de leurs placements liquides ou à court terme n'enregistre qu'une légère baisse sur un an (-0,2 %).

En effet, 96,0 % de ces placements reposent sur des comptes d'épargne à régime spécial<sup>1</sup> et ces actifs augmentent de 1,7 % en 2017. L'encours sur les livrets A et bleus s'élève à 716,4 millions € (+1,1 %), soit 35,4 % des placements liquides. La collecte des livrets de développement durable poursuit sa progression (+3,2 %). À l'inverse, les comptes d'épargne logement enregistrent une nouvelle décollecte de 3,0 %.

**Ventilation par nature**



Source : IEDOM.

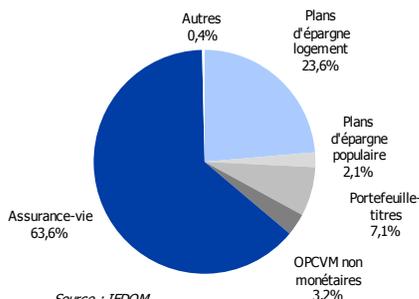
Les comptes d'épargne à régime spécial représentent 82,6 % de la totalité des placements liquides ou à court terme, ils augmentent de 1,3 % en 2017 grâce aux ménages. Ces actifs reculent de 12,3 % pour les entreprises et de 1,3 % pour les autres agents.

## 1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

Après avoir enregistré une baisse de 2,7 % en 2016, l'épargne de long terme rebondit en 2017 (+3,5 %). Elle s'établit à 2,3 milliards €, un niveau légèrement supérieur à celui de 2015.

L'encours détenu par les ménages (97,4 % de l'épargne à long terme) augmente de 3,2 %. L'assurance-vie, premier placement à long terme des ménages (65,2 % de l'épargne à long terme des ménages) gagne en attractivité et croît de 5,4 %.

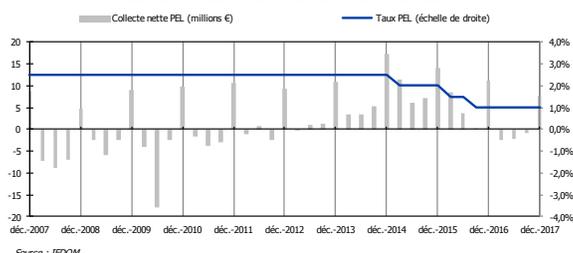
**Ventilation par nature**



Source : IEDOM.

Les plans d'épargne logement (PEL) progressent de 0,5 %, ils concentrent 24,3 % de l'épargne longue des ménages. Sur les cinq dernières années, l'encours des PEL a augmenté en moyenne annuelle de 4,5 %.

**Évolution trimestrielle de la collecte nette du PEL**

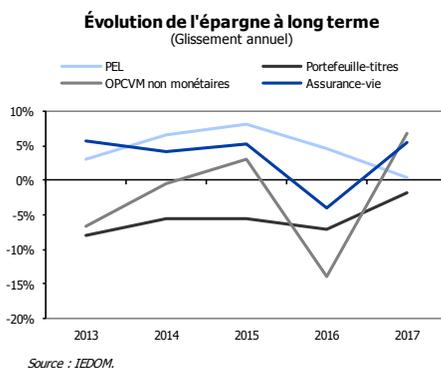


Source : IEDOM.

<sup>1</sup> Les ménages sont les principaux détenteurs de comptes d'épargne à régime spécial. Les avoirs qu'ils détiennent sous cette forme se répartissent entre livrets A et bleus, livrets ordinaires, livrets de développement durable, comptes d'épargne logement, livrets d'épargne populaire et livrets jeunes.

La rémunération du PEL se fait, durant toute la période d'épargne, au taux en vigueur à la souscription du contrat. En 2015 et 2016, l'annonce des baisses de taux des PEL a incité les épargnants à les anticiper et à favoriser ce support. En effet, la collecte nette s'est accélérée avant chaque changement.

La gestion extinctive des plans d'épargne populaire s'est traduite, à nouveau, par une baisse de l'encours (-6,6 %), pour s'établir à 49,4 millions € à fin 2017. En parallèle, l'encours des portefeuilles-titres recule (-1,9 % après -7,2 % en 2016), l'intérêt porté par la clientèle à ce type de produits demeurant faible (7,1 % de l'épargne à long terme). Enfin, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) non monétaires augmentent sur un an (+6,8 % contre -13,9 % en 2016).

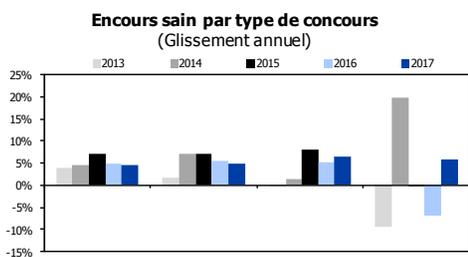
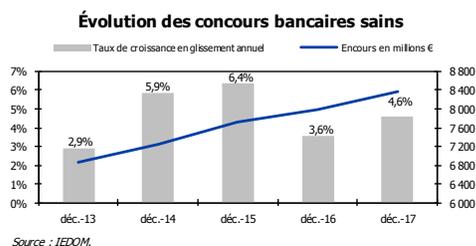


## 2. Les concours à la clientèle

### Une activité de financement dynamique

Au 31 décembre 2017, les établissements de crédit détiennent 8,4 milliards € d'encours sain de crédit.

L'activité est bien orientée sur l'année pour l'ensemble des types de financement, enregistrant une progression de 4,6 % en 2017 (+365,6 millions €), dans la moyenne des 5 dernières années.



Les crédits à l'habitat progressent de 4,7 % sur un an (+4,8 % en 2016) et représentent 47,1 % de l'encours sain. Ces crédits sont particulièrement dynamiques pour les ménages (+6,5 %) qui en détiennent 63,7 %. Les crédits immobiliers aux entreprises augmentent légèrement (+1,7 %), après une année 2016 marquée par une forte augmentation (+7,0 %).

En dépit d'une croissance ralentie (+4,8 % après 5,6 % en 2016), les crédits d'investissement progressent, ils représentent 30,4 % des concours bancaires sains. Les entreprises sont les principales bénéficiaires de ce type de financement, elles détiennent 61,9 % des crédits d'investissement.

Sur un an, l'encours sain de crédit d'investissement augmente de 11,6 % pour les entreprises après une hausse de 4,1 % en 2016. Au contraire, ce type de financement

enregistre une baisse de 4,5 % pour les collectivités locales après avoir augmenté de 7,7 % en 2016.

Les crédits à la consommation s'inscrivent à la hausse (+6,6 % sur un an soit +1,4 point par rapport à 2016). Uniquement à destination des ménages, ils représentent 14,0 % de l'encours des établissements bancaires.

Les crédits d'exploitations rebondissent en 2017 (+5,7 %) après un recul de 6,8 % en 2016. Ils concentrent 4,1 % de l'encours sain au 31 décembre.

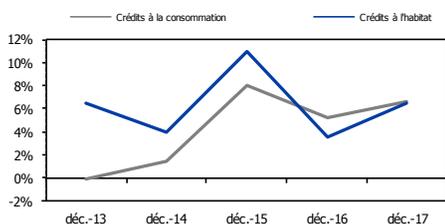
### Une évolution contrastée des encours

Sur un an, l'encours sain de crédits des entreprises continue de progresser (+6,5 %), de même que celui des ménages (+6,5 %).

À l'inverse, les crédits aux collectivités locales chutent de 4,2 % au même titre que ceux accordés aux autres agents (-5,3 %).

### Le financement des ménages est dynamique

**Évolution des crédits à la consommation et à l'habitat des ménages**  
(Glissement annuel)



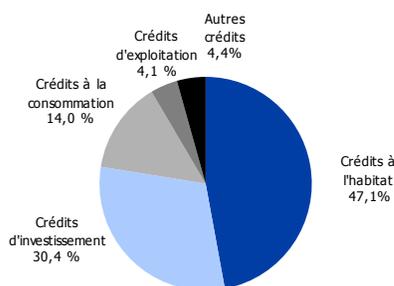
Source : IEDOM.

### Le financement des équipements s'intensifie dans les entreprises

39,7 % des crédits sont destinés aux entreprises. Il s'agit principalement de crédits d'investissement (47,4 %) et de crédits immobiliers (43,0 %).

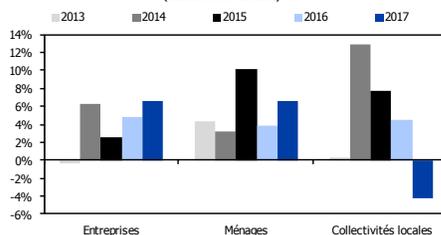
Les crédits d'investissement sont particulièrement dynamiques (+11,6 % après +4,1 % en 2016). Ils se composent principalement de crédits à l'équipement (86,3 %). En parallèle, les crédits immobiliers augmentent de 1,7 % après une hausse de 7,0 % en 2016.

**Ventilation de l'encours sain par nature au 31 décembre 2017**



Source : IEDOM.

**Encours sain par agent (hors "autres agents")**  
(Glissement annuel)



Source : IEDOM.

Les ménages sont les principaux bénéficiaires du financement bancaire avec 44,0 % de l'encours sain.

Les crédits des ménages financent à 68,2 % leur habitat et à 31,7 % leur consommation. Les crédits à l'habitat à destination des ménages sont particulièrement dynamiques, il progresse de 6,3 % en moyenne annuelle sur cinq ans (+4,2 % pour les crédits à la consommation).

## Les collectivités locales peinent à financer leurs investissements

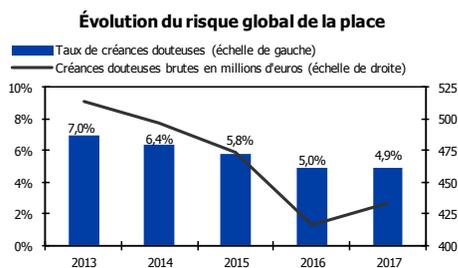
Le financement du secteur public (12,0 % de l'encours sain) enregistre une décroissance de 4,2 % en 2017. À 1,0 milliard €, l'encours se compose à 96,7 % de crédits à l'investissement.

À 356,2 millions €, l'encours de crédits en faveur de la catégorie de clientèle « autres agents » se réduit en 2017 (-5,3 %) après avoir enregistré une forte baisse en 2016 (-9,7 %).

## La sinistralité de la place bancaire se stabilise

Les créances douteuses, indicateur de la sinistralité de la place bancaire, s'élevaient à 434,0 millions € en 2017. En amélioration depuis 2010, le recul de la sinistralité connaît un coup d'arrêt en 2017, les créances douteuses augmentent de 4,2 % (+17,6 millions €).

Toutefois relativement au volume de l'encours de crédit, les créances douteuses ne représentent plus que 4,9 % du montant des crédits (-0,1 point), signe d'une stabilisation du risque global de la place.



Source : IEDOM.

En effet, le taux de créances douteuses est en diminution progressive depuis 2010, enregistrant une baisse annuelle moyenne de 0,6 point.

## Une évolution contrastée des indicateurs de vulnérabilité

Le nombre d'incidents de paiement sur effets de commerce, cumulé sur un an, augmente légèrement en volume (+0,4 %), mais diminue en valeur (-8,0 %). Le nombre de personnes morales en interdiction bancaire (2 995) baisse de 1,6 %.

Les indicateurs de vulnérabilité économique des ménages continuent de s'améliorer. Le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire diminue (-6,6 %) et atteint 17 445 personnes. Néanmoins, le nombre de retraits de carte bancaire (6 544) augmente de 17,9 % par rapport à 2016. Le nombre d'incidents de paiement par chèque est en retrait de 8,7 %.

### 3. La circulation fiduciaire

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'IEDOM assure dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, la mise en circulation et l'entretien des billets pour le compte de la Banque de France, et des pièces métalliques pour le compte du Trésor. La distribution au public est ensuite effectuée par les banques commerciales via leurs distributeurs automatiques, en majorité, ou via certains de leurs guichets en agence.

Le recyclage et la remise en circulation des coupures sont réalisés en grande partie à l'IEDOM. Certains opérateurs privés, sous l'autorité de l'IEDOM, effectuent ces opérations de reconditionnement pour une remise en circulation des billets répondant aux normes de qualité.

#### 3.1 LES BILLETS EUROS

En 2017, après quatre années consécutives de baisse, le nombre de billets mis en circulation par l'agence IEDOM de Guadeloupe se stabilise (-0,1% par rapport à 2016). Il s'établit à 70,2 millions de billets. Le nombre de billets retirés de la circulation s'inscrit, pour sa part, en baisse de 2,6 % sur un an, à 67,3 millions de billets.

Plusieurs facteurs influencent les opérations au guichet de l'IEDOM, notamment le développement de la remise en circulation directe des billets par des opérateurs privés, le contexte économique et la concurrence des autres moyens.

Par différence, l'émission nette sur l'année s'établit à 2,9 millions de billets pour une valeur de 105 millions € toutes coupures confondues.

##### Émissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 16/15
En nombre	Billets émis	69 974	73 767	72 761	71 669	70 304	70 204	-0,1%
	Billets retirés	69 003	73 403	71 068	69 466	69 077	67 305	-2,6%
	<b>Émission nette</b>	<b>971</b>	<b>364</b>	<b>1 693</b>	<b>2 203</b>	<b>1 227</b>	<b>2 899</b>	<b>136,3%</b>
	Circulation en fin d'année	15 684	16 048	17 741	19 944	21 171	24 070	13,7%
En valeur (en millions d'€)	Billets émis	2 081	2 146	2 110	2 049	1 974	1 960	-0,7%
	Billets retirés	2 027	2 117	2 025	1 963	1 914	1 855	-3,1%
	<b>Émission nette</b>	<b>54</b>	<b>29</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>60</b>	<b>105</b>	<b>75,0%</b>
	Circulation en fin d'année	863	892	977	1 064	1 124	1 229	9,3%
<b>Émission nette par habitant*</b>					2 645	2 809	3 122	11,1%

Source : IEDOM

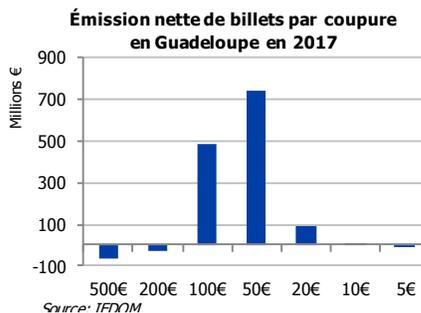
\* Estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2017 - Insee = 393 640 personnes

Fin 2017, l'émission nette cumulée en Guadeloupe depuis la mise en circulation de l'euro atteint 24,1 millions de coupures, pour une valeur cumulée de plus de 1,2 milliard €. Ces billets ne sont pas exclusivement en circulation dans le département : aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM doivent être ajoutés ou retranchés les billets importés ou exportés à l'occasion des mouvements de voyageurs détenant des euros.

En Guadeloupe, l'émission nette cumulée par habitant se chiffre à 3 122 euros en 2017, après 2 809 € en 2016. En Martinique, elle s'élève à 3 011 €, tandis qu'en Guyane et à La Réunion les niveaux sont plus élevés, à respectivement 14 417 € et 3 916 €. L'émission nette cumulée par habitant s'élève à 1 927 € au niveau national.

En Guadeloupe, les coupures de 50 et 100 euros prédominent dans la circulation monétaire : elles représentent respectivement 61,4 % et 20,3 % du nombre de billets cumulés émis à fin 2017 (en valeur, respectivement 60,2 % et 39,8 %).

En 2017, 1 505 billets apocryphes (non authentiques) ont été saisis après 661 en 2016 et 1 104 en 2015, soit une hausse de 127,7 % par rapport à l'année précédente, toutes coupures confondues.



La coupure de 50 € représente 71,9 % des billets apocryphes saisis. Les contrefaçons restent artisanales et de qualité médiocre dans le département, contrairement aux saisies provenant de l'extérieur, collectées essentiellement en janvier, juin et décembre.

### LA NOUVELLE GAMME DE BILLETS EN EUROS

Une deuxième série de billets en euros nommée « Europe » a été mise en circulation progressivement depuis 2013. Celle-ci comporte des signes de sécurité plus faciles à contrôler et plus difficiles à contrefaire.

Quatre coupures « €S2 » sont désormais dans le circuit économique. Il s'agit du billet de 5 €S2, depuis 2013, le 10 €S2 depuis 2014, le 20 €S2 depuis 2015 et, depuis le 4 avril 2017, le billet de 50 €S2. 9,5 milliards d'exemplaires de ce dernier ont été produits pour les 19 pays membres. Cette coupure occupe la première place en nombre de billets en circulation dans la zone euro (45,1 % du nombre total de billets toutes coupures confondues).

Les coupures de l'ancienne gamme conservent néanmoins leur cours légal. Elles garderont toujours leur valeur et pourront être échangées auprès de l'IEDOM sans limite de temps.

La BCE a par ailleurs indiqué que les nouvelles séries « Europe » de billets de 100 € et 200 € devraient être introduites début 2019 afin de compenser le retrait du billet de 500 €S1. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a en effet décidé, le 4 mai 2016, de mettre fin à la production du billet de 500 €S1 d'ici fin 2018. Le billet de 500 €S1 pourra être échangé, sans limite de durée contre des billets de montant inférieur.

## 3.2 LES PIÈCES EUROS

En 2017, 24,1 millions de pièces en euros ont été émises par l'agence IEDOM de Guadeloupe et 10,1 millions ont été retirées de la circulation, ce qui représente une émission nette de 13,9 millions de pièces (-8,6 % sur un an), pour une valeur de 1,8 million € sur la période. Les pièces les plus émises sont celles de faible valeur (0,01 €, 0,02 € et 0,05 €) représentant respectivement : 38,0 %, 24,4 % et 15,7 % du volume d'émission nette.

### Émissions, retraits et circulation de pièces en euros

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 16/15
En nombre	Pièces émises	24 334	23 472	23 137	23 793	24 097	24 125	<b>0,1%</b>
	Pièces retirées	14 684	7 692	11 722	9 815	8 835	10 176	<b>15,2%</b>
	<b>Émission nette</b>	<b>9 650</b>	<b>15 780</b>	<b>11 415</b>	<b>13 978</b>	<b>15 262</b>	<b>13 949</b>	<b>-8,6%</b>
Circulation en fin d'année		195 192	210 972	222 387	236 365	251 627	265 576	<b>5,5%</b>
En valeur (en millions d'€)	Pièces émises	8,9	8,8	8,0	8,2	8,3	8,4	<b>1,2%</b>
	Pièces retirées	8,2	6,3	7,4	6,0	6,5	6,6	<b>1,5%</b>
	<b>Émission nette</b>	<b>0,7</b>	<b>2,6</b>	<b>0,6</b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0%</b>
Circulation en fin d'année		25,7	28,3	28,9	31,1	32,9	34,7	<b>5,5%</b>

Source : IEDOM

## 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

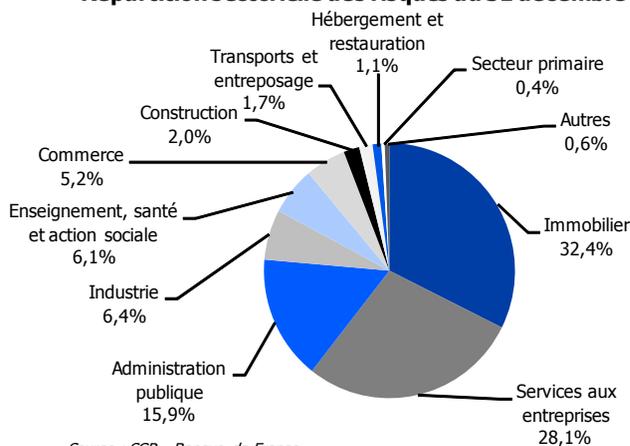
Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département, et excluent les engagements hors bilan. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

Au 31 décembre 2017, le total des risques déclarés par les établissements bancaires au service central des risques (SCR) de la Banque de France s'élève à 5,8 milliards €. Ils augmentent de 4,0 % sur un an (après +2,4 % en 2016). Ces risques concernent 7 340 bénéficiaires déclarant un encours moyen de 791 811 €.

Les crédits à moyen et long terme alimentent l'essentiel du financement de l'économie guadeloupéenne. Ils représentent 89,9 % du total des risques (+0,5 point sur un an). Les lignes de crédits à court terme concentrent 6,2 % de l'encours total (-0,2 point). La part du financement par crédit-bail diminue à 3,8 % des risques (-0,4 point).



### Répartition sectorielle des risques au 31 décembre 2017



Le secteur immobilier mobilise les risques les plus importants (1,9 milliard €, soit 32,4 % des risques recensés au SCR), suivi par les services aux entreprises (1,6 milliard €, soit 28,1 % du total) et les administrations publiques locales (921,7 millions €, soit 15,9 %). Ces trois secteurs concentrent ainsi plus des trois quarts des risques de la place.

## 4.1 LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

À fin 2017, le montant total des risques déclarés sur le secteur immobilier progresse de 3,8 % sur un an (soit +68,9 millions €), après une hausse de 5,1 % en 2016. En 2017, 2 513 entités ont fait l'objet d'une déclaration dans ce secteur, l'encours moyen s'élevant à 749 257 €.

Le financement des activités de location de biens immobiliers<sup>1</sup> (+3,7 % en 2017) totalise 94,0 % de l'encours immobilier, parmi lesquelles 31,1 % des risques sont portés par les sociétés civiles immobilières (SCI).

Les « activités des marchands de biens immobiliers » (achat et vente d'immeubles résidentiels ou non, maisons d'habitation et terrains) et les activités immobilières pour compte de tiers (essentiellement l'administration d'immeubles et les agences immobilières) représentent respectivement 3,8 % et 2,3 % des encours du secteur immobilier.

### Évolution des risques sur le secteur de l'immobilier (en millions €)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Location et exploitation de biens immobiliers	1 490,6	1 504,9	1 569,6	1 629,3	1 706,6	1 769,0	3,7%
<i>dont sociétés civiles immobilières</i>	<i>510,7</i>	<i>512,3</i>	<i>546,0</i>	<i>555,6</i>	<i>550,4</i>	<i>585,6</i>	<i>6,4%</i>
Activités des marchands de biens immobiliers	45,1	52,7	260,6	58,1	64,8	71,1	9,8%
Activités immobilières pour compte de tiers	38,6	37,5	37,5	38,2	42,6	42,7	0,3%
<b>Total</b>	<b>2 039,9</b>	<b>2 054,7</b>	<b>2 153,1</b>	<b>1 725,6</b>	<b>1 814,0</b>	<b>1 882,9</b>	<b>3,8%</b>

Source : SCR - Banque de France.

Il s'agit essentiellement de risques à moyen et long terme (94,6 % du total des crédits consentis dans l'immobilier), contre 3,7 % pour le crédit-bail et 1,7 % pour les financements à court terme.

## 4.2 LE FINANCEMENT DES SERVICES AUX ENTREPRISES

### Évolution des risques sur le secteur des services aux entreprises (en millions €)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 004,7	1 045,8	911,9	1 184,5	1 258,6	1 288,0	2,3%
Activités financières et d'assurance	164,0	182,0	176,5	174,0	156,7	161,1	2,8%
Activités de services administratifs et de soutien	159,4	151,1	159,5	156,6	145,9	151,7	4,0%
Information et communication	10,4	4,9	7,1	7,0	10,7	15,9	48,6%
Autres activités de services	34,7	43,0	38,2	19,3	17,2	18,9	10,1%
<b>Total</b>	<b>1 373,2</b>	<b>1 426,9</b>	<b>1 293,2</b>	<b>1 541,4</b>	<b>1 589,0</b>	<b>1 635,5</b>	<b>2,9%</b>

Source : SCR - Banque de France.

À fin 2017, l'encours de crédit sur les services aux entreprises poursuit son ralentissement (+2,9 % sur un an, soit +46,5 millions €), après +3,1 % en 2016 et +19,2 % en 2015. Le secteur comptabilise 1 139 bénéficiaires pour un encours moyen déclaré de 1,4 million €. La progression des risques sur les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (+2,3 % sur un an) explique l'essentiel de la croissance du secteur qui concentre 78,8 % de l'encours.

<sup>1</sup> Ces activités comprennent notamment celles des sociétés de location immobilière à loyers modérés (Société immobilière de la Guadeloupe, HLM de la Guadeloupe et Société Pointoise d'HLM de la Guadeloupe).

Après une année de repli, les risques sur les « activités financières et d'assurance » (9,9 % de l'encours des services aux entreprises) et sur les « activités de services administratifs et de soutien » (9,3 % du total) repartent à la hausse (respectivement +2,8 % et +4,0 % en 2017).

L'encours de risque sur les activités d'« information et communication », qui représente 1,2 % de l'ensemble, poursuit sa forte progression (+48,6 %, après +52,1 % en 2016).

### 4.3 LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2017, l'encours de crédits des administrations publiques locales<sup>1</sup> est quasi stable (+0,6 % sur un an, après +2,5 % en 2016). Il couvre 15,9 % des encours déclarés au SCR, dont 98,4 % sur le moyen ou long terme.

L'encours des communes et communautés de communes, premiers emprunteurs du secteur public local (40,5 % de l'ensemble) diminue en 2017 (-2,1 %, après +0,2 % un an plus tôt). L'encours porté par le Conseil régional (29,3 % des risques déclarés par les administrations publiques locales) s'inscrit également en baisse (-8,6 %, après +3,8 % en 2016). À l'inverse, l'encours du Conseil départemental (14,9% de l'encours total) accélère son rythme de croissance (+19,6 % en 2017, après +3,3 %).

#### Évolution des risques des administrations publiques locales<sup>2</sup> (en millions €)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. 17/16
Communes	317,2	356,5	375,5	371,8	374,0	367,2	-1,8%
Communautés de communes	7,2	9,3	7,5	8,4	7,0	5,7	-19,0%
Conseil régional	194,9	216,1	216,0	284,5	295,4	270,1	-8,6%
Conseil départemental	109,4	98,9	107,7	110,9	114,6	137,0	19,6%
Autres	67,4	69,3	98,0	118,3	125,6	141,8	12,9%
<b>Total</b>	<b>696,2</b>	<b>750,1</b>	<b>804,8</b>	<b>893,8</b>	<b>916,5</b>	<b>921,7</b>	<b>0,6%</b>

Source : SCR - Banque de France.

<sup>1</sup> Communes, communautés de communes, Conseil départemental, Conseil régional, syndicats intercommunaux, collectivités, communautés d'agglomérations et autres établissements publics administratifs.

<sup>2</sup> Y compris Collectivité de Saint-Martin.

## 5. Le surendettement

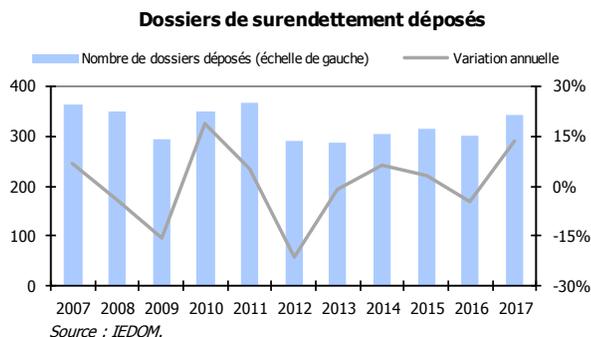
### 5.1 L'ÉVOLUTION DU SURENDETTEMENT

Le surendettement traduit l'incapacité pour un ménage de faire face à l'ensemble de ses dettes bancaires et non bancaires (charges courantes : eau, électricité, loyer). L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure, dans le cadre de ses missions de service public, le secrétariat de la Commission de surendettement de la Guadeloupe.

En 2017, 341 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de l'IEDOM Guadeloupe (contre 300 en 2016), soit une hausse prononcée de 13,7 % (-4,8 % en 2016). Cette hausse est liée à une augmentation du nombre d'expulsions locatives, en lien avec la reprise de la CCAPEX<sup>1</sup> (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) après une période de vacance de six mois. En effet, le dépôt d'un dossier de surendettement peut permettre la suspension de la procédure d'expulsion.

Dans un contexte de baisse de la population, le nombre de dossiers déposés par habitant augmente de 0,2 point (1,1 dossier pour 1 000 habitants). Le taux de dépôt en Guadeloupe demeure très faible par rapport à la France hors DOM (3,4 dossiers pour 1 000 habitants).

Sur l'ensemble des dossiers déposés, 21,5 % sont issus d'un redépôt et 88,9 % ont été déclarés recevables.



### 5.2 LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

En 2017, l'endettement s'établit en moyenne à 44 776,5 €, en baisse de 11,5 % par rapport à 2016 (50 613,7 €).

Les dettes financières représentent 76,4 % de l'endettement global des guadeloupéens et concernent 86,8 % des dossiers. Les dettes à la consommation (37,2 % de l'endettement global) en constituent la plus grande part, suivies des dettes immobilières (36,0 %).

Les dettes de charges courantes comptent pour 14,3 % de l'endettement global et concernent 91,6 % des dossiers.

Pour l'ensemble des DOM, les dettes financières concernent 53,8 % de l'endettement global, dont 27,1 % de dettes immobilières et 25,1 % de dettes à la consommation.

<sup>1</sup> Instaurées dans chaque département depuis 2009, les CCAPEX sont compétentes pour l'ensemble des procédures d'expulsion, qu'elles résultent d'un impayé ou de troubles de voisinage ou de la reprise du logement par le bailleur à la fin du bail pour vente ou occupation personnelle.

## 5.3 LA TYPOLOGIE DES SURENDETTÉS

### Prépondérance des personnes seules

En 2016, 82,8 % des débiteurs en situation de surendettement en Guadeloupe sont célibataires, séparés/divorcés ou veufs. Les femmes représentent 66,8% de la population des surendettés. Celle-ci concentre également une part importante de locataires (61,9 %) et de personnes en difficultés professionnelles<sup>1</sup> (48,6 %). D'un point de vue socioprofessionnel, 51,2 % des surendettés sont des employés. Enfin, parmi les différentes classes d'âges, les personnes âgées de 45 à 54 ans sont les plus représentées (30,1 %).

### De faibles niveaux de ressources

En 2016, 74,7 % des ménages surendettés ont des ressources mensuelles inférieures ou égales à 2 000 €. Pour 38,6 % des foyers surendettés, les ressources sont inférieures au SMIC. Les ressources de 18,5 % des foyers surendettés ne dépassent pas le montant du RSA.

Le faible niveau de ressources des personnes surendettées affecte leurs capacités de remboursement, c'est-à-dire les ressources disponibles, déduction faite des sommes nécessaires au paiement des charges courantes (loyers, charges locatives, subsistance du débiteur et de son foyer, etc.). En 2016, seuls 15,0 % des dossiers présentent une capacité de remboursement supérieure ou égale à 800 € et 41,6 % d'entre eux n'en ont aucune.

## 5.4 LE CADRE LÉGAL

La loi « Neiertz », votée en 1989, a permis la mise en place d'une Commission de surendettement dans chaque département de métropole et d'outre-mer pour traiter le surendettement actif. Leurs rôles et attributions ont été élargis en 1995 et 1998 pour y inclure le surendettement passif. L'effacement partiel de l'endettement a été rendu possible dès 1998. D'autre part, la loi « Borloo » a instauré en 2003 un mécanisme de faillite civile dite procédure de rétablissement personnel.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le volet de la réforme « Lagarde » portant sur le dispositif d'accompagnement des personnes surendettées est entré en vigueur avec trois objectifs : une commercialisation responsable du crédit à la consommation, une meilleure prévention du surendettement et une amélioration de la protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement.

En 2013, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet a mis en place une simplification de la procédure de surendettement et une meilleure articulation des dispositions relatives au logement.

En 2016, la durée d'étalement des plans de redressement a été réduite de 8 à 7 ans, suite à l'application de la loi « Hamon », celle-ci pouvant être dépassée dans certains cas. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, deux nouvelles lois sont entrées en vigueur afin d'accélérer les procédures<sup>2</sup>. Les mesures recommandées par la commission de surendettement sont imposées dans la plupart des cas, sans homologation judiciaire. Par ailleurs, seuls les débiteurs possédant un bien immobilier peuvent désormais envisager une conciliation avec leurs créanciers.

---

<sup>1</sup> Chômeurs, sans profession ou sans activité professionnelle.

<sup>2</sup> Il s'agit des lois dites « Sapin II » et « justice 21 ».



# ANNEXES

# 1. Liste des établissements de crédits installés localement

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse	Groupe bancaire de référence	Effectif	Total bilan local (M€)
<b>Banques AFB</b>					
Le Crédit Lyonnais (LCL)	1847,9	Immeuble LCL Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe LCL	160	609,8
BNP Paribas Antilles-Guyane	6,4	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	172	956,1
Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA)	17,3	Siège administratif Immeuble le Diamant, Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe Société Générale	77	323,5
La Banque Postale	4046,4	44, rue du Docteur Joseph Pitat 97 100 Basse-Terre	La Poste	188	2918,7
Bpifrance Financement	839,9	AFD - Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPI	1	28,3
<b>Banques mutualistes ou coopératives</b>					
BRED – Banque Populaire	638,8	Bd Marquisat de Houelbourg, Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	236	1661,9
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe (CRCAMG)	39,2	ZA Petit-Perou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit Agricole SA	420	2118,4
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG)	2,4	Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahaut	Groupe Crédit Mutuel	54	712,3
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	759,8	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	275	1421,3
CASDEN - Banque Populaire	282,3	Immeuble SODEGA Carrefour de Baimbridge 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	4	484,21
<b>Sociétés de financement</b>					
Crédit Moderne Antilles Guyane (CMAG)	18,7	Rue René Rabat, Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BNP Paribas	106	738,8
Cafineo	8,3	Rue René Rabat, Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BNP Paribas	0	117,7
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,4	Le Patio Grand-Camp 97 139 Les Abymes	RR Investissement	2	10,3
SOMAFI-SOGUAFI	19,1	ZAC de Houelbourg Voie Verte 31, rue Henri Becquerel 97 122 Baie-Mahaut	Groupe General Electric Money	85	279,5
Agence Française de Développement (AFD)	400,0	Parc d'activités de la Jaille - Bât.7 97 122 Baie-Mahaut		22	568,3
<b>Établissements de crédit spécialisés</b>					
Natixis Factor	19,9	Centre d'affaires BRED Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	9	28,5
BRED – Cofilease	12,2	Bd Marquisat de Houëlbourg, Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	2	29,4
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	Carrefour Raizet-Baimbridge BP 294 97 178 Pointe-à-Pitre Cedex	Groupe BPCE	0	
<b>Établissements à statut particulier</b>					
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)		Parc d'activités de la Jaille - Bât.4 97 122 Baie-Mahaut	Groupe CDC	9	2524,9
<b>Total</b>				<b>1 822</b>	<b>15 532</b>

Source : IEDOM.

## 2. Les principaux faits juridiques et réglementaires en 2017

---

Janvier

---

### **Modification de la liste des pièces justificatives nécessaire pour l'exercice du droit au compte auprès de la Banque de France et de l'IEDOM**

Dans le cadre de la transposition de la directive 2014/92/UE sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement, le changement de compte de paiement et l'accès à un compte de paiement, il est ajouté une déclaration sur l'honneur attestant le fait que le demandeur ne dispose d'aucun compte de dépôt à son nom à la liste des pièces justificatives devant être fournies à la Banque de France et à l'IEDOM pour l'exercice du droit au compte. Cet ajout concerne à la fois les personnes physiques et les personnes morales de droit privé (sociétés ou associations).

L'arrêté est entré en vigueur le 23 juin 2017.

**Arrêté du 10 janvier 2017**

### **Adaptations des dispositions relatives à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM)**

Le décret permet de procéder aux adaptations des dispositions relatives à l'IEDOM rendues nécessaires par les modifications issues de l'article 152 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

**Décret n° 2017-88 du 26 janvier 2017**

Février

---

### **Contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation et simplifiant le dispositif de mise en œuvre des obligations en matière de conformité et de sécurité des produits et services**

La loi de ratification du 21 février 2017 corrige quelques erreurs, plus ou moins importantes, et modifie certaines dispositions des ordonnances n° 2016-301 du 14 mars 2016 relatives à la partie législative du code de la consommation et n° 2016-351 du 25 mars 2016 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation et simplifiant le dispositif de mise en œuvre des obligations en matière de conformité et de sécurité des produits et services (non alimentaires). La notion de « non professionnel » est définitivement arrêtée dans le code de la consommation.

À l'article liminaire du code de la consommation, la notion de « non professionnel », qui a fait son entrée dans le code suite à sa recodification par l'ordonnance du 14 mars 2016, est modifiée. Jusqu'à présent, un non-professionnel est défini comme « toute personne morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ». Il est donc vu comme le contraire du professionnel et ne se définit pas en tant que personne physique, à la différence du consommateur.

Se voient également étendues aux non-professionnels les règles de protection contre les pratiques commerciales trompeuses prévues à l'article L. 121-5 du code de la consommation.

Plus particulièrement, pour les métiers de l'IEDOM, la loi :

- touche le surendettement (article 14) : exclusion officielle et légale des amendes de la procédure de surendettement ;
- concerne le service Infobanque : articles 9 et 10 (mise à jour des fiches en matière de crédits).

*LOI n° 2017-203 du 21 février 2017*

## **Loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique**

La loi vise à i) résorber les écarts de niveaux de développement entre l'Hexagone et l'Outre-mer en matière « économique, sociale, sanitaire, de protection et de valorisation environnementales, ii) remédier à la différence d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, aux services publics, aux nouvelles technologies et à l'audiovisuel » et iii) réduire des écarts de niveaux de vie et de revenus entre tous les territoires. Pour atteindre ces objectifs, un plan de convergence est adopté pour chaque collectivité : document de programmation conclu entre l'Etat et la collectivité, en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux, il contient une partie diagnostic pour chaque territoire – économique, sanitaire, social, financier, environnemental, sur les inégalités de revenus et de patrimoine, les discriminations – et une partie relative à la stratégie de convergence de long terme et à ses orientations fondamentales. L'application du plan est suivie par les différentes collectivités qui établissent un rapport sur les orientations budgétaires et par la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat outre-mer dans son rapport annuel. Ce plan de convergence est décliné en contrats de convergence, d'une durée maximale de six ans, précisant l'ensemble des actions à mettre en place et leur programmation financière.

Outre la stratégie de convergence, la loi prévoit de nombreuses dispositions en matière sociale, de continuité territoriale et d'éducation.

S'agissant du volet économique, elle contient des dispositions permettant de limiter les prix. Ainsi, dans les collectivités de l'article 73, le représentant de l'Etat peut désormais négocier un accord de modération du prix global de certains produits de consommation courante non seulement avec les organisations professionnelles, mais aussi, désormais, avec les entreprises de fret maritime. De même, en Guyane et à Mayotte, une expérimentation de cinq ans est mise en place pour permettre la négociation d'un prix professionnel maximal pour l'activité de gros des grandes et moyennes surfaces à l'égard des petites surfaces de commerce de détail.

*Loi n° 2017-256 du 28 février 2017*

Mars

---

### **Délai pendant lequel le créancier peut s'opposer à la proposition de plan conventionnel de redressement**

Le décret a pour objet de fixer le délai prévu à l'article L. 732-3 du code de la consommation pendant lequel les créanciers peuvent refuser la proposition de plan conventionnel de redressement élaborée par la commission de surendettement. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

***Décret n° 2017-302 du 8 mars 2017***

### **Délai pendant lequel le créancier peut s'opposer à la proposition de plan conventionnel de redressement pris en application de la loi Sapin II**

Le décret a pour objet de fixer le délai prévu à l'article L. 732-3 précité pour refuser la proposition de plan conventionnel. Ainsi, aux termes du nouvel article D. 732-3 du Code de la consommation, « **la proposition de plan conventionnel de redressement élaborée par la commission est notifiée aux créanciers par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les créanciers disposent d'un délai de 30 jours pour refuser cette proposition** ».

Il est à noter que la loi Sapin II a également limité la possibilité pour la commission de surendettement de concilier les parties, à travers l'élaboration d'un plan conventionnel de redressement approuvé par le débiteur et ses principaux créanciers, en ajoutant une condition préalable : le débiteur doit être propriétaire d'un bien immobilier (code de la consommation, art. L. 732-1, nouveau).

L'ensemble de ces nouvelles dispositions entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'appliqueront aux dossiers de surendettement déposés à compter de cette date.

***Décret n° 2017-302 du 8 mars 2017***

Avril

---

### **Observatoire de la sécurité des moyens de paiement**

L'article 65 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique a élargi le champ de compétence de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement à l'ensemble des moyens de paiement. Ce décret modifie la dénomination de l'Observatoire tout en adaptant sa composition afin d'y intégrer désormais l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ des moyens de paiement.

***Décret n° 2017-497 du 6 avril 2017***

### **Accord de Guyane du 21 avril 2017 - Protocole « Pou Lagwiyann dékolé »**

Cet accord comprend 2,1 milliards d'euros de mesures « très urgentes » demandées par le collectif, en supplément du plan d'urgence proposé par le ministre des Outre-mer le 2 avril. Soit, au total, un montant de 3,192 milliards d'euros au profit du territoire ultramarin.

Au travers de cet accord, l'État s'engage notamment à céder gratuitement 250 000 hectares de foncier à la Collectivité territoriale de Guyane et aux communes. « À l'issue de cette opération, d'autres cessions gratuites supplémentaires pourraient être envisagées. Par ailleurs, la question du foncier de l'État et de sa rétrocession totale sera à l'ordre du jour des états généraux du projet Guyane 2017 », précise le texte. L'accord ouvre par ailleurs la voie à des discussions sur un éventuel changement de statut du territoire, à travers notamment une consultation de la population.

Mai

---

### **Procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers**

Le décret n° 2017-896 du 9 mai 2017 adapte les dispositions réglementaires en application de l'article 58 de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle qui prévoit la suppression de la procédure d'homologation judiciaire des mesures recommandées par la commission de surendettement, dans la perspective d'un recentrage du juge sur ses missions essentielles et d'une accélération de la procédure de surendettement.

Le texte vise les juridictions, la Banque de France ainsi que les personnes surendettées et leurs créanciers. Le décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

***Décret n° 2017-896 du 9 mai 2017***

Juin

---

### **Fixation du taux de l'usure**

L'arrêté fixe les taux de l'intérêt légal, pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, d'une part, et pour tous les autres cas, d'autre part, selon les modalités de calcul définies à l'article D. 313-1-A du code monétaire et financier. Conformément aux articles L. 313-2 et D. 313-1-A de ce même code, la Banque de France procède semestriellement au calcul de ces taux et communique les résultats à la Direction générale du Trésor au plus tard quinze jours avant l'échéance de la publication. Les taux ainsi définis servent de référence le semestre suivant. Ceux figurant dans le présent arrêté seront ainsi applicables au second semestre 2017.

Pour le second semestre 2017, le taux de l'intérêt légal est fixé :  
1° Pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels : à 3,94 %  
2° Pour tous les autres cas : à 0,90 %.

***Arrêté du 26 juin 2017 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal, Avis du 28 juin 2017 relatif à l'application des articles L. 314-6 du code de la consommation et L. 313-5-1 du code monétaire et financier concernant l'usure***

### **Revalorisation du revenu de solidarité en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**

Le taux de revalorisation annuelle du revenu de solidarité est identique à celui retenu pour la revalorisation annuelle de l'allocation de solidarité spécifique. Le montant mensuel du revenu de solidarité est porté de 512,22 euros à 513,76 euros. La revalorisation prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2017 et s'applique à compter des allocations dues au titre du mois d'avril 2017.

***Décret n° 2017-1167 du 12 juillet 2017***

### **Dispositions relatives à l'outre-mer du code de la consommation**

Le décret n° 2017-1166 du 12 juillet 2017 prévoit des dispositions en matière de règles de formation et d'exécution des contrats de consommation, de crédit, de pouvoirs d'enquête et suites données aux contrôles, d'action de groupe et de traitement des situations de surendettement. Il abroge la partie réglementaire du code maintenue en vigueur dans sa rédaction antérieure à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2016-884 du 29 juin 2016 relatif à la partie réglementaire du code de la consommation jusqu'à l'entrée en vigueur de l'ordonnance prise en application du II de l'article 161 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation et du présent décret.

Ce décret modifie, en outre, les dispositions des articles R. 224-4 et R. 224-7 du code de la consommation ainsi que l'annexe mentionnée à l'article R. 224-5 déterminant le contenu et les modalités de présentation du formulaire de rétractation annexé à tout contrat d'achat de métaux précieux. La loi n° 2017-203 du 21 février 2017 précitée a modifié le délai durant lequel le consommateur peut se rétracter, passant de 24 heures à 48 heures, et a supprimé la suspension de l'exécution des obligations des parties durant ce délai. Les professionnels réalisant des opérations de rachat de métaux précieux auprès des consommateurs peuvent ainsi, contre paiement, prendre possession des métaux précieux, dès la conclusion du contrat. Les articles réglementaires et le formulaire-type de rétractation sont adaptés en conséquence. Le décret toilette les dispositions réglementaires du code de la consommation faisant référence à la commission de la sécurité des consommateurs supprimée par la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes.

Enfin, il prévoit une disposition permettant à titre exceptionnel la prorogation des mandats des membres du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation (INC) en vue de favoriser la continuité de sa gouvernance.

Le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication à l'exception de l'article 6 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

***Décret n° 2017-1166 du 12 juillet 2017***

### **Création du comité et du délégué interministériel pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

Le décret crée un comité et un délégué interministériel chargés de définir, d'animer et de coordonner la politique du Gouvernement pour la reconstruction globale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

***Décret n° 2017-1335 du 12 septembre 2017***

### **Décret du 14 septembre 2017 portant nomination d'un délégué interministériel pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin : Philippe Gustin.**

### **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par l'arrêté du 22 septembre 2017**

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Saint-Martin et Saint-Barthélemy pour l'ensemble du territoire, et à certaines communes de Guadeloupe et de Martinique.

***Arrêté du 22 septembre 2017***

### **Dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier**

Cette ordonnance a été prise sur le fondement d'une habilitation prévue par l'article 104 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Ce texte prévoit la rénovation du cadre juridique portant sur les relations précontractuelles et contractuelles entre les organismes du secteur financier et leurs clients, pour mettre le papier et les supports digitaux sur un pied d'égalité et permettre ainsi une pleine exploitation du potentiel des supports de communication dématérialisés. Combiné aux outils existants en matière de dématérialisation (envoi recommandé électronique, signature électronique) ce texte constitue, en même temps qu'un progrès environnemental, un important facteur d'économie et d'efficacité opérationnelle pour les organismes financiers ainsi qu'un gain de temps pour les consommateurs, dont l'accès aux services financiers sera simplifié.

L'ordonnance prévoit en outre différentes garanties visant à mieux encadrer le développement des usages liés aux supports de communication dématérialisés afin d'assurer au consommateur un plus grand niveau de protection.

Les textes réglementaires d'application de l'ordonnance sont en cours de préparation. Tous les éléments de cette réforme devront donc être adoptés d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2018, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance.

***Ordonnance n° 2017-1433 du 4 octobre 2017***

### **Dispositif d'aide exceptionnelle au redémarrage de l'activité pour les entreprises sinistrées à la suite de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Suite à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par l'arrêté du 8 septembre 2017, du fait des intempéries survenues après le passage de l'ouragan Irma au cours de la période du 5 au 7 septembre 2017 dans les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le Gouvernement a décidé la création d'une aide exceptionnelle pour le redémarrage des entreprises sinistrées.

***Circulaire (06/10/2017)***

### 3. Les actifs financiers

en millions €, au 31 décembre						Variations	
	2013	2014	2015	2016	2017	16/15	17/16
<b>Sociétés non financières</b>	<b>1 189</b>	<b>1 346</b>	<b>1 511</b>	<b>1 624</b>	<b>1 833</b>	<b>7,5%</b>	<b>12,9%</b>
Dépôts à vue	822	956	1 114	1 242	1 519	11,5%	22,3%
Placements liquides ou à court terme	339	363	368	352	279	-4,4%	-20,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	5	7	25	34	30	34,3%	-12,3%
Placements indexés sur les taux de marché	334	356	343	318	249	-7,3%	-21,6%
dont comptes créditeurs à terme	191	242	250	207	189	-17,2%	-8,6%
dont OPCVM monétaires	94	84	65	101	56	54,7%	-44,5%
dont certificats de dépôts	49	31	28	10	4	-62,9%	-58,5%
Epargne à long terme	28	27	29	30	35	3,3%	17,3%
dont OPCVM non monétaires	12	12	13	13	20	6,9%	46,5%
<b>Ménages</b>	<b>4 872</b>	<b>4 936</b>	<b>5 129</b>	<b>5 131</b>	<b>5 461</b>	<b>0,0%</b>	<b>6,4%</b>
Dépôts à vue	1 132	1 125	1 213	1 292	1 556	6,4%	20,5%
Placements liquides ou à court terme	1 665	1 673	1 672	1 657	1 654	-0,9%	-0,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 544	1 552	1 557	1 562	1 588	0,3%	1,7%
dont livrets ordinaires	528	521	533	540	554	1,3%	2,5%
dont livrets A et bleu	666	674	663	661	672	-0,3%	1,6%
dont livrets jeunes	15	14	14	14	14	0,1%	-3,7%
dont livrets d'épargne populaire	40	37	36	35	34	-3,5%	-3,4%
dont livrets de développement durable	190	204	212	217	224	2,3%	3,2%
dont comptes d'épargne logement	106	102	98	93	91	-4,3%	-3,1%
Placements indexés sur les taux de marché	121	121	115	96	66	-17,0%	-30,9%
dont comptes créditeurs à terme	96	98	93	82	56	-11,7%	-31,9%
dont bons de caisse	0	0	0	0	0	-18,0%	-1,7%
dont OPCVM monétaires	25	23	22	13	10	-39,6%	-25,0%
Epargne à long terme	2 075	2 137	2 244	2 182	2 251	-2,7%	3,2%
Plan d'épargne logement	451	481	519	543	546	4,6%	0,5%
Plan d'épargne populaire	65	61	58	53	49	-9,5%	-6,6%
Autres comptes d'épargne	5	5	6	7	8	18,0%	18,9%
Portefeuilles titres	177	159	154	143	138	-7,4%	-3,2%
OPCVM non monétaires	54	52	55	43	41	-21,1%	-5,2%
Contrats d'assurance-vie	1 323	1 379	1 451	1 393	1 468	-4,0%	5,4%
<b>Autres agents</b>	<b>437</b>	<b>395</b>	<b>353</b>	<b>449</b>	<b>364</b>	<b>27,3%</b>	<b>-19,0%</b>
Dépôts à vue	274	222	212	318	250	50,3%	-21,5%
Placements liquides ou à court terme	143	143	118	110	90	-6,7%	-18,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	57	59	56	55	54	-2,6%	-1,3%
Placements indexés sur les taux de marché	85	84	62	56	36	-10,4%	-34,6%
dont comptes à terme	63	57	46	43	24	-6,6%	-42,8%
Epargne à long terme	21	31	23	21	24	-9,5%	15,0%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>6 499</b>	<b>6 677</b>	<b>6 993</b>	<b>7 204</b>	<b>7 658</b>	<b>3,0%</b>	<b>6,3%</b>
Dépôts à vue	2 228	2 303	2 539	2 852	3 324	12,3%	16,6%
Placements liquides ou à court terme	2 147	2 179	2 158	2 119	2 024	-1,8%	-4,5%
dont comptes d'épargne à régime spécial	1 606	1 618	1 638	1 650	1 672	0,7%	1,3%
dont placements indexés sur les taux de marché	540	561	520	469	352	-9,8%	-25,0%
Epargne à long terme	2 124	2 195	2 295	2 233	2 310	-2,7%	3,5%

Source : IEDOM.

## 4. Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions €, au 31 décembre						Structure	Variations	
	2013	2014	2015	2016	2017	2017	16/15	17/16
<b>Entreprises</b>								
Crédits d'exploitation	279	317	298	300	317	3,8%	0,7%	5,7%
Créances commerciales	34	32	21	24	21	0,3%	13,6%	-11,9%
Crédits de trésorerie	116	116	122	128	163	1,9%	5,2%	27,0%
dont entrepreneurs individuels	30	38	31	37	36	0,4%	20,0%	-2,8%
Comptes ordinaires débiteurs	100	143	127	121	108	1,3%	-4,8%	-10,2%
Affacturage	28	27	29	28	25	0,3%	-3,7%	-8,5%
Crédits d'investissement	1 202	1 259	1 357	1 412	1 576	18,8%	4,1%	11,6%
Crédits à l'équipement	990	1 045	1 150	1 195	1 360	16,3%	3,9%	13,8%
dont entrepreneurs individuels	58	42	40	36	38	0,5%	-8,7%	3,8%
Crédit-bail	212	214	206	218	215	2,6%	5,3%	-1,0%
Crédits immobiliers	1 229	1 297	1 313	1 405	1 428	17,1%	7,0%	1,7%
Autres crédits	21	28	8	0	0	0,0%	-96,3%	9,9%
<b>Encours sain</b>	<b>2 731</b>	<b>2 901</b>	<b>2 977</b>	<b>3 118</b>	<b>3 321</b>	<b>39,7%</b>	<b>4,7%</b>	<b>6,5%</b>
<b>Ménages</b>								
Crédits à la consommation	949	964	1 041	1 095	1 167	14,0%	5,2%	6,6%
Crédits de trésorerie	878	893	976	1 036	1 120	13,4%	6,2%	8,0%
Comptes ordinaires débiteurs	49	49	48	45	40	0,5%	-5,3%	-11,4%
Crédit-bail	22	22	17	14	8	0,1%	-21,6%	-44,6%
Crédits à l'habitat	1 975	2 053	2 277	2 357	2 509	30,0%	3,5%	6,5%
Autres crédits	2	2	7	1	3	0,0%	-79,7%	118,5%
<b>Encours sain</b>	<b>2 927</b>	<b>3 018</b>	<b>3 326</b>	<b>3 453</b>	<b>3 679</b>	<b>44,0%</b>	<b>3,8%</b>	<b>6,5%</b>
<b>Collectivités locales</b>								
Crédits d'exploitation	15	35	53	27	28	0,3%	-49,3%	5,8%
Crédits de trésorerie	13	33	33	16	26	0,3%	-52,7%	68,6%
Comptes ordinaires débiteurs	2	1	20	11	2	0,0%	-43,7%	-84,9%
Crédits d'investissement	800	887	942	1 015	969	11,6%	7,7%	-4,5%
Crédits à l'habitat	-	-	-	-	-	0,0%	ns	ns
Autres crédits	8	7	6	6	5	0,1%	-11,6%	-5,3%
<b>Encours sain</b>	<b>822</b>	<b>929</b>	<b>1 001</b>	<b>1 047</b>	<b>1 002</b>	<b>12,0%</b>	<b>4,6%</b>	<b>-4,2%</b>
<b>Autres agents</b>								
<b>Encours sain</b>	<b>377</b>	<b>410</b>	<b>416</b>	<b>376</b>	<b>356</b>	<b>4,3%</b>	<b>-9,7%</b>	<b>-5,3%</b>
<b>Ensemble</b>								
Crédits d'exploitation	293	352	351	327	346	4,1%	-6,8%	5,7%
Crédits à la consommation	949	964	1 041	1 095	1 167	14,0%	5,2%	6,6%
Crédits d'investissement	2 002	2 146	2 299	2 427	2 545	30,4%	5,6%	4,8%
Crédits à l'habitat	3 204	3 350	3 591	3 761	3 937	47,1%	4,8%	4,7%
Autres crédits	408	447	438	383	365	4,4%	-12,5%	-4,8%
<b>Encours sain</b>	<b>6 857</b>	<b>7 258</b>	<b>7 720</b>	<b>7 994</b>	<b>8 359</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,6%</b>	<b>4,6%</b>
dont ECIL*	6 340	6 709	7 110	7 430	7 780	93,1%	4,5%	4,7%
Créances douteuses brutes	514	497	474	416	434	5,2%	-12,2%	4,2%
dont ECIL*	458	450	422	401	419	5,0%	-4,9%	4,5%
Provisions totales	326	315	279	251	239	2,9%	-10,2%	-4,8%
Créances douteuses nettes	188	182	195	165	195	2,3%	-14,9%	17,9%
dont ECIL*	133	135	142	150	180	2,2%	5,5%	20,2%
<b>Encours total</b>	<b>7 371</b>	<b>7 755</b>	<b>8 193</b>	<b>8 410</b>	<b>8 793</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,6%</b>	<b>4,6%</b>
Taux de créances douteuses	7,0%	6,4%	5,8%	5,0%	4,9%		-0,8 pt	0 pt
dont ECIL*	6,7%	6,3%	5,6%	5,1%	5,1%		-0,5 pt	0 pt
Taux de provisionnement	63,4%	63,4%	59,0%	60,3%	55,0%		1,3 pt	-5,2 pts

Source : IEDOM.

\* Établissements de crédits installés localement

## 5. Le bilan agrégé de l'échantillon de banques locales

en millions €, au 31 décembre	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variations 17/16
<b>ACTIF</b>							
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 104	1 286	1 209	1 226	1 088	1 137	4,5%
Opérations avec la clientèle	3 306	3 371	3 554	3 897	4 102	4 292	4,6%
Opérations sur titres	108	121	142	188	234	210	-10,0%
Opérations diverses	1 100	973	1 005	1 086	1 141	1 176	3,0%
Valeurs immobilisées	60	60	60	58	61	54	-10,8%
<b>Total ACTIF</b>	<b>5 678</b>	<b>5 811</b>	<b>5 970</b>	<b>6 455</b>	<b>6 625</b>	<b>6 870</b>	<b>3,7%</b>
<b>PASSIF</b>							
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 659	1 541	1 427	1 399	1 156	1 197	3,6%
Opérations avec la clientèle	3 210	3 410	3 559	3 881	4 170	4 412	5,8%
dont comptes ordinaires créditeurs	1 885	2 015	2 101	2 396	2 760	3 048	10,4%
dont comptes d'épargne à régime spécial	843	894	922	942	969	980	1,2%
dont comptes créditeurs à terme	401	414	464	469	388	328	-15,5%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	0	ns
Opérations diverses	474	499	607	760	921	845	-8,2%
Capitaux propres, provisions et assimilés	336	361	377	415	378	415	9,9%
dont capital	133	88	88	88	44	44	-0,6%
<b>Total PASSIF</b>	<b>5 678</b>	<b>5 811</b>	<b>5 970</b>	<b>6 455</b>	<b>6 625</b>	<b>6 870</b>	<b>3,7%</b>
<b>SOLDES (ACTIF-PASSIF)</b>							
Opérations avec la clientèle	-97	39	4	-16	69	120	73,8%
Opérations sur titres	-108	-120	-142	-187	-234	-210	10,1%
Opérations diverses	-626	-474	-398	-326	-220	-331	-50,2%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	276	301	317	357	317	361	13,9%
<b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>-555</b>	<b>-255</b>	<b>-218</b>	<b>-173</b>	<b>-68</b>	<b>-60</b>	<b>11,8%</b>

Source : IEDOM, échantillon de cinq établissements de crédit locaux représentant 4/5 des parts de marché sur la collecte de dépôts et sur les crédits au 31 décembre 2017.

## 6. Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de banques locales

en millions €, au 31 décembre	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variations	
							16/15	17/16
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-4,3	-3,1	-1,9	-0,2	-0,6	-3,7	-200,0%	-508,4%
(+) Opérations avec la clientèle	182,0	189,1	189,0	195,3	191,1	193,4	-2,2%	1,2%
dont opérations de crédit bail et assimilé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(+) Opérations sur titres	14,4	5,9	13,6	5,5	2,8	1,4	-49%	-51%
(+) Opérations de financement à long terme	-0,5	-0,3	1,7	1,8	2,8	3,2	55,6%	13,3%
(+) Opérations de change	2,4	2,1	2,3	2,5	1,7	1,7	-32,0%	-1,4%
(+) Opérations de hors-bilan	-13,8	-4,9	-12,3	-2,7	-0,9	-1,5	66,7%	-61,7%
(+) Opérations de services financiers	37,6	37,2	39,4	43,3	55,8	50,5	28,9%	-9,5%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	5,9	5,8	7,1	5,3	6,2	7,8	17,0%	26,0%
(+) Produits accessoires et divers nets	12,3	12,7	13,2	13,4	11,8	12,8	-11,9%	8,1%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de placement	0,1	0,2	-0,1	0,1	0,0	0,0	ns	ns
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>236,0</b>	<b>244,3</b>	<b>252,2</b>	<b>264,1</b>	<b>270,7</b>	<b>265,6</b>	<b>2,5%</b>	<b>-1,9%</b>
(-) Frais généraux	179,2	176,6	177,7	185,4	172,8	147,8	-6,8%	-14,5%
dont frais de personnel	102,6	100,0	100,0	104,6	96,4	85,0	-7,8%	-11,8%
dont services extérieurs	71,3	70,5	72,0	75,0	71,4	58,4	-4,8%	-18,1%
(-) Dotations aux amortissements	8,6	8,5	8,7	8,5	7,9	7,6	-7,1%	-3,7%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,5	ns	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	11,6	11,3	12,3	11,2	21,3	20,6	90,2%	-3,3%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Charges refacturées	2,1	1,9	2,2	2,4	1,2	0,9	ns	ns
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>38,6</b>	<b>49,8</b>	<b>55,5</b>	<b>61,3</b>	<b>69,8</b>	<b>90,0</b>	<b>13,9%</b>	<b>29,0%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	16,0	-13,9	-5,2	-11,6	-28,8	-5,4	-148,3%	81,1%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,2	-0,2	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-1,6	-0,6	0,2	-6,2	8,8	12,8	241,9%	45,0%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	14,9	25,6	15,4	21,9	38,8	19,5	77,2%	-49,8%
(+) Intérêts sur créances douteuses	5,1	4,3	4,6	3,9	3,8	4,0	-2,6%	4,9%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>14,4</b>	<b>43,1</b>	<b>49,5</b>	<b>61,3</b>	<b>54,9</b>	<b>67,2</b>	<b>-10,4%</b>	<b>22,4%</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,4	-1504,6%	518,4%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	ns	ns
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>14,3</b>	<b>43,0</b>	<b>49,4</b>	<b>61,3</b>	<b>54,8</b>	<b>67,7</b>	<b>-10,6%</b>	<b>23,5%</b>
(+) Produit net exceptionnel	0,4	0,4	0,4	0,3	0,1	0,0	-70,2%	-87,8%
(-) Dotations nettes au FRBG	2,1	3,5	4,0	7,4	2,3	1,9	-68,9%	-18,0%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	6,8	10,3	12,4	15,8	14,2	17,1	-10,1%	20,4%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>5,8</b>	<b>29,6</b>	<b>33,4</b>	<b>38,4</b>	<b>38,5</b>	<b>48,7</b>	<b>0,3%</b>	<b>26,5%</b>

Source : IEDOM, échantillon de cinq établissements de crédit locaux représentant 4/5 des parts de marché sur la collecte de dépôts et sur les crédits au 31 décembre 2017.



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Teddy COMBET

Damien DESPIERRE

Franck ESTEVENET

Mathis GAVALY

Gilles GENRE-GRANDPIERRE

Ruth-Marie JEAN

David LAURET

Allan MONGORIN

Olivier SIMON

Directeur de publication : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS  
Responsable de la rédaction : Gilles GENRE-GRANDPIERRE  
Éditeur : IEDOM ([www.iedom.fr](http://www.iedom.fr))  
Imprimé par PRIM  
Achevé d'imprimer en juin 2018 – Dépôt légal : juin 2018  
ISSN1632-420X – ISBN 978-2-35292-008-3

# L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, BANQUE CENTRALE DÉLÉGUÉE DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'eurosystème, composé de la banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro. L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Créé en 1959 sous la forme d'un établissement public, l'IEDOM est devenu société filiale de la Banque de France le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est présidé par Marie-Anne Poussin-Delmas, également Directeur général de l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM).

Ses quatre grandes missions sont la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et les spécificités ultramarines, en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.



## **IEDOM - Agence de Guadeloupe**

Parc d'activité la Providence  
13, boulevard Daniel Marsin  
97139 Abymes

**Directeur : Gilles Genre-Grandpierre**

@ iedom-pap-direction@iedom-guadeloupe.fr

☎ (590) 05 90 93 74 00

☎ (590) 05 90 93 74 25

## **IEDOM - Siège Paris**

115, rue Réaumur  
75002 Paris

☎ +33 1 42 97 07 00



ISSN 1632-420X  
ISBN 978-2-35292-008-3

